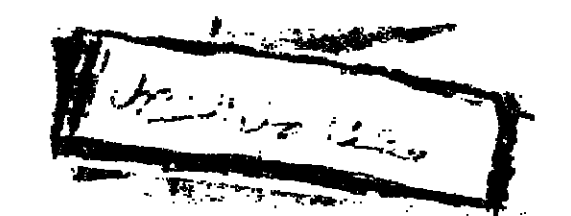


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16160 – 7 F
JEUDI 9 JANVIER 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Attentats au cœur d'Alger

Depuis quelques semaines, les attentats frappent au cœur d'Alger . Mardi, une bombe y a fait au moins vingt morts. p. 4

■ Meneur de grève en Corée

Portrait d'un ancien correspondant de presse à Paris, Kwon Young-kil, devenu aujourd'hui l'animateur du mouvement de grève qui s'amplifie en Corée du Sud. p. 3

■ 300 000 apprentis en France

Malgré ses efforts, la France reste très en retard sur l'Allemagne, qui emploie 1 800 000 apprentis. p. 8

■ Mercenaires au Zaïre

En réponse aux informations du *Monde* sur le recrutement de mercenaires au Zaïre, les ex-gendarmes de l'Elysée Alain Le Caro et Robert Montoya nous déclarent qu'ils sont victimes d'une manipulation. p. 5

■ Ave Madonna



La sulfureuse chanteuse du début des années 90 s'est métamorphosée en une sainte femme pour incarner Eva Peron au cinéma. p. 14

■ Pouvoir et nominations

Malgré les promesses de Jacques Chirac, le nombre des postes à la discrétion du pouvoir n'a pas été réduit. p. 6

■ Villepreux renforce le XV

Les instances dirigeantes du rugby français ont choisi Pierre Villepreux pour conseiller le XV de France. p. 22

■ Déchets en Savoie

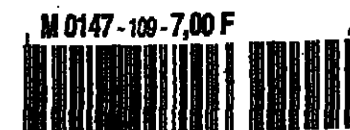
Le projet d'installation, près du lac du Bourget, du premier centre de stockage censé respecter l'environnement est contesté. p. 11

■ La mort de Jacques Sauvageot

Ancien cogérant administratif du *Monde* de 1968 à 1982, Jacques Sauvageot est décédé à l'âge de soixante-treize ans. p. 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 109 - 7,00 F



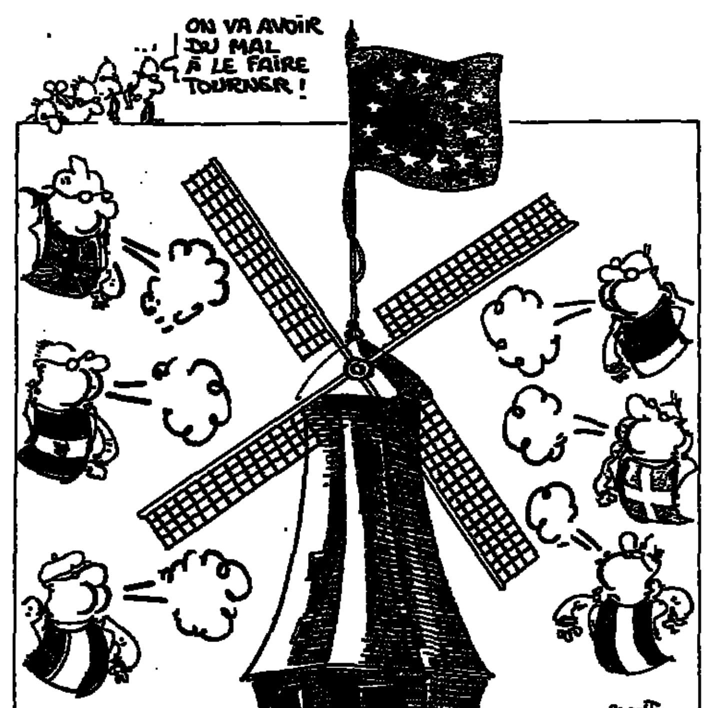
L'Europe attaque la dernière étape de la révision du traité de Maastricht

La Haye prend la présidence de l'Union à un moment crucial

EURO-ENTHOUSIASTES de toujours, les Néerlandais prennent cette semaine leur tour de présidence de l'Union européenne avec deux dossiers lourds à gérer : la poursuite de la marche vers la monnaie unique et les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions de l'Europe. Les autorités néerlandaises ont laissé entendre à notre envoyé spécial à La Haye, Philippe Lemaître, qu'elles souhaitaient faire porter l'essentiel de leurs efforts sur cette laborieuse CIG. Les Quinze sont divisés, à ce sujet, sur les mécanismes de prise de décision dans une Europe à vingt membres ou plus et sur le nombre de commissaires. Les Quinze veulent conclure d'ici juin, lors du Conseil européen d'Amsterdam.

D'autre part, soucieux d'affirmer la place de l'Europe, Helmut Kohl et Jacques Chirac entendent jouer ensemble un rôle entre Washington et Moscou dans les négociations sur l'élargissement de l'OTAN.

Lire page 2



Aerospatiale-Dassault sera privatisé en 1997

Le nouveau groupe futur numéro un européen

LA FUSION entre Aerospatiale et Dassault Aviation entre dans sa phase finale. Le gouvernement a saisi, mardi 7 janvier, la commission de privatisation pour qu'elle se prononce *« sur les valeurs actuelles des deux sociétés et les parités de fusion »*. Cette opération est présentée comme *« la première étape de la privatisation du futur ensemble »*.

Annoncé le 22 février 1996 par le président de la République, le rapprochement entre les deux avionneurs vise à constituer un grand groupe économique aéronautique et spatial français, civil et militaire, *« apte à jouer un rôle fédérateur en Europe »*, selon le ministère de la défense. Le nouvel ensemble sera le numéro un européen avec un chiffre d'affaires annuel de 60 milliards de francs. Il emploiera quelque 48 000 salariés. Il sera dirigé par un conseil de surveillance, présidé par Serge Dassault, et un directoire, dont la présidence reviendrait à Yves Michot, PDG d'Aerospatiale.

La structure industrielle du groupe reposera sur différentes branches d'activités : les appareils de combat et les avions d'affaires (Dassault-Aviation), l'aviation de transport civil et militaire (Airbus, ATR et ATF), l'espace et la défense (lanceur Ariane, satellites civils et militaires, systèmes d'armes stratégiques et tactiques), les hélicoptères civils et militaires (consortium franco-allemand Eurocopter) et la maintenance.

La commission de privatisation hérite de la tâche délicate d'évaluer les entreprises et la participation de la famille Dassault dans le nouveau groupe. Selon les calculs des banques, celle-ci peut revendiquer *entre 15 et 25 % du capital.*

En prévoyant une privatisation rapide du nouvel ensemble, le gouvernement a choisi de rouvrir le jeu de la restructuration de l'industrie de la défense. La candidature d'Aerospatiale-Dassault au rachat de Thomson devient possible.

Lire page 17

Raciste, sexiste et surpris qu'on le lui reproche

MADRID
de notre correspondante

« Je ne porte aucun jugement, j'énumère des faits : en cela, je ne suis ni sexiste, ni machiste, ni xénophobe », disait l'éminent professeur sexagénaire. Pourtant, à en croire le contenu de son propre livre, un pesant ouvrage de 400 pages, intitulé *La Psychologie de la personnalité et ses bouleversements*, qu'il conseillait vivement de lire en classe, on pouvait se demander si, en fait de chaire de psychologie à l'université Complutense, une des plus grandes de Madrid, Guillermo Quintana n'animait pas tout bonnement une chaire de *racisme.*

En témoignent les extraits de son livre publiés par le quotidien *El Pais, qui a lancé la polémique. On pouvait y lire que les musulmans sont « violents »* et les Orientaux *« lents et maladroits »* ; que les *« individus de race noire »* sont de *« mentalité primitive »* et que, chez les Noirs en général, *« l'exercice des fonctions de réflexion et de raisonnement »* est *« inférieur à celui des Blancs »*. Taxées de *« faibles, instables, coquettes et raffinées dans leurs haines »*, les femmes ne sont pas oubliées dans les réflexions parascientifiques du professeur Quintana. Pour lui, la femme est naturellement attirée par *« les travaux domestiques, les concours de beauté et la presse du cœur »*, et privilégie le *« sentiment »* plutôt que la *« raison »*.

Pour faire bonne mesure, ce cours magistral par recueil interposé s'achevait sur une touche de néoréalisme politique. Il expliquait que, si le *« conservatisme »* était *« pondéré et bienfaisant »*, les idées progressistes pouvaient relever d'un *« déséquilibre névrotique »* fréquent, dont témoigne la *« paranoïa »* du dirigeant socialiste, Felipe Gonzalez.

Autant dire que, pour avoir produit un ouvrage qui chevauche les cimes de la pensée humaine, le professeur Quintana, dont la carrière a été consacrée à l'enseignement de l'éthique et de la psychopédagogie, s'est trouvé propulsé sous les feux de l'actualité. Sans doute se serait-il passé d'un succès aussi foudroyant.

En effet, les étudiants ont adressé des lettres de protestation à tout ce que Madrid compte d'organismes et de personnes sensés. Le professeur a dû affronter la colère froide des associations féministes, une tempête *médiatique, une plainte de SOS-Ra*cisme, puis ses pairs. En l'occurrence le ministre de l'éducation, Esperanza Aguirre, qui s'est dite totalement *« stupéfaite »* par l'épisode, tandis que l'université ouvrait une enquête et que son recteur, Rafael Puyol, conseillait fermement au professeur dépité de retirer son livre de la vente en attendant, peut-être, des sanctions plus radicales.

Le livre a donc été retiré et le professeur a *présenté ses excuses, notamment aux* femmes. Il n'avait pas l'intention, dit-il, de les offenser. Mais il persiste : *« Je ne vois pas en quoi j'offense les Noirs et les Jaunes en disant que, comme toutes les races, ils ont des côtés positifs et négatifs. »* Et de conclure : *« Je ne suis pas raciste. La preuve, ma fille aura mon consentement si elle veut épouser un Noir. »* On a déjà entendu cela quelque part.

Marie-Claude Decamps

Vaincre la glace

LE FROID qui a paralysé *une partie du réseau ferro*viaire et gêné la circulation routière plusieurs jours au début de l'année reste un ennemi majeur pour les transports. Il existe des moyens de lutte efficaces pour chasser la glace qui se dépose sur les caténaires des voies ferrées ou pour combattre les cinq variétés de verglas susceptibles de transformer les routes en patinoires. Mais ces interventions exigent des dispositifs performants de mesure et de prévision des conditions climatiques.

En coopération avec Météo France, la SNCF va s'efforcer de mieux définir les zones les plus exposées du réseau ferré.

Lire page 21

Monaco, une affaire qui marche

DANS LA NUIT du 8 janvier 1297, un aventurier génois, François Grimaldi, surnommé « la Malice », se *présente déguisé en* franciscain à la porte de la forteresse de Monaco. Le faux moine cache une épée sous sa robe de bure, fait entrer ses compagnons armés, et prend possession des lieux. Sept siècles plus tard, la famille des Grimaldi règne toujours sur Monaco, ses casinos, ses hôtels, ses « bandits manchots », ses banques, ses sociétés financières et commerciales, réelles et fictives, extraordinaire exemple de longévité dynastique... et d'inventivité économique.

Il faut en effet du talent pour gagner autant d'argent et faire autant parler de soi alors qu'on a si peu d'atouts au départ. Monaco n'est guère qu'une citadelle d'un autre âge sur un rocher dominant un pauvre port de pêcheurs lorsque son prince Charles III la fait entrer dans la modernité en signant avec l'empereur Napoléon III le traité du 2 février 1861. La Principauté est amputée des neuf dixièmes de son territoire, mais sa souveraineté est reconnue par la France, qui vient d'annexer Nice et la Savoie, et la construction d'une route longeant le littoral et celle d'une voie ferrée sont décidées. Cinq ans plus tôt, le 14 décembre 1856, la première salle de jeux s'était ouverte dans une villa, au pied du rocher. En quelques années, la gare, le casino, les premiers hôtels de luxe sont construits.

L'autre père fondateur du Monaco moderne est un agent de change bordelais, François Blanc, qui a fait fortune en créant un casino dans la *principauté allemande de Hesse-*Hombourg. Il apporte les capitaux nécessaires à la création, en 1863, de la Société des bains de mer, qui reçoit le monopole des jeux en échange du versement d'une redevance annuelle.

En 1869, Charles III abolit les impôts directs et indirects. Pendant longtemps, la Principauté ne vivra que du revenu des jeux. Le décor est planté, qui fera rêver l'Europe entière. Les grands-ducs russes viennent passer l'hiver à Monaco, attirés par la douceur du climat et par la roulette. La IIIe République se délecte de cette enclave monarchique qui éveille des nostalgies sans conséquence.

Dominique Dhombres

Lire la suite page 16

« Pour rire ! », la comédie



LUCAS BELVAUX

L'ANNÉE cinématographique commence en beauté, avec « Pour rire ! », de Lucas Belvaux (35 ans). Sa comédie, soutenue par d'excellents acteurs, brode sur le thème du triangle amoureux. Egalement en pages « cinéma », la découverte d'un débutant britannique, Philip Davis, avec *I.D.* consacré aux hooligans, et Lucian Pintilié sur les heures sombres de l'après-Ceaucescu.

Lire pages 26 à 29

UNION EUROPÉENNE Les Pays-Bas entament cette semaine leur présidence de l'Union européenne (UE) à un moment plus que délicat de la construction de l'Europe. ● LA HAYE HÉRITE de deux dossiers lourds et cruciaux, la poursuite de la marche vers la monnaie unique et les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions de l'UE. ● L'APPROCHE DÉVELOPPÉE par les Néerlandais paraît être de déployer le maximum d'efforts sur le dossier CIG, lequel conditionne, selon eux, non seulement l'élargissement de l'UE à l'Europe de l'Est, mais aussi le bon démarrage de l'Union monétaire au printemps 1998. ● LES PROGRÈS ACCOMPLIS au chapitre CIG seront jugés en juin, lors du conseil européen d'Amsterdam, qui doit clôturer la présidence néerlandaise. D'ici là, les Britanniques auront voté.

Les Pays-Bas prennent la présidence de l'Europe à un moment crucial

Les Néerlandais, qui assurent à partir de cette semaine la direction de l'Union, entendent faire porter l'essentiel de leurs efforts sur la Conférence intergouvernementale (CIG), c'est-à-dire sur la réforme des institutions

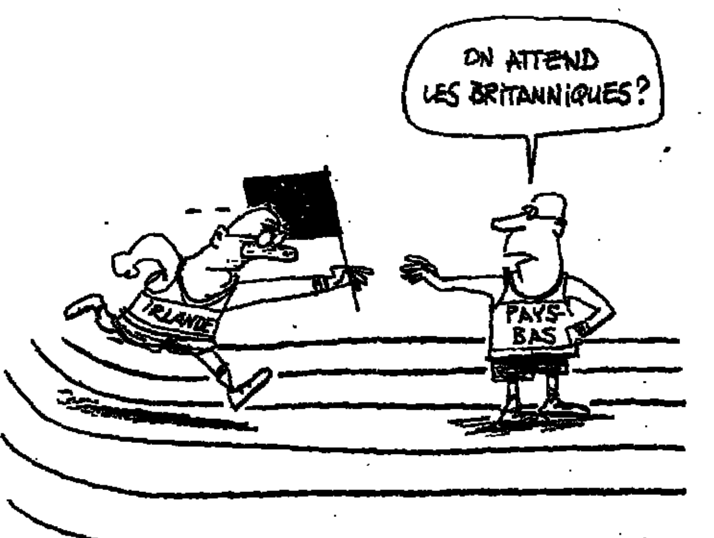
LA HAYE
de notre envoyé spécial

Priorité obligée donnée à la *Conférence intergouvernementale* (CIG) lancée en mars à Turin et dont l'objet est de réviser le Traité de Maastricht ; approche extrêmement orthodoxe, intransigeante même, à propos de la monnaie *unique : tel est l'état* d'esprit dans lequel le gouvernement néerlandais aborde ce premier semestre de l'année 1997, durant lequel il exercera la présidence de l'Union européenne (UE). Une présidence qui souffre d'un handicap important : les Britanniques se trouvent en campagne électorale, compliquant ainsi la recherche de solutions.

Wim Kok, le premier ministre, s'efforce de replacer les débats dans une perspective historique : « *L'Europe*, explique-t-il, *doit préparer deux nouvelles étapes importantes, l'Union économique et monétaire (UEM) et l'élargissement aux pays d'Europe centrale. Sans les réformes institutionnelles que doit décider la CIG, nous n'aurons pas la base nécessaire pour préparer l'élargissement. Cette réforme des institutions est également nécessaire pour que l'UEM démarre dans de bonnes conditions.* »

En vérité, les Néerlandais n'ont guère le choix, puisque les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont encore affirmé en décembre, à Dublin, leur volonté de conclure la CIG lors du Conseil européen d'Amsterdam en juin. « *Nous démarrons avec comme hypothèse de départ que nous devrons mener la CIG à son terme à Amsterdam* », souligne Michiel Patijn, le Secrétaire d'état aux affaires étrangères.

Comment se donner une chance de réussir, alors que la négociation entre les Quinze se traîne et que la situation politique en Grande-Bretagne n'est pas propice au *mouvement ? Les Néerlandais* vont interroger les Britanniques sur leur exacte liberté de manœuvre. M. Kok rencontrait mardi soir John Major, et Hans Van Mierloo, son ministre des affaires étrangères, commence un tour des capitales.



UNE IDÉE CONTRE-PRODUCTIVE

Ayant pris bonne note du mauvais accueil réservé par Londres au sermon de Klaus Kinkel, le chef de la diplomatie allemande, sur la nécessité pour les Britanniques de clarifier leur attitude à l'égard de l'Europe, ils veulent se garder d'interférer dans la campagne électorale outre-manche. *Angélisme pur ou fausse naïveté : ils* disent vouloir plaider auprès de leurs interlocuteurs londoniens pour qu'ils fassent en sorte que l'Europe n'apparaisse pas de façon négative dans la campagne. « *C'est nécessaire si nous voulons nous assurer l'espace requis pour négocier une fois les élections passées* », fait valoir M. Van Mierloo.

Les Néerlandais rejettent comme contre-productive l'idée de progresser à quatorze pour placer *ensuite les Anglais devant un* projet de traité pratiquement achevé. « *Nous préférons une approche positive, éviter toute provocation à l'égard des Britanniques, en se rappelant qu'au bout du compte le nouveau traité devra être ratifié à l'unanimité* », expliquent-ils.

« *Ce serait une erreur impardonnable de croire qu'il n'y a des problèmes qu'au Royaume-Uni* », ajoute M. Kok. De fait, s'agissant de la *réforme institutionnelle* – le cœur du débat –, les « petits pays », Pays-Bas en tête, ne sont guère disposés à sacrifier l'influence que leur garantissent les règles actuelles sur l'autel de l'efficacité. *M. Kok* écarte *ainsi* le projet français d'une Commission tellement resserrée (moins de quinze membres) que chacun des pays membres ne serait pas certain d'y avoir un représentant.

En revanche, il appuie les propositions présentées par l'Allemagne et la France sur la « *flexibilité* » ou les « *coopérations renforcées* » : elles doivent permettre à un groupe limité de pays d'aller de l'avant, *sans que ceux* qui ne peuvent pas ou ne veulent pas les suivre puissent s'y opposer. Un projet qui déplaît notamment aux Anglais.

En présentant leur programme, les dirigeants de *La Haye seraient tentés d'à peine évoquer* l'UEM. Les décisions nécessaires n'ont-elles pas été prises à Madrid, fin 1995, puis, récemment, à Dublin ? Mis à part un travail de mise en forme juridique, il n'y aurait, selon *eux, plus qu'à attendre le début* 1998, le moment prévu pour établir, sur la base des performances de 1997, la liste des pays qualifiés pour participer à la monnaie unique.

A cet égard, le premier ministre, *aussi bien que* Gerrit Zalm (parti libéral) son brillant ministre des finances, ne laissent aucun doute sur leur sentiment. Les Pays-Bas, qui disposent d'une monnaie forte, ne veulent pas perdre au *change avec l'euro et entendent* que les critères imposés par Maastricht soient strictement respectés.

Le langage est brutal. Ils pourraient même, expliquent-ils, se dégager de l'entreprise si *le laxisme l'emportait... Dans cet esprit*, M. Zalm stigmatise « *l'hystérie* » de certains pays, qui veulent à tout prix intégrer la monnaie unique dès la première vague, le 1[er] janvier 1999, sans être forcément *parfaitement préparés. Une* manière peu protocolaire de faire savoir que la peseta, la lire et l'escudo ne seront pas forcément les bienvenus !

Quant aux idées françaises d'un *pôle économique* (renforcement du Conseil « *écofin* », *mise en* place d'une coopération étroite entre les ministres des finances de la zone euro), elles ne séduisent à l'évidence d'aucune manière le très libéral ministre néerlandais. A ses yeux, il serait sage que les Quinze, plutôt que s'engager dans de telles voies de traverse, commencent à délibérer du budget de l'Europe pour la période postérieure à 1999. Les Pays-Bas sont des contributeurs nets *importants* et entendent que cette situation cesse...

Ph. L.

COMMENTAIRE

PAS SI SIMPLE...

La présidence de l'Union par les Pays-Bas pourrait ne pas se dérouler selon leurs prévisions. *Pour une part, au moins*, il ne faudra pas leur en tenir rigueur. Certains Etats membres, dont la France, soucieux que la mise en place de la monnaie unique, grande affaire de la décennie, ne soit pas affectée par les *tractations sur la réforme* des institutions européennes, ont fait adopter un calendrier dont les Pays-Bas ont bien dû s'accommoder.

Cependant, il semble très *problématique de bouder* les *négociations* sur cette réforme à la mi-juin. Les divergences sont telles qu'il sera difficile de trancher en quelques rounds de discussion. D'autant que Tony *Blair, s'il gagne les élections* en Grande-Bretagne, pourrait se révéler un interlocuteur aussi peu commode que John Major.

Mais, surtout, les Néerlandais se trompent en pensant *que la monnaie unique, les inquiétudes* et les fantasmes qu'elle provoque pourraient quitter le devant de la scène. *C'est* délibérément que Gerrit Zalme, *le ministre des finances, trop fin* pour être maladroit, a mis les pieds dans le plat en déclarant ne pas souhaiter que les pays du Sud participent à la première *vague de l'euro, le 1[er] janvier* 1999. Voici un thème de controverse allégrement relancé !

Est-il sage par ailleurs de considérer comme relevant du *caprice les idées françaises d'une organisation renforcée* de la coopération des ministres des finances pour équilibrer les *pouvoirs* conférés à la banque *centrale européenne ?* La *Commission a annoncé* des propositions sur ce thème, ainsi que sur les relations entre l'euro et les autres grandes monnaies internationales. Ce sont des *thèmes qu'on ne pourra* éluder et, *de fait*, en France et ailleurs, ce sont eux qui intéressent l'opinion. C'est un changement majeur qu'induira la monnaie unique : quoi qu'on pense à La *Haye, à deux ans de l'échéance*, il est temps d'ouvrir le débat sur la manière dont l'Europe sera alors gouvernée.

Philippe Lemaître

Verrouillage des pouvoirs au sein du Parlement de Strasbourg, délaissé par les Français

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Le 14 janvier, sauf imprévu, le Parlement *européen élira à sa présidence l'Espagnol* José Maria Gil-Robles, membre du Parti populaire au pouvoir à Madrid, qui remplacera, au perchoir de l'Assemblée, le social-démocrate allemand Klaus Hänsch. Cette élection est exemplaire du contrôle strict exercé par *les socialistes et leurs « alliés » du Parti* populaire européen (PPE) – qui regoupe les démocrates-chrétiens, les conservateurs britanniques et les libéraux portugais – sur l'Assemblée de Strasbourg, mais aussi du peu de poids qu'y pèsent les représentants français. *La tentative de la française Nicole Fontaine (UDF-FD) d'obtenir l'appui du PPE* pour briguer la présidence de l'appareil parlementaire, indépendamment de ses maladresses tactiques, était vouée à l'échec.

Au titre d'un accord entre socialistes et démocrates-chrétiens *dont tout le monde parle et se réfère sans que* personne ne puisse le dater ou le produire, chaque législature est divisée en deux parties : pendant les deux premières années et demie, le perchoir revient à un socialiste et, durant la seconde moitié, à un membre du PPE. *En raison du* poids qu'occupent ces deux formations (397 sièges à elles seules sur un total de 626), il n'y a pas de surprise à attendre lors du vote.

*La répartition des attributions ne se limite pas à la présidence. Les quatorze vice-pré*sidences, les présidences des vingt commissions parlementaires et de la trentaine de délégations parlementaires pour les relations avec les Assemblées des pays tiers sont négociées et arbitrées par les socialistes et par les démocrates-chrétiens. *Autant dire* qu'il n'est pas bon, pour un parlementaire, d'entrer en sédition contre l'autorité établie. Même l'attribution des rapports fait l'objet de tractations au cheminement bien souvent étrange et obscur.

A *l'intérieur des deux dinosaures de Strasbourg*, la mécanique est tout aussi parfaitement huilée. Dans les deux groupes, les élus allemands jouent un rôle déterminant. Chez les socialistes, ils « coopèrent » avec les travaillistes britanniques, qui sont les plus nombreux, et les Espagnols. *Au PPE*, leurs interlocuteurs privilégiés sont les *amis du chef de* gouvernement espagnol, José Maria Aznar, la représentation la plus importante après les élus de la CDU/CSU (Union chrétienne-démocrate et Union chrétienne-sociale allemande). *La stratégie des députés espagnols a* été payante jusqu'ici : les socialistes ont eu leur président, Enrique Baron Crespo, de 1989 à 1992, et la droite va avoir le sien jusqu'à la fin de la législature en cours.

Comparée à celle des Espagnols, la performance française est pour le moins médiocre. Depuis Simone Veil en 1979 et Pierre Pflimlin en 1984, les Français ne sont plus dans le coup pour la course au perchoir. Ils ont d'abord une représentation moins importante que celle de *l'Allemagne* (87 sièges contre 99). *Ensuite, vingt-deux parlementaires* – les lepénistes et les villiéristes – sont non incrits, donc ne peuvent jouer un rôle significatif. Le reste est dispersé comme aucune autre nationalité et, surtout, ils pèsent peu chez *les deux formations qui donnent le* ton : seize membres sur les bancs socialistes et douze chez les démocrates-chrétiens. M[me] Fontaine, qui siège au PPE, n'avait aucune chance, dans ces conditions, dans la course à l'investiture de son groupe contre *M. Gil-Robles*, présenté par le noyau dur *germano-espagnol composé de soixante-dix*-sept eurodéputés.

PERTE D'INFLUENCE

Les Français ne sont guère plus performants dans le fonctionnement parlementaire au *quotidien*, non seulement en raison de cette *dispersion, mais surtout* par leur absence dans la phase préparatoire des votes ou décisions importants, au contraire des conservateurs britanniques, par exemple, qui ont une influence réelle malgré leur faible *nombre (dix-neuf sièges)*. Au bout du compte, la représentation française a subi une perte d'influence considérable ces dernières années : parce que les socialistes ne se remettent pas d'avoir perdu le pouvoir à Paris ; parce que les RPR sont isolés dans un petit groupe hétéroclite, l'UPE (Union pour l'Europe), où ils sont *alliés aux* « berlusconiens » italiens ; parce que les centristes spéculent depuis trop longtemps sur la date de départ d'Alain Juppé de Matignon et sur le nom de son successeur.

En attendant, les autres nationalités avancent leurs pions en engrangeant des résultats tangibles. C'est le cas des Britanniques, qui ont obtenu le poste de secrétaire général pour l'un des leurs : Julian Priestley, *ancien secrétaire général du groupe socia*liste et actuel directeur du cabinet de M. Hänsch. Les démocrates-chrétiens l'ont flanqué d'un adjoint, « un homme à eux », le Danois Harald Rømer. Patron de l'administration, le secrétaire général du Parlement européen a aussi un rôle politique.

L'occupant de ce poste jusqu'au printemps prochain, l'Italien Enrico Vinci, qui a toujours œuvré avec finesse et sagesse, a eu beaucoup d'influence sur les présidents successifs. En trente-sept ans d'administration parlementaire, il a notamment été directeur du cabinet de M[me] Veil et de M. Pflimlin *avant de devenir secrétaire général. Cette* fonction lui a permis, par exemple, d'être à l'origine du transfert des pouvoirs parlementaires aux commissions, pour les dossiers techniques, ou des assises avec les Parlements nationaux.

Compte tenu de son parcours de militant travailliste, il est peu probable que M. Priestley limite son action aux seules tâches administratives. Son rôle politique a, même, toutes les chances d'être accru en raison de *la tendance actuelle, chaque jour plus visible, portant sur une renationalisation* de la vie parlementaire. Face à cette évolution, les Français sont très mal placés, manquant singulièrement d'alliés, y compris parmi les représentants des pays du sud de l'Union.

Marcel Scotto

M. Chirac et M. Kohl abordent ensemble les négociations avec Moscou sur l'OTAN

JACQUES CHIRAC et Helmut Kohl ont eu, mardi 7 janvier, un long entretien téléphonique, au lendemain de la visite du chancelier à Boris Eltsine. La conversation a porté surtout sur l'élargissement de l'OTAN. Devant le chef du gouvernement allemand, le président *russe avait* réitéré, assez durement, son *opposition à l'entrée* d'Etats d'Europe centrale dans l'organisation atlantique, alors que les Occidentaux se sont mis d'accord pour entamer des négociations avec *certains de ces pays* après le *sommet* atlantique de Madrid des 8 et 9 juillet 1997. Helmut Kohl a déclaré avoir avec Boris Eltsine « *évalué certaines idées* » susceptibles de montrer que l'élargissement de l'OTAN *n'est pas dirigé contre* la Russie, qu'il n'est pas destiné à isoler ce pays, contrairement à ce qu'affirme craindre le Kremlin.

Helmut Kohl partage avec Jacques Chirac la volonté d'associer Moscou à la mise en place d'un système de sécurité en Europe et les deux hommes d'Etat sont décidés à faire de concert des propositions qui, sans accorder à la Russie un droit de veto sur les affaires européennes, lui reconnaîtraient un rôle actif.

SOLUTIONS INCERTAINES

Aucune précision n'a été donnée sur les « *idées* » qui pourraient être avancées de part et d'autre au cours des négociations entre l'OTAN et la Russie. Celles-ci *doivent commencer* formellement le 20 janvier, avec la visite à Moscou du secrétaire général de l'organisation atlantique et seront accompagnées de nombreux entretiens parallèles entre les divers *protagonistes. Le président de la* République se rendra lui-même en Russie début février.

Si les solutions restent encore incertaines, les données du problème sont connues. Selon des informations en provenance de Moscou, le Kremlin exige que l'OTAN renonce au stationnement d'armes nucléaires dans ses nouveaux Etats membres (ce qu'elle a déjà fait), au *déploiement de troupes étrangères* et au développement d'infrastructures de l'OTAN, afin d'empêcher une avancée du dispositif militaire occidental *jusqu'aux* frontières de la Russie. Le Kremlin veut d'autre part être partie prenante dans toutes les décisions de l'OTAN touchant ses *intérêts* ; des mécanismes de consultation et de décision devant être précisés dans un traité, entre l'OTAN et la Russie, qui aurait une valeur contraignante et devrait être signé avant même la première vague d'adhésions.

En l'état actuel, ces revendications sont difficilement acceptables par les *Occidentaux et notamment* par les Américains, qui restent les interlocuteurs privilégiés des Russes. Jacques Chirac et Helmut Kohl sont convaincus que la France et l'Allemagne ont, *ensemble*, un rôle à jouer pour éviter une impasse dans les négociations entre l'OTAN et la Russie. Au cours d'une conférence de presse, le chef de la *diplomatie allemande, Klaus Kinkel*, a déclaré, mardi, que Moscou voulait parler d'une « *masse* » de sujets, et de citer l'aide économique et financière, l'entrée dans le G 7, la réforme de l'OSCE, la réduction des armements classiques et le désarmement nucléaire avec les Etats-Unis..., ouvrant ainsi la porte à un vaste marchandage.

Daniel Vernet

Boris Eltsine est en régime « semi-alité »

Le président russe Boris Eltsine, qui a quitté le Kremlin, lundi 6 janvier, en raison d'un « *refroidissement* », devait rester, mercredi, en régime « *semi-alité* » *dans* la résidence d'Etat de Gorki-9, à l'ouest de Moscou, a annoncé, mardi, le Kremlin. Boris Eltsine, *soixante-cinq ans*, suit un « *régime de soins renforcé* », a indiqué un porte-parole de la présidence, sans préciser la nature de ces soins. Le porte-parole du Kremlin, Sergueï Iastrjembski, avait annoncé, lundi, que le président russe souffrait d'un « *gros rhume* » qui le contraignait à annuler tous ses engagements prévus dans les « *prochains jours* ». M. Iastrjembski avait alors souligné que ce « *rhume* » n'avait aucun rapport avec le *quintuple* pontage coronarien subi le 5 novembre par le président russe. Le chirurgien américain Michael DeBakey, qui avait conseillé l'équipe médicale russe lors de cette intervention, a déclaré, lundi, que le cœur de M. Eltsine ne posait pas de problèmes particuliers, et que la convalescence du président se poursuivait « *exactement comme prévu* ». – (AFP, Reuter.)

Le républicain Newt Gingrich est réélu président de la Chambre des représentants

La polémique autour du « speaker » se poursuit cependant aux Etats-Unis

Newt Gingrich reste au centre d'une polémique financière qui met en cause son intégrité. La commission d'éthique de la Chambre des représentants n'a toujours pas rendu les conclusions de son enquête sur le financement de sa campagne électorale, mais selon un récent sondage, 65 % des Américains estiment que M. Gingrich n'aurait pas dû faire acte de candidature.

WASHINGTON
de notre correspondant

Newt Gingrich a circonscrit la fronde parlementaire qui menaçait de lui coûter son poste de *speaker* (président) de la Chambre des représentants, mais il n'a gagné qu'un répit. Réélu, mardi 7 janvier, par 216 voix (contre 205 en faveur du chef de la minorité démocrate, Richard Gephardt), il devient, comme il l'avait prévu, *« le premier* speaker *républicain réélu deux fois de suite en soixante-huit ans »*. Le Parti républicain dispose d'une majorité de 227 sièges (contre 207 pour les démocrates et 1 indépendant) à la Chambre basse du Congrès, et seuls 10 élus républicains ont pris le risque d'afficher publiquement leur désavœu des indélicatesses fiscales et des manquements éthiques dont M. Gingrich s'est rendu coupable.

Les républicains étaient confrontés au dilemme classique de la vie politique : les principes, voire la morale, ou l'intérêt partisan ? Opter pour la première solution aurait dû les convaincre de ne pas plébisciter l'inspirateur un peu trop flamboyant de la « révolution conservatrice » de 1994. Ces derniers jours, plusieurs éditorialistes avaient souligné que la décence commandait au moins d'attendre que la commission d'éthique de la Chambre des représentants rende public son rapport d'enquête et que l'ensemble des parlementaires se prononcent sur la sanction qui attend le représentant de Géorgie, ce qu'ils feront en tout état de cause dans environ deux semaines.

Le Parti républicain aurait donc été sage de retarder le vote, quitte à désigner un *speaker* intérimaire. Telle était la solution préconisée par les démocrates et préférée par une majorité d'Américains. Selon un sondage CNN-*Usa Today*, 65 % d'entre eux estimaient que celui qui est le troisième personnage de l'Etat ne devait pas être réélu. Mais les stratèges du Parti républicain ont raisonné différemment. Pour eux, outre que les péchés de Newt Gingrich ne sont que véniels (*Le Monde* du 27 décembre), un retrait du *speaker* serait apparu comme une victoire offerte aux démocrates, plaçant leur parti en position de faiblesse à la veille des négociations budgétaires qui vont s'engager avec la Maison Blanche.

Surtout, les responsables républicains ont estimé que, si M. Gingrich n'était pas réélu dès la rentrée parlementaire, il risquait de ne jamais l'être. La polémique n'a en effet cessé de prendre de l'ampleur et les élus républicains ont pu mesurer auprès de leurs électeurs que l'impopularité du Géorgien n'avait pas diminué. M. Gingrich ne conteste plus avoir donné des informations *« inexactes, incomplètes et non fiables »* à la commission d'éthique de la Chambre des représentants sur le financement de ses activités politiques. Mais même s'il reconnaît qu'il aurait dû consulter un conseiller fiscal, les arcanes de la législation sont, selon lui, seules responsables de ses malheureuses omissions.

« ÉTHIQUEMENT AFFAIBLI »

Les responsables du Parti républicain, parmi lesquels Trent Lott, chef de la majorité sénatoriale, ont épousé cette version, déclenchant la colère des démocrates. David Bonior, chef de file de la minorité à la Chambre, a estimé que le *speaker « s'est livré pendant sept ans à des blanchiments d'argent par l'intermédiaire d'œuvres caritatives et éducatives »*, accusation peu éloignée de la position de l'un des dissidents républicains, Jim Leach, pour qui Newt Gingrich, *« éthiquement affaibli »*, aurait dû s'effacer. Contrairement à son habitude, ce dernier a fait amende honorable mardi, reconnaissant avoir été *« impétueux, sûr de soi »* et *« arrogant »*». Puis il s'est excusé d'avoir attiré *« la controverse ou une attention inappropriée »* sur la Chambre des représentants.

Or la polémique est loin d'être dissipée. Les représentants ont en effet réélu leur président avant même d'avoir officiellement obtenu le détail des faits qui lui sont reprochés. La commission d'éthique va tenir de nouvelles auditions avant de rendre, vers le 21 janvier, son verdict, qui peut aller de la simple réprimande – la décision la plus probable – à l'expulsion de la Chambre. En tout état de cause, l'affaire Gingrich n'est pas prête de disparaître de l'actualité, ce qui arrange plutôt Bill Clinton, lui-même au centre d'une controverse sur les douteuses contributions financières de sa campagne électorale.

De ce point de vue, une réélection de Newt Gingrich n'est pas pour déplaire à la présidence. Le prestige du *speaker* est durablement entamé, et sans doute aussi sa légitimité comme son autorité. Il reste à voir si cette réélection au forceps fera de l'intéressé un partenaire plus intransigeant ou plus enclin au compromis avec la Maison Blanche. Une chose demeure sûre : les responsables du Parti républicain ne sont plus en position de force pour donner des leçons d'éthique à Bill Clinton.

Laurent Zecchini

Washington promet d'apurer ses dettes à l'ONU

Le nouveau secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a reçu du secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, des *« assurances privées »* concernant le prochain paiement de la dette qu'ont les Etats-Unis envers l'ONU. A l'issue d'un entretien entre les deux hommes à New York, le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a indiqué, mardi 7 janvier, que le secrétaire d'Etat américain sortant avait assuré à M. Annan que le paiement des 1,3 milliard de dollars d'arriérés accumulés par les Etats-Unis était *« en tête des priorités »* de l'administration Clinton II.

***« Nous ne sommes pas fiers d'être débiteurs »* et *« nous travaillons de manière étroite avec le Congrès »* pour tenter d'apurer ce contentieux financier, a dit M. Burns. *« Les Etats-Unis veulent et doivent remplir leurs obligations financières »*, a-t-il ajouté. Les Etats-Unis estiment qu'il est temps de *« renouveler une relation étroite »* avec l'ONU où ils *« devraient être impliqués de manière centrale »*, a encore déclaré M. Burns. – (*AFP.*)**

L'érosion du pouvoir s'accélère en Yougoslavie

Tandis que les manifestations se poursuivent, la grogne des députés monténégrins pourrait bloquer les institutions fédérales

TANDIS QUE la série noire continue pour le président serbe, avec de nouvelles prises de position hostiles et la menace de députés monténégrins de déserter le Parlement fédéral, l'opposition a de nouveau appelé ses sympathisants à investir le centre de Belgrade mercredi 8 janvier.

Les dirigeants *« envoient la police dans les rues. Demain, nous débloquerons les rues avec nos unités motorisées et pédestres »*, a lancé, mardi soir, l'un des leaders de la contestation, Vuk Draskovic, appelant ainsi les protestataires à une manifestation du même type que celle de dimanche dernier : afflux vers le centre de Belgrade en voiture, puis sortie des véhicules pour la marche traditionnelle dans les rues. Depuis les violences qui ont fait un mort le 24 décembre, la police anti-émeutes s'est abstenue de recourir à la force, en dépit des arrêtés pris par le gouvernement pour interdire toute manifestation *« de nature à perturber la circulation »*. L'opposition affirme avoir reçu de l'armée l'assurance qu'elle n'interviendrait pas. Mais, selon un autre de ses dirigeants, Zoran Djindjic, les autorités pourraient interdire tous les rassemblements dans les zones piétonnes à compter du 12 janvier, après les fêtes de Noël et du Nouvel An orthodoxes.

L'opposition prépare de nouvelles formes d'action, notamment l'engorgement des téléphones de tous les ministères. Elle envisage d'appeler la population, dans les jours qui viennent, à ne plus payer les notes d'électricité ni la redevance télévision.

A l'issue de la manifestation de mardi, alors que le concert de milliers de sifflets et la musique du film *Underground* d'Emir Kusturica résonnaient encore dans les rues, la coalition Ensemble a lancé son opération de charme à l'égard de la police. Ses trois dirigeants – Vesna Pesic, Vuk Draskovic et Zoran Djindjic – se sont approchés pour parler aux hommes casqués, munis de matraques et de boucliers en plexiglas et pour leur souhaiter bon Noël. La plupart des policiers ont accueilli de bonne grâce cette première prise de contact, acceptant pour la plupart de serrer la main des opposants.

Dans la journée, neuf doyens de faculté avaient apporté leur soutien à leurs étudiants qui réclament, comme l'opposition, la reconnaissance des résultats des élections municipales du 17 novembre, partiellement annulés par le pouvoir.

BOYCOTTAGE DU PARLEMENT

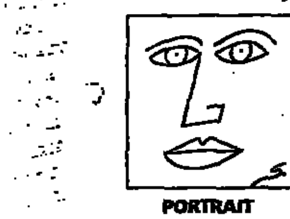
D'autre part, un risque de blocage des institutions se dessine avec la menace du président du Parlement du Monténégro, Svetozar Marovic, d'appeler les députés monténégrins au bycottage du Parlement fédéral yougoslave. Cette menace traduit l'impatience croissante des dirigeants de Podgorica – capitale de la petite République qui forme avec la Serbie la République fédérale de Yougoslavie (RFY) –, face à l'isolement international auquel les réduit la crise politique serbe. Le Monténégro dispose de 30 sièges à la Chambre des représentants du Parlement fédéral, qui en compte 138. Il détient en outre la moitié des 40 sièges à la Chambre des Républiques (chambre haute) de ce Parlement. Un boycottage du Parlement fédéral par le Monténégro risquerait de priver la chambre du quorum requis, d'autant qu'elle est déjà boycottée par les 22 députés de la coalition Ensemble et 16 autres du Parti radical (extrême droite).

De son côté, la Cour suprême de Serbie a reconnu la victoire de l'opposition à Lapovo, à 120 kilomètres au sud de Belgrade, selon des responsables de la coalition Ensemble. On attendait pour mercredi une décision de justice sur le scrutin de Nis, la deuxième ville de Serbie. – (*AFP.*)

Kwon Young-kil, l'homme qui enfièvre le pays du Matin calme

SÉOUL
de notre envoyé spécial

« C'est possible. » Kwon Young-kil, président de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU),



PORTRAIT

initiateur d'un mouvement de grève qui a pris le tour d'une confrontation directe avec le gouvernement, n'écarte pas la possibilité d'être arrêté dans les jours qui viennent. Coiffé d'une casquette de laine, sa chemise ouverte sous un anorak noir en dépit du froid, M. Kwon a le calme serein des gens de conviction. Peu de choses prédestinaient cet homme âgé de cinquante-cinq ans, sorti de la prestigieuse université de Séoul, où est formée l'élite sud-coréenne, à devenir ce militant syndical qui, replié sous une tente derrière la cathédrale de Myongdong dans le centre de Séoul, défie le gouvernement de Kim Young-sam, le premier président démocratiquement élu.

« RÉFORME GLOBALE »

M. Kwon fut journaliste pendant de longues années au quotidien *Seoul shinmun*, dont il fut le correspondant à Paris entre 1981 et 1988. *« Le gouvernement fait courir le bruit que ce séjour en France m'aurait "dévoyé" et m'a influencé à devenir syndicaliste*, dit-il en riant. *En réalité, comme tous les Coréens de ma génération, c'est la situation de notre pays dans les années 1970-80* [époque des régimes musclés des généraux-présidents Park Chung-hee puis Chun Too-whan] *qui a été à l'origine de mon engagement. J'ai senti que le journalisme – dont la mission est d'être du côté de la justice sociale et de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas – ne remplissait pas son rôle et qu'il était vain pour moi de poursuivre dans cette voie : le rôle d'un intellectuel en Corée ne pouvait être que l'action. »*

Dans un pays à tradition confucéenne, où le lettré tire son prestige du fait qu'il reste au-dessus de la mêlée, l'itinéraire de M. Kwon est original. Lorsqu'il revient au pays en 1988, la Corée du Sud a changé. Les manifestations de 1987 ont forcé le régime Chun à des concessions et la démocratisation est en cours. Le couvercle de la répression qui pesait sur le mouvement ouvrier a sauté et, en l'espace de trois mois, quatre mille syndicats sont apparus.

Journaliste de premier plan, M. Kwon prend alors la direction du syndicat du *Seoul shinmun*, puis il devient président de la Fédération de la presse. Il participe ensuite à la création d'une Fédération des syndicats des employés du secteur tertiaire et de l'enseignement et, enfin, en novembre 1995, de la KCTU, qui n'est pas reconnue par les autorités en dépit de ses 300 000 adhérents.

« Les syndicats se sont longtemps battus pour les augmentations de salaire et l'amélioration des conditions de travail mais, au-delà, nous devons viser à une réforme globale de la société. La Corée a certes réussi un décollage économique remarquable mais il n'a pas été accompagné de progrès comparables en termes de justice sociale, poursuit M. Kwon. *La grève actuelle a bien pour premier objectif l'abrogation de la loi votée le 26 décembre mais elle a aussi une signification plus profonde : c'est la première expérience de lutte politique des syndicats contre une déviation du processus parlementaire et en faveur d'un éveil de la conscience politique des travailleurs. La loi que nous contestons ne concerne pas seulement les salariés mais la démocratie. »*

M. Kwon ne nie pas que l'économie sud-coréenne soit en difficulté. *« Mais il ne faut pas faire des coûts salariaux les seuls responsables de cette perte de la compétitivité*, estime-t-il. *Entrent aussi en ligne de compte une gestion souvent retardataire, une spéculation foncière effrénée et enfin des taux d'intérêt élevés. Les salaires sont une partie du problème. »*

UNE CATHÉDRALE SANCTUAIRE

L'entrée de la Corée dans l'OCDE n'est-elle pas à l'origine de nouvelles contraintes ? *« Partiellement sans doute, mais le gouvernement, qui a promis des changements pour faire partie du « club des riches », a pris des mesures qui vont dans le sens opposé aux tendances des pays développés en matière de droit du travail : l'existence de plusieurs syndicats ne sera pas reconnue avant cinq ans, les employés du secteur public et les enseignants ne peuvent pas former des syndicats et ceux-ci n'ont toujours pas le droit d'exercer une action politique. Les changements sur ce dernier point sont purement cosmétiques. Au contraire, le gouvernement a doté les service de renseignement de prérogatives leur permettant d'exercer des intimidations à l'encontre des militants syndicaux ou de les emprisonner en les faisant passer pour "agents des communistes". »*

M. Kwon peut aisément être arrêté. La confédération qu'il préside n'étant pas reconnue, ses actions sont illégales. Il est en outre en liberté provisoire depuis mars 1995 après avoir passé quatre mois en prison. Cinq chefs d'accusation pèsent sur lui : de la violation de la loi sur les rassemblements à des infractions à la circulation en passant par l'entrée illégale sur une propriété privée (un meeting dans une université). C'est parce qu'ils se savent menacés d'arrestation que les dirigeants du KCTU se sont installés dans la cour de la cathédrale de Myongdong. Dans un pays où 10 % de la population sont chrétiens, l'Eglise catholique a un rayonnement qui dépasse la communauté des croyants et elle est perçue comme un « sanctuaire » de défense des droits de l'homme. *« Myongdong est un refuge mais c'est aussi un symbole : c'est de là que partit le mouvement démocratique qui allait renverser le régime Chun en juin 1987 »*, dit M. Kwon. Le président Kim *« est aspiré par une spirale autoritaire*, estime-t-il. *Il a déjà commis une erreur en forçant le passage de cette loi. Il risque d'en commettre une autre plus lourde de conséquences en recourant à la force contre les syndicats »*.

Philippe Pons

Ultimatum des syndicats

Le mouvement de protestation syndical menace de se durcir en Corée du Sud alors que la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), qui s'oppose à une nouvelle législation sur le travail, a annoncé, mardi 7 janvier, son intention de déclencher une grève générale si le gouvernement n'abrogeait pas cette loi. Le parti gouvernemental du président Kim Young-sam a exclu toute concession et les syndicalistes viennent de fixer la date butoir du 14 janvier à minuit pour que les autorités reviennent sur leurs positions. Si ce n'est pas le cas, ils menacent d'étendre la grève aux secteurs des transports et des télécommunications.

Avant le 11 janvier, la Fédération des syndicats coréens, seule organisation reconnue par le gouvernement, aura annoncé si elle se joint ou non au mouvement comme elle l'avait fait en décembre. *« Nous considérons son adhésion comme acquise »*, a estimé M. Kwon Young-kil, président du KCTU. – (*Corresp.*)

Jacques Chirac dépêche un émissaire à Séoul

Jacques Chirac va dépêcher un émissaire, Jean-Claude Paye, en Corée du Sud afin d'apaiser les relations qui s'étaient tendues avec la France depuis la suspension de la privatisation du groupe français Thomson. C'est l'offre du sud-coréen Daewoo Electronics, associé à la candidature Lagardère pour la reprise de la filiale Thomson Multimédia, qui avait été mise en cause par la commission de privatisation, provoquant un tollé à Séoul. Daewoo avait alors menacé de remettre en cause sa présence, déjà importante, en Lorraine. Membre du Conseil d'Etat, en charge des affaires internationales, M. Paye est l'ancien secrétaire général de l'OCDE, organisation dans laquelle la Corée du Sud a fait son entrée le mois dernier. Il se rendra à Séoul du 13 au 15 janvier et aura des entretiens avec le président Kim Young-sam, ainsi qu'avec le ministre des affaires étrangères et le ministre du commerce sur l'ensemble des relations bilatérales.

Les quatre vérités du patriarche orthodoxe de Constantinople

LA COMMUNAUTÉ orthodoxe de Serbie, d'Ukraine et de Russie, fidèle au calendrier julien (en retard de treize jours sur le calendrier grégorien d'Occident), a célébré Noël



BIBLIOGRAPHIE

le 6 janvier, à un moment où sort en France, pour la première fois, un livre d'entretiens avec la plus haute personnalité de l'orthodoxie (250 millions de fidèles dans le monde), le patriarche de Constantinople, Bartholomée Ier, cinquante-six ans. En octobre, une bombe a explosé au Phanar d'Istanbul, sa résidence de Turquie. A l'étranger, son leadership est contesté par Moscou, l'autre capitale de l'orthodoxie. Pourtant, ce livre témoigne d'une étonnante fermeté pour condamner toute attitude revancharde et toute dérive nationaliste de l'orthodoxie.

En déplorant ce qu'il perçoit parfois comme une partialité antiserbe de l'Occident – dans des pages qui ne sont pas les plus convaincantes de son livre –, le patriarche Bartholomée dénonce toutes les ambiguïtés du lien entre la religion orthodoxe et la nation. Elles tiennent à son histoire et à sa structure : l'« autocéphalie » d'Eglises nationales, conçue comme une forme d'*« indépendance dans l'interdépendance »*, mais devenue *« absolue »*. A la suite de siècles d'asservissement, de l'ère ottomane à l'ère soviétique, l'orthodoxie a été instrumentalisée par un nationalisme exacerbé, qui la déchire encore aujourd'hui. De Moscou à Belgrade ou à Athènes, il stimule les réactions intégristes et populistes, renforce les thèses xénophobes, antisémites et antidémocratiques. Le patriarche de Constantinople le rejette, mais se rassure à bon compte en évoquant les minorités orthodoxes ouvertes, de l'Est ou du Proche-Orient, qui n'ont aucun soutien de leur hiérarchie.

Dans la bouche d'un homme rompu aux vertus de l'ascétisme, les commentaires du chef spirituel de l'orthodoxie sur les questions morales paraîtront d'une étonnante modernité. Le lecteur ne manquera pas de faire la comparaison avec l'enseignement du pape et comprendra que les difficultés œcuméniques sont également dues à des divergences éthiques. Bartholomée Ier n'a pas de mots assez durs pour condamner *« les leçons de morale, les interdits, les intrusions indiscrètes de vieux célibataires dans l'intimité des couples »*. Autant d'attitudes qui *« ne peuvent que s'interposer entre les hommes d'aujourd'hui et le message de l'Evangile »*.

« LE DIVIN ET L'HUMAIN »

Il renvoie à la conscience des couples le choix d'une méthode de contraception, pardonne les divorces, recommande une protection pour lutter contre le sida. A propos de l'avortement lui-même, le patriarche orthodoxe ne craint pas d'afficher son désaccord avec le magistère catholique : si l'avortement est déconseillé, il reconnaît l'existence de situations d'extrême détresse où l'IVG s'impose comme un moindre mal.

Le principal intérêt du livre est cependant de mettre en valeur un patrimoine ascétique et mystique, qui est unique au monde, des vertus de contemplation et une éthique de la personne, issues de cette *« union, sans séparation et sans confusion, du divin et de l'humain »*, qui résume toute la sagesse de l'orthodoxie.

Henri Tincq

★ ***La vérité vous rendra libre*. Entretiens avec le patriarche de Constantinople, Bartholomée Ier, par Olivier Clément. J.-C. Lattès et Desclée de Brouwer. 360 p. 129 F.**

هكذا من الرجل

Attribué au GIA, un attentat à la voiture piégée frappe au centre d'Alger

Un bilan officiel fait état de sept morts, mais des témoins évoquent plus de vingt tués

Une voiture piégée a explosé dans la principale artère de la capitale, rue Didouche Mourad, mardi 7 janvier, à 14 heures 10. Le bilan officiel fait état de 7 morts et de 45 blessés mais, selon les témoins et des sources hospitalières, il y aurait eu au moins 20 tués. Non revendiqué, l'attentat est attribué par la presse au Groupe islamique armé (GIA), à nouveau bien implanté dans la casbah de la capitale.

S'IL NE SE PASSE pratiquement plus de jour en Algérie sans attentat meurtrier, celui qui a eu lieu mardi 7 janvier en début d'après-midi dans la capitale a valeur de symbole. C'est en effet en plein cœur d'Alger, dans l'avenue la plus animée, que l'explosion d'une voiture piégée a eu lieu à 14 heures 10, selon un scénario désormais bien rôdé. Un jeune homme, âgé de 25 à 30 ans, abandonne précipitamment un véhicule au milieu de la chaussée, moteur en marche. Un poignée de secondes plus tard la voiture explose...

C'est ce qui s'est produit mardi dans la rue Didouche-Mourad (ex-rue Michelet), en face de la faculté. Le conducteur de la voiture – une Honda civic usagée – l'a abandonnée au milieu des embouteillages juste avant la déflagration. « *Je l'ai vu descendre de voiture. Je pensais qu'il était simplement allé acheter des cigarettes. Il avait l'air très pressé. L'explosion est alors intervenue* », selon le témoignage d'un algérien qui se trouvait à la Brasserie des Facultés, toute proche.

Sous l'effet de la déflagration, le moteur de la voiture piégée a été projeté à plusieurs dizaines de mètres, un bus de voyageurs – qui, heureusement proche du terminus, venait de décharger la plupart de ses passagers – s'est embrasé ainsi que plusieurs dizaines de voitures. Dans tout le quartier, les vitres des bâtiments ont été soufflés et un cratère de près d'un mètre de profondeur s'est formé au centre de la chaussée. Pris de panique devant le spectacle apocalyptique qui se déroulait sous leurs yeux, des centaines d'habitants se sont enfuis dans la crainte d'une seconde explosion tandis que les secours et la police arrivaient rapidement. Selon les chiffres officiels, l'attentat aurait fait 7 morts et 45 blessés. Mais les témoignages recueillis sur place font état d'un bilan beaucoup plus lourd : 20 morts, selon la presse algérienne de mercredi.

Comme à son habitude, la télévision, contrôlée par le pouvoir, ne s'est guère étendue sur l'attentat. Au journal télévisé de mardi soir, l'explosion de la voiture piégée a été présentée comme un banal fait divers. Le commentateur s'est borné à évoquer rapidement – et sans images – « *un attentat au niveau de la commune d'Alger centre* ». Destiné à rassurer l'opinion publique, la rapidité du traitement de l'information a, semble-t-il, eu l'effet inverse.

La presse quotidienne francophone, elle, a fait ses gros titres sur l'attentat, qui n'a pas été revendiqué. Pour la première fois, elle évoque même son possible commanditaire, Abou Selmane, 27 ans, le chef du Groupe islamiste armé (GIA) pour la région d'Alger. De son vrai nom Farid Hamani, il serait le successeur de Yacine Napoli, tué il y a quelques mois dans la casbah d'Alger par les forces de l'ordre.

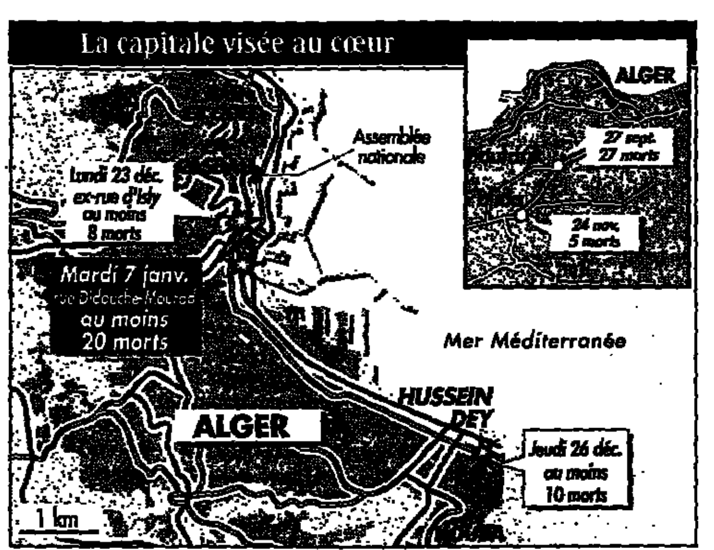
Recherché depuis 1992, Abou Selmane aurait participé aux premiers maquis, ceux créés dans la Mitidja du temps du président Chadli. Il vivrait aujourd'hui dans la casbah sur laquelle lui et ses hommes – dont l'âge moyen tourne autour de 18 ans – règneraient en maîtres.

Selon les habitants du quartier, Abou Selmane aurait fait récemment afficher sur les murs de la casbah un communiqué annonçant qu'une cinquantaine de bombes étaient prêtes à être utilisées. La rumeur publique lui prête une autre promesse : faire sauter chaque jour une bombe à Alger... Selon le quotidien *El Watan*, au cours des derniers jours de décembre, pas moins de 17 bombes et voitures piégées auraient été désamorcées dans la capitale.

Si une recrudescence des attentats à Alger est avérée, ses raisons n'apparaissent pas claires. La proximité du ramadan – il début le 10 *janvier* –, période que les groupes armés considèrent comme propice au djihad (guerre sainte), est avancée par certains. Mais les auteurs de l'attentat veulent *sans doute* marquer à leur façon le cinquième anniversaire de la prise du pouvoir par l'armée, le 11 janvier 1992, qui avait marqué le début de l'insurrection armée après l'arrêt d'élections législatives que le Front islamique du salut (FIS) était à la veille d'emporter. Deux mois plus tard, le FIS était interdit et un comité de 5 membres allait provisoirement diriger le pays.

Prise en tenailles entre les terroristes et les forces de l'ordre, la population, elle, vit de plus en plus difficilement. Outre la peur d'exactions qui a conduit des milliers d'Algériens habitant la Mitidja à quitter leurs villages trop isolés et à trouver refuge dans les villes, il lui faut affronter des conditions de vie de plus en plus précaires. A quelques jours du début du ramadan, les prix flambent. Le kilo de viande est passé en l'espace de quelques jours de 360 dinars à 550 dinars (le salaire minimum mensuel est de l'ordre de 4500 dinars, soit environ 450 francs) dans les marchés de la capitale ; le prix des légumes a doublé. « *On ne peut plus continuer à vivre comme ça* », conclut un Algérois.

Jean-Pierre Tuquoi



L'obstination du premier ministre algérien

Avec obstination, le premier ministre algérien, Ahmed Ouyahia, jure que la fin du terrorisme est proche. Qualifiant le terrorisme de « *résiduel* », il déclarait : « *Le terrorisme vit ses derniers soubresauts, démentiels certes, mais bien finaux.* » C'était à la mi-décembre à l'occasion d'une visite officielle à Tunis. Une semaine plus tard, l'explosion d'une voiture piégée à Hussein Dey, un quartier populaire de la capitale, [illegible] minimum 10 morts.

Dimanche 5 janvier, le chef du gouvernement est pourtant revenu à la charge. Le terrorisme a été « *défait* », a-t-il assuré aux membres du Conseil national de transition (CNT, Parlement désigné). L'attentat de la rue Didouche Mourad est venu, une nouvelle fois, démentir les propos euphoriques de M. Ouyahia. Comme l'écrit cruellement le quotidien *Le Matin* du mercredi 8 janvier : « *Encore une victoire comme ça et le pays est définitivement mis à feu et à sang.* »

Plus de 5 000 réfugiés arrêtés à leur retour au Rwanda

1 900 personnes, accusées d'avoir participé aux massacres de 1994, sont passibles de la peine de mort

5 460 RÉFUGIÉS RWANDAIS ont été arrêtés à leur retour dans leur pays, en raison de leur participation présumée au génocide de 1994, a indiqué, mardi 7 janvier, un porte-parole de l'ONU à Genève. Par ailleurs, des centaines de milliers de réfugiés rwandais se trouvent toujours dans l'est du Zaïre, principalement dans les régions de Tingi-Tingi, d'Amisi et de Shabunda, selon un porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Sur les 5 460 Rwandais arrêtés dans leur pays, la majeure partie l'ont été à Kibungo (sud-est), où les cas de génocide étaient plus nombreux qu'à Gisenyi (ouest) et Ruhengeri (nord), selon le porte-parole des Nations unies, Thérèse Gastaut. Celle-ci a précisé que la mission pour les droits de l'homme des Nations unies a reçu des informations sur des mauvais traitements infligés à des prisonniers en détention et de cas d'arrestations illégales. La tension monte à Kibungo et sept personnes ont été tuées entre le 20 et le 26 décembre.

Depuis le mois de novembre, environ 1,3 million de Rwandais sont rentrés chez eux après avoir fui la guerre civile de 1994. Parmi eux, 483 445 sont rentrés de Tanzanie et 719 307 de l'est du Zaïre, selon le porte-parole du HCR Pamela O'Toole. Le Haut-Commissariat estime qu'il reste 120 000 réfugiés aux alentours de Tingi-Tingi, 60 000 à Amisi et plus de 150 000 à Shabunda. Mais beaucoup d'entre eux n'ont pas été localisés.

Par ailleurs, les procès du génocide rwandais s'accélèrent, avec une dizaine d'audiences programmées au Rwanda pour les prochains jours et les premiers témoins de l'accusation promis pour jeudi par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), qui a son siège à Arusha (Tanzanie).

LOI SPÉCIALE

Au Rwanda, deux accusés ont été condamnés à mort, dimanche, à Kibungo (sud-est), après des audiences de quelques heures tenues le 27 décembre. Des dépositions écrites avaient été lues aux procès, mais aucun témoin n'était venu à la barre. Les accusés, qui comptent faire appel, n'avaient pas d'avocat. Il s'agissait des premières condamnations pour génocide.

Jusqu'alors, deux ans et demi après le génocide qui avait fait d'avril à juillet 1994 au moins 500 000 morts parmi la minorité tutsie et les modérés hutus, aucun procès n'avait eu lieu. Le TPR, créé en novembre 1994 par l'ONU pour juger les principaux responsables des massacres, avait bien tenu quelques audiences de procédure, présentées comme le début des procès, en septembre, octobre et novembre. Mais, les avocats de la défense, commis d'office par le TPR qui tient à respecter les droits de l'accusé et à mettre au point une jurisprudence irréprochable, ont obtenu des reports des procès.

Une vingtaine de personnes ont été inculpées par le TPR et 7 procès sont inscrits au rôle du tribunal. Le premier, celui de l'ancien bourgmestre de Taba (centre du Rwanda), devrait débuter jeudi, selon Bocar Sy, chargé de l'information du TPR.

Vivement critiqué par le régime rwandais, *dominé depuis 1994 par les Tutsis, le TPR semble donc décidé* à aller de l'avant. A la différence de la justice rwandaise, il ne prononcera pas de peines de mort.

Au Rwanda, en revanche, les peines capitales devraient être nombreuses, puisque les autorités ont récemment établi une liste de 1 900 auteurs présumés du génocide passibles de la peine de mort. La publication de cette liste a suivi l'adoption d'une loi spéciale devant permettre de commencer les procès. Jusqu'à présent, le système judiciaire, décimé par le génocide et l'exode qui l'avait suivi, n'avait pu commencer ces procès, conduits par des chambres spécialisées composées de magistrats qui, pour certains, viennent d'être formés. Environ 90 000 prisonniers, presque tous Hutus et accusés de génocide, sont écroués au Rwanda, en attente de jugement. – *(AFP.)*

Les autorités belges avaient été prévenues d'un possible génocide

Un groupe de travail de la commission des affaires étrangères du Sénat belge a rendu public, mardi 7 janvier, son rapport sur les incidents du 7 avril 1994 à Kigali qui avaient entraîné la mort de dix « casques bleus » parachutistes belges de la mission internationale de l'ONU (Minuar) et préludé au génocide des Tutsis et Hutus modérés du Rwanda.

Dès le 13 janvier 1994, un télex de l'ambassade de Belgique à Kigali faisait état d'informations recueillies auprès d'un « *dirigeant interhamwe* (milice extrémiste hutue) *de premier plan, révélant l'existence d'un plan pour blesser ou tuer des militaires belges afin de pousser la Minuar à partir* ». Le chef des « casques bleus » belges, le colonel Marchal, avait demandé, étant donné la situation, des munitions supplémentaires, qui n'arriveront que le 10 avril, trois jours après le drame. Le rapport révèle en outre que le gouvernement belge était au courant de l'existence de caches d'armes et de la formation de milices paramilitaires. – *(Corresp.)*

La médiation africaine a repris à Bangui pour tenter de résoudre la crise

LA MÉDIATION AFRICAINE menée par l'ancien chef de l'Etat malien, le général Amadou Toumani Touré, a repris, mardi 8 janvier, à Bangui, pour tenter de trouver une solution à la crise en République centrafricaine. Mais les militaires rebelles centrafricains, qui tiennent encore un quartier de Bangui, ont posé plusieurs conditions préalables : leur regroupement en un seul lieu, la fin des perquisitions en cours et la libération des prisonniers faits par l'armée française (cinquante-deux, selon celle-ci) au cours de sa riposte à l'assassinat, samedi, de deux de ses hommes.

Après le début de la « troisième mutinerie », le 15 décembre, cette médiation avait été confiée, lors du sommet franco-africain de Ouagadougou, les 5 et 7 décembre, aux chefs d'Etat du Gabon, du Mali, du Burkina Faso et du Tchad, qui s'étaient aussitôt rendus à Bangui. Après la conclusion d'une trêve, le 8 décembre, ils avaient créé un comité de suivi dirigé par le général Touré. Ce dernier est revenu, mardi, à Bangui. Dès son arrivée, il a rencontré le président Ange-Félix Patassé, le premier ministre, Jean-Paul Ngoupandé, et l'un des dirigeants de l'opposition, Abel Goumba. Il aurait dû achever son tour d'horizon, mardi soir, par une rencontre avec le capitaine Anicet Saulet, un des chefs des rebelles, mais, a-t-on appris de bonne source, ce dernier n'a pu aller au rendez-vous. Des militaires français auraient tenté d'empêcher le capitaine de sortir de son repaire, le camp Kasaï, avec une escorte, alors qu'il refusait toute protection française. Les militaires français, présents à tous les points névralgiques de Bangui, se chargent de l'organisation matérielle de la médiation africaine, parrainée par Paris.

C'est en assurant, samedi, la sécurité de deux médiateurs tchadien et burkinabé auprès des mutins que le capitaine Patrick-René Devos et l'adjudant Gérard Giraldo avaient été tués. Se considérant « *en état de légitime défense* » après ce « *lâche assassinat* », les forces françaises avaient lancé, les heures suivantes, une vaste opération qui a abouti à l'occupation de toutes les positions tenues par les mutins dans le quartier de Petevo, à la périphérie sud-ouest de Bangui.

C'est là qu'un nouvel incident s'est produit dans la nuit de lundi à mardi : des habitants du quartier ont prévenu les militaires français des agissements suspects d'une personne armée, a précisé le colonel Henry Pélissier, responsable du service d'information de l'armée (Sirpa). Une patrouille de soldats français a été envoyée sur place et a été accueillie par des coups de feu, qui ont légèrement blessé un de ses membres. La patrouille, « *en état de légitime défense* », a riposté, et l'inconnu, en vêtements civils, a été tué, a indiqué le colonel.

Après cet incident, la journée de mardi a été calme à Bangui. De nombreux magasins et bureaux ont rouvert leurs portes, et la radio nationale a retrouvé peu à peu ses heures d'émission normales. Plusieurs établissements d'enseignement ont annoncé la reprise prochaine des cours. – *(AFP.)*

Israël veut retarder de deux ans les retraits militaires de Cisjordanie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Depuis la victoire électorale de Benyamin Nétanyahou, il y a sept mois, sur un programme remettant largement en cause la dynamique des accords d'Oslo et relançant la colonisation des territoires arabes occupés, Yasser Arafat suspectait fortement la volonté affirmée par le premier ministre israélien d'honorer les engagements pris à son égard par le gouvernement précédent. La suspicion, on s'en rend compte aujourd'hui, n'était pas tout à fait infondée...

Le chef de l'OLP, dont l'administration autonome contrôle aujourd'hui un peu moins de 3 % de la Cisjordanie occupée, craignait notamment qu'après avoir accepté, sous la pression internationale, d'évacuer l'essentiel de la ville d'Hébron M. Nétanyahou ne cherche à stopper là un processus de paix qui prévoit expressément trois retraits territoriaux supplémentaires de l'armée d'occupation avant septembre 1997. D'où sa demande répétée de lier un éventuel accord sur le redéploiement militaire israélien à Hébron à une réaffirmation écrite de ces engagements précis, par ailleurs solennellement pris à Washington, en présence de la communauté internationale, par Itzhak Rabin en septembre 1995.

Au-delà des détails techniques concernant Hébron – détails sur lesquels, contrairement aux affirmations israéliennes répétées, les deux parties ne sont pas encore complètement d'accord –, la principale raison qui empêche la signature d'un compromis est le refus de Benyamin Nétanyahou de réaffirmer par écrit l'engagement de son gouvernement sur la poursuite du processus de paix telle que prévue par les accords signés. En clair, si le premier ministre nationaliste se dit prêt, selon diverses sources officielles, à s'engager dès maintenant sur un premier retrait territorial supplémentaire qui ne concernerait que 2 % de la Cisjordanie et aurait lieu en avril – alors que, selon les accords précédents, il aurait dû être effectué le 7 septembre dernier –, il refuse de s'engager sur la suite.

Les fuites, publiées mardi 7 janvier par le journal de droite *Maariv*, selon lesquelles M. Nétanyahou demande désormais aux Palestiniens d'oublier pendant au moins deux ans l'article XI, chapitre II des accords conclus, lequel prévoit trois retraits militaires supplémentaires de Cisjordanie avant septembre prochain, ont été confirmées dans la journée par David Bar-Ilan, le porte-parole officiel du premier ministre. Ce dernier a estimé que « *les derniers redéploiements prévus constituent des problèmes* » et des sources de contentieux. Les « *interprétations* » entre Israël et l'OLP sur l'ampleur territoriale de ces retraits étant « *largement divergentes* », le premier ministre a donc proposé mardi aux Palestiniens, *via* Dennis Ross, l'envoyé spécial de Bill Clinton, un délai de vingt mois par rapport au calendrier initialement prévu.

EXTRÊME SUSPICION

« *En mai 1999 nous serons mieux en mesure*, explique David Bar-Ilan, *de compléter les derniers redéploiements puisque nous saurons exactement où l'Autorité palestinienne exercera son pouvoir.* » Mais 1999 est aussi la date à laquelle la phase intérimaire du processus de paix conclue en septembre 1993 arrive officiellement à son terme avec la fin des négociations – qui n'ont toujours pas commencé – sur le statut définitif de tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Cette logique revient au fond à vider de sa substance la philosophie centrale et la dynamique progressive d'un processus de paix « *par étapes* » dont chaque phase s'emboîtait dans la suivante, tout en multipliant, sur le terrain, les risques de dérapages violents liés, comme on l'a vu de nombreuses fois, aux différents retards. Elle renforce, si besoin était, l'extrême suspicion dans laquelle les Palestiniens tiennent un premier ministre qui, après s'être entouré des faucons les plus durs de l'arène politique israélienne, s'appuie aujourd'hui sur leur présence au gouvernement pour justifier son refus d'avancer dans la voie d'un partage territorial de la Terre Sainte.

De fait, les Palestiniens, qui espéraient administrer environ 85 % de la Cisjordanie d'ici septembre prochain – Israël négociant alors avec eux et pendant vingt mois le sort des colonies juives, des routes d'accès et des camps militaires disséminés dans la région – ne contrôleraient, avant la grande négociation finale, que 5 ou 6 % des territoires sur lesquels ils espèrent édifier leur Etat indépendant.

« *La clef du succès dans une négociation territoriale*, disait naguère en substance Henry Kissinger, *c'est le contrôle préalable du maximum de territoire.* » Benyamin Nétanyahou, qui a renouvelé lundi son hostilité à un Etat palestinien, connaît ses classiques. Le problème est que les Palestiniens ne sont pas non plus illettrés et que la dernière « proposition » israélienne, jugée « *irresponsable* » par Hassan Asfour, l'un des proches de Yasser Arafat, a été fermement rejetée par l'OLP. Aux dernières nouvelles, l'envoyé spécial américain, qui assure une navette ininterrompue entre les deux parties depuis quatre jours, commencerait à montrer des signes de fatigue et envisagerait de rentrer chez lui avant la fin de la semaine...

Patrice Claude

Les ex-gendarmes de l'Elysée nient tout lien avec des activités de mercenariat au Zaïre

Alain Le Caro et Robert Montoya déclarent être victimes d'une manipulation

En réponse aux informations du *Monde* indiquant qu'ils jouaient un rôle dans le recrutement de mercenaires pour le compte de l'armée régulière zaïroise, le colonel de gendarmerie Alain Le Caro, ancien chef de la sécurité personnelle de François Mitterrand, et Robert Montoya, gendarme qui fut proche de la cellule antiterroriste de l'Elysée, donnent leur version des faits.

APRÈS LA PUBLICATION dans nos éditions du 8 janvier d'informations indiquant que le Zaïre avait fait appel aux services de deux ex-gendarmes français dans le cadre d'une campagne de recrutement de mercenaires chargés d'encadrer une partie de l'armée zaïroise, ceux-ci ont démenti, mardi 7 janvier, *« toute participation, directe ou indirecte, à une quelconque activité de mercenariat au Zaïre »*.

Le colonel Alain Le Caro (et non Le Carro, comme nous l'avons écrit par erreur), ancien chef du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR), qui n'avait pu être joint avant la parution de nos informations, a ainsi déclaré au *Monde* : *« De telles affirmations mettent en cause mon honneur et je me demande à qui peut profiter une telle manipulation. J'ai des contacts avec tous les chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest à l'exception de celui du Bénin. Et il m'arrive souvent de recommander des sociétés ou des gens aux autorités qui m'emploient et qui décident en dernier recours des affaires à conclure. Je crois que je dérange surtout les milieux affairistes qui grenouillent en Afrique ainsi que des esprits malveillants qui m'accusent, de façon voilée, d'agir contre les intérêts de la France. »* Il ajoute que *« s'il y a des mercenaires, c'est au Congo, en Sierra Leone et en Angola. Ces gars-là sont recrutés pour des coups. Les services spéciaux français qui prétendent m'avoir vu intervenir dans cette histoire le savent bien ou alors leur compétence peut être mise en doute. »*

Alain Le Caro : « Je crois que je dérange surtout les milieux affairistes qui grenouillent en Afrique »

Alain Le Caro s'indigne, par ailleurs, qu'un amalgame soit encore fait entre le GSPR, chargé de la sécurité du président François Mitterrand, et la cellule antiterroriste de l'Elysée, créée en 1982 et dirigée, alors, par Christian Prouteau. *« A aucun moment, le capitaine Paul Barril, membre de ce groupe jusqu'en mai 1983, n'a eu affaire au service que j'ai dirigé. J'ajoute qu'il n'a jamais eu de bureau à l'Elysée et qu'il n'a jamais rencontré le président de la République comme il l'affirme. Il se donne une importance qu'il n'a jamais eue. »* Enfin, il confirme les liens qui existent entre lui et le deuxième gendarme cité par notre journal : *« J'entretiens avec Robert Montoya des relations commerciales et amicales. Il me propose des fournitures en tout genre que je soumets aux services techniques des présidences africaines pour lesquelles je travaille et je le conseille, à titre gratuit, en matière de sécurité privé et aérienne. »*

Pour sa part, Robert Montoya, de passage en France, nous a affirmé, toujours mardi soir, *« qu'il n'avait jamais mis les pieds au Zaïre et qu'il ne représentait, en Afrique, que des sociétés françaises »*. Il confirme qu'il dirige, également, sa propre entreprise, la Société africaine de sécurité (SAS), installée à Lomé, au Togo.

Selon l'agence Reuter, des sources proches de la communauté française à Kinshasa et des personnalités zaïroises attestent de la présence d'une centaine d'instructeurs étangers actuellement dans l'Est du pays. Ils seraient chargés d'entraîner les soldats zaïrois à Kinsangani. Enfin, le porte-parole du premier ministre zaïrois, Sombo Dibele, a indiqué, qu'à sa connaissance, les seuls mercenaires présents dans son pays sont ceux servant dans les rangs des rebelles dirigés par Laurent-Désiré Kabila, qui se sont emparés, depuis le mois d'octobre 1996, de vastes territoires dans le Kivu.

Jacques Follorou

Prison ferme en Côte d'Ivoire pour trois syndicalistes étudiants

ABIDJAN. Trois étudiants ont été condamnés, mardi 7 janvier, à deux ans de prison ferme et 300 000 francs CFA (3 000 francs) d'amende pour *« instigation à la violence »*, par le tribunal d'Abidjan, qui siégeait en flagrant délit. Arrêtés le 19 décembre 1996, Charles Blé Goudé, Damana Adio et Sylvanus Goré sont membres de la Fédération des étudiants et scolaires de Côte d'Ivoire (Fesci), un syndicat que le gouvernement affirme avoir dissous en 1991. La Fesci affirme n'en avoir jamais été officiellement avisée.

Les trois jeunes gens avaient participé à un meeting le 18 décembre sur le campus de l'université de Cocody, à Abidjan. Selon le témoignage du président de l'université, cette réunion s'était tenue et dispersée dans le calme. Dans l'après-midi, des incidents avaient éclaté dans l'enceinte de l'université, au cours desquels des vitres avaient été brisées. Tout en reconnaissant que rien ne prouvait la présence des inculpés lors des incidents, le procureur leur a reproché d'avoir *« galvanisé les casseurs »*. Ceux ci n'ont jamais été identifiés. – *(Corresp.)*

Deux journalistes japonais se glissent dans leur ambassade occupée à Lima

LIMA. Deux ressortissants japonais, un journaliste et un traducteur de la chaîne de télévision Asahi, ont réussi, mardi 7 janvier, à pénétrer dans la résidence de l'ambassade du Japon, à Lima, toujours occupée par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), qui y détient 74 otages. Ils ont été interpellés au moment de leur sortie et emmenés pour interrogatoire par la police. Le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, a sévèrement critiqué les deux journalistes, estimant qu'une telle initiative freinait les efforts du gouvernement péruvien en vue d'une solution pacifique.

Quelques heures auparavant, deux coups de feu provenant de la résidence et dont la raison n'est pas connue avaient été entendus. *« La situation est potentiellement volatile : un accident peut mettre le feu à la poudrière »*, a précisé au *Monde* Michel Minnig, chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Depuis cinq jours, aucun otage n'a été relâché, tandis que le négociateur officiel, Domingo Palermo, n'a plus remis les pieds dans le bâtiment. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **BULGARIE : le ministre de l'intérieur, Nikolaï Dobrev,** a été désigné par le Parti socialiste au pouvoir (PSB, ex-communiste) pour succéder à M. Videnov, qui avait démissionné de son poste de chef du gouvernement le 21 décembre, en raison de l'aggravation de la crise économique. L'opposition annonce de son côté plusieurs manifestations cette semaine pour obtenir des élections législatives anticipées. – *(AFP.)*

■ **CHYPRE : les Etats-Unis vont dépêcher à Nicosie, Athènes** et Ankara un médiateur, chargé de désamorcer la tension consécutive à l'achat par Nicosie de missiles sol-air S-300 à la Russie, ont indiqué, mardi 7 janvier, des responsables du département d'Etat. Carey Cavanaugh, qui commencera sa mission à la fin de la semaine, invitera la Turquie et la Grèce à restreindre leurs survols militaires de l'île et à réduire leurs troupes le long de la ligne qui sépare les secteurs chypriote turc et chypriote grec. Sa mission durera une semaine. Le porte-parole du département d'Etat a vivement critiqué le contrat passé par Chypre avec la Russie. – *(AP.)*

■ **POLOGNE : le gouvernement a décidé**, mardi 7 janvier, de restituer aux victimes de l'Holocauste ou à leurs héritiers la somme de 480 000 francs suisses (environ 2 millions de francs français), versée en 1975 à la Pologne par la Suisse et tirée des fonds en déshérence déposés en Suisse par des victimes du nazisme. *« Compte tenu de ses aspects juridiques et moraux, l'affaire ne peut être considérée comme close »*, a précisé le chef de la diplomatie polonaise, Dariusz Rosati. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : plus d'une centaine de sans-abri** sont morts de froid à Bucarest depuis décembre, a indiqué, mardi 7 janvier l'Institut médico-légal de la capitale. Aucun hébergement n'est prévu pour les sans-abri en Roumanie. A Bucarest, les stations de métro ferment à minuit et la température tombe régulièrement en dessous de moins dix degrés. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : des obus de mortier sont tombés,** mardi 7 janvier, en milieu de soirée, à quelques centaines de mètres du bureau de Bagdad des Moudjahidines du peuple, a indiqué le porte-parole de cette organisation, principal mouvement d'opposition au régime de Téhéran. Des Irakiens ont été blessés, a affirmé le porte-parole. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : la garde rapprochée du ministre de la défense,** Itzhak Mordehaï, a été renforcée, pour prévenir toute tentative d'attentat de la part de militants d'extrême droite, a rapporté, mardi 7 janvier, le quotidien *Yediot Aharonot.* M. Mordehaï porte désormais un gilet pare-balles, a ajouté le journal. – *(AFP.)*

■ **Le budget total des services de renseignement israéliens** pour 1997 s'élève à 817 millions de dollars (environ 4,3 milliards de francs), en augmentation de 150 millions de dollars par rapport à 1996, a indiqué, mardi 7 janvier, le quotidien *Haaretz.* Cette augmentation de 22 % serait destinée à faire face aux menaces d'attentats par des extrémistes islamistes et juifs. – *(AFP.)*

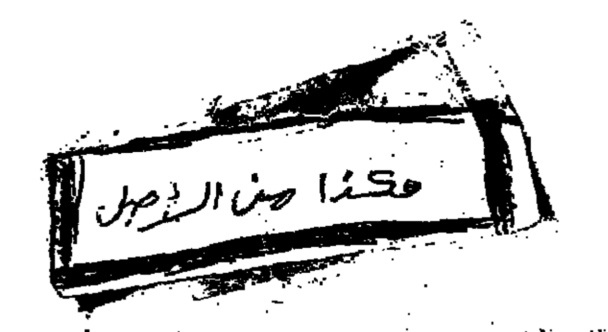
■ **SYRIE : le président Hafez El Assad** a été opéré avec succès de la prostate, a annoncé, mardi 7 janvier, l'agence officielle SANA. L'agence, qui n'a pas indiqué la date de l'intervention, a affirmé que le chef de l'Etat devrait reprendre ses activités dans les prochains jours. – *(AFP.)*

La croissance allemande sera faible en 1997, selon le DIW

BERLIN. Le DIW, l'un des six grands instituts de conjoncture allemands, a révisé en baisse, mardi 7 janvier, sa prévision de croissance pour 1997, à 2 % (contre 2,5 % prévus en octobre). L'institut, d'inspiration keynésienne, prévoit que le déficit budgétaire atteindra 3,4 % du PIB cette année, dépassant ainsi la limite de 3 % fixée pour la participation à l'Union économique et monétaire (UEM) de l'Europe.

Le chômage, lui, pourrait toucher jusqu'à 4,5 millions de personnes (plus de 11 % de la population active en moyenne, et plus de 16 % en ex-RDA). Cette prévision a été corroborée par la Fédération des syndicats allemands, qui s'attend à un record de 4,5 à 4,6 millions de sans-emploi en février.

Selon le DIW, l'ex-RDA, qui tirait la croissance allemande depuis la réunification, connaîtra cette année une croissance de 1 % seulement, et sera, à terme, en récession. Le gouvernement allemand devrait annoncer jeudi que la croissance allemande a été limitée à 1,3 % en 1996. – *(AFP, Reuter.)*



NOMINATIONS Un décret de 1959, profondément modifié en 1985 pour prendre en compte les nationalisations effectuées par la gauche alors au pouvoir, fixe la liste des emplois de direction des entreprises ou établissements publics ou des sociétés nationales qui sont pourvus en conseil des ministres, c'est-à-dire avec l'accord du président de la République. Jacques Chirac s'était engagé à abroger le décret de 1985. ● VINGT MOIS après son élection, le chef de l'Etat n'a pas encore effectué ce « *geste* », qui devait être « *l'un des premiers* » du septennat, mais l'exécutif a pourtant cherché à mettre en œuvre cette réforme en demandant au Conseil constitutionnel s'il pouvait y procéder par décrets. ● AU FIL DU TEMPS, la liste de ces postes n'a cessé de s'allonger, remettant ainsi à la discrétion du président de la République de nombreuses nominations.

Le nombre des postes à la discrétion du pouvoir n'a pas été réduit

Contrairement à l'engagement qu'il avait pris comme candidat, Jacques Chirac n'a pas encore abrogé le décret de 1985 fixant la liste des nominations à des fonctions de direction d'entreprises publiques nécessitant l'accord du chef de l'Etat

LA NOMINATION en conseil des ministres, le 3 janvier, de deux nouveaux membres du conseil de la politique monétaire de la Banque de France a remis sous les feux de l'actualité la question des prérogatives du pouvoir dans le choix des personnalités désignées pour exercer des responsabilités dans des instances conçues comme indépendantes ou pour occuper des fonctions de direction dans les entreprises ou les établissements publics et les sociétés nationales.

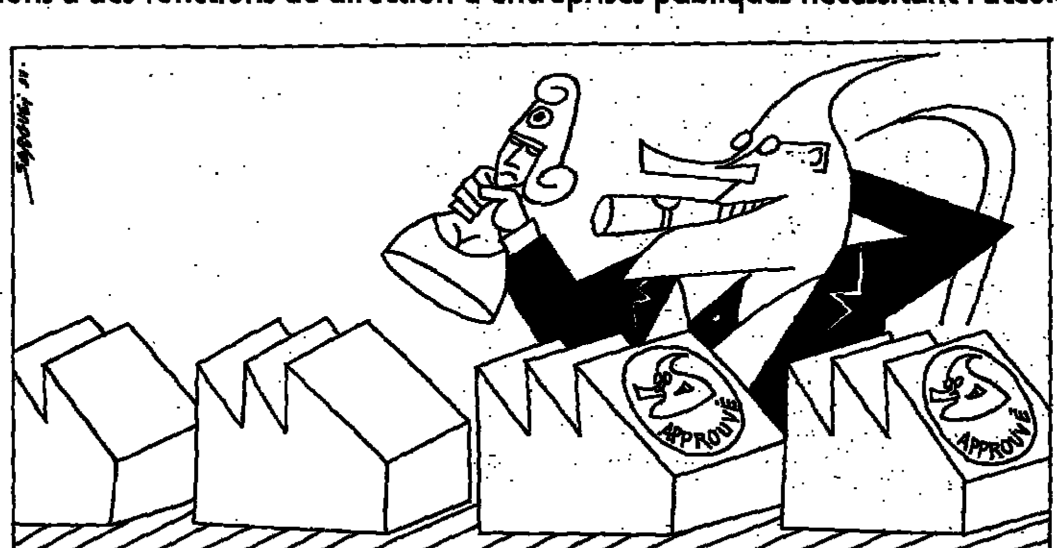
Autant il peut paraître normal que l'exécutif conserve un étroit droit de regard sur la nomination des hauts fonctionnaires, préfets ou recteurs (*Le Monde* du 7 mai 1996 et du 2 décembre 1996), voire des magistrats, qui sont chargés d'appliquer sa politique sur un plan global ou sectoriel, autant il peut sembler anachronique qu'il garde un pouvoir identique dans le secteur économique, social ou « sociétal », alors même qu'il se réclame du libéralisme, donc du « moins d'Etat ».

Le candidat Chirac l'avait fort bien compris et clairement exposé pendant sa campagne présidentielle, lui qui, à plusieurs reprises, avait promis de mettre un terme à cette pratique. Il s'agissait alors de se préserver de l'encombrante étiquette de l'« Etat-RPR » », dont on l'avait affublé, tant au PS qu'à l'UDF, lors de la première cohabitation. Il s'était donc engagé a faire passer à la trappe le fameux décret qui fixe la liste des emplois auxquels il est pourvu en conseil des ministres. De fait, l'article 13 de la Constitution confie au président de la République le pouvoir de nomination « *aux emplois civils et militaires* ». En vertu de l'article 21, le premier ministre peut exercer ce même pouvoir « *sous réserve des dispositions de l'article 13* ».

Cet article fixe une longue liste de fonctions pourvues en conseil des ministres – autrement dit, avec l'accord du président de la République –, qui vont des conseillers d'Etat aux directeurs des administrations centrales, en passant par les ambassadeurs, les préfets, les officiers généraux ou les recteurs. Une ordonnance du 26 novembre 1958 a allongé la liste en y intégrant les emplois de direction dans les entreprises publiques et les sociétés nationales quand leur « *importance* » le justifie.

PROBLÈMES DE PROCÉDURE

La liste de base a été établie par un décret du 29 avril 1959, modifié le 22 février 1967 et de nouveau, profondément, par un décret du 6 août 1985. Il a encore subi des retouches à huit reprises au début des années 90, mais c'est le décret de 1985 que visait Jacques Chirac dans son désir de simplification et de désengagement. Symbolique du passage de la gauche aux affaires, il intègre non seulement tous les organismes publics créés les vingt-cinq années précédentes, sous la droite, mais surtout toutes les entreprises nationalisées depuis 1981 par les socialistes.



Candidat, M. Chirac affirme entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1995, le 2 mai, lors de son face-à-face avec Lionel Jospin, sa volonté de limiter les nominations en conseil des ministres. « *Si je suis élu*, déclare-t-il, *l'un de mes premiers gestes – c'est symbolique – sera d'abroger le décret d'août 1985, qui a porté de trente-cinq à cent quarante-trois le nombre de dirigeants d'entreprises publiques nommés par le chef de l'Etat.* » Il confirme hautement cette volonté dès la première réunion du conseil des ministres qu'il préside, le 20 mai 1995. Selon ses propos, rapportés par le porte-parole du gouvernement de l'époque, François Baroin, M. Chirac demande que « *le premier ministre prenne les dispositions pour réduire le nombre de postes du secteur public soumis à l'appréciation du chef de l'Etat et pour que cette procédure de nomination devienne exceptionnelle* ». « *A cette fin*, assure M. Baroin, *le décret de 1985 sera abrogé.* »

Près de vingt mois plus tard, le décret n'a toujours pas été enterré, et rien n'indique que son abrogation soit proche. Il n'y a pas si longtemps, on expliquait, à l'Elysée, que la procédure n'est pas facile et qu'elle pose, même, des problèmes complexes. La « faisabilité » d'une abrogation partielle est donc toujours, officiellement, à l'étude.

Pour autant, il serait erroné de croire que le pouvoir n'a pas cherché à passer des promesses électorales aux actes. Il suffit pour s'en convaincre de prendre connaissance d'une décision rendue le 8 juin 1995 par le Conseil constitutionnel, saisi par le gouvernement, décision « *relative à la nature juridique de dispositions prévoyant que certaines nominations doivent être effectuées par décret en conseil des ministres* ».

DES PROMESSES AUX ACTES

En clair, le gouvernement voulait savoir s'il était autorisé à considérer que certaines nominations sont de nature réglementaire et qu'il pouvait donc supprimer par un simple décret la mention « *en conseil des ministres* » dans certaines lois fixant ces nominations.

Le Conseil constitutionnel avait répondu favorablement à cette requête en ouvrant la possibilité au gouvernement de se passer de l'étape du conseil des ministres pour nommer le président du Centre Georges-Pompidou, ceux de Pechiney et de Thomson, le président et le directeur général de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), ainsi que le directeur de chacun des huit ports autonomes figurant dans la liste du décret de 1959 revu en 1985. Si aucune nomination dans un établissement portuaire n'a jusqu'ici été enregistrée en conseil des ministres, en revanche, quatre des cinq autres postes ont été pourvus selon cette procédure.

Il s'est écoulé à peine plus d'un mois entre le « feu vert » du Conseil constitutionnel, allant dans le sens voulu par le président de la République, et la nomination, au conseil des ministres du 19 juillet 1995, de Jean-Pierre Rodier à la tête de Pechiney. Les nominations de Jean-Pierre Teyssier, renouvelé à l'INA, de Marcel Roulet, en remplacement d'Alain Gomez chez Thomson, et de Jean-Jacques Aillagon, un ancien directeur des affaires culturelles de la Mairie de Paris, au Centre Pompidou, ne sont intervenues qu'au premier trimestre 1996.

Au total, cinquante-sept des cent deux établissements publics ou sociétés nationales figurant dans la liste du décret ont déjà été concernés par une nomination en conseil des ministres depuis l'arrivée de M. Chirac à l'Elysée. Sur les quelque cent quarante postes à pourvoir dans ces établissements et sociétés (président du conseil d'administration, président-directeur général, directeur général ou directeur), près de la moitié ont vu arriver un nouveau titulaire nommé en conseil des ministres.

Olivier Biffaud

Le secrétariat général de l'Elysée est forestier

Le président recase ses hommes, disait-on, quelques mois avant la première cohabitation, lors de la nomination, en décembre 1985, de Jean-Louis Bianco à la présidence de l'Office national des forêts (ONF). M. Bianco était secrétaire général de la présidence de la République. Ce cumul de fonctions avait un précédent : le premier président du conseil d'administration de l'ONF, Michel Jobert, nommé en 1966, avait ajouté à ce poste celui de secrétaire général de l'Elysée de 1969 à 1973.

Aujourd'hui encore, le patron de l'ONF est le secrétaire général de la présidence de la République : Dominique de Villepin a été nommé, en conseil des ministres, le 26 février 1996. Les trois autres personnalités qui ont occupé cette fonction forestière sont d'anciens ministres – *Pierre Dumas (1973-1983)* et René Souchon (1991-1996) – et le fils d'un ministre socialiste de la IIIe République, le conseiller d'Etat Raymond Février (1984-1985).

Une liste modifiée au fil des nationalisations et privatisations

L'HISTOIRE des nominations effectuées en conseil des ministres court à travers une série de textes publiés depuis 1958.

Le premier est une ordonnance du 28 novembre qui, outre les fonctions visées à l'article 13 de la Constitution, fixe une première liste d'emplois pourvus selon cette procédure. Elle concerne les procureurs généraux près la Cour de cassation, près la Cour des comptes et près la cour d'appel de Paris, ainsi que les membres du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, les magistrats de l'ordre judiciaire, les professeurs de l'enseignement supérieur et les officiers des trois armes. Elle touche aussi certains emplois de direction dans le secteur public et nationalisé « *quand leur importance justifie inscription sur une liste dressée par décret en conseil des ministres* ».

Tous les pouvoirs ont compris qu'il n'est pas inutile d'avoir une telle liste à sa disposition

Ce décret, pris le 29 avril 1959, précise que les entreprises et établissements retenus ont une « *activité* [qui] *peut être considérée comme intéressant, dans une certaine mesure, la politique générale du gouvernement* ». Suit une liste de quarante entreprises, établissements et sociétés qui vont du Commissariat à l'énergie atomique à la Radiodiffusion-télévision française, auxquels sont rattachés cinquante et un emplois. Un nouveau décret, le 22 février 1967, a allongé la liste de 1959 pour porter le nombre d'établissements et de sociétés à soixante-six, et le nombre d'emplois à près de quatre-vingts. Cette évolution prend en compte la décolonisation et la naissance ou la modernisation de certaines entreprises.

Le grand tournant intervient avec le décret du 8 août 1985 : la liste est portée à près de cent cinquante entreprises, et le nombre d'emplois pourvus en conseil des ministres à cent soixante et un. Ce bond prend en compte les nationalisations de 1981 et répond, aussi, à un souci de transparence dans l'exercice des nominations. Il apparaît, en effet, que le souci de réduire le nombre des nominations en conseil se heurte soit à la nécessité de la transparence que peut réclamer la démocratie, soit au « lobbying » des sociétés concernées pour donner du lustre à ces nominations.

Il est probable, aussi, que les grands corps ne voient pas d'un œil très favorable un tel déclassement. Pourtant, le système en vigueur n'abaisse-t-il pas le rôle du président de la République à celui d'une autorité de droit commun des nominations ? Quelques retouches ont été effectuées par décret entre 1990 et 1994, mais cette liste a dû, surtout, prendre en compte les privatisations menées par la droite lors des deux cohabitations ; ainsi s'est-elle dégonflée naturellement. Jacques Chirac, candidat, puis président, entendait abroger le décret, mais tous les pouvoirs ont compris qu'il n'est pas inutile d'avoir une telle liste à sa disposition.

O. B.

Les survivants du mitterrandisme aux vœux du président de la République

LA RÉPUBLIQUE aime la liturgie. Rien ne saurait donc perturber le cérémonial de vœux qui conduit, tout au long des premiers jours de janvier, le Tout-Etat parisien à défiler à l'Elysée pour présenter ses civilités au chef de l'Etat. Mardi 7 janvier, c'était le tour des corps constitués. Pas question, pour tout ce que la capitale compte de grands magistrats, de membres des autorités administratives indépendantes, de responsables d'administrations centrales de ne pas écouter religieusement l'échange de souhaits entre le vice-président *du Conseil d'Etat, de tradition premier des fonctionnaires de France, et le président de la* République.

Le protocole veille à tout, de discrètes pancartes indiquent où chacun doit se ranger ; mais l'on est en famille, et chacun accepte de se presser. L'important est d'être au premier rang, pour avoir l'insigne honneur de serrer la main du chef de l'Etat lorsque, les discours achevés, il passera de groupe en groupe pour recevoir les vœux personnels des uns et des autres, sans qu'interfèrent les fractures partisanes.

Les survivants du mitterrandisme sont là. Peu nombreux, certes, mais bien présents, même s'ils ont parfois changé de titre. Pierre Joxe n'est plus ministre, mais il est premier président de la Cour des comptes. Un de ses collaborateurs, du temps où il était ministre de l'intérieur, est toujours là, ès qualités de patron d'une des directions du ministère du logement. Un autre de ses proches, François Roussely, *devenu sous son autorité secrétaire général pour l'administration du ministère de* la défense et toujours en fonctions, prouve qu'en France les hauts fonctionnaires peuvent être politiquement engagés et savoir servir l'Etat par-delà les alternances. Un des directeurs de cabinet du premier gouvernement de l'union de la gauche est tout heureux de participer pour la quatorzième fois à cette cérémonie républicaine. Michèle Gendreau-Massaloux, collaboratrice de François Mitterrand dès 1984 et toujours recteur de l'académie de Paris, est proche de ce record.

Autour du buffet, chacun bavarde amicalement ou règle quelques dossiers en cours. Louis Gallois, le président de la SNCF, a droit à un aparté avec un de ses prédécesseurs, Philippe Rouvillois, et avec Jacques Chirac. Puis, le président de la République s'étant éclipsé, il est de bon ton de ne pas s'éterniser. La ronde des voitures officielles peut commencer dans la cour de l'Elysée. En attendant son chauffeur, chacun se demande s'il aura l'honneur d'être encore convié l'an prochain.

Thierry Bréhier

La volonté d'un Etat « plus efficace, plus autonome, plus transparent »

LA RÉFORME, partout, le dialogue, toujours : *chacune des cérémonies de vœux est l'occasion, pour le président de la République, de marteler l'antienne de l'année 1997. Il l'avait inaugurée, vendredi 3 janvier, devant le gouvernement, sommé d'*« *aller plus loin, de trouver des solutions nouvelles* » tout en faisant « *œuvre de pédagogie* ». Devant les bureaux des deux Assemblées et du Conseil économique et social (CES), il a renouvelé, mardi 7 janvier, son souhait de voir s'instaurer un véritable « *dialogue* » dont, a-t-il affirmé, la « *démocratie française a plus que jamais besoin* ». « *Où ce dialogue essentiel à la mise en œuvre des réformes qui s'imposent pour notre avenir peut-il se nouer, sinon d'abord dans vos Assemblées, au cœur de nos institutions ?* » a observé Jacques Chirac. Appelant à un « *renouveau du débat républicain* », le chef de l'Etat a estimé que « *les Assemblées parlementaires et le CES, qui incarnent la sagesse, l'ouverture et la diversité, doivent en être les instances privilégiées* ».

Ce vœu présidentiel ne pouvait que combler d'aise les présidents des deux Assemblées parlementaires. Après le président du Sénat, René Monory, qui a exhorté lui aussi le pays à la « *modernisation* », Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a souhaité que le Parlement soit associé « *en amont* » à la réforme du système judiciaire annoncée par M. Chirac, comme ce fut le cas pour la réforme du financement des partis et des campagnes électorales et celle du service national. « *De telles discussions, en amont de la décision de principe, peuvent utilement l'éclairer* », a affirmé M. Séguin.

Le message du chef de l'Etat a été répété, plus vigoureusement encore, dans l'après-midi, devant les corps constitués qui rassemblent l'état-major des troupes de l'Etat. Leur responsabilité, dans la réussite ou l'échec de « *la vaste entreprise de modernisation de notre pays* », est immense, a prévenu M. Chirac. « *Il s'agit de préserver notre protection sociale, de revitaliser notre territoire, de lutter contre la marginalisation des plus fragiles, bref, de restaurer et de conforter les équilibres sociaux. La réforme de l'Etat constitue la pierre angulaire de cette œuvre de redressement*, a-t-il poursuivi. *De son succès dépend le succès des autres chantiers ouverts par le gouvernement. C'est pour cela que je vous demande de vous mobiliser en faveur de cette grande ambition. Seul votre engagement personnel permettra de la réaliser et elle s'impose* », a insisté M. Chirac.

« VALEURS SPIRITUELLES »

A la réforme de l'Etat, le président de la République a fixé trois objectifs prioritaires : un « *Etat plus efficace, plus économe et plus transparent* ». « *Il ne peut y avoir d'Etat de droit digne de ce nom, si les pouvoirs publics, l'administration, apparaissent davantage comme de lointaines forteresses soucieuses de défendre leurs pouvoirs et leurs prérogatives, que comme des instruments au service du bien commun* », a affirmé M. Chirac. Observant que les Français « *sont parfois en proie au doute* » sur l'efficacité et la transparence de l'Etat, il a dénoncé « *la complexité croissante des procédures administratives* », « *l'opacité des bureaux* » et les « *dysfonctionnements graves apparus dans la gestion de certaines entreprises publiques* ». Sur ce dernier point, M. Chirac a appelé l'Etat « *à être plus rigoureux dans la gestion de son patrimoine, et notamment des entreprises du service public. C'est ainsi que nous éviterons que ne se reproduisent les sinistres financiers qui n'ont pu être soldés qu'en faisant appel aux contribuables* », a indiqué le président de la République.

Le ton avait été moins péremptoire avec le cardinal Jean-Marie Lustiger, le pasteur Jacques Stewart et le grand rabbin Joseph Sitruk, venus présenter les voeux des autorités religieuses. Devant eux, le chef de l'Etat a souligné « *le besoin de mettre en exergue les valeurs spirituelles qui font partie des références de la société* » française. Des fonctionnaires, M. Chirac attend des résultats. Des autorités religieuses, il espère un peu d'aide.

Pascale Robert-Diard

Lionel Jospin évoque de nouveau « le bilan contrasté » de François Mitterrand

Jacques Chirac a fait déposer une gerbe sur la tombe de l'ancien président

Mercredi 8 janvier, l'amiral Jean-Luc Delaunay a déposé une gerbe au nom de Jacques Chirac sur la tombe de François Mitterrand à Jarnac (Charente). Lionel Jospin devait aussi faire déposer une gerbe au nom du PS. Le même geste devait être accompli par les socialistes de Saône-et-Loire à la Roche de Solutré. Danielle Mitterrand devait planter un chêne à Château-Chinon (Nièvre). *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

UN AN APRÈS LA MORT de François Mitterrand, le 8 janvier 1996, Lionel Jospin a rendu hommage, mercredi matin devant le bureau national du Parti socialiste, à l'ancien président de la République. « *Je veux, nous voulons garder*, a-t-il affirmé, *le souvenir de l'homme vivant, actif, robuste, goûtant la vie, drôle, formidable lutteur de la vie publique, de l'homme dans le mouvement collectif (...), du combattant politique, de l'opposant, de l'homme d'Etat. Nous sommes tous liés à certaines ou à toutes les étapes de cette histoire, même si le moment où il nous a touchés et entraînés a été différent.* »

« *Notre bilan avec lui a été contrasté*, a ajouté M. Jospin. *Des révélations ou des actes ont pu éloigner certains d'entre nous ou nous troubler. Face à cela, nous n'avons pas réagi à l'identique. Certains l'aimaient au point de vouloir lui être fidèles en tout. D'autres, comme moi, l'estimaient assez pour pouvoir lui dire et même dire tout court ce qu'ils n'approuvaient pas, et même quand il était dans la plénitude de ses fonctions et de son pouvoir* ». « *Il y a là deux conceptions de l'amitié personnelle, de la fidélité à ce qui fondait notre engagement commun, de la liberté mêlées qui se conçoivent* », a poursuivi M. Jospin qui a expliqué son choix personnel « *par un attachement premier à la liberté que lui pouvait comprendre car c'était son principe cardinal* », par la référence aux principes fondamentaux de la gauche et « *parce qu'il me semblait qu'il en allait de la capacité de renaissance de l'espoir à gauche que François Mitterrand a si pleinement incarné* ».

M. Jospin a conclu son évocation en rappelant son attachement à l'homme et au souvenir de son action ainsi que « *la volonté commune de lui rendre hommage en prolongeant et en relançant la force socialiste et le rassemblement des forces de progrès dont il a été une figure marquante du XXᵉ siècle* ».

Dans un article publié par *La Dépêche du Midi* du 8 janvier, le premier secrétaire du PS revient sur la fin du second septennat de François Mitterrand en évoquant « *cette fin si difficile où à notre affaiblissement politique semblait répondre l'affaiblissement humain de celui qui luttait contre la mort* ».

A la veille de cet anniversaire, René Girod, directeur du Parc naturel régional du Morvan, a indiqué à l'AFP que la parcelle de dix mètres sur dix, que le couple présidentiel avait acquise, en mai 1995, pour un franc symbolique, sur le mont Beuvray, avait été restituée par Danielle Mitterrand. « *Mme Mitterrand a signé l'acte de rétrocession en décembre et les formalités administratives, notamment l'inscription aux hypothèques, devraient être terminées d'ici à quelques jours* », a précisé M. Girod.

« SORNETTES »

De nombreux proches de l'ancien président ont apporté leurs témoignages mardi et mercredi. Dans *Sud-Ouest* du 8 janvier, Roland Dumas, président de l'Institut François-Mitterrand et président du Conseil constitutionnel, qui sera mercredi à Château-Chinon (Nièvre) avec la veuve de l'ancien chef de l'Etat, estime qu'avec le temps « *une autre image va apparaître (...), celle de l'homme d'Etat, qui a laissé sa trace dans l'histoire* ». L'ancien ministre des affaires étrangères affirme que « *dès 1984* (...) « *Mitterrand s'était prononcé en faveur de l'unité allemande* ».

Dans un entretien au *Parisien* du 8 janvier, l'ancien ministre Michel Charasse s'en prend à ceux qui « *trahissent* » la confiance que François Mitterrand avait mise en eux. Il qualifie de « *sornettes* » la révélation de Georges-Marc Benamou dans son livre *Le Dernier Mitterrand* (Plon) à propos de l'envoi d'un émissaire auprès de M. Chirac, le 1ᵉʳ novembre 1994, pour le presser d'annoncer sa candidature. Il rappelle que le 17 novembre 1994, lors du congrès des maires de France, « *le président, apprenant la présence de Chirac, m'a dit à l'oreille* "Profitez-en pour lui glisser que, pour la présidentielle, je ne lui veux aucun mal !". *Je l'ai dit à un Chirac ravi* ».

Michel Noblecourt

La droite parlementaire réclame la création d'une allocation parentale

BRAVANT le froid hivernal pour rappeler le chef du gouvernement au bon souvenir de certaines des promesses de campagne présidentielle du candidat Jacques Chirac, une trentaine de députés ont parcouru à pied, mardi 7 janvier, les quelques centaines de mètres qui séparent le Palais-Bourbon de l'hôtel Matignon afin de remettre un rapport sur la politique familiale à Alain Juppé, en présence de Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, et de Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. En tête d'un cortège composé, pour une bonne part, de la frange la plus conservatrice de la majorité, deux élus des Yvelines, Christine Boutin (UDF-FD, Yvelines), fer de lance du mouvement anti-IVG au Palais-Bourbon, et Etienne Pinte (RPR), maire de Versailles et proche de Philippe Séguin, arboraient fièrement un document de 64 pages intitulé : « Oser la famille ».

Souhaitant une simplification du système de prestations familiales, ce rapport, à l'élaboration duquel ont participé cent vingt-cinq députés de la majorité, propose notamment la création d'une « *allocation parentale de libre choix* », fixée à 2 440 francs par mois, fiscalisée, et attribuée à toutes les familles autant de fois qu'elles ont d'enfants de moins de trois ans. Le document propose également la création d'une « *allocation d'éducation* » de 1 000 francs par mois et par enfant, non fiscalisée, attribuée à partir du quatrième mois de grossesse, jusqu'à la naissance, ainsi qu'à toutes les familles ayant au moins deux enfants, à partir du troisième anniversaire de chaque enfant et jusqu'à l'âge de vingt-deux ans.

Le rapport, qui préconise l'instauration d'un congé paternité d'un mois, propose également la création d'une « *allocation-logement unique* » – la seule à être envisagée sous conditions de ressources –, ainsi que la prolongation du versement des allocations familiales jusqu'à vingt-deux ans, soit deux ans au-delà de l'âge limite en vigueur. Parmi quarante propositions figurent également l'instauration d'une « *aide d'urgence pour les jeunes en situation d'exclusion* », la mise en place d'une « *allocation d'études supérieures unique* », ou bien encore l'exonération des charges sociales versées, pour l'emploi de salariés à domicile, par les familles nombreuses non imposables.

Enfin, le document propose « *de doter chaque famille d'un capital annuel en fonction du nombre de ses enfants, afin de lui permettre de jouer son rôle d'investisseur* ». Ce capital, qui « *pourra s'élever à 6 000 francs par an et sera bloqué six ans* », serait abondé jusqu'au dix-huitième anniversaire de l'enfant. Evalué à 80 milliards de francs, le coût de cette dernière mesure pourrait être compensé, selon le rapport, par un prélèvement de 40 milliards de francs sur les aides à l'emploi, et par une augmentation d'un point de la CSG.

Compte tenu du déficit encore très important de la branche famille de la Sécurité sociale (8,7 milliards de francs prévus en 1997), mais aussi de la volonté du gouvernement de réduire le déficit budgétaire sans augmenter la pression fiscale, il est peu probable que les propositions de ces députés soient retenues.

Jean-Baptiste de Montvalon

Jacques Chirac estime que Paris « a son avenir bien en main »

JACQUES CHIRAC a déclaré, mardi 7 décembre, en recevant les voeux de la *municipalité de Paris, conduite par Jean Tiberi, que la capitale* « *a son avenir bien en main et bien engagé* ». Le président de la République, dont les propos étaient rapportés par son porte-parole, Catherine Colonna, a souligné que « *le président de la République qu'il était n'oubliait pas le maire de Paris qu'il fut, sans qu'il y ait jamais eu d'ingérence* ». M. Chirac qui, a souligné Mme Colonna, s'adressait à son successeur en l'appellant « *mon cher Jean* », a déclaré que le président de la République « *ne peut pas et ne doit pas oublier Paris* ».

Par ailleurs, le journal *Libération* indique dans son édition du 8 janvier que Xavière Tiberi, l'épouse du maire de Paris, mise en examen après avoir en 1994 reçu 200 000 francs du conseil général de l'Essonne pour un rapport sur la « *coopération décentralisée* », a déclaré, le 20 décembre, aux juges d'instruction qu'elle ne se souvenait pas du nom du « *militant RPR* » qui avait, selon elle, tapé le rapport litigieux.

Jean-Pierre Chevènement et Robert Hue envisagent une campagne commune

CÔTE À CÔTE, le secrétaire national du Parti communiste et le président du Mouvement des citoyens ont présenté, mardi 7 janvier, lors d'une conférence de presse, un communiqué commun pour réclamer un référendum sur le passage à la monnaie unique et unir leurs campagnes respectives. Le PCF et le MDC organiseront prochainement des rencontres départementales et un meeting commun, « *avec d'autres personnalités* », à Paris. « *Ce n'est ni une astuce ni un coup politicien*, a prévenu Robert Hue, *nous exigeons un référendum.* » Cet axe « anti-euro » commun aux deux partis vise aussi à « *faire pression sur le PS* » avant les législatives de 1998 : M. Chevènement a cité l'exemple des travaillistes britanniques, qui ont promis une consultation en cas de victoire aux élections prévues avant le mois de mai, et mis implicitement les socialistes en garde contre toute tentative d'« *oukase* » ou de « *quarantaine* » du PCF. La construction d'un « *pôle de radicalité* » à la gauche du PS a été clairement écartée, lors de la rencontre, par les deux formations.

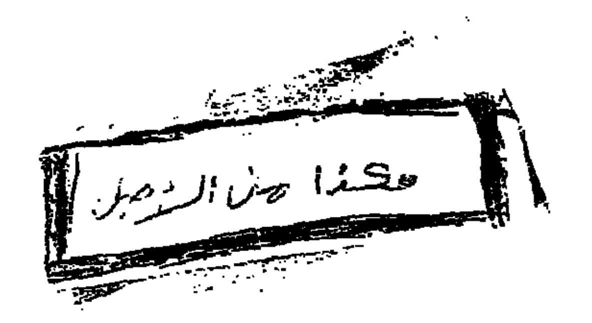
DÉPÊCHES

■ **HÔPITAUX : la Fédération hospitalière de France (FHF) a qualifié,** *mardi 7 janvier, de « véritable provocation » le « taux drastique » de 0,5 %* pour l'augmentation des budgets hospitaliers (hors hausse des salaires) en 1997 prévu par une circulaire gouvernementale. La FHF, qui redoute une « *année noire* » pour les hôpitaux publics qu'elle fédère, estime à 1,57 % « *le taux nécessaire de reconduction des moyens, hors mesures nouvelles et dans l'hypothèse d'une absence d'augmentation des traitements dans la fonction publique* ». Les responsables de la FHF demandent à être reçus « *dans les meilleurs délais* » par le *ministre des affaires sociales, Jacques Barrot*, et le secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard, afin de leur faire part de leurs inquiétudes.

■ **RETRAITE : six Français sur dix (61 %) estiment qu'il faut baisser** « *l'âge de la retraite à 55 ans* » pour tous « *afin de créer de nouveaux emplois* », tandis que 31 % sont contre « *car cela aggraverait le problème du financement des retraites* », indique un sondage de BVA pour la radio BFM, publié mardi 7 janvier. Les plus ardents défenseurs de cette réforme sont les salariés du public (79 % pour) et les 25-34 ans (73 % pour), ainsi que les sympathisants du PCF (92 % pour). Les chômeurs sont également nombreux (73 %) à souhaiter la retraite à 55 ans. L'enquête a été réalisée du 19 au 22 décembre auprès de 788 personnes de plus de 18 ans (méthode des quotas).

■ **MATIGNON : pour la première fois depuis l'élection présidentielle,** Simone Veil (*UDF-AD*), ancien ministre des affaires sociales, a déjeuné en tête à tête avec Alain Juppé à Matignon, mardi 7 janvier. Mme Veil a évoqué avec le premier ministre les « *difficultés* » qu'elle perçoit dans « *la mise en œuvre* » de la réforme de la Sécurité sociale.

■ **GOUVERNEMENT : Alain Juppé a convoqué,** mercredi 8 janvier en fin d'après-midi, l'ensemble des ministres à l'hôtel Matignon pour une réunion de travail à l'occasion de la rentrée. Aucune mesure ne devait être arrêtée au cours de cette réunion.



ÉDUCATION L'apprentissage en France vient de retrouver son niveau de 1960, avec 310 000 jeunes recensés en décembre 1996 dans ce type de formation en alternance. Parallèlement à cette augmentation régulière, on note, ces dernières années, une diversification du profil des apprentis et de leur niveau de formation. ● AU CENTRE DE FORMATION d'apprentis d'Ocquerre (Seine-et-Marne), des jeunes racontent l'itinéraire qui les a conduits à suivre une telle formation. *« Le CFA est pour eux souvent l'ultime recours à l'insertion »*, explique un directeur du centre. ● L'OBJECTIF PRÉSIDENTIEL de 400 000 apprentis en 1998, annoncé lors de l'intervention télévisée de Jacques Chirac le 12 décembre 1996, reste très éloigné de la situation allemande. Outre-Rhin, l'apprentissage, bien implanté et jugé indispensable, regroupe en effet 1,8 million de jeunes.

De plus en plus de jeunes sont tentés par une formation d'apprentis

Longtemps considérée comme une voie de garage pour élèves en perdition, cette filière tend aujourd'hui à se développer et à se diversifier. Les entreprises françaises sauront-elles se montrer à la hauteur des enjeux ?

LE NOMBRE D'APPRENTIS en France a franchi la barre symbolique des 300 000 jeunes. Avec un total de 310 000 contrats d'apprentissage recensés en décembre 1996 (hors agriculture) – contre 289 000 fin 1995 et 262 000 fin 1994 –, ce système de formation par alternance a enfin retrouvé les effectifs qui étaient les siens en 1960. Les campagnes de communication, les mesures d'incitation financière pour les entreprises, mais aussi la dureté du marché de l'emploi pour les jeunes, ont eu raison des résistances qui prévalaient face à cette filière longtemps considérée comme une voie de garage pour des élèves en perdition scolaire.

Aujourd'hui, non seulement les effectifs augmentent, mais le profil des apprentis et les niveaux de formation se diversifient. L'apprentissage tend à sortir des limites traditionnelles des métiers du BTP, de l'artisanat et du commerce de détail, en s'ouvrant à davantage de professions et en préparant à tous les diplômes technologiques et professionnels du CAP au diplôme d'ingénieur. Si le niveau V (CAP, BEP) constitue toujours le gros bataillon des apprentis (près de 80 %), l'enseignement supérieur regroupe désormais 7 % des effectifs contre 2 % en 1992 et contribue à faire évoluer l'image de cette filière. Exemple emblématique, l'Essec a ouvert en 1994 un centre de formation d'apprentis (CFA) pour ces élèves. Mais il existe peu de points communs – hormis le rythme de l'alternance école-entreprise – entre le parcours scolaire d'un apprenti-maçon et celui d'un apprenti-ingénieur. D'un côté, il s'agit d'un jeune de seize ans qui, confronté à des difficultés scolaires, décide de quitter le collège pour tenter sa seconde chance, de l'autre, on trouve un étudiant qui a suivi une formation classique et qui, en fin de parcours, décide d'acquérir une véritable expérience professionnelle. Néanmoins, l'« effet filière » est de plus en plus marquant. Selon une enquête publiée en juillet 1996 par le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Cereq), 40 % des jeunes préparant un CAP ou un BEP considèrent que l'obtention du diplôme n'est qu'une première étape d'un cursus d'études qu'ils souhaitent poursuivre. Et bon nombre d'élèves préparant un baccalauréat professionnel ont pour ambition d'intégrer un BTS. *« Nous avons de plus en plus de demandes de renseignements de la part d'étudiants de premier cycle universitaire »*, affirme François Gandouin, directeur de la formation à l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), qui lancera, début février, une campagne d'information auprès des jeunes et des entreprises pour expliquer, notamment, *que dix mille entreprises artisanales, viables économiquement, disparaissent chaque année faute de repreneurs.* *« Cette situation entraîne la perte de milliers d'emplois et le risque de voir disparaître certains métiers »*, explique M. Gandouin.



OBJECTIF PRÉSIDENTIEL

Au CFA d'Ocquerre (Seine-et-Marne), spécialisé dans les métiers du bâtiment *(lire ci-dessous)*, les responsables pédagogiques constatent que leur public est *« de plus en plus hétérogène »*. *« L'écart se creuse entre les meilleurs et les moins bons »*, souligne Alain Tomczak, directeur adjoint du CFA. *« Le nombre de jeunes ayant un niveau bac a tendance à augmenter. Nous n'avons pas le droit de les décevoir si nous voulons revaloriser les métiers »*, insiste-t-il. La tendance à la poursuite d'études est telle que le risque d'une sélection, au détriment d'une catégorie de jeunes en grande difficulté, pourrait, à moyen terme, se développer dans le secteur de l'apprentissage. Mais les mentalités n'ont pas encore changé au point de considérer cette formation comme une filière d'excellence.

Pour l'heure, l'objectif affiché par Jacques Chirac, lors de son intervention télévisée du 12 décembre 1996, de passer en 1998 à 400 000 apprentis pour apporter une réponse *« aux jeunes qui sont sortis de l'école sans qualification »* semble réalisable. Mais, du côté des professionnels de l'apprentissage, on reste prudent sur cette logique du quantitatif. *« Comment décréter que l'on trouvera 100 000 jeunes de plus qui souhaitent devenir apprentis ? »*, s'interrogent certains directeurs de CFA. *« L'important, ce n'est pas le nombre, c'est la qualité de l'insertion. L'apprentissage doit rester une période de formation et non d'essai »*, ajoutent-ils.

Une enquête menée en 1995 par la direction de l'évaluation de la prospective (DEP) a montré qu'un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant son terme. L'apprenti – qui prend le plus souvent l'initiative de la rupture – met en cause principalement ses conditions de travail et de formation en entreprise, tandis que son employeur attribue très fréquemment l'échec à l'inadaptation du jeune à la profession préparée et à son manque d'intérêt pour le métier. Face à ce problème du taux d'abandon, il semble indispensable de mieux informer les jeunes sur la réalité de l'apprentissage. Il ne faut pas seulement expliquer que cette autre manière d'apprendre a pour intérêt majeur d'offrir une réelle expérience en entreprise, mais qu'elle nécessite une forte motivation pour accepter le rythme de la vie active et réclame un réel suivi pédagogique entre le maître d'apprentissage en entreprise et le centre de formation.

« LE PLUS EN AMONT POSSIBLE »

Bruno Lacroix, président de la commission formation du CNPF, prône *« la mise en place d'une orientation professionnelle dès le collège afin que le jeune puisse bâtir un projet »*. Pour Marie-Thérèse Geffroy, président du Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, il faut arrêter de considérer l'apprentissage comme une solution éducative de rattrapage et agir *« le plus en amont possible »*.

Concernant l'insertion des apprentis sur le marché de l'emploi, les statistiques sont rares. A l'issue de l'apprentissage, les perspectives de maintien dans l'entreprise demeurent faibles. Selon l'enquête du Cereq, seulement 20 % des maîtres d'apprentissage évoquent cette possibilité pour les jeunes préparant un CAP ou un BEP. La dernière enquête de la DEP consacrée à l'insertion professionnelle des apprentis, publiée en novembre 1995, indiquait qu'au 1er février 1994, à l'issue de leur formation, 39 % des apprentis avaient un emploi, 34 % étaient au chômage, 20 % au service militaire et 7 % inactifs.

A la délégation à la formation professionnelle du ministère du travail, on insiste sur la nécessité de mieux organiser l'accueil des jeunes en entreprise en affichant nettement les priorités afin d'éviter un démarchage tous azimuts. A l'heure où le CNPF souhaite développer une formule de stages diplômants d'une durée de neuf mois pour les étudiants du supérieur rémunérés environ 1 500 francs par mois (*Le Monde* du 27 décembre 1996) – soit le salaire d'un apprenti de seize ans – les entreprises auront-elles les capacités suffisantes pour recevoir des jeunes en alternance, des jeunes en stage longue durée et des jeunes diplômés pour un premier emploi ?

Sandrine Blanchard

Acquérir une qualification professionnelle

Le contrat d'apprentissage a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement technique ou professionnel, ou par un titre homologué. Le jeune, âgé de seize à vingt-cinq ans, conclut un contrat de travail pour une durée d'un à trois ans. Il est salarié et touche une rémunération mensuelle variant de 25 à 78 % du SMIC suivant l'âge et le niveau. La formation est dispensée en alternance entre l'entreprise – sous la direction d'un maître d'apprentissage – et le centre de formation d'apprentis (CFA) ou le lycée.

En Allemagne, un système efficace mais en mutation

COLOGNE
correspondance

Avec un taux de chômage des jeunes d'à peine plus de 8 %, les Allemands sont conscients de la valeur de leur système d'apprentissage. Pour les quelque 1,8 million d'apprentis que compte le pays, cette scolarité mixte dure trois ans avec un ou deux jours par semaine de formation théorique dispensée dans des écoles techniques. Le reste du temps est consacré à la pratique dans les entreprises. Plus de quatre cents professions sont concernées par ces cursus de formation mis au point en commun par les organisations patronales, les pouvoirs publics et les syndicats.

L'apprentissage n'est pas perçu comme une voie de garage pour les jeunes Allemands, dont la formation est appréciée des employeurs. Le niveau de recrutement est souvent élevé puisqu'un quart des apprentis de l'industrie est titulaire du baccalauréat. Après avoir acquis la maîtrise d'un métier, beaucoup se lancent dans les études, les passerelles vers l'université étant nombreuses. De nombreuses figures de l'industrie allemande ont d'ailleurs fait leurs débuts en tant qu'apprentis... avant de passer un doctorat.

Toutefois, le système est pour le moment à la peine. Le nombre d'offres faites par les entreprises stagne. De nombreux candidats ne trouvent pas de postes, surtout dans les régions de l'ex-RDA. Durant l'été 1996, le chancelier Kohl en personne a demandé à certains grands patrons de faire preuve d'un peu plus de bonne volonté. A quelques jours de la dernière rentrée, plusieurs dizaines de milliers de jeunes étaient encore sans contrat.

AUGMENTER LA PRÉSENCE DANS L'ENTREPRISE

A peine un tiers des sociétés seraient impliquées dans le système d'apprentissage et les secteurs en forte croissance, comme les services, restent à la traîne. Les investisseurs étrangers se sentent également moins concernés par ce pilier de l'économie allemande. Or on estime que plus de 700 000 nouveaux postes seront nécessaires dans dix ans, contre 620 000 en 1996, et l'on craint que l'écart entre l'offre et la demande ne cesse de se creuser.

Mauvaise conjoncture oblige, les apprentis se retrouvent en outre de plus en plus souvent au chômage. Certaines branches, comme la chimie et la métallurgie, continuent de supprimer des milliers d'emplois et n'intègrent plus aussi facilement les nouvelles générations. Par souci d'économie, les entreprises préfèrent embaucher du personnel déjà formé en puisant dans le réservoir constitué par les 4 millions de chômeurs. Au contraire, certaines professions mal considérées sont délaissées par les jeunes.

Une réforme du système dual est donc en discussion. La formation théorique pourrait être concentrée et allégée de manière à augmenter le temps de présence dans les entreprises. Le mot d'ordre est désormais d'optimiser et d'assouplir un outil jugé irremplaçable.

Philippe Ricard

Au centre de formation d'Ocquerre, « le temps passe plus vite qu'au collège »

OCQUERRE (Seine-et-Marne)
de notre envoyée spéciale

Ici, les enseignants n'appellent pas leurs classes *« les troisièmes »* ou *« les secondes »*, mais *« les plombiers »*, *« les peintres »*, *« les maçons »*. Ils ne donnent pas leurs cours à des *« élèves »* mais à des *« apprentis »*, et ils tiennent fermement à ce vocabulaire. Au centre de formation d'apprentis (CFA) du BTP à Ocquerre (Seine-et-Marne), vaste bâtiment flambant neuf planté en bordure de ZAC, l'équipe pédagogique met un point d'honneur à faire prendre conscience à son public *« qu'ils ne sont plus tout à fait des jeunes comme les autres »*. *« Nous les considérons comme des jeunes travailleurs et non comme des scolaires »*, explique Alain Tomczak, directeur adjoint chargé de la pédagogie et de la maintenance.

Il est vrai que l'emploi du temps des 550 apprentis qui préparent sur place un CAP ou un brevet professionnel (BP) ne ressemble pas à la vie que l'on peut imaginer d'un jeune de seize ou dix-huit ans. Trente-neuf heures de cours ou de travail en entreprise par semaine, cinq semaines de congés payés, ils ont, malgré leur jeune âge, basculé dans le rythme de la vie active. En décrochant un contrat de travail, ils ont fait le deuil d'une partie de leur jeunesse. *« Ici, c'est une entreprise de 550 salariés »*, insiste Philippe Davis, directeur du CFA.

Durant toute l'année, les apprentis alternent deux semaines en entreprise et une semaine en CFA qu'ils ont choisi par commodité géographique et selon leur spécialité. La plupart arrivent à l'issue de la troisième avec de mauvais bulletins scolaires, dont certains se terminent encore par *« bon pour l'apprentissage »* ou *« bon pour la vie professionnelle »*.

« Dire que ce sont tous des volontaires qui ont trouvé leur vocation relève du discours idéal », avoue le directeur. Dans la pratique, une grande partie des apprentis *« ont un rejet de l'école évident »*, constate-t-il. Tous ont trouvé une entreprise – pas forcément dans le secteur d'activité qu'ils souhaitaient – par relation, par hasard ou par le réseau des missions locales, et sont contents de toucher un petit salaire qui leur procure un sentiment de liberté, quand cet appoint financier ne vient pas arrondir les fins de mois familiales.

Vingt-deux heures d'enseignement général (mathématiques, français, sciences, dessin, éducation physique et sportive) et dix-sept heures d'enseignement professionnel (dont onze heures d'atelier pratique) par semaine, le CFA se veut *« le complément de l'entreprise »*. Un carnet de liaison, rempli par les enseignants du CFA et par le maître d'apprentissage, remplace en quelque sorte le bulletin de notes. *« Lors du cours, il y a toujours une période où l'on fait appel à ce qu'ils ont vécu dans leur entreprise »*, explique David Chrétien, professeur de plomberie-chauffage. *« Mon travail consiste à les guider, à leur apprendre des méthodes »*, ajoute-t-il.

En enseignement général, les choses sont plus difficiles, d'autant que les classes sont très hétérogènes, notamment pour ce qui est de la maîtrise de la lecture et de l'écriture. *« Ils arrivent découragés et considèrent qu'une feuille de papier et un crayon, ce n'est pas pour eux »*, constate Rolande Coudrin, enseignante en sciences physiques et chimie. *« Il faut leur faire comprendre que les mains ne sont rien sans la tête et que le CFA ce n'est pas l'école »*, poursuit-elle. Alors, pour capter l'attention de ses apprentis, Mme Coudrin tente toujours de s'inspirer de leur vécu professionnel.

> « J'aime les chantiers, pouvoir toucher et utiliser le matériel, raconte Sébastien, qui revoit toujours ses copains de collège. Mais on ne parle jamais de travail. Nos vies sont trop différentes. »

Si l'apprentissage constitue, pour une partie des élèves, une deuxième chance après leur échec dans le circuit scolaire traditionnel, d'autres sont contraints ou préfèrent abandonner. En 1995, dans ce CFA, le taux d'abandon a concerné 104 apprentis, soit 20 % des effectifs. La moitié des abandons sont dus à des fermetures d'entreprise, 25 % sont liés à un désaccord profond entre l'apprenti et l'employeur – il s'agit la plupart du temps de problèmes relationnels –, 25 %, enfin, relèvent d'erreurs d'orientation. *« Trop de jeunes ne sont pas préparés à ce changement radical entre l'école et le monde professionnel »*, insiste Jean-Marc Loubière, adjoint au directeur. Ceux qui restent ont trouvé leur voie, se sentent valorisés par le salaire qu'ils perçoivent et parlent de leur travail à leurs parents, alors qu'auparavant l'école était un sujet tabou. Pour M. Davis, *« ils vivent mieux l'usure physique que l'usure morale qu'ils ont pu connaître au collège »*.

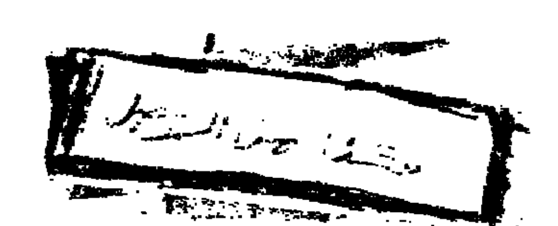
En outre, le CFA accueille vingt-sept jeunes de quinze ans en classes de pré-apprentissage (CPA) sous statut scolaire. Sensibilisés pendant un an aux différents métiers du BTP, à raison d'une semaine sur deux en entreprise, ils intègrent par la suite, véritablement en connaissance de cause, un CAP. Ainsi, Frédéric, quinze ans, a quitté l'école en fin de quatrième. *« Ça ne me plaisait pas »*, repète-t-il sans cesse, sans parvenir à expliquer davantage ses mauvais souvenirs. Désormais élève en CPA de menuiserie – parce que, dit-il, son père connaissait un menuisier qui pouvait l'accueillir –, il *« marche mieux en cours »* et considère que, au CFA, *« le temps passe plus vite qu'au collège »*. Avec le sourire, il raconte qu'il ne peut pas *« sécher l'entreprise »*. Parfois, il rêve de *« monter sa propre menuiserie »*.

A dix-huit ans, Sébastien est convaincu d'avoir trouvé son métier. Apprenti en BP de génie climatique, il a, depuis qu'il a arrêté ses études générales en quatrième, réussi brillamment son CAP de chauffage et envisage désormais de poursuivre sa formation en BTS. *« J'ai déniché une entreprise par hasard et j'ai eu la chance que cela me plaise. Pourtant, au début, le rythme des trente-neuf heures était difficile »*, explique-t-il. *« J'aime les chantiers, pouvoir toucher et utiliser le matériel*, ajoute Sébastien, qui revoit toujours ses copains de collège. *Mais on ne parle jamais de travail. Nos vies sont trop différentes. »* Son salaire mensuel de 3 700 francs lui permet de sortir le week-end et d'avoir une voiture : *« Cette indépendance, c'était important au départ. Maintenant, ce qui compte pour moi, c'est d'apprendre le métier »*, dit-il avec force.

Tous n'ont pas la même motivation que Sébastien. Julien, lui, a vite regretté d'avoir abandonné le lycée en première. A dix-neuf ans, il suit un CAP de métallier, qui pourra toujours lui servir si jamais il ne parvient pas à intégrer un bac professionnel de vente. *« J'en avais ras-le-bol du lycée. J'avais l'impression d'être un mouton. Je voulais gagner un peu d'argent alors j'ai choisi l'apprentissage »*, se souvient-il.

Pour M. Loubière, bon nombre d'apprentis cumulent des problèmes scolaires et sociaux. En quelque sorte, dit-il, *« nous sommes là pour tenter de régler tout ce qui n'a pas été fait précédemment, dans la vie de ces jeunes, pour leur donner de véritables perspectives d'avenir. Nous sommes en permanence dans l'urgence car le CFA est souvent l'ultime recours à l'insertion. »*

S. Bl.





Bravo les filles...



Bravo et merci, car c'est à vous que l'on doit les quatre meilleures audiences de1996 :
Whoopi GOLDBERG dans *Sister Act* : 12 567 060 téléspectateurs le 19 mars,
Véronique GENEST dans *Julie Lescaut* : 11 840 040 téléspectateurs le 29 février,
Whitney HOUSTON dans *The Bodyguard* : 11 580 390 téléspectateurs le 14 avril,
Corinne TOUZET dans *Une femme d'honneur* : 11 528 460 téléspectateurs le 21 novembre.
Grâce à vous et à tous les autres talents que nous avons attirés sur notre chaîne,
89 des 100 meilleures audiences de 1996 ont été obtenues par TF1 !
Merci encore...





La justice belge cherche à savoir quels ont été les bénéficiaires des commissions du groupe Dassault

Seul le PS flamand a jusqu'à présent été mis en cause

Dans une lettre adressée le 16 octobre 1996 au procureur général près la Cour de cassation belge, Eliane Liekendael, dont *Le Monde* publie le contenu, le ministre belge de la justice, Stefaan de Clerck, s'était inquiété du peu d'empressement manifesté par le ministère français de la justice pour donner suite aux commissions rogatoires internationales concernant l'affaire Dassault.

BRUXELLES
de notre correspondant

Les malentendus, au sens propre comme au figuré, s'accumulent entre la France et la Belgique dans le déroulement de l'enquête sur les pots-de-vin versés en 1989 par l'entreprise Dassault pour l'obtention du contrat « Carapace » concernant l'équipement électronique des chasseurs F16 de la force aérienne belge.

Bruxelles soupçonne Paris d'avoir délibérement freiné la transmission des pièces relatives aux auditions réalisées au mois de novembre 1995 par le juge d'instruction de Liège, Jean-Louis Prignon, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. Cette attitude avait fini par irriter la Cour de cassation, la juridiction suprême belge, chargée du dossier, en raison de l'implication de ministres en exercice à l'époque des faits. Sa présidente, Eliane Liekendael, écrivait, le 9 octobre 1996, une lettre au ministre de la justice Stefaan de Clerck, lui signalant cet état de fait. Ce dernier écrivait à son tour à son collègue français, Jacques Toubon, le 16 octobre, pour lui demander d'intervenir *(lire ci-dessous)*.

Ce courrier, dont Matignon contestait mardi 7 janvier qu'il fût parvenu au cabinet du garde des sceaux *(Le Monde* du 8 janvier) avait été produit mardi devant les caméras du journal télévisé de la RTBF. Interrogé par *Le Monde*, le porte-parole de Stefaan de Clerck confirmait l'existence de ce courrier. Le ministre, de son côté, manifestait ironiquement son incompréhension devant les lenteurs de la justice française en déclarant : *« C'est vrai, cela a mis beaucoup de temps, mais je n'ai pas de commentaire à donner. En TGV, cela va très vite pour faire Paris-Bruxelles. Je ne comprends pas... »* C'est en effet le 2 décembre 1996 que les pièces d'auditions effectuées plus d'un an auparavant sont parvenues à Bruxelles.

En outre, des divergences apparaissent dans les procès-verbaux établis par les magistrats belges et français. L'audition de Serge Dassault, le 22 novembre 1995, avait donné lieu à un incident. Interrogé conjointement par Jean-Louis Prignon et René Humetz, doyen des juges d'instruction de Paris, l'industriel français avait laissé tomber en marmonnant à la fin d'une de ses réponses : *« Tout le monde verse des commissions. »* Jean-Louis Prignon demanda alors à son collègue français d'acter cette phrase au procès-verbal, à la grande colère de Serge Dassault. M. Humetz argua alors de *« l'incontestable déficience auditive partielle l'affligeant »* pour n'en rien faire. Ce demi-aveu marmonné figure tout de même dans le procès-verbal belge.

Les remous provoqués par cette affaire en Belgique sont à la mesure du désir des autorités du pays de faire le plus rapidement possible la lumière sur une des affaires qui empoisonne le climat politique. Les éléments recueillis par les enquêteurs établissent en effet que le montant des commissions versées lors de la passation de ce contrat s'élevait à près de 60 millions de francs, un fois déduites les ristournes effectuées par Dassault à diverses sociétés écrans. Or, on n'a jusque là connaissance que de 10 millions de francs versés au PS flamand, ce qui avait contribué à la chute de Willy Claes, membre de ce parti et ministre de la défense à l'époque des faits, qui avait dû se démettre en 1995 de ses fonctions de secrétaire général de l'OTAN. Toute la question est maintenant de savoir quels ont été les autres bénéficiaires des largesses de Dassault.

Luc Rosenzweig

« J'ai donc décidé de m'adresser personnellement à M. Toubon... »

DANS UNE LETTRE adressé à Eliane Liekendael, procureur général près la Cour de cassation, à Bruxelles, Stefaan de Clerck, ministre belge de la justice, écrivait, le 16 octobre 1996, à propos de la « commission rogatoire internationale en cause de la société électronique Serge Dassault » :



VERBATIM

J'accuse bonne réception de votre courrier du 9 octobre 1996 me rappelant les commissions rogatoires internationales délivrées par Monsieur le conseiller à la Cour de cassation Fischer et Monsieur le juge d'instruction de Liège Jean-Louis Prignon qui n'ont toujours pas reçu de suite de la part des autorités françaises.

Je vous informe que mon cabinet a déjà effectué plusieurs démarches auprès du cabinet de M. Toubon pour tenter d'obtenir ces pièces, mais sans résultat jusqu'à présent.

J'ai donc décidé par courrier de ce jour de m'adresser personnellement à mon collègue français, M. Jacques Toubon, pour lui demander de manière pressante de donner la suite voulue à ces commissions rogatoires.

Querelles européennes autour de la race bovine « bleu-blanc-belge »

L'EUROPE vit aujourd'hui un vaudeville vétérinaire et génétique sur fond de souffrance animale et de trafic de médicaments. Dernier épisode en date : la décision du ministère suédois de l'agriculture de condamner sans appel l'insémination artificielle d'une vache de ce pays avec le sperme d'un taureau belge de race « bleu-blanc-belge ».

De cette manipulation, un veau est né, dimanche 5 janvier, dans une ferme suédoise de Viken, et le propriétaire de l'animal, poursuivi pour avoir violé les dispositions législatives suédoises, sera dans quelques semaines traduit devant la justice de son pays. Après celle de la « vache folle », cette affaire démontre les limites de l'espace européen dès lors que les intérêts nationaux de la filière de la viande bovine sont en jeu. Elle témoigne aussi des conceptions différentes que l'on peut avoir en différents points du Vieux Continent quant au bien-être des animaux d'élevage.

ANIMAUX DE FORTE TAILLE

La race « bleu-blanc-belge » est le fruit d'une longue sélection faite au Bénélux de bovins dits « culards », caractérisés par des animaux de forte taille et de poids important, pouvant aisément dépasser la tonne. Les amateurs assurent que ces bêtes donnent une viande entrelardée en tous points succulente. Les mensurations de l'animal entraînent toutefois un problème important : la nécessité d'avoir recours de manière très fréquente à des vêlages par césarienne, ce qui impose la présence indispensable d'un médecin vétérinaire.

Plusieurs pays ont fait des choix différents de celui de la Belgique en mettant en place d'autres politiques de sélection génétique. C'est le cas de la France, où les éleveurs ont cherché à faire disparaître le trait héréditaire « culard » chez les bêtes de race charolaise, ce qui a permis de réduire les complications obstétricales et de faciliter les exportations de ces animaux vers les pays d'élevage à faible densité vétérinaire, au premier rang desquels les Etats-Unis.

La Suède, comme le Royaume-Uni, se refuse à devenir un pays reproducteur de vaches « bleu-blanc-belge ». Si l'importation de ces animaux n'y est pas interdite, une loi prohibe toute modification génétique du cheptel bovin. Annika Aahnberg, ministre suédois de l'agriculture, tout en reconnaissant l'existence de lois européennes, a estimé que *« le droit nous autorise à définir les défauts génétiques dont nous ne voulons pas et le type de reproduction que nous souhaitons »*.

L'affaire se complique des méthodes en cours dans l'élevage bovin en Belgique. Dans l'alimentation des bovins élevés dans ce pays, on incorpore en effet des produits prohibés, des molécules bêta-agonistes notamment, qui ont pour effet d'augmenter encore le poids de ces bêtes naturellement très volumineuses. *« La Belgique est au centre d'un énorme trafic de ce type. Ces substances sont faciles à produire et on ne peut pas en retrouver les traces dans la viande si l'éleveur cesse de les donner quelques jours seulement avant l'abattage »*, confie un vétérinaire français. La Commission européenne de l'agriculture semble, pour l'heure, incapable d'interdire de telles pratiques.

Jean-Yves Nau

Un an de prison ferme pour l'ancien PDG de RMO

MARC BRAILLON, l'ancien PDG de la société de travail temporaire RMO, poursuivi pour banqueroute par détournement d'actifs, abus de biens sociaux, abus de pouvoir et exercice d'une activité de travail temporaire, a été condamné, le 7 janvier, par le tribunal correctionnel de Grenoble, à trois ans de prison dont deux avec sursis et 300 000 francs d'amende. Il devra verser 13 millions de francs de dommages et intérêts aux liquidateurs de son entreprise, 42 millions de francs au fisc, et un franc symbolique au syndicat CFDT qui s'était porté partie civile.

Son fils Philippe, PDG de plusieurs autres entreprises du groupe RMO, ainsi que le directeur régional de RMO à Marseille, ont été condamnés respectivement à quinze mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende, et deux ans de prison dont vingt mois assortis du sursis et 150 000 francs d'amende. Dans ses attendus, le tribunal a dénoncé le *« refus de toute restrictiliration »* de M. Braillon. La faillite de RMO, qui employait six cents permanents et douze mille intérimaires en 1992, a laissé un trou de presque 600 millions de francs. – *(Corresp.)*

Le froid a fait quatre nouvelles victimes

MALGRÉ LE REDOUX DU DÉBUT DE SEMAINE, les intempéries hivernales ont fait quatre nouvelles victimes, portant à trente le nombre des morts causées par le froid. Un sans-abri marocain âgé d'une quarantaine d'années a été retrouvé victime d'hypothermie, mardi 7 janvier, dans un centre commercial de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne). Une femme de quarante et un ans, qui avait refusé de regagner un centre psychiatrique, a été retrouvée morte sous un pont, à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), et un homme de quarante-trois ans, dépressif, qui errait en forêt depuis deux jours dans la montagne des Vosges, a succombé au froid. Enfin, une octogénaire, vivant seule et dont la disparition avait été signalée le 3 janvier, a été retrouvée morte sous une couche de neige, dans une forêt ardéchoise.

DÉPÊCHES

■ **EXCLUSION : une convention visant à améliorer l'accès aux** soins des populations en difficulté dans quatorze quartiers dits *« sensibles »*, a été signée, mercredi 8 janvier, par Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration, Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, et Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française. 2,4 millions de francs ont été débloqués pour la première phase de l'expérimentation.

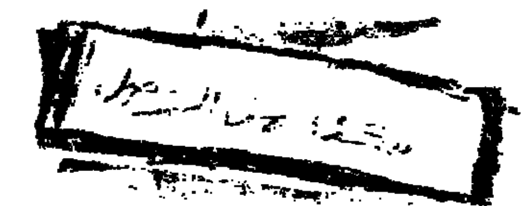
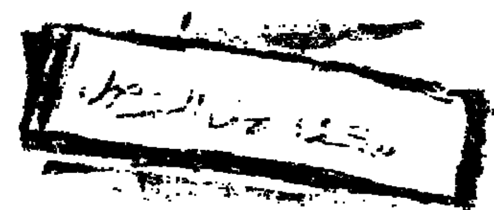
■ **JUSTICE : Kiko Nakahara, fille d'un milliardaire nippon**, incarcérée depuis un an dans l'affaire des *« châteaux japonais »*, a été remise en liberté, le 3 janvier, par Sylvie Petit-Leclair, juge d'instruction à Versailles, après le versement d'une caution de 4 millions de francs (*Le Monde* daté 17-18 mars 1996). Mise en examen pour *« faux et usage de faux »* et pour *« escroquerie en bande organisée »*, Mme Nakahara, cinquante et un ans, a été placée sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire français.

■ **ESCROQUERIE : Alain Stintzy, gérant de la société Happy Days** à l'origine de l'escroquerie du réveillon de la Saint-Sylvestre en Ile-de-France (*Le Monde* du 7 janvier), a été interpellé par la police, mardi 7 janvier, à Fort-de-France (Martinique), et placé en garde à vue. Alain Stintzy, quarante-quatre ans, sans domicile fixe, a déclaré avoir été contacté dans la rue à Paris par un homme disant s'appeler Serge Lebeau, qui l'aurait hébergé dans un hôtel parisien avant de lui proposer la gérance de Happy Days.

■ **ELF : l'ancien PDG de Thomson SA, Alain Gomez, a été entendu**, mardi 7 janvier comme témoin par le juge d'instruction parisien Eva Joly dans le cadre de l'affaire Elf. Selon *Le Parisien* du 8 janvier, M. Gomez devait s'expliquer sur une intervention de l'entourage de l'ancien PDG du groupe pétrolier Elf-Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent, destinée à faciliter la vente par Thomson de frégates militaires à Taïwan en 1990.

■ **AFFAIRES : Jacques Chaban-Delmas, ancien maire de Bordeaux, et Jacques Valade**, président (RPR) du conseil régional d'Aquitaine et vice-président du Sénat, ont à nouveau été cités à comparaître comme témoins, le 3 février, dans l'affaire du financement du centre d'entraînement du club de football des Girondins de Bordeaux.

■ **FAIT-DIVERS : les cadavres d'un jeune couple et de ses trois enfants** âgés de trois, quatre et cinq ans, vraisemblablement victimes de leur chaudière individuelle de chauffage au gaz, ont été découverts, mardi 7 janvier, dans leur appartement d'un immeuble HLM à Lens (Pas-de-Calais).

DÉCHETS Les 6 900 décharges brutes recensées sur le territoire français et les milliers de dépôts sauvages devront tous avoir disparu en 2002, comme le stipule la loi du 13 juillet 1992. Des centres de stockage de déchets – un seul par département en ce qui concerne les ordures ménagères –, présentant toutes les garanties sur le plan environnemental, les remplaceront. ● C'EST EN SAVOIE, à 3 kilomètres du lac du Bourget, que le président du conseil général, Michel Barnier, ministre des affaires européennes et ancien ministre de l'environnement, souhaitait ouvrir la première décharge de ce type. Sa démarche se voulait exemplaire. ● DE RÉCENTS TESTS ont montré que le site choisi ne présentait pas toutes les garanties d'imperméabilité, confortant les craintes d'élus et d'habitants quant aux risques de pollution du plus grand lac naturel de France.

Un projet de décharge menace de polluer le lac du Bourget

Le président du conseil général de Savoie, Michel Barnier, voulait faire du centre du Tremblay un lieu exemplaire de stockage des résidus ménagers et industriels. Mais les experts se contredisent et des tests ont montré que le site choisi communiquait avec le plus grand plan d'eau naturel de France

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Présenté depuis douze ans comme le lieu idéal pour accueillir la décharge de classe 2 destinée aux déchets ultimes dont le département de la Savoie a besoin, le site des carrières du Tremblay, situé sur la commune de La Motte-Servolex (Savoie), à moins de 3 kilomètres du lac du Bourget, sera-t-il abandonné ? L'opposition irréductible de comités de riverains, relayés par des maires de la majorité, ainsi que les diagnostics contradictoires d'hydrogéologues réputés ont, en tout cas, amené Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes et président (RPR) du conseil général de Savoie, à confesser publiquement ses doutes à propos d'un dossier présenté pourtant comme exemplaire sur le plan de l'environnement.

Dernier épisode en date : un test de pollution qui paraît donner raison à ceux qui craignent que le site de la décharge ne soit pas imperméable et *pollue le lac*. Des produits colorants déversés dans la carrière du Tremblay (de l'éosine, de la fluorescéine et de la rhodamine) se sont en effet retrouvés dans le plus grand lac naturel de France. Cette étude, réalisée mi-novembre par un cabinet privé à la demande du syndicat mixte pour l'élimination des déchets – présidé par Michel Barnier –, confirme que l'eau des carrières alimente des sources situées en aval, lesquelles coulent vers le torrent de Leysse, puis dans le lac du Bourget. Ces tests, en revanche, n'apportent pas de données nouvelles sur les mouvements de la nappe inférieure de sablons située sous une couche argileuse.

Or, une partie de la controverse entre scientifiques porte précisément sur le degré d'imperméabilité, d'épaisseur et de résistance de l'argile. *« Les récents traçages ne démentent pas nos études antérieures »*, commente Gérard Nicoud, maître de conférences à l'université de Savoie et auteur, en 1990, d'une synthèse hydrogéologique du site. Il estime ainsi que les carrières du Tremblay atteignent pratiquement le niveau d'imperméabilité requis pour un centre de stockage, qu'il suffit d'un aménagement réduit pour se conformer aux normes et qu'une station d'épuration adaptée suffira pour traiter les jus qui pourraient filtrer des matières entreposées.

« EN DEHORS DU CADRE LÉGAL »

De son côté, Jean Sarrot-Reynault, professeur à l'université de Grenoble – l'expert des opposants, qui eut Gérard Nicoud pour élève –, est tout aussi formel : *« Le site ne présente pas les caractères de stabilité, d'étanchéité naturelle et d'absence d'eaux souterraines requises réglementairement »*, écrit-il dans un rapport. *« On a tout fait, depuis l'origine, pour nier l'évidence, à savoir qu'il y a de l'eau, en confondant imperméabilité naturelle et imperméabilité après aménagement »*, renchérit Vincent Yvon, membre du comité de défense de la commune du Bourget-du-Lac.

Ce pilote à Air France a consulté méthodiquement toutes les enquêtes effectuées depuis une vingtaine d'années sur le Tremblay et les a transmises à l'équipe Cousteau. Jugement de celle-ci : *« Sur deux aspects (perméabilité et proximité de maisons), ce projet se situe en dehors du cadre légal. D'autre part, le principe de précaution devrait prévaloir sur toutes les hypothèses garanties de non-contamination du lac du Bourget. »*

« Le site était mauvais au départ, il est mauvais à l'arrivée ! Ce n'était pas la peine de dépenser autant d'argent », s'insurge Andrée Bétinelli, présidente du comité de défense de La Motte-Servolex, rappelant que près de 3 millions de francs d'études ont déjà été dépensés dans cette affaire. Les habitants et élus de La Motte-Servolex et du Bourget-du-Lac, deux communes proches de Chambéry, s'opposent à l'implantation du centre de stockage des déchets – ironiquement baptisé « décharge à Michel » – au nom de la défense du cadre de vie et de la protection du lac du Bourget.

Conformément à la loi du 13 juillet 1992, qui prévoit qu'en 2002 toutes les décharges devront avoir disparu du territoire français (*lire ci-dessous* ainsi que *Le Monde* du 15 novembre 1996), ce centre est destiné à remplacer les quelque 450 sites de déchets du département en accueillant les mâchefers des fours d'incinération d'ordures ménagères et les gravats industriels, dont le volume est estimé à 70 000 mètres cubes par an. Après que son implantation eut été refusée par de nombreux maires, le *choix du conseil général s'est porté* sur le site du Tremblay, vaste canyon *d'une trentaine d'hectares*, abritant des carrières et d'anciennes *mines de lignite*, malgré deux enquêtes publiques défavorables, en 1986 et 1988.

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT

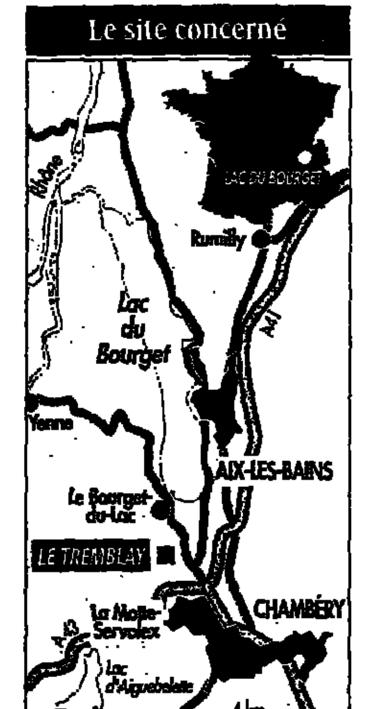
Michel Barnier – qui fut ministre de l'environnement dans le gouvernement d'Edouard Balladur – souhaitait que son département soit le premier à appliquer la loi en ouvrant le centre dès 1998, soit quatre ans avant l'échéance réglementaire. Il n'hésitait pas à promettre une dotation de 500 000 francs à la commune d'accueil, invitée par ailleurs à passer avec le département un contrat de développement pour un maximum de 25 millions de francs, subventionné à hauteur de 70 %.

La carotte financière a laissé de marbre les élus concernés et les manifestations se sont multipliées au Tremblay. Pour tenter de dépassionner le débat, Michel Barnier a créé, en septembre dernier, une commission départementale du débat public, présidée par Hélène Blanc, préfet honoraire (*lire ci-contre*), une instance boycottée par les élus de La Motte-Servolex et du Bourget du Lac.

« Le problème des déchets ne relève pas du débat public. Il est d'ordre scientifique et technique », estime Jean-Pierre Vial, maire (RPR) du Bourget-du-Lac, par ailleurs suppléant de Michel Barnier au Sénat et vice-président du conseil général chargé des affaires économiques. Il considère que les dernières expertises sont suffisamment claires et qu'il faut renoncer au Tremblay.

Destinée à analyser les derniers tests, la prochaine réunion du syndicat mixte pour l'élimination des déchets est prévue le 10 janvier. Michel Barnier saisira-t-il cette occasion pour annoncer la poursuite des études au Tremblay ou l'abandon du site ? Il est désormais au pied du mur.

Philippe Révil



Tous les Savoyards sont consultés

La commission départementale du débat public vient d'adresser une lettre à tous les habitants du département de la Savoie pour recueillir leur avis et leurs suggestions sur la réalisation d'un centre de stockage des déchets de classe 2. Cette instance, présidée par Hélène Blanc, préfet honoraire, doit organiser une large concertation et procéder à différentes auditions, avant d'émettre ses recommandations dans un rapport destiné au syndicat mixte pour l'élimination des déchets en charge de ce dossier.

***« De nombreuses personnes, concernées de près ou de loin par le projet, se posent des questions diverses et bien légitimes. Celles-ci méritent des réponses claires et précises »*, écrit ainsi Hélène Blanc. Suit un questionnaire de deux pages sur la nécessité d'un centre de stockage, sa localisation, permettant de se prononcer ou non en sa faveur... Les Savoyards sont invités à faire parvenir leur réponse avant le 20 janvier.**

Les dépôts d'ordures devront avoir disparu en 2002

D'ICI AU 2 JUILLET 2002, selon les termes de la loi Lalonde du 13 juillet 1992, toutes les décharges devront avoir fermé sous leur forme actuelle. Les déchets seront alors soit recyclés, soit traités par incinération. Les quelques décharges autorisées seront sévèrement contrôlées et ne pourront plus accueillir d'autres déchets que ceux appelés *« ultimes »*, c'est-à-dire des déchets qui ne peuvent plus être valorisés ou qui sont déjà issus d'un recyclage. Toutes les décharges sont concernées, qu'elles recèlent des déchets industriels (classe 1), des ordures ménagères (classe 2) ou des déchets de chantier (classe 3). Une seule décharge de classe 2 sera autorisée par département.

PLANS DÉPARTEMENTAUX EN ATTENTE

La France produit chaque année une quantité de déchets évaluée à environ 570 millions de tonnes. Si les deux tiers de ceux-ci, issus de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, sont recyclés par le sol, le reste doit être éliminé ou valorisé. Le coeur du problème concerne environ 7 millions de tonnes de déchets industriels dangereux et 20 millions de tonnes d'ordures ménagères qu'on ne peut abandonner tels quels. La loi exige des élus locaux l'élaboration de plans départementaux. Seuls les deux tiers des départements s'en sont acquittés. De nombreuses communes risquent de ne pas pouvoir fermer leurs décharges à temps.

L'objectif de la loi était d'éradiquer l'ensemble des « points noirs » recensés par le ministère de l'environnement. Le texte législatif préconisait pour ce faire un principe simple : le dépôt sur le sol d'un déchet non traité serait interdit sur l'ensemble du territoire. Le délai d'application était fixé à dix ans, en 2002 ; entre-temps, tous les sites devraient se mettre aux normes. Quatre ans après le vote de la loi, seules 975 installations ont été dûment autorisées ; 6 900 décharges brutes – exploitées par des entreprises ou des collectivités locales mais non autorisées par le préfet – et entre 10 000 et 20 000 dépôts sauvages souillent encore le paysage, sans protection.

Privées de l'usage des décharges, les collectivités locales se sont lancées dans la course aux incinérateurs pour se débarrasser de leurs ordures. Mais les usines d'incinération nécessitent des investissements très lourds et peuvent présenter d'autres problèmes environnementaux. La bonne vieille décharge pourrait encore trouver preneur après 2002.

Sylvia Zappi

M. Barre engage le Grand Lyon dans la « révolution » fiscale

LYON
de notre correspondant régional

Dès son élection à la présidence du conseil de la communauté urbaine de Lyon, Raymond Barre s'était engagé à réformer la fiscalité afin de réduire les disparités entre les communes riches et les communes pauvres. *« Si nous y parvenons*, avait-il annoncé, *ce sera une vraie révolution. »* Mardi 7 janvier, lors du vote du budget 1997, le conseil du Grand Lyon a adopté, à une très large majorité, le lancement de cette réforme : 138 voix « pour » (UDF-RPR-PS-divers gauche) et 17 « contre » (FN et PCF).

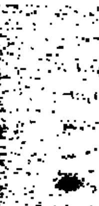
Le dispositif, considéré par M. Barre comme le *« grand dossier »* de la mandature, prévoit deux mesures qui ont été discutées et adoptées en juin 1996. Elles sont pour la première fois intégrées dans un budget. Il s'agit d'abord de modifier le calcul de la part communautaire de la taxe d'habitation en unifiant les taux d'abattement propres à chaque ville. Cette disposition profitera aux communes dites pauvres, dont les habitants s'acquitteront d'un impôt moindre. Elle amènera aussi un surplus de recettes de l'ordre de *« 15 à 20 millions de francs »*.

Le second volet concerne la création, à terme, d'une taxe professionnelle d'agglomération. Mais l'objectif sera atteint par étapes. Dans un premier temps, le Grand Lyon (1,135 million d'habitants, 55 communes) a adopté le principe d'un système de péréquation de la taxe professionnelle sur des territoires précis : les grandes zones d'activité économique où la communauté urbaine a investi. Désormais, les communes concernées reverseront 20 % de ce qu'elles perçoivent au Grand Lyon. Les premières recettes ne sont pas attendues avant 2001. Elles seront utilisées pour alimenter un mécanisme au profit de communes considérées comme fiscalement défavorisées, en particulier parce qu'elles ont peu d'entreprises sur leur territoire. Par ailleurs, les élus ont voté une *« dotation de solidarité »* (15 millions de francs). Pour Jacky Darne, vice-président socialiste, chargé de ces réformes, le dispositif *« atteindra son maximum dans une quinzaine d'années »*.

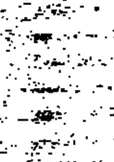
STABILITÉ DES TAUX

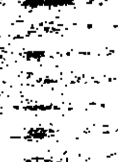
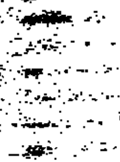
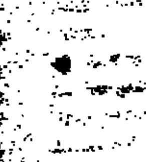
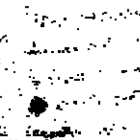
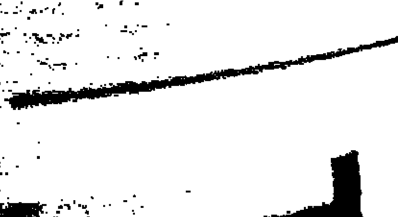
« Nous avons veillé à un équilibre qui n'est pas parfait, a déclaré M. Barre, *mais qui marque un progrès dans le sens de la justice. »* Il a particulièrement remercié M. Darne, maire de Rillieux-la-Pape, de *« la qualité de son travail »*. Les maires communistes, très attachés aux prérogatives des communes, ont estimé que cette réforme allait *« déboucher sur une inégalité aggravée »*. Le budget total de la communauté urbaine de Lyon s'élève à 7,47 milliards de francs, avec un niveau d'investissement en légère augmentation à 1,755 milliard de francs. Les taux d'imposition communautaires restent stables.

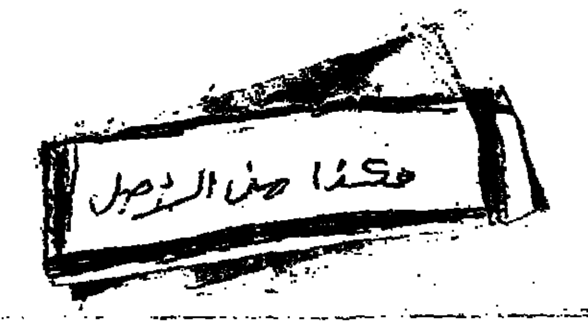
Bruno Caussé









DISPARITIONS

Jacques Sauvageot

L'ancien cogérant administratif du « Monde »

JACQUES SAUVAGEOT, ancien cogérant administratif du *Monde*, est mort, mardi 7 janvier, à Paris. Il était âgé de soixante-treize ans.

Il savait imaginer, séduire et convaincre. Il avait des contradicteurs parfois acharnés, mais pas d'ennemis. Son long passage à la cogérance administrative du *Monde*, de 1968 à 1982, a été à l'image des « trente glorieuses » : brillant, progressivement voilé par une crise que peu, dans le soleil du succès, voyaient venir.

Jacques Sauvageot a joué avec passion le jeu de la vie, comme il se lançait tout aussi passionnément dans les parties d'échecs qu'il engageait, dans ses instants de liberté, avec ses partenaires de la rédaction et de l'imprimerie. Né à Paris le 23 février 1923, fils d'Elsa Sauvageot, une des fondatrices de ce qui est aujourd'hui le groupe d'inspiration catholique Malesherbes, comme elle il se revendiquait corse et fut un temps, par tradition de famille, avant de démissionner en 1981, conseiller municipal de Calvi. Comme sa mère aussi, il dédia une partie de sa vie à la presse.

Son rêve était d'écrire. Il écrira, certes. Après la guerre, inscrit à la Sorbonne à l'Union des étudiants communistes (UEC), il devient en 1946 critique de cinéma à leur organe, *Clarté*. Passage quasi classique dans une génération imprégnée des combats et des rêves du récent passé. Mais, bon gré mal gré, il sera, comme Elsa Sauvageot, de ceux qui gèrent, fabriquent et vendent. De 1952 à 1957, il est secrétaire général de *La Vie des métiers*.

Mme Sauvageot fait partie du groupe d'amis qui entourent Hubert Beuve-Méry. Son fils, en 1958, devient directeur administratif du *Monde*, aux côtés d'André Catrice, cogérant du journal chargé de la gestion. Dix ans plus tard, il partage officiellement avec lui cette dernière responsabilité, tandis que Jacques Fauvet, rédacteur en chef, fait de même auprès du fondateur.

« PASSER AU STADE INDUSTRIEL »

En 1969, au départ en retraite d'Hubert Beuve-Méry, ils restent seuls à la tête du quotidien, Jacques Fauvet exerçant, comme directeur de la publication, la prééminence.

Journal pauvre, lancé pratiquement sans capital, *Le Monde*, géré avec prudence et une discrète habileté, avait survécu à bien des tempêtes. Lui restait à affronter la plus dangereuse : la réussite. Cette entreprise, artisanale par ses structures, ses méthodes et son style de vie, devait désormais, assurait-on, *« passer au stade industriel »*. L'augmentation considérable de son tirage et de ses ressources publicitaires, le poids d'une nouvelle imprimerie construite par l'équipe précédente à Saint-Denis, l'exigeaient.

Jacques Sauvageot s'y employa. A la tête d'une administration dont le rôle était désormais reconnu, à la mesure d'une tâche plus lourde, entretenant avec les ouvriers imprimeurs du Syndicat du Livre des rapports cordiaux, devenu une figure importante du patronat de presse et des organismes paritaires, il entreprit de moderniser les méthodes et les locaux eux-mêmes de la rue des Italiens.

Avec la rédaction, jalouse de ses prérogatives, soucieuse de sa totale indépendance et de sa réputation de désintéressement, il lui fallut souvent user de son brio souriant pour faire accepter – et encore, pas toujours – des vues ambitieuses dans les domaines administratif, financier et technique. Batailles à fleuret moucheté entre des journalistes et un gestionnaire qui n'oubliait pas que l'écriture était sa vocation première.

Jacques Fauvet, à la rédaction en chef, puis à la direction, avait ouvert *Le Monde* à de nouveaux domaines et lui avait conquis un vaste public. La prospérité des années 70 offrait des perspectives de développement et de diversification. *« L'autre Jacques »*, comme on l'appelait dans les couloirs du journal, s'y consacra avec enthousiasme.

En réalité, les années de prospérité touchaient à leur fin. *Le Monde* et son cogérant administratif furent progressivement les victimes d'un optimisme certes réjouissant, mais dont le fondateur, Hubert Beuve-Méry, n'avait jamais donné, et c'est le moins qu'on puisse dire, le moindre signe.

Jacques Sauvageot, les mauvais jours étant arrivés, s'inclina avec élégance. Il quitta, pour la présidence de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP), et non sans déchirement, le journal dont il avait rêvé – trop vite peut-être et avec des moyens fragiles – de faire une grande entreprise moderne.

Jean Planchais

Townes Van Zandt

Un cow-boy neurasthénique

LE CHANTEUR folk texan Townes Van Zandt est mort d'une crise cardiaque, mercredi 1er janvier, dans un hôpital de Nashville (Tennessee), à l'âge de cinquante-deux ans.

Né à Fort Worth (Texas) le 7 mars 1944 dans une des grandes familles de la région, Townes Van Zandt sera ballotté durant son enfance, au rythme des affectations de son père, ouvrier des champs pétrolifères. L'achat d'une première guitare est motivé par son admiration adolescente pour Elvis Presley, mais il élaborera son style en usant les disques du compositeur country Hoyt Axton et du bluesman Lightnin' Hopkins. Après s'être rôdé dans les bars, le chanteur publie son premier album, *For the Sake of a Song*, en 1968. On y trouve déjà l'essentiel des ingrédients qui caractériseront jusqu'au bout les chansons de Townes Van Zandt. Loin des paillettes des shérifs de pacotille, ses textes viscéralement dépressifs content sobrement des histoires de chute et de spleen. Son jeu de guitare s'illumine discrètement de picking. Les ciels ouverts de l'Ouest américain (il parlait parfois de *« sky song »*), l'aridité des paysages faisaient souvent écho à sa solitude.

RÉUSSITE PAR PROCURATION

Mal diffusés, ignorés par la critique, aucun de ses six albums publiés entre 1968 et 1973 ne connaîtra le succès. Jusqu'à ce que Willie Nelson et Merle Haggard transforment son *Pancho and Lefty* en hit country national. Repris ensuite par Bob Dylan, Emmylou Harris, Bobby Bare ou Don Williams, le *songwriter* rencontrera la réussite par procuration. Townes Van Zandt restera pourtant fidèle à son personnage filiforme de cow-boy neurasthénique. Au strass du show-business, il préférait les longues balades à cheval, perdu dans la montagne et les bouteilles de bourbon. A l'instar de Hank Williams, modèle musical usé par l'alcool bien avant l'âge, il était persuadé de mourir jeune. Donnés devant des parterres toujours élargis d'initiés, ses concerts étaient de curieux mélanges d'excès de tristesse et d'humour noir (on recommandera son album live, *Rain on a Conga Drum*, paru en 1992). Le pathos pourtant n'alourdissait jamais la concision de ses histoires. Il aimait citer cette phrase de Woodie Guthrie : *« Je suppose que tout doit être de la folk-music, parce que je n'ai jamais entendu chanter un cheval. »*

Admiré par de nombreux groupes de rock, il venait d'entrer en studio, à Nashville, avec Steve Shelley, un des membres de Sonic Youth. C'est là-bas, fin décembre, qu'il s'est brisé la hanche. Et c'est à l'hôpital que son cœur a flanché.

Stéphane Davet

■ **BURTON LANE**, compositeur américain de comédies musicales et de musiques de films, est mort dimanche 5 janvier à New York, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait notamment composé les musiques de *On a Clear Day You Can See Forever* et de *Finian's Rainbow*, deux des plus célèbres œuvres de la comédie musicale américaine, dont Hollywood a ensuite fait des versions filmées.

■ **HARRY HELMSLEY**, milliardaire américain, magnat de l'immobilier et de l'hôtellerie, est mort, samedi 4 janvier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Né le 4 mars 1909, Harry Helmsley, un *« self made man »* qui avait commencé sa carrière comme simple employé de bureau, avait bâti à partir des années 50 un empire immobilier comprenant notamment 27 hôtels, quelque 50 000 appartements, et le célèbre gratte-ciel new-yorkais Empire State Building.

A la fin de sa vie, il avait été poursuivi pour fraude fiscale ; jugé sénile, il avait échappé à un procès, mais son épouse Leona avait passé vingt et un mois en prison.

■ **PIERRE RAZAFY-ANDRIAMIHAINGO**, vétéran de la diplomatie malgache, est mort, vendredi 3 janvier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Gaulliste de la première heure et représentatif d'une génération imprégnée de culture française, il fut en 1962 l'un des trois premiers ambassadeurs de la République de Madagascar nouvellement indépendante.

Georges Héritier

Compagnon de la Libération

GEORGES HÉRITIER, compagnon de la Libération, est décédé le 26 décembre 1996 à Aubry-en-Exmes (Orne).

Né le 18 août 1914 à Villeurbanne (Rhône), Georges Héritier, démobilisé à l'armistice, adhère dès janvier 1941 au mouvement de Résistance Libération et il rejoint les Forces françaises libres (FFL) à Londres fin 1942.

En 1943, il est parachuté en France pour des missions de sabotage et des opérations aériennes, qu'il accomplira principalement dans la région, dite R 5, du Limousin.

En 1944, après avoir réussi à déjouer une souricière tendue par la Gestapo, il est chargé des fonctions de délégué militaire départemental dans l'Indre et la Creuse, où il va notamment contribuer à unifier les Forces françaises de l'intérieur (FFI), à la demande de Londres.

Dans cette tâche, Georges Héritier organise les maquis, répartit les matériels parachutés, et il sabote les voies ferrées qui permettaient aux Allemands de renforcer le front de Normandie. Le général Koenig, qui commande les FFI, le promeut capitaine à titre fictif en témoignage de reconnaissance de son action.

Après avoir participé à la libération de plusieurs villes, il se porte volontaire pour des missions en Allemagne, derrière les lignes ennemies, et aux Pays-Bas, où il fournit des renseignements de première importance aux troupes canadiennes.

Il est fait compagnon de la Libération le 17 novembre 1945, au titre de capitaine à la direction générale des études et de la recherche (DGER), qui devait donner naissance au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), l'ancêtre de l'actuelle DGSE. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la Distinguished Service Order (DSO) britannique, Georges Héritier était commandeur de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

Annie Ducaux

Une grande tragédienne

ANNIE DUCAUX, comédienne, ancienne sociétaire de la Comédie-Française, est morte, le 31 décembre 1996, dans sa propriété de Champeaux (Seine-et-Marne). Elle était âgée de quatre-vingt-huit ans.

Née à Besançon le 10 septembre 1908, elle entre au Conservatoire national d'art dramatique à seize ans. Elle crée très tôt de nombreux rôles du répertoire contemporain, comme celui de *La Prisonnière*, d'Edouard Bourdet. Grande femme blonde, au port altier, Annie Ducaux rejoint la troupe de la Comédie-Française en 1946 et devient sociétaire en 1948, puis sociétaire honoraire en 1982. Elle interprète alors les grands rôles tragiques du répertoire, comme Clytemnestre dans *Electre*, de Jean Giraudoux, Sœur Angélique de Saint-Jean à la création de *Port-Royal*, d'Henry de Montherlant, ou les principaux rôles féminins des pièces de Jean Racine : Bérénice, Andromaque, Phèdre, Athalie, Agrippine...

La Grande Catherine, de George Bernard Shaw révèle son tempérament ironique qu'elle affermit en servant Musset, Scribe, Gombrowicz et Ionesco. Elle connaîtra un grand succès en jouant *La Folle de Chaillot*, à la demande de l'auteur, Jean Giraudoux. En décembre 1981, elle jouait son dernier rôle à la Comédie-Française, celui de la duchesse de Valmonte dans un vaudeville de Feydeau, *La Dame de chez Maxim*. *L'Homme du Niger*, *Pontcarral*, *Prison sans barreaux* et *Le Bal des passants* sont quelques-uns des films qu'elle a tournés.

Olivier Schmitt

NOMINATIONS

BANQUE DE FRANCE

Jean-René Bernard, inspecteur général des finances, et **Pierre Guillen**, ancien vice-président du CNPF, ont été nommés, par le conseil des ministres du 3 janvier, membres du conseil de la politique monétaire de la Banque de France, sur proposition du ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis (*Le Monde* du 4 janvier).

[Né le 1er décembre 1932 à Metz (Moselle), ancien élève de l'ENA, Jean-René Bernard appartient à l'inspection des finances. De 1962 à 1974, il travaille avec Georges Pompidou, d'abord comme chargé de mission auprès du premier ministre (1962 à 1968), puis comme conseiller technique et secrétaire général adjoint de l'Elysée. De 1967 à 1977, il est également secrétaire général du comité interministériel pour la coopération économique européenne. Nommé ambassadeur au Mexique en 1977, il retrouve le corps de l'inspection générale des finances en 1982. De 1987 à 1989, il préside le Crédit industriel et commercial de Paris (CIC), avant d'être nommé, en juillet, ambassadeur aux Pays-Bas. De 1994 à mars 1996, il est sous-gouverneur du Crédit foncier de France, avant de réintégrer l'inspection générale des finances en mars 1996.]

[Né le 24 janvier 1927 à La Ciotat (Bouches-du-Rhône), ancien élève de l'Ecole navale, Pierre Guillen fut officier de marine dans les sous-marins de 1947 à 1959. Il entre ensuite à l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), dont il sera successivement directeur adjoint (1963-1966), directeur (1966-1971), secrétaire général adjoint (1971-1974), secrétaire général (1974-1980), délégué général adjoint (1980-1984), délégué général (1984-1985), vice-président délégué général (1985-1994), puis vice-président jusqu'en 1995, avant d'en être, depuis lors, président d'honneur. Parallèlement, il préside la commission sociale du CNPF de décembre 1986 à septembre 1989, et est, en alternance, président et vice-président de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) entre 1988 et 1996. Pierre Guillen est membre du Conseil économique et social depuis 1989.]

EDUCATION NATIONALE

Trois recteurs ont été nommés, vendredi 3 janvier, au conseil des ministres, pour diriger les nouvelles académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, dont la création a été décidée en novembre à la suite des émeutes qui ont marqué l'automne 1996 en Guyane. Ces trois rectorats remplacent la seule académie des Antilles-Guyane, dont le siège était à Fort-de-France (Martinique). **Michèle Rudler**, qui était recteur de l'académie des Antilles-Guyane depuis janvier 1996, devient recteur de l'académie de Martinique. **Jean-Pierre Chardon**, professeur de géographie à l'université de La Rochelle, est nommé recteur de l'académie de Guadeloupe. **Christian Duverger**, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, est nommé recteur de Guyane.

[Née le 23 avril 1941 à Nantes (Loire-Atlantique), Michèle Rudler est docteur d'Etat en pharmacie, spécialisée en parasitologie et toxicologie. Elle a été directrice du Laboratoire scientifique de la police de Paris et de l'Institut de médecine légale de l'université Paris-V avant d'être nommée, le 17 janvier 1996, recteur des Antilles-Guyane. Elle est la fille d'Henri Rey, ministre des DOM-TOM du général de Gaulle et de Georges Pompidou.]

[Né le 9 février 1941 à Tours (Indre-et-Loire), Jean-Pierre Chardon, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de géographie, docteur ès lettres, a été professeur de géographie à l'université des Antilles-Guyane de 1970 à 1995. Spécialiste des Caraïbes, il a écrit de nombreux ouvrages et articles sur les îles de cette région, leur géographie, leur économie, leur situation politique et sociale.]

[Né le 1er mars 1948 à Bordeaux (Gironde), Christian Duverger est docteur d'Etat ès lettres, docteur d'ethnologie et diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux. Il exerce depuis 1977 à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, où il dirige la chaire d'anthropologie sociale et culturelle de la Méso-Amérique. Ancien conseiller culturel auprès de l'ambassade de France, à Saint-Domingue, de 1988 à 1991, puis à Mexico, de 1994 à 1996, il a écrit de nombreux articles sur les Aztèques, mais aussi sur les Indiens caraïbes.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 4 janvier sont publiés :

● **Médecins** : un avis du ministère du travail et des affaires sociales, portant publicité de la résiliation de la convention nationale des médecins, le 20 février. Le ministère prend acte de la lettre par laquelle trois caisses d'assurance-maladie, la CNAM (salariés), la MSA (agriculteurs) et la Canam (professions indépendantes), ont résilié la convention nationale des médecins du 21 octobre 1993.

● **Intérieur** : un arrêté instituant au sein du ministère de l'intérieur une commission destinée à se prononcer sur l'assimilation aux diplômes français des diplômes d'un autre Etat membre de la Communauté européenne.

● **Polynésie** : deux décrets authentifiant les résultats des recensements de la population effectués en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

● **Corse** : un arrêté fixant le taux de l'indemnité compensatoire pour frais de transport en faveur des magistrats, militaires, fonctionnaires et agents de la fonction publique de l'Etat en service dans les départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, instituée par un décret du 20 avril 1989.

Le taux de cette indemnité compensatoire est fixé à 5 924 francs par agent pour l'année 1996. Lorsque le conjoint ne perçoit pas cette indemnité compensatoire à titre personnel, il est porté à 6 638 francs. Ces montants sont majorés de 509,50 francs par enfant au titre duquel l'agent perçoit le supplément familial de traitement.

Au *Journal officiel* du dimanche 5 janvier sont publiés :

● **LCR** : un décret pris pour l'application de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Ce texte prévoit qu'une contribution forfaitaire de 2 millions de francs est attribuée à la Ligue communiste révolutionnaire, au titre de l'année 1996 (*Le Monde* du 15 novembre 1996).

● **Tribunaux administratifs** : la liste des membres du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

● **Audiovisuel** : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), définissant les modalités de programmation du temps d'émission accordé aux formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement, ainsi qu'aux organisations syndicales ou professionnelles représentatives à l'échelle nationale, pour l'année 1997.

Au *Journal officiel* du mercredi 8 janvier est publié :

● **Commerce extérieur** : un arrêté portant suppression du Centre d'observation et de prévision du commerce extérieur.

Prince Bertil de Suède

Un descendant des Bernadotte très populaire

LE PRINCE Bertil de Suède, oncle du roi Carl XVI Gustaf, est mort à Stockholm, dimanche 5 janvier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

On pouvait fort bien l'appeler « monsieur », il ne s'en offusquait pas ; avec lui, les « Monseigneur » ou « Altesse » n'étaient pas du tout obligatoires. Pour les Suédois, il était « Prins Bertil », le membre le plus populaire de la cour, et, fait rarissime *dans ce royaume du Nord*, la télévision nationale a interrompu ses émissions, dimanche soir 5 janvier, pour annoncer son décès.

Cette popularité, il la devait à sa simplicité, sa jovialité, son sens de l'humour et son amour du sport. Il fut champion de Suède junior de patinage de vitesse, un redoutable skieur de fond, un excellent sauteur en hauteur et surtout un passionné d'automobile. Au *volant d'une* Bugatti, de préférence, le « prince roulant » participa à de nombreuses compétitions en Europe, parfois sous le pseudnoyme de « M. Adrian », car il savait que ses équipées n'étaient pas vues d'un bon œil par son père, Gustaf VI Adolf. Pendant quarante ans, il présida également, tour à tour, la Fédération nationale des sports d'athlétisme et dirigea le Comité olympique suédois. Des Olympiades, il n'en aura pas manqué d'ailleurs beaucoup au cours de sa vie, et seule la maladie l'empêcha *d'assister aux Jeux d'hiver de 1992* et 1994 en Norvège.

Si les Suédois avaient pu élire leur souverain, ils auraient sans le moindre doute choisi ce descendant des Bernadotte, qui était malheureusement le seul membre de la famille royale à maîtriser notre langue. Il aurait fort bien pu d'ailleurs parler le français avec un petit accent du Midi, car il passait plusieurs mois de l'année, avec Lilian, dans sa propriété de Sainte-Maxime, sur la Côte d'azur. Là, il aimait jouer à la pétanque sur le terrain *municipal*, avec ses amis, qui n'étaient pas tous des notables locaux, et partager avec eux ensuite le pastis de l'amitié. S'il n'est pas rare aujourd'hui, en été, de voir des Stockholmois jouer aux boules – sport si longtemps barbare sous ces latitudes – dans les parcs de la capitale, c'est largement grâce au prince Bertil, qui chaque année honorait de sa présence les championnats de Suède.

Sa popularité, il la devait également à l'histoire de sa vie privée. Dans les monarchies, on ne fréquente pas n'importe qui ; pères et *mères ont un droit de regard sur la* vie des enfants, et il était bien placé pour le savoir. Il était le troisième fils du roi Gustaf VI Adolf et de la reine Margaret. Sigvard, l'un de ses deux frères, renonce dès 1934 à toute prétention au trône : il préfère se lancer dans une carrière de designer et épouser une roturière. Son frère aîné devait trouver la mort dans un accident d'avion, près de Copenhague, en 1947. Il aurait donc pu, théoriquement, succéder plus tard à son père, s'il n'avait, en 1943 – il était alors attaché naval à Londres –, rencontré une jeune *danseuse* et chanteuse de cabaret britannique (mariée !), Lilian Craig, dont il est tombé follement amoureux.

Gustaf VI n'admet pas l'intrusion d'une roturière, divorcée de surcroît, à la cour. Le prince Bertil se plie à cette décision. Il vivra en union libre avec *« sa Lilian »* pendant des dizaines d'années et s'occupera de la formation du futur monarque, l'actuel Carl XVI Gustaf, son neveu. Cette tâche, Gustaf VI la lui avait confiée en lui promettant qu'une fois son successeur installé sur le trône, il pourrait enfin épouser *Lilian Craig, de Swansea. La cé*rémonie tant attendue se déroula le 7 décembre 1976 – il avait soixante-quatre ans – à Stockholm, en présence de toutes les familles royales du nord de l'Europe, et trois jours plus tard, la princesse Lilian put, pour la première fois, assister à la cérémonie de remise des prix Nobel, non pas trois ou quatre rangs derrière le prince Bertil, comme c'était le cas auparavant, mais juste à côté de son mari, ce qui provoqua quelques larmes de bonheur et les ovations de l'assistance. Rongé par *la maladie depuis quelques années*, le prince Bertil continuait, dans la mesure de ses moyens, de remplir ses fonctions officielles et de cultiver l'une de ses autres grandes passions : la bonne cuisine.

Alain Debove

Gottfried Forck

Un pasteur aux fortes convictions

L'ANCIEN président de l'Eglise évangélique est-allemande Gottfried Forck est mort le 24 décembre 1996 à l'âge de soixante-treize ans.

Gottfried Forck était d'abord un pasteur et, s'il a joué un rôle important au moment de la *chute du régime communiste en* RDA, c'est parce qu'il avait toujours pensé son ministère comme une présence auprès des opprimés.

Fils de pasteur, il était né en 1923 en Thuringe, où sa femme aussi a une paroisse dans sa ville natale. Pendant dix ans, de 1981 à 1991, il fut évêque de Berlin-Brandebourg et président de l'Eglise évangélique.

LUTTER DE L'INTÉRIEUR

Discret, *« aimable, mais inflexible dans ses convictions »*, écrira la Stasi, la police secrète qu'il contribua à dissoudre après la chute du mur de Berlin, il permit que les églises soient le lieu de rendez-vous et le refuge des oppositionnels les plus divers, pacifistes, objecteurs de conscience, écologistes, détenus politiques, candidats au départ, tous victimes des tracasseries du régime communiste.

L'Eglise se devait de les accueillir même si Gottfried Forck n'était pas toujours d'accord avec eux. Il regrettait par exemple les vagues massives de départs et encourageait les dissidents à rester pour lutter à l'intérieur de la RDA.

Insensible à l'ère du temps comme aux pressions du pouvoir, Gottfried Forck refusa d'être le président de l'éphémère Etat démocratique est-allemand après les premières élections libres et, fidèle à ses engagements, il trouva un refuge pour Erich Honecker, le secrétaire général déchu. Il n'admettait pas que les anciens fonctionnaires du régime communiste, voire les anciens membres de la Stasi, soient mis au ban de la nouvelle société allemande.

Daniel Vernet

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Bienvenue à

Balthazar,
notre petit roi,

qui règne dans nos cœurs depuis le *4 janvier 1997.*

Pascale, Brice et Jules
CHASLES-COUSIN.

37, rue Censier,
75005 Paris.

François,
Sophie CLÉMENT
et Patrick COQUIDÉ

ont la joie d'annoncer la naissance de

Clara,

le 29 décembre 1996, Paris-14e.

Laura COMAN
et
Pierre LE BLAVEC,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Erwan,

le 6 janvier 1997.

5, rue Léon-Dierx,
75015 Paris.

Lisiane THIL
et
Didier RUMIN,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Ronan,

le 6 janvier 1997.

Décès

– Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Le docteur et Mme Louis Abadie,
ses enfants,
Michel et Fabienne Pompidou,
Frédéric Abadie,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Albert ABADIE,
née Anne-Marie CAMARD,

survenu le 1er janvier 1997, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Veneux-les-Sablons, et l'inhumation a eu lieu à Moret-sur-Loing, le mardi 7 janvier, dans l'intimité familiale.

Les Remparts,
2, rue de l'Épée,
89100 Sens.

– M. Stéphane Aubry,
son époux,
Alain et Christian Aubry,
ses fils,
Vanessa et Olivia Aubry,
ses petites-filles,
Mme Lorraine Roger-Aubry,
ont la tristesse de faire part du décès de

Laetitia AUBRY,
née COSTA,

survenu le 4 janvier 1997, à Saint-Prex en Suisse, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Prex dans la plus stricte intimité familiale.

Une messe sera célébrée le jeudi 23 janvier, à 11 h 45, en l'abbaye Sainte-Marie, 3, rue de la Source, Paris-16e.

8, rue Forel,
Saint-Prex, Vaud,
Suisse.

– Les familles Barraud et Ravaux,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Régine BARRAUD,
née RAVAUX,

le 3 janvier 1997, à l'âge de quarante-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Elle repose à Vieux-Moulin (Oise), auprès de son fils

Olivier,

décédé il y a dix ans.

– Mme Michel Bernard,
son épouse,
Catherine Bernard et Serge Sobczynski,
Patrick et Anne Bernard,
ses enfants,
Et ses petits-enfants,
font part du décès de

M. Michel BERNARD,
industriel,
ancien pilote de chasse
des Forces aériennes françaises libres,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
D.F.C., U.S. Air Medal,

survenu le lundi 6 janvier 1997.

L'incinération aura lieu dans l'intimité, le samedi 11 janvier.

19, boulevard Suchet,
75016 Paris.

– Marie-Rose Bervas, née Chartrain,
son épouse,

Florence et Richard Herzog,
Emmanuelle et Roberto Rodriguez,
Claude Bervas et Vincent Boutroux,
Marianne Bervas et Jean-Pierre Deliat,
ses enfants,

François, Mathias, Elodie, Raphaëlle, Sylvain, Gabriela, Marion, Noëmie,
ses petits-enfants,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Henri BERVAS,
administrateur civil hors classe honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
officier de l'ordre du Ouissam Alaouite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le 2 janvier 1997, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse, suivie de l'*inhumation, a été célébrée* le mercredi 8 janvier, en l'église Saint-Germain de Dourdan (Essonne), dans l'intimité familiale.

– Mme Etienne Caen,
née Gilberte Braun,
Marion et Bernard Crehange,
et leurs enfants,
Annie et Marcel Niquil,
et leurs enfants,
Jean-Louis et Annie Caen,
et leurs enfants,
Martine et Jean-Paul Clozel,
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès, le 5 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

M. Etienne CAEN,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille des évadés,
croix du combattant volontaire
de la Résistance.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans la plus stricte intimité familiale.

11, rue W.-Churchill,
54000 Nancy.

– Mme G.H. Camerlynck,
Patrick, *Dominique, Stanley*
et Christine Camerlynck,
ont le regret d'annoncer le décès, à Menton du

professeur Guillaume Hubert
CAMERLYNCK.

– Mme Louis Dujon,
M. et Mme Roger Senac,
ses grands-parents,
M. et Mme Bernard Dujon,
ses parents,
Cécile et Marc,
ses sœur et frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

François DUJON,

survenu le 6 janvier 1997, à Orsay, à l'âge de dix-neuf ans.

Son inhumation aura lieu au cimetière de *Maisons-Laffitte, le vendredi 10* janvier, à 11 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue de la Gruerie,
91190 Gif-sur-Yvette.

– Le directeur et les personnels
de l'Institut de psychologie,
Le directeur et les membres du laboratoire de psychologie clinique et de psychopathologie de l'université *René-Descartes*,
ont la profonde tristesse de faire part du décès brutal de

Agnès FAURE-OPPENHEIMER,
maître de conférences
en psychopathologie,

survenu le 5 janvier 1997.

L'érudition, la compétence et la gentillesse d'Agnès Faure-Oppenheimer en ont fait une collègue appréciée de tous.

– Sa famille et ses proches,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Mlle Doria FOURNIER,

le 31 décembre 1996, à Porquerolles.

Un service religieux a eu lieu dans l'intimité, le 2 janvier 1997, en l'église de l'île.

« La Bergerie »
83400 Porquerolles.

– Mme Andrée Gaillard,
sa mère,
Ambroise Victor-Pujebet,
son mari,
Antoine Rodet et Sylvie Laskar,
son fils et sa belle-fille,
Nelson et Liza,
ses petits-enfants,
Valérie, Laurence, Nathalie,
Camille Victor-Pujebet,
ses belles-filles,
leurs conjoints et leurs enfants,
Agathe Gaillard,
sa sœur, et ses enfants,
Pierre et Elisabeth Gaillard,
son frère et sa belle-sœur,
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Michèle GAILLARD,

survenu le 28 décembre 1996, à Sommières (Gard).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 31 décembre, à Boissières (Gard).

Un office d'action de grâce sera célébré le lundi 13 janvier 1997, à 12 heures, au Temple, 58, rue Madame, 75006 Paris.

3, rue du Pont-Louis-Philippe.
75004 Paris.

– Mme Gabriel Laurence,
Le *professeur et Mme Philippe Auzépy*,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Paul Delacour,
et leurs enfants,
Mme Pierre Laurence,
et ses enfants,
Mme Jean-Pierre Monnier,
ses enfants et petits-enfants,
Et les familles Bouchard, Maury
et Fiessinger,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Gabriel LAURENCE,
chirurgien honoraire
des Hôpitaux de Paris,
membre de l'Académie de chirurgie,
professeur honoraire
à la faculté de médecine de Paris,

survenu le 3 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse est célébrée ce mercredi 8 janvier, en l'église de Vaux-lès-Saint-Claude (Jura).

23, avenue Reille,
75014 Paris.

– Les familles Deloizon, Neveu
et Micolon,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme André NEVEU,
née Marie-Joséphine ABARD,

le 6 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques religieuses et l'inhumation dans le caveau de famille auront lieu à La Farlède, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

95, avenue Gambetta,
75020 Paris.
8, avenue de l'Auvèle,
83210 La Farlède.

– Le professeur *Henry BRUSSET*,
a la douleur de faire part du décès de son épouse,

Simone.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 11 janvier 1997, à 15 heures, au temple de l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

10, rue du Docteur-Roux
75015 Paris.

– Lilian Chesterman,
son épouse,
Ariane Pirie,
sa fille,
ont la douleur de faire part de la mort de

John Wingate PIRIE esq.

survenue à Londres, le 23 décembre 1996.

Ses obsèques auront lieu à Londres, le 9 janvier 1997.

Merci d'être en pensée avec lui, avec nous.

Une cérémonie aura lieu en France ultérieurement.

6, rue Anselme-Payen,
75015 Paris.

– La présidente,
Le doyen de la *faculté* de droit,
Les personnels de l'université Paris-XII-Val-de-Marne,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 23 décembre 1996, de

Alain PIEDELIEVRE,
professeur agrégé de droit
à la *faculté de droit* de Saint-Maur.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

Université Paris-XII-Val-de-Marne,
61, avenue du Général-de-Gaulle,
94010 Créteil Cedex.

– Le Seigneur a rappelé à Lui,

Etienne ROUSSE-LACORDAIRE,
officier de la Légion d'honneur,

le 6 janvier 1997, *dans sa quatre-vingt-treizième année.*

De la part de :
Mme Etienne Rousse-Lacordaire,
née Albahary, son épouse,
M. et Mme Jean-Pierre Latreille,
Mme Christine Bourgarit,
M. et Mme Emmanuel Halberstadt,
M. et Mme Vianney de la Boulaye,
ses enfants,
Ses vingt et un petits-enfants,
Ses deux arrière-petits-enfants.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité familiale.

8, square du Pont-de-Sèvres,
92100 Boulogne.

Annette Sauvageot,
Laurette Jancovici, Jean-Luc, François
et Pierre Sauvageot,
Martin, Myrto, Bastien, Jeanne
et Victor,
Jacqueline, Lilla et Jean-Pierre
Sauvageot,
Et tous leurs proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques SAUVAGEOT.

40 bis, avenue de Suffren,
75015 Paris.

(Lire page 12.)

Rectificatif

– La famille et les amis du

professeur Jean-Jacques HATT,

font part de son décès, le 2 janvier 1997.

« L'Eternel est celui qui te garde ».
Psaume 121.

29, rue Principale,
67140 Zellwiller.

(*Le Monde* du 7 janvier).

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le samedi 11 janvier 1997, à 11 heures, en la chapelle de la maison Jeanne-Garnier, 110, avenue Emile-Zola, Paris-15e, à l'intention du

docteur Henri Alain
GALOPIN KOEHL,

décédé le 12 décembre 1995.

De la part de :
H. et E. Koebl,
ses parents.

6, rue Bartholdi,
92100 Boulogne-sur-Seine.

– Il y a un an,

Christel PEYREFITTE

était enlevée à l'affection des siens.

Une messe sera célébrée pour le premier anniversaire, jour pour jour, de son décès, le jeudi 16 janvier 1997, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, à 18 h 45.

Ses amis auront une pensée pour elle.

Anniversaires de décès

Mahmoud al HAMCHARI,

représentant en France de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), est mort à Paris, un 9 janvier.

« Les morts sont des vivants
mêlés à nos combats. »
Victor Hugo.

De la part de Marie-Claude et Amina.

– Paris. Genève. Boston.

La vie a quitté

Jean Loup VICHNIAC,

le 9 janvier 1994.

Isabelle et Jacques Vichniac,
ses parents,
Ainsi que sa famille,
Et ses amis,

demandent à tous ceux qui l'ont aimé de continuer à penser à lui.

Avis de messe

– Pour

Xavier CORMENIER,

une messe sera célébrée le jeudi 9 janvier 1997, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache, à Paris.

Conférences

– A l'occasion du 90e anniversaire de la naissance de Pierre Mendès-France, une conférence de Robert Badinter, intitulée : « A propos de la République », sera *donnée le vendredi 10 janvier 1997, à* 18 heures, à l'Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris (tél. : 01-44-27-18-80).

– **Conférences au temple de l'Etoile. « Dieu et l'homme. »** Avec A. Houziaux, S. Oberkampf et L. Pernot, pasteurs. Six *mercredis à 20 h 30 :*
Le 8 janvier 1997 : **la création du monde.**
Le 15 janvier : **les miracles de Jésus.**
Le 22 janvier : **les paraboles de Jésus.**
Le 29 janvier : **la mort, la résurrection et la vie éternelle.**
Le 19 février : **la foi, l'espérance et l'amour.**
A l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.
Le 26 février : **qu'est-ce que le protestantisme ?** A l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Libre participation aux frais.

Soutenances de thèses

– **Marc Schiltz** soutiendra sa thèse de doctorat en science de l'université Paris-XI-Orsay, le jeudi 9 janvier 1997, à 15 heures. Lieu : amphithéâtre Pierre-Lehmann (L.A.L.), bât. 200, centre universitaire, Orsay (Essonne).

Spécialité : cristallographie biologique. Sujet : « Utilisation du xénon et du krypton pour la résolution du problème des phases par les méthodes du remplacement isomorphe et de la diffusion anomale ». Jury composé de MM. les professeurs Carl-Ivar Brïnden, Roger Fourme, Yves Mauguen, Thierry Prangé et de MM. Otto Dideberg et Jean-Pierre Samama, directeurs de recherche au CNRS.





Ave Madonna

Dans le rôle d'Eva Peron, la vedette engage sa carrière sur une voie nouvelle, changeant son odeur de soufre en odeur de sainteté. Une tentative osée et calculée de ressusciter une carrière dont les zigzags semblent traduire davantage un manque d'inspiration qu'une réelle capacité à se renouveler

ON ne verra plus Madonna faire l'amour à l'écran sur des morceaux de verre comme dans *Body*, d'Uli Edel, ou chanter sur scène entourée d'une dizaine de bellâtres prêts à l'enlacer. Comme le jeune Henry dans le *Falstaff* d'Orson Welles, Madonna a laissé ses accessoires de libertine au vestiaire pour une parure de mère de famille, préférant, pour justifier ses errements passés, invoquer une amnésie ou une quelconque influence diabolique. Elle a remplacé la lingerie provocante encore portée au début des années 90 par une tenue stricte, un maquillage discret, des cheveux tirés en arrière qui la feraient passer pour une écolière modèle. La métamorphose est due à Eva Peron dont Madonna serait, dit-elle, la réincarnation.

Avant même sa sortie, *Evita*, le film d'Alan Parker, était entouré d'une légende que la ligne de cosmétiques, inspirée par Eva Peron et lancée par Estée Lauder pour les fêtes de fin d'année, ne saurait ombrer. Cette comédie musicale, la plus ambitieuse (60 millions de dollars) depuis *Grease* en 1978 avec John Travolta, marque l'aboutissement de vingt ans d'efforts pour adapter à l'écran l'opéra pop de Tim Rice et Andrew Lloyd Webber après que Francis Coppola, Michael Cimino, Richard Attenborough et Oliver Stone s'y furent, avant Alan Parker, cassés les dents.

> « Je comprends tellement Eva, même lorsqu'elle a pris de mauvaises décisions. Je sais très bien d'où elle vient et je l'aime »

A cette difficile gestation, sont venus s'ajouter, durant le tournage à Buenos-Aires, plusieurs mois de conflit avec une population hostile – sur les murs de la ville, on pouvait lire *« Fuera Madonna ! »*, « Madonna dehors ! » – et une presse péroniste frisant l'hystérie. Une ancienne secrétaire d'Eva Peron n'avait-elle pas alors hurlé sa haine : *« Madonna, nous la voulons morte ou vive. Si elle ne part pas, je devrais la tuer. »*

Evita est bien, à juste titre, une question de vie et de mort pour Madonna. Sur le plan commercial bien entendu. Une tentative osée et calculée de ressusciter une carrière dont les zigzags semblent traduire davantage un manque d'inspiration qu'une réelle capacité à se renouveler. L'interprétation d'Eva Peron par Madonna s'apparente, si on l'écoute bien, à une quête spirituelle et artistique, où l'argent n'a rien à voir. L'actrice n'a d'ailleurs demandé qu'un cachet de 1 million de dollars, allant même jusqu'à renoncer à un pourcentage sur les éventuelles recettes du film. Pour accentuer l'effet de ressemblance, elle s'est rendu personnellement chez le président Carlos Menem pour lui demander l'autorisation de filmer à la Casa Rosada, la résidence officielle des Peron.

Madonna se sentait naturellement en phase avec une femme qui, comme elle, avait le don d'être à la fois détestée et adorée, et un goût immodéré pour la haute couture. Dans le journal qu'elle a tenu durant le tournage d'*Evita*, publié dans le numéro de novembre du mensuel américain *Vanity Fair*, Madonna confiait qu'elle ne cessait de rêver à son personnage, elle insistait sur sa ressemblance troublante avec la femme du président argentin, allant jusqu'à affirmer : *« Interpréter Eva Peron a fait de moi une femme plus forte. Il est rassurant de se rendre compte que je ne suis pas la seule personne que la presse a essayé de déshumaniser ou de transformer en monstre. Les gens qui haïssaient Evita me haïssent aujourd'hui pour les mêmes raisons. Ils ne supportent pas les femmes de pouvoir qui ont en plus du succès. Je comprend tellement Eva, même lorsqu'elle a pris de mauvaises décisions. Je sais très bien d'où elle vient et je l'aime. »*

Dans une autre page du journal, elle écrit : *« Si j'avais deviné que je serais à ce point mal comprise, je n'aurais peut-être pas été aussi provocatrice. »*

Evita aurait donc façonné une nouvelle Madonna. D'Alan Parker, le réalisateur, à Antonio Banderas, son partenaire à l'écran, en passant par Andrew Vajna, le producteur du film, tout le monde s'accorde aujourd'hui à louer son professionnalisme, sa gentillesse et son dévouement. La Madonna transfigurée par l'expérience d'*Evita* serait plus douce, moins insolente, et foncièrement pudique. Invitée à la télévision américaine par Oprah Winfrey à son *talk-show*, le jour de la fête des mères, elle est même arrivée à faire pleurer la célèbre animatrice en parlant du bébé qui remuait alors dans son ventre. L'ex-maîtresse du sexe avait rentré ses griffes.

Désormais réformée, elle racontait combien elle avait encore besoin de sa mère, morte d'un cancer quand elle était enfant, avant d'ajouter qu'elle ne se sentait jamais mieux qu'en Californie, chez l'une de ses sœurs, mère de famille, pour y regarder la télévision et jouer avec les enfants. Peu importe que Carlos Leon, le père de sa fille, née en novembre 1996 et baptisée Lourdes Maria, soit à peine évoqué. Sa carrière – il était le préparateur physique de la chanteuse – et son allure de gigolo latino l'ont sans doute cantonné à un rôle de géniteur qui ne doit surtout pas gêner cette nouvelle Madonna positionnée désormais sur le créneau du « politiquement correct ».

Recevant une récompense du magazine américain *Billboard* le 4 décembre 1996, elle remerciait ses fans qui *« m'ont toujours suivi, même dans les moments les plus difficiles, lorsque je ne savais même plus ce que je faisais. »*

MADONNA a honte de son passé, et le fait savoir haut et fort. Honte de ce virage amorcé au début des années 90, où elle simulait une scène de masturbation dans ses concerts, se transformait en maîtresse sadienne dans son album *Erotica* (*« Il y a un certain plaisir dans la douleur »*, chantait-elle), se montrait dans *Sex*, son livre de photos, nue dans toutes les positions avec un, une, ou plusieurs partenaires, ou se mettait à traiter en direct d'*« enfoiré »* un animateur de télévision. Cette gêne affichée est évidemment la reconnaissance implicite d'une erreur de stratégie. En allant trop loin dans la surenchère du scandaleux, Madonna s'est coupée de son public adolescent de base qui ne peut plus afficher fièrement son poster sur ses murs, comme autrefois.

Naguère modèle pour la jeunesse, incarnation d'une révolte contenue qui avait tout pour rassurer les parents, Madonna est devenue un contre-exemple. Elle avait beau, dans les années 80, s'exhiber en porte-jarretelles, avec des crucifix autour du cou, ses chansons semblaient sortir d'un magazine pour adolescentes, à l'image de *True Blue*, le clip où l'on voyait quatre jeunes filles dans un fond bleu rêvant autour d'un verre. La force de Madonna était alors de parvenir à restituer un des grands mythes de l'Amérique, celui d'une communauté que rien ne peut disloquer. La *material girl* symbolisait à la perfection les années Reagan : la défense à la fois d'une certaine morale et d'un matérialisme à cheval sur les principes comme sur l'argent. Madonna pouvait sans dommages chanter son adoration pour les dollars, mais dès qu'elle fit savoir qu'elle ne détestait pas la bisexualité ou qu'elle s'afficha dans les bars gays, sa popularité s'est effondrée.

> « Choisis ton apparence, il n'y a de toute façon rien de consistant derrière »

Madonna a toujours été une virtuose du superficiel, ce qui a dérouté pendant longtemps les critiques, d'abord désorientés par son absence presque totale de dons musicaux, et qui mirent du temps à réaliser que la maîtrise des apparences est aussi un art. Tirant un parti extraordinaire de création de la chaîne musicale MTV, Madonna avait su piller allègrement, grâce au clip, les images de Marilyn Monroe, Jean Harlow, Louise Brooks, Kim Novak, et Marlene Dietrich, annexant autour de sa personne toute une mythologie hollywoodienne dont une partie du public a cru qu'elle était la réincarnation. Les chansons de Madonna prônaient d'abord la fidélité et l'amusement, et revenaient sur le leitmotiv d'une fille qui avait vécu mais qui, avec l'homme qui lui conviendrait, se sentirait vierge à nouveau. Le gigantesque succès du « Virgin Tour » reposait sur cet apparent paradoxe. Son public – pour la plupart des jeunes filles sages –, voyait en elle une femme décidée à obtenir ce qu'elle voulait et percevait à merveille le type de virginité qu'elle revendiquait : tant que je demeure indépendante, je reste pure.

Trop souvent abusée par les accoutrements de très mauvais goût de ses fans, qui copiaient la Madonna de *Recherche Susan desespérément* – cheveux gonflés par la laque, yeux soulignés au mascara, tee-shirts déchirés avec des manches en dentelles –, la presse américaine avait mal compris que ces fans se précipitaient pour voir sur scène une chanteuse en robe de mariée. Ce n'est pas un hasard si le succès de Madonna devient éclatant avec *Papa Don't Preach*, où il était question d'une jeune fille enceinte et célibataire qui décide de garder son enfant malgré tout. *Like a Prayer*, son album suivant, sorti en 1989, insistait encore davantage sur les thèmes de la famille, de la foi, et de la rédemption.

Le personnage d'Evita, qui lui confère une virginité, ne serait donc rien d'autre qu'un retour aux sources et le tour de passe-passe de la star pour extraire une carrière d'un cul-de-sac. Le dernier album de Madonna, *Bedtime Stories* sorti en 1994, s'est vendu à seulement deux millions d'exemplaires, un score très médiocre comparé aux ventes de ses disques précédents qui dépassaient les quinze millions. Et si, après des débuts très difficiles, Maverick, sa compagnie de production, distribuée par Time Warner, a finalement obtenu un véritable succès avec le premier album d'Alanis Morissette, *Jagged Little Pill* (quinze millions d'exemplaires), sa carrière cinématographique a, elle, atteint le fond avec la sortie en 1993 de *Body*, d'Uli Edel, et en 1994 de *Snake Eyes*, d'Abel Ferrara. Personne n'a été voir le premier, où elle interprétait une avocate adepte de jeux sado-masochistes qui faisait couler de la cire sur le torse de Willem Dafoe. Le second n'a été qu'à peine distribué aux Etats-Unis. Il s'agit pourtant de son meilleur film, financé en plus par Maverick, mais, paradoxalement, elle ne veut plus en entendre parler.

L'histoire de *Snake Eyes* est la même que celle d'*Evita*. Dans les deux films, il s'agit d'une actrice qui recherche le succès à tout prix. Mais *Evita* serait le versant positif de Madonna.

Eva Peron était une actrice de seconde classe qui a trouvé son rôle au plus haut sommet de l'Etat. Elle représente le miroir idéal où peut se refléter la petite Louise Ciccone qui, débarquée à New York en provenance de sa ville natale de Détroit, a franchi une par une chaque étape pour devenir la grande Madonna.

L'IDENTIFICATION ainsi effectuée, celle-ci peut désormais affirmer en substance : « Evita c'est moi ». *Snake Eyes* pointait au contraire la face négative de Madonna, puisque la comédienne qu'elle y interprète reste toujours au niveau le plus bas après avoir subi humiliations et insultes. Très proche des *Désaxés*, de John Huston, avec Marilyn Monroe, et de *All about Eve*, de Joseph Mankiewicz, *Snake Eyes*, qui ressemble à une mise à nu d'un système Madonna fondé sur la tricherie, l'hystérie, l'arrivisme, frappe encore par son authenticité.

« Elle n'a plus voulu entendre parler du film après l'avoir vu, raconte Abel Ferrara, *allant même jusqu'à prévenir la presse qu'il était très mauvais. Pourtant, je ne lui en veux pas, elle a terriblement souffert dans sa jeunesse, sa mère est morte alors qu'elle n'était qu'une gamine, et elle est italienne comme moi, alors je l'aime. »* Dans une interview donnée au magazine *Time* du 30 décembre dernier, Madonna affirmait de son côté que *« le film avait été saboté au montage par Abel Ferrara qui en avait retiré tout l'humour. Il signifiait tout autre chose pour moi. Lorsque je l'ai vu, j'ai pleuré, car je pense que j'avais vraiment fait un bon boulot d'actrice. Au lieu de s'appeler* Snake Eyes, *on aurait mieux fait d'appeler le film* « le mauvais metteur en scène », *les choses auraient été plus simples. »*

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le retour à la morale et aux valeurs amorcé par Madonna donnera des résultats. Il lui arrive ce qu'ont vécu d'autres artistes avant elles, qui avaient eux aussi davantage construit leur succès sur l'instinct que sur la raison. Dans l'un de ses *singles*, *Vogue*, sorti en 1990 juste avant qu'elle n'entame son tournant voyeur-sexuel-sado-pervers-masochiste, Madonna chantait : *« Choisis ton apparence, il n'y a de toute façon rien de consistant derrière. »* Au moment où la chanteuse se prend pour une nonne et se réfugie dans le pardon, on peut mieux saisir la valeur de manifeste qu'avaient ces paroles.

Samuel Blumenfeld
Dessin : Jacques Valot

Aider les jeunes drogués à inventer la vie

par Jean Carpentier

UNE partie non négligeable de notre jeunesse est morte ou va mourir. Un peu parce qu'elle l'a « choisi ». Beaucoup parce que nous n'avons pas su lui porter secours. Nous, les médecins, mais, plus généralement, le consensus des adultes ; les uns justifiant et pérennisant l'attitude des autres. J'ai connu beaucoup de toxicomanes qui auraient pu apporter leur pierre à notre monde.

Etaient-ils, sont-ils, 150 000 ou 300 000 ? Peu importe. Cette « épidémie » pose une question qui est d'abord politique. On peut toujours évoquer le cas de quelques créateurs en quête d'inspiration ou de paradis artificiels. La vraie question de la toxicomanie n'est pas là. Elle prend sens avec le nombre, et cette variation quantitative nous conduit à modifier notre façon de l'aborder.

Le problème ? Ces dizaines de milliers de gosses qui refusent de devenir grands. Devenir grand n'a jamais été facile. Aujourd'hui, en plus, ce n'est pas très attrayant. Pourquoi et comment devenir adulte ?

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un adulte ? Définissons-le par quelques actes essentiels : s'appartenir, donner et prendre, avoir des enfants, jouir d'une vie bien remplie.

Il semble bien que nous n'offrions plus d'image crédible à nos enfants. Or l'une des conditions majeures de la maturation réside dans le rapport d'identification à la génération précédente. Quelles perspectives cette dernière ouvre-t-elle ?

L'« épidémie » toxicomaniaque participe du refus d'un monde qui n'a pas grand-chose à donner, à commencer par du travail. Or ce dernier est le moyen pour chacun de recevoir et de donner, fondements essentiels de la relation « duelle » et, plus généralement, du lien social. Alors, on exclut ou on s'exclut.

Peut-on dire que l'on « choisit » à vingt ans ? Non. En revanche, les adultes ont acquis, à l'école, des instruments qui les aident à analyser les situations concrètes. Au fil des ans, l'expérience de l'action renforce ces capacités. Ils ont gagné des forces pour lutter contre la pulsion de mort qui habite tout être humain. Il s'agit de leur monde. Ils s'y reconnaissent, même s'ils n'en sont pas entièrement satisfaits. Le contester revient à les contester.

Comment, en outre, entendre une contestation que sa violence condamne à l'impuissance ? Comment écouter ceux qui ne parlent qu'à travers les passages à l'acte de prises de risques ultimes ? Tout se passe comme si les uns et les autres vivaient deux temporalités différentes : l'acuité discontinue du temps toxicomaniaque s'oppose à la continuité socialement scandée de ceux auxquels l'influence dominante d'Eros laisse un futur.

Médecins, c'est bien cette notion du temps qui nous a mis sur le chemin de la prescription de médicaments opiacés : d'abord, gagner du temps de vie, ne serait-ce que pour les jours qui suivent. En quelque sorte, insuffler du futur.

Pour ce qui est de la prescription en elle-même, elle est simple. Désormais, l'idée et la pratique s'en répandent. L'expérience nous permettra d'optimiser les produits et les règles de leur délivrance. Mais c'est bien la moindre des choses. La buprénorphine et la méthadone ne « guérissent » pas la toxicomanie. Pas plus que la médecine n'a la prétention d'apporter les clés du bonheur aux humains. Elle peut seulement les aider à ne pas mourir trop tôt.

Vivre est une autre histoire pour laquelle le médecin n'est pas forcément le principal interlocuteur – même si, dans le cas précis, nous pouvons le dire indispensable, puisqu'il est habilité à prescrire.

Donner du temps au temps, donc. D'abord pour que notre relation avec cette personne en difficulté majeure et mortelle lui permette de se soustraire aux risques immédiats. Ensuite, projet plus ambitieux et aléatoire, pour qu'avec notre aide et un peu de chance, sur la durée, cette personne renoue des liens avec la société des adultes ; pour qu'elle entende que vivre, c'est lutter et faire pour cela des alliances avec les forces de vie.

Une des conditions majeures de la maturation réside dans le rapport d'identification à la génération précédente. Quelles perspectives cette dernière ouvre-t-elle ?

Paradoxalement, que cela nous plaise ou non, ces enfants nous ressemblent, et c'est bien ce qui nous gêne. Notre construction n'a pas été assez convaincante pour les aider à se construire ; alors, ils nous renvoient l'image négative, destructrice, sans avenir, de notre avenir. Ne devons-nous pas, sinon l'accepter, du moins accepter l'inquiétude que suscite une telle image, au lieu de la refouler et de les refouler ?

Dès lors, on pourrait espérer que dans un espace d'échange établi dans le respect mutuel, le temps leur donne la possibilité de mesurer notre propre fragilité autant que leurs forces secrètes. Car Eros et Thanatos se battent en eux comme en nous. Ils pourraient, entre autres, discerner qui parmi nous peut donner quoi, et, de fil en aiguille, reprendre confiance, se trouver et nous retrouver pour continuer à inventer la vie.

Dans ce processus salvateur, leur place spécifique qualifie les médecins pour jouer un rôle important. Certes, ils offrent une image d'adultes. Mais ils sont aussi à l'écoute multipliée des expressions de la souffrance humaine ; ils y gagnent une vision plus large qui peut les aider à y voir clair. Ils constituent ainsi une médiation possible entre les soignés et leurs références familiales.

Encore faut-il que dans l'espace du soin, ce délicat entre-deux de la personne et de la collectivité, ils sachent prendre parti pour Eros. En 1929, Freud – qui était médecin – soulevait en ces termes la question de l'avenir de l'humanité : *« La question du sort de l'espèce humaine me semble se poser ainsi : le progrès de la civilisation saura-t-il, et dans quelle mesure, dominer les perturbations apportées à la vie en commun par les pulsions humaines d'agression et d'autodestruction ? A ce point de vue, l'époque actuelle mérite peut-être une attention toute particulière. Les hommes d'aujourd'hui ont poussé si loin la maîtrise des forces de la nature qu'avec leur aide il leur est devenu facile de s'exterminer mutuellement jusqu'au dernier. Ils le savent bien, et c'est ce qui explique une bonne part de leur agitation présente, de leur malheur et de leur angoisse. Et maintenant, il y a lieu d'attendre que l'autre des deux "puissances célestes", l'Eros éternel, tente un effort afin de s'affirmer dans la lutte qu'il mène contre son adversaire non moins immortel. »*

Aide-toi, le ciel t'aidera. Aujourd'hui comme hier, tout incite à penser qu'Eros a besoin d'un sérieux coup de main.

***Jean Carpentier** est médecin généraliste, membre de la Commission des stupéfiants et psychotropes.*

Développement durable et écologie

par Lionel Brard

L'ACCOUCHEMENT d'une pensée fondatrice d'un nouveau rapport au monde est une exigence. L'humanité, pour durer, commande que les dynamiques croisées de la préoccupation environnementale, du progrès social et du développement économique entrent en résonance pour se fonder et s'entretenir mutuellement. Tel est l'enjeu du développement durable. Sa mise en scène implique une nouvelle morale de l'Etat et une stratégie de conversion des acteurs économiques et sociaux aux exigences du biologique.

Le défi est monumental. Il faudra instaurer des solidarités transrégionales à contre-courant des deux logiques siamoises de la balkanisation sociale et de la mondialisation économique.

Le premier objectif de la stratégie française du développement durable doit être la constitution d'une nouvelle forme de sensibilité collective, d'un sens civique enrichi comme pouvait l'être autrefois celui du paysan chez qui la préoccupation de durabilité de la terre travaillée et du terroir était une constituante spontanée de l'être, de l'avoir, du savoir et du pouvoir.

Le danger pourrait cependant venir d'un effet de trompe-l'œil. Le flou d'une notion et de son contenu autorise qu'on y range des préoccupations et des démarches contradictoires. Les partenaires sociaux qui célèbrent la messe du développement durable ne s'inspirent pas tous du même catéchisme. La notion est suffisamment granuleuse pour que ses adeptes s'approprient certains grains tout en refusant les autres.

L'identification d'options structurantes à partir de choix explicites s'impose. Le lissage consensuel est à proscrire lorsqu'il occulte des contradictions de fond, sauf à condamner la réflexion, à traîner d'hémicycles en salons et de salons en cybercafés sans jamais servir de levier à l'action politique. Le développement durable ne peut exister que pour le terrain et par le terrain.

Le débat ne doit pas servir d'écran de fumée. Derrière l'effervescence un peu brouillonne se dissimule, à l'occasion, un libéralisme coupe-gorge, pourfendeur de la régulation publique, seule garante d'un avenir durable. Le sens des propositions est autre. L'enjeu premier n'est-il pas de réinventer la fonction de régulation des autorités publiques sans laquelle il ne peut y avoir de programmation dynamique et réaliste des infléchissements à entreprendre dans le domaine de la production, de la consommation et du mode de vie ?

Les débats sur la réforme de l'Etat et la révision du traité de Maastricht, pour être compatibles avec la problématique du développement durable, devront porter en priorité sur le rôle respectif du marché et de l'Etat en matière de régulation et sur la manière de promouvoir une prise en compte raisonnable du long terme dans la définition des politiques gouvernementales.

Il n'y aura pas de développement social durable et équitablement partagé tant que n'aura pas été inventé un rapport pertinent entre l'Etat et le marché, tant que n'aura pas été trouvée une déclinaison judicieuse des fonctions d'orientation et de régulation entre les échelons communautaires, nationaux et régionaux de l'appareil public.

Le déficit actuel de planification doit être corrigé. La programmation dans le domaine de l'économique, du social, de l'urbain, de l'environnemental doit être remise sur les rails en même temps que devra être pallié le déficit de volonté politique en la matière. Les schémas d'orientation ne doivent plus, par facilité politique, être conçus à tendance constante. Les infléchissements participent à l'histoire. Le schéma national d'aménagement du territoire en cours de discussion et les schémas autoroutiers illustrent cette folle dérive.

L'incarnation du développement durable dans la politique passe par l'expérimentation de nouvelles méthodes d'analyse et l'invention de nouveaux types d'arbitrage

Le recul de la préoccupation environnementale en France est à son comble. Mis à part les domaines des déchets et de l'eau, où l'approche de développement durable a été présente dans les textes, il n'y a pas un seul front – agriculture, transports, aménagement du territoire, ville, biodiversité – où l'Etat donne l'impression d'avoir intégré cette nouvelle approche. Deux exemples illustrent cette lacune : la relance du canal Rhin-Rhône et le « gel » français de l'opération Natura 2000 qui vise à concilier le développement social et économique des territoires ruraux avec les exigences de la conservation durable du patrimoine naturel et culturel des terroirs.

Une approche mutualiste des régulations par l'Etat et le marché doit être mise au point. L'incarnation du développement durable dans la politique passe par l'expérimentation de nouvelles méthodes d'analyse et l'invention de nouveaux types d'arbitrage. Des lieux expérimentaux de régulation devront être créés pour promouvoir une approche globale, transversale, multisectorielle, intégrant les contraintes du long terme et, par précaution, le facteur d'incertitude.

***Lionel Brard** est président de France nature environnement (Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement).*

Jean-Paul Sartre et le fantôme de Staline

par François Dominique

INFAMIE : c'est ainsi que Claude Lanzmann, dans *Le Monde* du 21 décembre 1996, épingle une phrase dans un texte de quinze pages consacré à Robert Antelme. Cette phrase suggère que Sartre aurait « approuvé » l'écrasement de la révolution à Budapest en 1956. Je vais donc préciser ce que j'entends par approbation.

Du 24 octobre 1956, date de la première intervention russe, au 4 novembre, date de la seconde, il y eut en Europe de nombreuses protestations. Dès le 30 octobre, Aimé Césaire, dans une lettre à Maurice Thorez, s'oppose aux *« rafistolages de conscience »* et lie sa lutte anticolonialiste à l'espoir suscité par la *« fermentation »* en Pologne et en Hongrie. Au lendemain de la seconde intervention, un appel signé notamment par Maurice Nadeau, Louis Martin-Chauffier, Robert Antelme, salue *« avec sympathie et enthousiasme les efforts des intellectuels hongrois qui continuent la grande tradition révolutionnaire »* de 1848.

Sartre accorde, le 9 novembre, un entretien à *L'Express*. Il condamne d'abord *« entièrement et sans aucune réserve »* l'intervention russe en Hongrie, la qualifie de *« faute incroyable »* et de *« crime »*. Cette déclaration fut sans doute un point d'appui pour des militants communistes qui se désolidarisaient de la position des dirigeants du PCF. Mais il faut lire tout l'entretien accordé par Sartre ; car il reprend à son compte certains des arguments énoncés par les partisans de l'intervention militaire.

Certes, la décision du Kremlin est une *« faute incroyable »*, mais... *« tout montrait que l'insurrection (...) s'orientait vers la liquidation entière de ce qu'on appelle les bases socialistes du régime »*. C'est un *« crime »*, mais... *« dans ces groupes, unis pour lutter contre les Soviétiques ou pour demander leur départ, on a vu surgir des éléments réactionnaires, d'autres inspirés par l'étranger »*, et il se trouve, dit-il, que *« le peuple entier a accepté de combattre aux côtés de ces gens »*. Il y a faute, mais... *« pour la première fois (...), nous avons assisté à une révolution politique qui évoluait à droite »*,... mais *« la réapparition des partis conservateurs a rendu en Hongrie la présence (et non l'intervention brutale) russe à peu près nécessaire »*. *« Faute impardonnable »*, mais... *« la faute la plus énorme a probablement été le rapport Khrouchtchev, car (...) l'exposition détaillée de tous les crimes d'un personnage sacré, qui a représenté si longtemps le régime, est une folie »*. Et le résultat, nous dit Sartre, fut de *« découvrir la vérité pour des masses qui n'étaient pas prêtes à la recevoir »*.

Sartre confus ? Je ne le crois pas. Etrange gymnastique ? C'est la sienne en 1956

Tous ces arguments recoupent ceux de la *Pravda* en faveur de l'intervention militaire. Ce sont les arguments de Janos Kadar le 5 novembre. Un mois plus tard, des arguments similaires serviront de chef d'inculpation contre les « meneurs » du Cercle Petőfi et des conseils ouvriers.

Dans cet entretien du 9 novembre, cinq jours après l'irruption des chars russes dans la capitale hongroise, Sartre mêle étroitement la réprobation morale et l'approbation politique en forme d'excuse : telle est mon opinion. Cette dualité est plus complexe, je l'admets volontiers, que mon allusion lapidaire à la seule approbation. Mais déclarer tout bonnement qu'en novembre 1956 Sartre condamne l'intervention russe, c'est de l'hagiographie.

La lecture du numéro spécial des *Temps modernes* paru en janvier 1957 est-elle de nature à modifier mon appréciation ? En janvier 1957, la dictature a profité de l'isolement de la révolution hongroise et de la présence de l'armée russe pour procéder à une vague d'arrestations, dissoudre le Conseil ouvrier central de Budapest, séquestrer et juger à huis clos ses dirigeants.

L'article de Sartre, en janvier 1957, intitulé « Le fantôme de Staline » est fort éloigné de cette réalité hongroise. L'auteur continue de peser les arguments pour et contre l'intervention militaire, soufflant alternativement le chaud et le froid. Est-ce une forme de dialectique ? Cela donne par exemple, à l'adresse des staliniens : *« Vous prétendez avoir sauvé le socialisme : oui, le 4 novembre* [jour de la seconde intervention, NDLR], *ou du moins, cela peut se discuter »*, tandis que l'on peut lire plus loin : *« Personne n'a le droit de dire que les événements de Hongrie rendaient l'intervention inévitable. »* Dans cet imbroglio en forme de discours-fleuve, les travailleurs de Hongrie ne sont pas des êtres de chair et de sang ; ce sont des entités diaphanes ballottées dans le jeu des blocs et des camps adverses.

Pour *L'Express* du 7 décembre 1956, le romancier Ignazio Silone (fondateur du PCI, exclu en 1931) signe une *« invitation à un examen de conscience »* où il reproche aux *« progressistes »* français de ne pas avoir soutenu la révolution hongroise. Il écrit notamment : *« Envers qui Sartre se sent-il engagé ? »*... *« Voudrait-il lancer une version moderne du* Prince *machiavélique à l'usage des nouveaux tyrans ? »* Il s'indigne de la *« fausse image d'un prolétariat hongrois arriéré »*. Il voit dans l'action du peuple hongrois *« des qualités morales et politiques extraordinaires qui font paraître grotesque et absurde la description de Sartre »*. Les arguments de Sartre seraient ceux d'un *« grand simplificateur »* ou *« grand confusionnaire »*.

Sartre confus ? Je ne le crois pas. Il pense précisément des choses distinctes, comme *« faute abominable »* et *« présence russe nécessaire »*, mais par un balancement qu'il nomme dialectique, il assume des positions contraires de façon simultanée. Etrange gymnastique ? C'est la sienne en 1956.

***François Dominique** est écrivain et directeur des Editions Ulysse fin de siècle.*

AU COURRIER DU « MONDE »

L'APPROVISIONNEMENT DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Un titre dominait la « une » du *Monde* du 27 décembre : « L'arrêt de la centrale Superphénix marque l'échec du surgénérateur » (...). Peut-être intéressera-t-il vos lecteurs de savoir que :

1. – Superphénix a, pendant neuf années, fonctionné non pas dix mois, mais trois ans et demi. Ce qui n'est certes pas vraiment satisfaisant. Mais n'est-il pas admissible qu'un prototype ait rencontré deux difficultés techniques, qui n'ont d'ailleurs jamais mis en cause ni la sûreté ni l'aptitude à fonctionner de la centrale ? 1996, avec une production de 3,5 milliards de kilowattheures, entièrement conforme au plan de marché annoncé, a confirmé la validité des mises au point effectuées. Le directeur général de l'énergie et des matières premières a déclaré récemment que Superphénix avait fonctionné en 1996 *« comme une horloge »*. Et il continuera à fonctionner à l'issue de l'arrêt en cours.

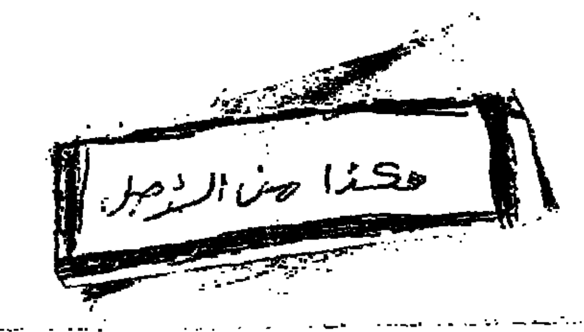
2. – Ces résultats ont permis, en 1996, de *« frôler, pour la première fois, l'équilibre budgétaire »* (je cite votre article). C'est dire qu'à ce niveau de performance les kilowattheures produits payent les frais d'exploitation. Tant que ce niveau sera maintenu, sinon amélioré, faire fonctionner Superphénix n'implique aucune dépense nouvelle.

La Cour des comptes a estimé à 60 milliards de francs le coût total du programme. Mais qui prendra la peine d'expliquer à vos lecteurs que ce chiffre est le total des dépenses passées (investissement et exploitation) et des dépenses futures (démantèlement et retraitement du combustible usé) et que ces 60 milliards s'étalent donc de 1975 à 2020 ou 2025, soit sur environ cinquante ans. Ces dépenses sont par ailleurs partagées entre trois compagnies d'électricité européennes, dans le cadre de leurs programmes de recherche et de préparation de l'avenir.

A chacun d'apprécier si c'est trop cher payer l'approvisionnement en énergie des générations futures et de comparer à ce qui est dépensé dans les programmes de fusion.

Rémy Carle,
Sceaux (Hauts-de-Seine)

[NDLR : notre correspondant affirme que Superphénix *« a fonctionné »* pendant trois ans et demi. Tout dépend du sens que l'on donne à ce terme. Le rapport récent de la Cour des comptes précise que, *« depuis son démarrage en 1986 et jusqu'au 31 décembre 1994 »*, Superphénix a été *« couplé au réseau EDF »* (c'est-à-dire a produit de l'électricité pour EDF) *« pendant 7 430 heures »*, soit très exactement 10 mois, 4 jours et 14 heures.]



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Monaco, une affaire qui marche

Suite de la première page

La réalité brutale de l'argent, perdu ou gagné, est adoucie par cette atmosphère aristocratique, sur fond de façades rococo, de palmiers et de mimosas en fleur. Les farouches orateurs, républicains et barbus, qui font et défont les ministères à Paris ne dédaignent pas se frotter, loin de la Chambre et de leurs électeurs, à ce monde d'élégance et de frivolité. Les affiches luxuriantes de la Société des bains de mer et, plus tard, celles de la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée entretiennent le mythe.

La Principauté a inventé une usine à rêves. En haut, sur le Rocher de Monaco, le palais princier, avec ses gardes aux uniformes d'opérette. En face, sur l'ancien plateau des Spélugues rebaptisé Monte-Carlo en hommage à Charles III, le casino, construit par Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris. Dans son livre *Monaco, une affaire qui tourne*, paru au Seuil en 1992, Roger-Louis Bianchini énumère les visiteurs célèbres : le prince de Galles (le futur Edouard VII), la reine Sophie des Pays-Bas, le roi de Bavière, la veuve du tsar Nicolas II, Alexandre Dumas, Guy de Maupassant, Jules Verne, Jules Massenet, Charles Eiffel, Léon Gambetta...

Hier, la réussite était due à l'alliance d'un souverain, Charles III, et d'un homme d'affaires, François Blanc. La même formule se répète au XX[e] siècle avec le prince Rainier III et l'armateur grec Aristote Onassis. Ce dernier devient, en 1951, actionnaire majoritaire de la Société des bains de mer, alors un peu assoupie. En même temps, il installe à Monaco les bureaux de sa société, l'Olympique maritime. C'est le second âge d'or de Monaco, marqué par l'apparition d'une clientèle venue d'outre-Atlantique, et le développement spectaculaire des sociétés de service, souvent simples boîtes aux lettres, qui profitent des avantages fiscaux évidents de la Principauté. Ce renouveau est symbolisé spectaculairement par le mariage, en 1956, du prince Rainier avec l'actrice américaine Grace Kelly.

SOUVERAIN ET CHEF D'ENTREPRISE

L'actuel souverain de Monaco se définit volontiers comme un *« chef d'entreprise »*. Ainsi s'expliquent les tournants qui sont pris, parfois brutalement, pour conserver les avantages acquis au fil des ans et ouvrir de nouveaux champs de profit. La Principauté reprend en 1966 le contrôle de la Société des bains de mer en créant 600 000 actions nouvelles mises à la disposition de l'Etat monégasque. Aristote Onassis doit se soumettre. Les revenus apportés par les gros parieurs tendant à stagner, le prince Rainier n'hésite pas à faire installer des appareils automatiques, les fameux « bandits manchots », à l'image de ceux de Reno ou de Las Vegas. Ceux-ci sont programmés à l'avance pour fournir une recette déterminée, qui varie de 3 % à 14 % selon les jours et les machines. La légende en prend peut-être un coup, mais les machines à sous assurent désormais *« plus de 40 % des gains totaux des jeux et*, dit-on, *80 % des bénéfices de la Société des bains de mer »*, écrit Roger-Louis Bianchini.

Même l'affrontement de 1962 avec la France tourne finalement à l'avantage de la Principauté. Agacé par la présence de nombreux Français à Monaco, y compris de rapatriés d'Algérie, qui bénéficient de l'exemption fiscale, de Gaulle fait installer un barrage douanier à la « frontière » entre la France et la Principauté. Le jeune ministre des finances de l'époque, Valéry Giscard d'Estaing, dénonce les sociétés boîtes aux lettres installées à Monaco en essayant, évidemment sans succès, devant les caméras de télévision, de joindre quelques-unes d'entre elles au téléphone.

Le conflit sera résolu par la *convention franco-monégasque* du 18 mai 1963. Certes, un impôt monégasque sur les bénéfices est institué et s'applique aux entreprises réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires hors de la Principauté. D'autre part, les Français qui s'installent à Monaco doivent désormais payer l'impôt sur le revenu en France. Mais le fruit de la TVA est dorénavant partagé entre la France et le Principauté, selon une règle de répartition régulièrement révisée. La TVA représente actuellement plus de la moitié des recettes de l'Etat monégasque, qui ne s'est donc pas trop mal tiré de cette affaire.

Sauf pour les Français, Monaco reste un paradis fiscal : pas de taxe d'habitation ni de taxe foncière, pas d'impôts sur le revenu, pas de droits de succession entre parents. Même pénalisés, les Français sont 12 047 à résider à Monaco, alors qu'il n'y a que 6 617 Monégasques pour une population totale de 29 972 habitants. Les sociétés boîtes à lettres sont plus nombreuses que jamais : un règlement précise qu'un Monégasque ne peut pas être administrateur dans plus de huit sociétés...

HONORABILITÉ PRÉSERVÉE

L'effondrement du marché de l'immobilier au début des années 90 et la crise économique en France ont entraîné un ralentissement de l'activité. Pour la première fois de son histoire, la Principauté a connu un déficit budgétaire en 1995 et, à nouveau, en 1996. Les débats ont été houleux en décembre entre les 18 membres du Conseil national et le Parlement monégasque pour l'adoption du budget de 1997. Pour donner la juste mesure des choses, il faut préciser cependant que la Principauté ne compte officiellement que 30 chômeurs et que les croupiers se sont mis un moment en grève parce que leur salaire moyen était passé de 50 000 à 30 000 francs.

Le dernier éclat affectant la très médiatique famille princière, le divorce de la princesse Stéphanie après la publication de photos montrant les ébats de son mari au bord d'une piscine avec une Miss Belgique seins nus, est peu de chose, en définitive, par rapport à la crainte d'un scandale majeur, souvent redouté, mais qui ne s'est jamais produit : le risque d'une pénétration en profondeur de la Mafia dans la vie financière de la Principauté. Les secousses n'ont pourtant pas manqué, depuis la faillite de la Banque des métaux précieux, en 1955, jusqu'au krach de la Banque industrielle monégasque, en 1990. Mais les hommes d'affaires de la Principauté n'ont jamais été mis en cause directement dans des filières de narcodollars. Les « parrains » américains, contrairement à ce que certains redoutaient, ne sont pas davantage arrivés à la suite des « bandits manchots » installés dans les casinos monégasques.

La Principauté garde son honorabilité, malgré la vie parfois agitée de ses princesses, et les paires de claques que le prince souverain a tendance, à l'occasion, à appliquer sur les joues de serveurs de restaurant jugés insolents. Avec un chiffre d'affaires global de 40 milliards de francs par an, Monaco reste avant tout, par-delà quelques difficultés momentanées, une entreprise qui marche.

Dominique Dhombres

Le Monde

ÉDITORIAL

La monarchie des « petits secrets »

DES ortolans du « dernier réveillon » aux détails sur la « haine carnassière » qu'il vouait, paraît-il, à Edouard Balladur et à la révélation – démentie à l'Elysée – de l'envoi d'un « émissaire » à Jacques Chirac pour le presser de déclarer sa candidature à la présidence de la République, le premier anniversaire de la mort de François Mitterrand offre à la mémoire de celui qui fut le chef de l'Etat pendant quatorze ans une apothéose dérisoire : celle d'une présidence réduite aux dimensions qu'un grand homme a aux yeux de son valet de chambre.

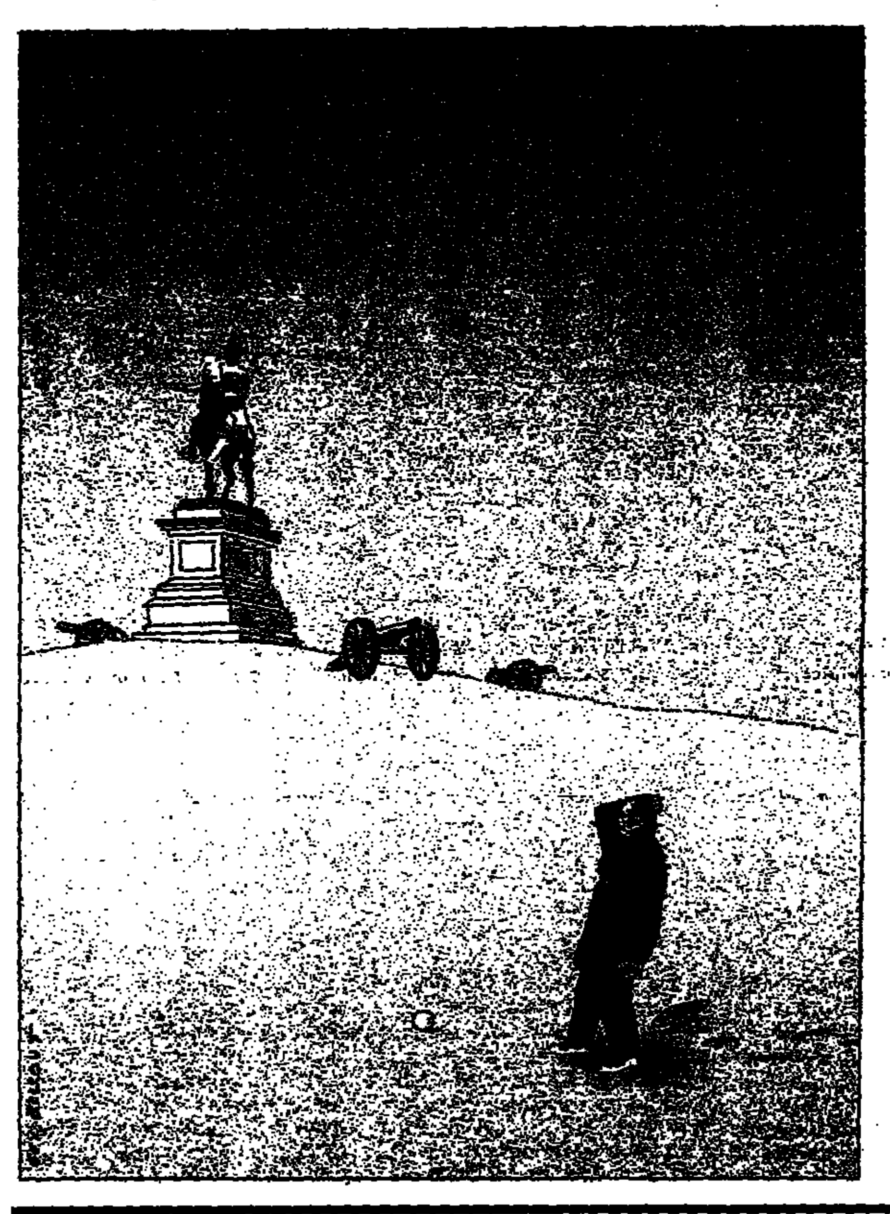
Le dévoilement du *« misérable tas de petits secrets »* dont toute vie est faite, selon Malraux, semble, dans le cas de François Mitterrand, n'avoir pas de fin, comme si le dernier mot, lorsqu'il est question de lui, devait inévitablement revenir à l'homme privé plutôt qu'à l'œuvre publique, aux humeurs plutôt qu'à la pensée, aux manigances davantage qu'à l'action. Sans doute n'est-il pas lui-même étranger à cette mésaventure posthume, commencée de son vivant et prolongée par ceux qu'il avait choisis pour confidents. Il ne peut être tenu pour innocent de l'image qui est aujourd'hui donnée de lui puisque son choix fut de rester à son poste alors même que la maladie l'exposait à ce que le privé empiète, voire prenne le pas, au sommet de l'Etat, sur l'exercice de la responsabilité politique.

Le mauvais sort qui lui est fait ne peut cependant être imputé simplement aux aléas personnels de la fin de son mandat ou aux indélicatesses de son entourage. Les perversions que porte en germe la « monarchie présidentielle » instaurée par la V[e] République sont en cause. Tout incite, en effet, à rapprocher la curiosité et l'affectivité que provoquent l'ancien chef de l'Etat, sa *famille*, ses relations, les détails de sa vie de celles qui entouraient les monarques de l'Ancien Régime. La comparaison, pour pertinente qu'elle soit, pourrait toutefois conduire à banaliser le phénomène en y décelant la résurgence d'un archaïsme anecdotique, alors qu'il faut y voir un danger.

La médiatisation peut en effet être mise à profit par les détenteurs du pouvoir pour substituer au *débat et au conflit* légitimes la recherche d'une puissance fondée sur d'autres mécanismes : ceux de la connivence, de la sympathie, de l'identification. Mécanismes qu'Alain Juppé, avec son livre intimiste *Entre nous*, tente à son tour d'utiliser.

François Mitterrand ne s'est pas interdit d'en user à partir du moment où il a dû se détourner du projet politique sur lequel il avait été élu et qui, à l'usage, s'est heurté aux réalités. C'est à partir du milieu des années 80 que l'on a vu le chef de l'Etat s'employer à contourner la déception de ses électeurs en cherchant à se confondre avec « la société telle qu'elle est » ou avec les images qui en étaient données. Ainsi a commencé à naître cette présidence miroir ou reflet, dans laquelle les Français étaient invités à se reconnaître en oubliant que la politique, dans une démocratie, est avant tout affaire de projets et de volonté. A ce titre, l'actuelle débauche d'indiscrétions sur le président défunt doit être prise par les citoyens et par les élus comme un rappel à leurs devoirs.

Balistique *par Guy Billout*



DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Cette commémoration de la mort de François Mitterrand vaut prescription. Un an nous sépare de sa disparition. Le laps de temps est suffisant. Il autorise enfin à établir un terrible constat : le plus long règne de l'histoire des Républiques françaises aura été construit sur un formidable mensonge d'Etat. (...) François Mitterrand, non seulement, n'a pas avoué le mal qui le rongeait dès le début de son règne, mais a tout fait pour le dissimuler, jusqu'à jouer la comédie de la transparence. Lorsqu'il n'était plus possible de dissimuler sa maladie, lui-même et ses proches ont donné à croire qu'elle n'était pas un handicap à l'exercice du pouvoir, lors même que le président ne gouvernait plus qu'à temps partiel, sinon à temps minime.

LIBÉRATION

Laurent Joffrin

■ Depuis 1993, le président n'était plus capable d'exercer pleinement ses fonctions. Ou, plus exactement, il en était pleinement capable, mais pour des périodes chaque jour très courtes. Combien de décisions – et d'absences – faudra-t-il réévaluer, réinterpréter, à la lumière de cette cruelle lutte à mort ? Les errements du second septennat, le désintérêt pour le PS et la gauche, le cynisme grandissant dans les manœuvres politiques, par exemple dans les rapports avec un Tapie ou dans la réaction aux *« affaires »*, l'inertie intérieure sur le front du social – si dommageable à l'héritage – ou encore les jugements à contretemps dans plusieurs grandes affaires de politique étrangère : tout cela ressort-il du lot commun des erreurs ou des décisions contestables ?

FRANCE-INTER

Dominique Bromberger

■ Cette guerre d'Algérie est une série de massacres et de persécutions de civils. C'est eux que l'on retrouve sur les routes, décapités, démembrés, c'est eux dont les corps sont déchiquetés dans les explosions. Si elle se poursuit, cette offensive terroriste signera l'échec d'une certaine politique gouvernementale. Le président Zéroual, tenté un moment par une véritable démocratisation, a adopté un style de gouvernement plus autoritaire. Il a cru attirer certains de ses adversaires en bannissant le français, en faisant de l'islam la religion d'Etat et en courtisant des islamistes modérés. Il n'a fait que détourner de lui les démocrates sans convaincre qui que ce soit. La dictature ne saurait, à elle seule, protéger du terrorisme.

La République centrafricaine, base arrière de la France

GUÈRE peuplée, enclavée, sans ressources minières notables, la République centrafricaine fait pourtant l'objet, de la part de la France, d'une extraordinaire sollicitude. Trente-six ans après son indépendance, l'ancien Oubangui-Chari vient une nouvelle fois de « bénéficier » d'une intervention militaire française qui a profondément modifié le rapport de forces interne à la Centrafrique.

L'attaque des Eléments français d'assistance opérationnelles (EFAO) contre les soldats rebelles qui réclament le départ du président Patassé a eu des causes immédiates – l'assassinat de deux militaires français –, mais elle obéissait aussi à une logique, habituelle en Centrafrique, qui veut que la France soit habilitée à siffler – sur le mode militaire ou civil – les fins de partie.

En 1978, des parachutistes français déposaient l'empereur Bokassa en même temps qu'un avion de l'armée de l'air ramenait à Bangui le président David Dacko. A la fin des années 80, c'est sur l'insistance de Paris que le général Kolingba s'est résolu à soumettre son régime militaire au verdict du suffrage universel. Ces interventions, généralement provoquées par des événements purement centrafricains, comme les massacres d'écoliers sous Bokassa, répondaient d'abord au souci de préserver l'implantation militaire française dans le pays. Les deux camps français en Centrafrique, Bouar et Bangui Mboko, constituent aujourd'hui le deuxième établissement militaire français en Afrique, après Djibouti.

Coincée entre des voisins immenses et remuants – Tchad, Zaïre, Soudan – la République centrafricaine est un poste d'observation et une base arrière idéale. D'une part, sa pauvreté garantit une certaine inviolabilité, car on voit mal quel intérêt il y aurait à l'agresser . D'autre part, le petit nombre d'habitants (3,3 millions répartis sur un territoire plus grand que la France) implique une faible amplitude des mouvements politiques et sociaux, toujours contrôlables par une armée moderne.

EXTRÊME DÉPENDANCE

Au long de l'interminable conflit tchadien, les bases françaises en Centrafrique ont ainsi été un appui indispensable pour les différentes interventions françaises destinées à défendre les alliés successifs de Paris à N'Djamena. Mais, pendant ce temps, l'histoire de la République centrafricaine a continué de s'écrire, dans la douleur la plupart du temps. Cette histoire à la fois violente et secrète explique sans doute les paroxysmes qu'a connus le pays. Venu au pouvoir après se l'être fait remettre par David Dacko, Jean-Bedel Bokassa a construit... et détruit le pays, entre 1966 et 1978. Si l'Occident garde de lui le souvenir des fastes dérisoires de l'empire centrafricain, le pays lui doit l'instauration d'une tradition d'accaparement des ressources nationales à des fins privées, dont aucun de ses successeurs ne s'est départi.

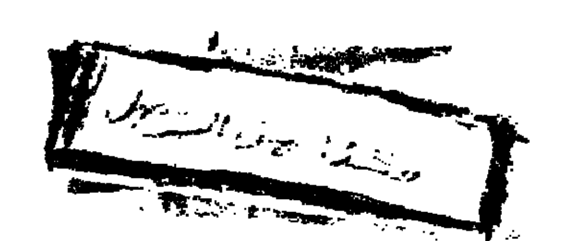
Les adversaires de l'actuel président ont soulevé un certain nombre d'affaires douteuses, liées entre autres à l'exploitation des diamants alluvionaires, seule richesse minière du pays. Perpétuellement à court d'argent, surtout depuis que la France lie une partie de son aide à la conclusion d'accords avec les institutions financières internationales, le pays n'a pourtant pas de gros besoins, avec seulement 19 000 fonctionnaires contre 80 000 au Congo voisin. Il est en revanche très dépendant de l'aide extérieure.

En 1994, les recettes fiscales s'élevaient à 34 milliards de FCFA (340 millions de francs) contre 54 milliards d'aide extérieure (les relations avec le FMI connaissaient alors une embellie). En 1995, la seule aide française bilatérale s'est élevée à 26,2 milliards de FCFA. Du coup, la tentation est forte de contourner les recommandations du FMI et de la Banque mondiale grâce à des contrats et des concessions aussi mirifiques que douteux. La République centrafricaine est un candidat de choix pour le mouvement de « criminalisation du politique » que l'on observe plus facilement en Afrique qu'ailleurs.

Autre institution mise en place dans les dernières années du règne de Bokassa : la garde présidentielle mono-ethnique. Face à la détestation quasi universelle qu'il avait fini par susciter, l'ancien dictateur s'entoura d'éléments issus de son ethnie, des Mbandas. Après s'être fait remettre – une nouvelle fois ! – le pouvoir par David Dacko en 1981, le général Kolingba forma une nouvelle garde, constituée de Yakomas, une ethnie riveraine de l'Oubangui. Cette unité fut longtemps commandée par un Français, le colonel Mantion. Quoiqu'arrivé au pouvoir par la voie des urnes, Ange-Félix Patassé suivit l'exemple de ses prédécesseurs. D'ethnie sara (répartie de part et d'autres de la frontière tchado-centrafricaine), il entreprit de reverser les gardes du général Kolingba dans l'armée régulière, prélevant des éléments nordistes dans les rangs de celle-ci afin de constituer sa nouvelle garde.

Les opposants centrafricains ont toujours estimé que la coopération française n'était qu'un loyer dérisoire pour le maintien des bases de Bangui et de Bouar. La mort des deux militaires a fait monter le prix de ce loyer, et surtout rapproché le moment où il faudra reconsidérer les conditions du bail.

Thomas Sotinel



AÉRONAUTIQUE La fusion d'Aerospatiale et Dassault Aviation entre dans sa phase finale. Le gouvernement a saisi, mardi 7 janvier, la commission de privatisation pour qu'elle se prononce *« sur les valeurs actuelles des deux sociétés et les parités de fusion »*. Cette opération est présentée comme *« la première étape de la privatisation du futur ensemble »*. ● LE NOUVEL ENSEMBLE se classera au premier rang européen avec un chiffre d'affaires de 60 milliards de francs. ● LA COMMISSION DE PRIVATISATION hérite de la tâche délicate d'évaluer les entreprises et la participation de la famille Dassault dans le nouveau groupe. Selon les calculs des banques, celle-ci peut revendiquer entre 15 et 25 % du capital. ● EN PRÉVOYANT une privatisation rapide du nouvel ensemble, qui pourrait se porter candidat au rachat de Thomson-CSF, le gouvernement rouvre le jeu de la restructuration de l'industrie de la défense.

L'Etat veut privatiser rapidement le nouvel ensemble Aerospatiale-Dassault

La commission de privatisation est chargée d'évaluer les deux groupes. Elle devra approuver, dans un second temps, les parités de fusion arrêtées par le gouvernement. Ce dernier pourrait engager dans la foulée l'ouverture du capital du nouveau numéro un européen de l'aéronautique

LE MINISTÈRE de la défense et celui des finances ont officialisé, dans un communiqué commun, mardi 7 janvier, la fusion d'Aerospatiale et de Dassault Aviation. Ils ont annoncé simultanément que le gouvernement saisissait la commission de privatisation. Celle-ci devra se prononcer sur *« les valeurs actuelles des deux sociétés et rendre un avis conforme sur les modalités de l'opération, en particulier les parités de fusion »*. Annoncée par Jacques Chirac le 22 février 1996, la fusion Aerospatiale-Dassault était présentée en juillet comme la constitution d'un groupe unique *« contrôlé majoritairement par l'Etat »*. L'opération est aujourd'hui décrite comme *« une première étape de la privatisation »*. Jusqu'alors, le recours à la commission de privatisation pour étudier cette fusion n'avait jamais été évoqué. Au ministère des finances, on présente cette saisine comme obligatoire. *« La loi nous oblige à saisir la commission de privatisation sur toute ouverture de capital des grandes entreprises. C'est le cas d'Aerospatiale. La fusion avec Dassault va se traduire par l'arrivée d'actionnaires extérieurs et une diminution de la participation de l'Etat dans le capital d'Aerospatiale »*, explique-t-on à Bercy.

Au-delà de ces obligations légales, le gouvernement semble désormais privilégier un scénario de privatisation rapide d'Aerospatiale et de Dassault (*Le Monde* des 22 et 23 décembre), une fois que la commission de privatisation aura arrêté les modalités financières de la fusion. Aerospatiale figure d'ailleurs sur la liste des entreprises privatisables depuis 1993. Si tout se déroule comme prévu, la fusion devrait être entérinée vers la fin du premier semestre. L'ouverture du capital au privé pourrait être donc lancée dès le second semestre.

Tout milite pour cette nouvelle approche. L'amélioration rapide des résultats d'Aerospatiale, qui pourrait dégager près de 1,5 milliard de francs de bénéfice en 1997, et le triplement en 1996 des commandes engrangées par Airbus – dont elle détient 37,9 % – facilitent la mise sur le marché du groupe public.

La famille Dassault aurait aussi préconisé une accélération du processus, préférant devenir le principal actionnaire d'un futur groupe privé que l'actionnaire minoritaire d'un groupe public.

En outre, le nécessaire rapprochement entre industriels européens de *l'aéronautique et de la défense – que l'accélération des restructurations américaines rend chaque jour plus urgent* – serait facilité par la similitude des statuts : British Aerospace et l'allemand Daimler-Benz Aerospace sont des entreprises cotées. De sources industrielles et gouvernementales françaises, on évoque de plus en plus l'hypothèse *« d'un rapprochement par le haut »* des sociétés européennes (participations croisées) plutôt que la création de filiales communes qui posent des problèmes de transfert d'actifs, comme dans le cas d'Airbus.

Pour le gouvernement, le recours à la commission de privatisation présente l'avantage de couper court aux possibles polémiques sur les modalités de l'opération, comme aux surenchères de la famille Dassault. Après l'avis négatif émis par la commission de privatisation sur la cession de Thomson aux groupes Matra et Daewoo, il a mesuré *l'indépendance des commissaires, particulièrement attentifs* à la défense des intérêts patrimoniaux de l'Etat.

DÉPARTAGER LES AVIS

Il n'a pas voulu prendre le risque de se heurter à une contestation en présentant lui-même un premier schéma de fusion, qui aurait fixé notamment la hauteur de la participation de la famille Dassault dans le nouvel ensemble.

La commission de privatisation hérite de la tâche difficile d'évaluer les deux entreprises et de départager les avis des différentes banques-conseils. Lazard pour Aerospatiale, Paribas pour Dassault et la Société générale pour l'Etat sont parvenues à des résultats très différents. Dassault est estimé entre 10 et 15 milliards de francs, selon les banques, et Aerospatiale entre 12 et 25 milliards.

Sans parler de la difficile estimation des bureaux d'études, des brevets, des contrats en cours et des perspectives d'avenir, le seul niveau du dollar pèse sur la valorisation des deux entreprises.

Avec une variation de 10 centimes du franc par rapport au dollar, Aerospatiale voit varier son résultat de 300 millions, alors que Dassault est très à l'abri des fluctuations monétaires : plus de 60 % de son chiffre d'affaires sont liés aux commandes de l'Etat français.

De ces évaluations découle un enjeu majeur : la participation de la famille Dassault dans le nouvel ensemble. Selon les calculs, Serge Dassault, qui détient 50 % de Dassault Aviation, peut se voir attribuer entre 15 % et 25 % du capital du nouvel ensemble.

Dans un premier temps, la commission de privatisation arrêtera les valeurs de chaque groupe. *Celles-ci seront transmises à l'Etat, qui déterminera alors les parités de fusion.*

La *commission devra rendre un avis conforme sur ces parités*. Par la suite, le gouvernement dispose d'un délai de trente jours pour prendre un arrêté qui fixera les aspects juridiques de la fusion.

Cette procédure, lourde, risque de retarder l'autre grand dossier de l'industrie de défense, la cession de Thomson-CSF, dont les modalités ne sont toujours pas fixées. Même si la commission de privatisation sait travailler vite, on imagine mal qu'elle soit sollicitée en même temps sur ces deux opérations de grande ampleur.

Mais en privilégiant désormais une privatisation rapide d'Aerospatiale-Dassault, le gouvernement *donne aussi de nouvelles perspectives pour Thomson et pour la restructuration de l'industrie de la défense.*

Le nouvel ensemble aéronautique privatisé pourrait se porter candidat à la reprise de Thomson-CSF. Le gouvernement rouvre ainsi la réflexion sur la restructuration de l'armement français.

Christophe Jakubyszyn et Martine Orange

Aerospatiale

ENDETTEMENT 6,5 milliards de francs

EFFECTIF 38 670 salariés

CHIFFRE D'AFFAIRES 1995 : 49,2 milliards de francs – Espace-défense : 26 % ; Hélicoptères : 19 % ; Aéronautique (Airbus, ATR) : 55 %

CAPITAL : Crédit Lyonnais 17,8 % ; Etat 82,2 % (dont 20 % via la holding publique Sogepa)

Dassault-Aviation

ENDETTEMENT 0

EFFECTIF 11 975 salariés

CHIFFRE D'AFFAIRES 1995 : 11,6 milliards de francs – Civil (Falcon) 45 % ; Militaire (Mirage, Rafale) : 55 %

CAPITAL : Public 4,4 % ; Etat 45,7 % (dont 35 % via la Sogepa) ; Dassault Industries 49,9 % (41 % de droits de vote)

chiffres de 1995

L'organisation industrielle du futur groupe approuvée par le gouvernement

LE MINISTÈRE de la défense a approuvé, comme prévu (*Le Monde* du 21 décembre 1996), l'architecture industrielle du groupe qui résultera de la fusion entre Dassault-Aviation et Aerospatiale, dont il estime, selon les termes d'un communiqué conjoint avec le ministère de l'économie et des finances publié mardi 7 janvier, qu'elle constitue *« la première étape de la privatisation du futur ensemble »*. Lorsqu'il aura été créé, après évaluation des deux sociétés par la commission de privatisation, *« ce grand groupe économique aéronautique et spatial français, civil et militaire*, selon le ministère de la *défense, sera apte à jouer un rôle fédérateur en Europe »*. Le nouvel ensemble aura un chiffre d'affaires annuel de 60 milliards de francs et il réunira quelque 48 000 salariés.

Les parties concernées par cette fusion sont le groupe Aerospatiale dans sa totalité et la société Dassault-Aviation (appareils militaires et avions d'affaires) qui, dans son état présent, est détenue par la holding Dassault Industries (49,9 %), par l'Etat (45,7 %, avec droits de vote double attachés à certaines actions) et par le public.

Selon le ministère de la défense, les instances dirigeantes du nouvel ensemble comprendront un *conseil de surveillance, qui devrait être présidé par Serge Dassault* (71 ans), et un directoire, dont la présidence sera confiée à Yves Michot (55 ans), PDG d'Aerospatiale, et qui sera formé de quatre autres personnalités (deux de chez Dassault-Aviation et deux de chez Aerospatiale). Une telle organisation d'entreprise a été retenue pour permettre à M. Dassault d'avoir une responsabilité globale dans la politique stratégique à long terme.

Sept directions générales centrales seront placées sous le contrôle du directoire et constitueront des comités dits *« de pilotage »* communs à l'ensemble. Elles couvrent les activités suivantes : finances, affaires juridiques et administratives, stratégie industrielle, relations internationales, ressources humaines, qualité et communication.

FILIALE ET BRANCHES

M. Dassault ayant souhaité que son propre apport conserve une certaine autonomie au nom de la spécificité des activités liées à l'aviation de combat, la structure industrielle du groupe va reposer sur différentes branches d'activités, dont l'une devrait être filialisée : les appareils de combat et les avions d'affaires, c'est-à-dire Dassault-Aviation, qui conserveront dans un premier temps leurs bureaux d'études (à Saint-Cloud, près de Paris, et à Bordeaux-Mérignac). A cette branche filialisée s'ajouteront les branches qui sont le fonds de commerce d'Aerospatiale, à savoir l'aviation de transport civil et militaire (Airbus, ATR et ATF), l'espace et la défense (lanceur Ariane, satellites civils et militaires, systèmes d'armes stratégiques et tactiques), les hélicoptères (productions civiles et militaires du consortium franco-allemand Eurocopter) et une branche de maintenance dont les contours exacts demandent encore à être définis.

Cette architecture industrielle, *imaginée par les deux PDG après de longues tractations, avait fait l'objet d'un rapport au ministère de la défense remis quelques semaines* avant la fin de 1996. Elle est aujourd'hui adoptée par son destinataire, qui est l'administration de tutelle de l'industrie aéronautique en France. Le ministère de la défense a émis le vœu que Dassault-Aviation et Aerospatiale cherchent le plus vite possible à instituer des synergies en mettant en commun leurs politiques d'achat, les essais en vol et une large part de leurs activités de recherche amont. Ce devrait être le cas dès 1997 pour les achats, qui peuvent représenter jusqu'à 50 %, voire 60 % du chiffre *d'affaires et qui doivent générer des économies s'ils sont rationalisés.*

Sur le plan de l'organisation industrielle, d'autres aspects restent néanmoins en suspens. D'abord, l'harmonisation ou la coordination des pratiques salariales dans les deux entreprises. En effet, le personnel de Dassault-Aviation bénéficie de longue date d'avantages plus importants, comme la participation aux bénéfices et le versement de primes. Ensuite, les plans de charge. *Celui du groupe Aerospatiale, à l'exception des hélicoptères et des missiles tactiques où il est plus faible*, permet d'engager *d'ores et déjà plus de deux années de chiffre d'affaires en moyenne, tandis que* Dassault-Aviation attend encore des commandes de Mirage 2000 et surtout de Rafale qui tardent à venir aussi bien de la France que de clients étrangers.

Ce qui fait dire, tant chez Dassault-Aviation qu'à Aerospatiale, non sans une certaine ironie, que toute restructuration n'a d'effet industriel à terme que si les carnets de commandes sont garnis. A quoi *le ministère de la défense réplique qu'il est nécessaire que les entreprises françaises fassent des efforts de réduction de leurs coûts* (environ 30 % étalés sur six ans) pour que l'Etat puisse leur passer des contrats pluriannuels.

Jacques Isnard



Un conseil d'administration devait examiner le 9 janvier les conditions de la recapitalisation du Lyonnais

La Commission de Bruxelles manifeste son impatience

Un conseil d'administration extraordinaire de la banque publique a été convoqué jeudi 9 janvier. Il s'agit de présenter aux administrateurs le plan de préparation à la privatisation aujourd'hui en discussion entre les dirigeants du Lyonnais et le ministère de l'économie. Il devrait ensuite être présenté dans les prochaines semaines à la Commission de Bruxelles, qui a manifesté, mardi 7 janvier, son impatience.

LE PRÉSIDENT du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, a convoqué, jeudi 9 janvier, un conseil d'administration extraordinaire. A l'ordre du jour : le plan de préparation à la privatisation, que les dirigeants de la banque concoctent depuis l'annonce du troisième plan de sauvetage (*Le Monde* du 27 septembre 1996).

Ce plan a déjà été présenté au ministère de l'économie et des finances. Il devrait être transmis à Bruxelles avant la fin janvier, avec un mois de retard sur le calendrier prévu. Le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, a déjà prévenu, mardi 7 janvier, qu'il allait écrire à l'Etat français « *pour demander la communication urgente des détails du plan* », puisque, selon son porte-parole, « *nous n'avons rien entendu des Français depuis que nous avons donné notre accord sur les mesures d'urgence* » en septembre 1996. Si le Lyonnais veut pouvoir annoncer sa stratégie pour la privatisation en présentant ses comptes 1996 en mars, Bruxelles doit en avoir rapidement les détails.

Le Crédit lyonnais et son actionnaire semblent d'accord sur les grandes lignes de la stratégie à adopter : rester universelle en France et devenir une banque des entreprises à l'international. Mais les projections financières du plan font encore l'objet d'âpres discussions. C'est d'elles en effet que dépend le montant final de la recapitalisation par l'Etat, nécessaire avant toute privatisation.

Le document transmis par le Lyonnais à la direction du Trésor ne précise pas ce montant, indique-t-on boulevard des Italiens. Il sera calculé en fonction d'au moins deux paramètres. Les moins-values qui résulteront de la cession des réseaux bancaires européens, d'une part. Et, d'autre part, la mise à niveau de sa structure financière, nécessaire pour permettre à un éventuel acquéreur de reprendre le Lyonnais sans dégrader ses propres comptes. M. Peyrelevade a indiqué que, compte tenu des engagements du Lyonnais, 8 milliards de francs sont nécessaires pour augmenter son ratio Cooke de 1 point. Celui-ci n'étant que de 4,5 % (le minimum est de 4 %), les dirigeants de la banque jugent que le niveau de 6 % est nécessaire. Il faudrait donc environ 12 milliards supplémentaires à la banque, toutes choses égales par ailleurs. Mais le Lyonnais peut également réduire ses engagements.

Pour se recentrer hors de France sur la banque de grandes entreprises, le Lyonnais devra céder ses grands réseaux européens, acquis au prix fort entre 1989 et 1992. Un rapport du cabinet Syndex, l'expert-comptable auprès du comité de groupe du Lyonnais, sur les comptes 1994 les avait récapitulés : 2,8 milliards de francs pour 49,5 % du Crédit Bergamasco en Italie, 825 millions pour le C. L. Belgium (ex- Chase Bank), 433 millions pour la société de leasing britannique Woodchester, 5,4 milliards pour l'espagnole Banca Jover et le CL Espana, et 4,8 milliards de francs pour la moitié du capital de la BfG allemande. Des actifs peu amortis ou dépréciés depuis leur achat, sauf pour l'Espagne, le CL Belgium et Woodchester. Les moins-values potentielles sont donc lourdes.

Quant aux projections d'activité, comme la progression du chiffre d'affaires du réseau en France, elles font l'objet de discussions. Le plan prévoirait une hausse de 6 % du produit net bancaire d'ici à l'an 2000, qui, conjugué à une réduction de l'ordre de 1,5 milliard des charges, permettrait au Lyonnais de ramener ses frais généraux à moins de 70 % de son chiffre d'affaires. La banque reviendrait ainsi dans la norme en France.

Reste à savoir si ces prévisions sont réalistes. Certes, le Crédit lyonnais fait de gros efforts pour remobiliser son réseau et lance des actions commerciales. Dix-sept agences sont parvenues à un accord avec les syndicats pour élargir leurs horaires et leurs jours d'ouverture. Une approche fine du réseau avec une méthode de marketing géographique doit lui permettre de mieux gérer ses implantations et de fermer les moins prioritaires (200 environ) pour en renforcer d'autres. La banque espère un rebond. Mais certains analystes financiers sont encore sceptiques. « *Entre 1993 et le premier semestre de 1996, l'encours moyen des dépôts à vue du Lyonnais a reculé de 9,8 % alors qu'il augmentait de 14 % à la Société générale et de 6,7 % à la BNP* », souligne Romain Burnand, analyste chez Paribas Capital Markets. « *Parallèlement, les effectifs de la BNP ont reculé de 16 %, ceux de la Générale de 12 % et ceux du Lyonnais de l'ordre de 25 %, en incluant le dernier plan. La position relative du Lyonnais a donc continué à se dégrader* », ajoute-t-il.

Sophie Fay

1,6 milliard d'indemnisation pour l'incendie

Le Crédit lyonnais a reçu 1,6 milliard de francs d'indemnisation pour l'incendie de son siège intervenu le dimanche 5 mai 1996. La somme, qui lui a été versée par ses assureurs fin décembre 1996, ne devrait pas avoir d'impact sur ses comptes. La banque dépréciera en effet d'autant la valeur de son siège à son bilan. Elle a perçu 1,3 milliard de francs au titre des dommages causés à l'immeuble, dont les quatre cinquièmes sont détruits. Le montant maximal de la police était de 1,6 milliard. Le solde de 300 millions a été versé au titre des pertes d'exploitation. La banque se chargera de restaurer l'immeuble.

Depuis l'incendie, 1 455 coffres sont toujours inaccessibles au premier sous-sol du siège. Sur 7 700 coffres, plus de 6 200 ont pu être vidés. Les autres devraient l'être, selon le Lyonnais, dans le courant du deuxième trimestre de 1997. Les dégâts estimés sur le contenu des coffres déjà ouverts ne dépassent pas 1,2 million de francs.

Jean-Louis Pétriat, l'ancien président de la GMF, obtient un non-lieu dans l'affaire des lettres de crédit

JEAN-LOUIS PÉTRIAT, président de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF) de février 1987 à mars 1994, a bénéficié, vendredi 3 janvier, d'un non-lieu dans l'affaire dite des lettres de crédit. M. Pétriat avait signé, en 1993 et 1994, au profit d'hommes d'affaires douteux, des lettres, à la valeur juridique contestée, pour un total de 6 milliards de francs. Cette histoire invraisemblable avait valu à M. Pétriat sa première mise en examen en juin 1994 pour « *abus de crédit d'une société mutuelle* ». Au terme de son instruction, le juge Jean-Pierre Zanotto a estimé qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre M. Pétriat. En revanche, cinq personnes sont renvoyées devant le Tribunal correctionnel de Paris pour « *escroquerie* » ou « *complicité d'escroquerie* », à commencer par l'homme d'affaires belge en fuite, Gustav Von Keteeler.

M. Von Keteeler a été l'instigateur de l'affaire. Il lui est reproché d'avoir trompé le président de la GMF et profité de son incroyable naïveté en recourant à de fausses banques et à de fausses sociétés afin de l'inciter à émettre quinze lettres de crédit, de 100 millions de dollars de l'époque chacune. M. Von Keteleer avait obtenu des engagements d'une telle ampleur pour trouver des repreneurs aux « *canards boiteux* » de la mutuelle : quatre filiales d'assurances espagnoles et surtout le complexe immobilier et touristique inachevé de Saint-Martin (Antilles françaises et néerlandaises). Les cautions auraient dû permettre à M. Von Keteleer de convaincre des investisseurs de constituer un pôle de repreneurs en leur apportant des garanties financières.

Les lettres signées par M. Pétriat ont été établies à la sauvette en Suisse sous le contrôle d'un notaire et ont été confiées par Gustav Von Keteleer à la National Security Bank, située dans le paradis fiscal de Vanuatu, et à la Rothschild Bank, installée dans les îles Vierges britanniques. Des établissements considérés comme de simples boîtes à lettres. La Rothschild Bank fait d'ailleurs l'objet de poursuites pour usurpation du nom de Rothschild.

M. Pétriat, qui espérait encore à ce moment-là sauver son siège de président, n'avait pas prévenu Christian Sastre, directeur général de la mutuelle, de l'existence des lettres. M. Sastre, également président du groupe d'assurances Azur, était venu au secours de la GMF, menacée de faillite, en lui apportant, en novembre 1993, plus de 1,7 milliard de francs. Découvrant avec stupéfaction l'existence des cautions en mars 1994, M. Sastre avait alors exigé et obtenu le départ de M. Pétriat. L'histoire s'est finalement conclue sans dommage pour la mutuelle puisque les lettres de crédit ont été toutes récupérées et versées au dossier de l'instruction. Aucune banque de premier rang n'avait accepté de les garantir.

TROIS ANS D'ENQUÊTE

La GMF n'est en revanche pas sortie indemne de ses mésaventures immobilières à Saint-Martin, dont le coût est évalué aujourd'hui à plus de 2 milliards de francs. Dans cette dernière affaire, M. Pétriat reste sous le coup d'une mise en examen, décidée en juin 1996 (*Le Monde* du 29 juin) par le juge d'instruction parisien Mireille Filippini pour « *abus de biens sociaux* », « *recel* » et « *complicité* » de cette infraction et pour « *trafic d'influence* ».

Après trois ans d'enquête, la brigade financière est arrivée à la conclusion que le projet d'un complexe touristique sur l'île a été conçu comme une machine pour détourner de l'argent. Dans cette affaire, comme dans celle des lettres, M. Pétriat s'est piégé lui-même. A la fois pour se dédouaner et pour régler des comptes posthumes avec son prédécesseur, Michel Baroin – président de la mutuelle jusqu'à sa disparition dans un accident d'avion en février 1987 –, M. Pétriat a porté plainte contre X en avril 1993 dénonçant les conditions d'acquisition des premiers terrains en 1986. Il s'agissait d'un artifice pour détourner les soupçons. M. Pétriat a envoyé d'ailleurs à Saint-Martin, en novembre 1993, son homme de confiance, Paul Barril, pour rassurer les employés de la GMF. M. Barril leur a expliqué que la plainte s'apparentait à de « *la poudre aux yeux* » et souligné qu'il fallait éviter que les informations données à la justice ne puissent mettre en cause M. Pétriat. L'enquête de la brigade financière a pourtant fini par démontrer que la majeure partie des détournements ont été réalisés à partir de 1988, sous l'ère Pétriat.

Mais le plus incroyable dans l'affaire Saint-Martin, c'est que l'instruction n'a pas identifié plus de 800 millions de francs de dépenses liées à l'acquisition des terrains, à la construction du complexe, à son fonctionnement et aux différentes commissions. Sur cette somme, entre 150 et 200 millions sont considérés comme des détournements. Pourtant, Saint-Martin a coûté plus de 2 milliards de francs à la mutuelle. Où est passé le 1,2 milliard qui manque ?

Eric Leser

La Société des Bourses françaises prépare activement le passage à l'euro

JEAN-FRANÇOIS Thédodore, président de la Société des Bourses françaises (SBF), a présenté, mardi 7 janvier, le bilan de l'activité des marchés français en 1996 et les grands projets qui animeront la Bourse de Paris en 1997.

Ces derniers visent à accroître le nombre d'entreprises cotées à Paris avec un taux espéré de renouvellement de la cote supérieur à 10 %. Ils permettront également de renforcer les liens avec les actionnaires, avec, dès le 24 février, le lancement de nouveaux types d'ordre et la création d'une Ecole de la Bourse dont le but est de réconcilier les Français avec leur marché.

Après la création au printemps du Nouveau Marché, la SBF travaille avec les Allemands, les Belges et les Néerlandais à la création d'Euro NM. Cette structure aura pour vocation l'accueil des entreprises de croissance européennes. 1997 devrait encore permettre à la SBF de valoriser son savoir-faire technologique, en particulier à l'étranger.

Le plus gros chantier restera la préparation du passage de la Bourse de Paris à l'Euro dès le 4 janvier 1999. « *L'Europe va devenir une grande zone d'investissement. Il est donc important pour la place de Paris d'être en euro le plus tôt possible* », a estimé M. Théodore. Le 4 janvier 1999, jour de la reprise des cotations à Paris après le pont du Nouvel An, les transactions et les ordres à la Bourse de Paris seront libellés en euro. Les informaticiens de la SBF auront disposé de quatre jours pour effectuer le basculement du franc en euro. L'année 1997 va être consacrée à la préparation du cahier des charges informatiques et définir les opérations de communication nécessaires à ce changement, a précisé le président de la SBF.

Pour le passé, M. Théodore a retenu quatre points majeurs. Le Nouveau Marché, après un démarrage laborieux, affiche un bilan « *plus serein et plus optimiste* », avec 18 sociétés cotées et 6 milliards de francs de capitalisation. En matière d'introductions, la cote de la Bourse de Paris s'est enrichie de 55 nouvelles valeurs, dont 10 à la cote officielle, 33 sur le Second Marché et 18 sur le Nouveau Marché.

Les actionnaires individuels, dont le nombre a cru, selon l'enquête réalisée par la Sofres pour le compte de la COB, de la SBF et de la Banque de France, de 400 000 personnes, n'ont pas été oubliés : la SBF a innové avec l'ordre « à tout prix » qui remplace l'ancien ordre « au mieux ». Enfin, M. Théodore a tenu à saluer les succès commerciaux remportés par la SBF, notamment avec la vente du système Supercac à la Bourse de Sao Paulo.

François Bostnavaron

Les banques centrales contribuent à la baisse des cours de l'or

APRÈS AVOIR APPROCHÉ LES 416 DOLLARS en février 1996, les cours de l'or n'ont cessé de se déprécier depuis et sont aujourd'hui à leur plus bas niveau depuis trois ans. Mardi 7 janvier, l'once (31,1 grammes) se négociait à Londres à 359 dollars, soit un recul de 13,7 % en moins d'un an.

Selon l'étude annuelle du centre de recherche londonien Gold Fields Mineral Services (GFMS), publiée le 8 janvier, les banques centrales et les organismes internationaux ont mis en vente 208 tonnes de métal jaune en 1996, soit 12,3 % de plus qu'en 1995. A l'approche de l'Union monétaire, les banques centrales européennes se défont d'une partie de leurs réserves d'or pour satisfaire aux critères de convergence, avant la sélection, en 1998, des pays participant à la monnaie unique.

Jean-Marie Messier place ses hommes à la direction de la Générale des eaux

SIX MOIS APRÈS AVOIR PRIS LA PRÉSIDENCE de la Compagnie générale des eaux (CGE), Jean-Marie Messier a remanié de fond en comble la direction générale du groupe. La nomination de neuf personnes, pour la plupart des quadragénaires comme le président, a été soigneusement dosée entre les dirigeants issus de la compagnie et ceux venus de l'extérieur. Henri Proglio, chargé depuis six ans de la propreté et des transports, devient directeur général adjoint du groupe. Armand Buffin (Générale de chauffe) et Daniel Caille (Générale de santé) deviennent directeurs de la compagnie, tandis que Daniel Versanne (Compagnie des eaux et de l'ozone) et Stéphane Richard (immobilier) sont nommés directeurs adjoints.

Au « tour extérieur », Eric Licoys, conseiller de M. Messier et ancien PDG de Fonds Partenaires Gestion chez Lazard, et Guillaume Hannezo, ancien des AGF, nommé en octobre directeur financier de la CGE, deviennent directeurs de la compagnie. Fabrice Fries, ancien membre du cabinet de Jacques Delors à Bruxelles et chargé de mission depuis un an auprès de M. Messier, est nommé directeur adjoint, tout comme Philippe Germond, ancien directeur général de Hewlett Packard Europe, qui prend également la présidence de la SFR (téléphone).

General Electric rachète Locafrance Equipement à Indosuez

LOCAFRANCE SA, LE HOLDING CONTRÔLÉ PAR LA BANQUE INDOSUEZ, a annoncé mardi 7 janvier avoir cédé, le 31 décembre, la totalité de sa filiale Locafrance Equipement, spécialisée dans le crédit-bail immobilier, au groupe GE Capital Services, la division financière de l'américain General Electric. La banque Indosuez, rachetée début 1996 par le Crédit agricole, met ainsi un terme à ses activités de leasing. Une aventure qui lui aura coûté 2 milliards de francs de pertes depuis 1992. Au fil des ans, frappée de plein fouet par les faillites en chaîne de PME, Locafrance s'était retrouvée à la tête de matériels aussi divers que des billards, des machines-outils, des juke-boxes ou des grues, récupérés auprès de clients incapables de faire face à leurs engagements financiers. En 1995, après une cure de nettoyage sévère, la société était revenue à l'équilibre.

DÉPÊCHES

■ **LAZARD : Edouard Stern n'est plus le successeur de Michel David-Weill** pour la présidence du groupe Lazard. Dans un entretien aux *Echos*, M. David-Weill estime qu'« *il faudrait être fou pour moi et pour celui qui l'accepte de concevoir un rôle de dauphin. C'est un ticket valable deux ans, car, si cela n'arrive pas tout de suite, le successeur est cuit* ». M. Stern est entré chez Lazard en 1992.

■ **SNCF : Bernard Pons et Anne-Marie Idrac recevront les syndicats de cheminots** les mercredi 8 et jeudi 9 janvier. Cette concertation avec le ministre des transports et la secrétaire d'Etat devrait être la dernière rencontre avant l'examen par le Parlement, les 21 et 22 janvier, du projet de loi portant création du RFN (Réseau ferré national) dans le cadre de la réforme de la SNCF. Un projet contre lequel le syndicat SUD-Rail a proposé aux autres syndicats d'« *organiser une grève reconductible* ».

■ **ACCOR : Jean-Marc Espalioux a officiellement pris la direction** du groupe Accor, mardi 7 janvier, remplaçant ainsi les deux cofondateurs, Paul Dubrule et Gérard Pélisson, qui deviennent coprésidents du conseil de surveillance.

■ **AKAÏ ELECTRIC FRANCE : les trois cents salariés de l'usine Akaï Electric France** craignent un dépôt de bilan de leur entreprise, située à Honfleur (Calvados), et ont manifesté mardi 7 janvier pour protester contre le non-versement de leurs salaires de décembre. Un représentant de la direction a dénoncé le non-paiement de factures, d'un montant de plus de 50 millions de francs, par le groupe japonais Akaï Electric Limited, pour lequel l'usine de Honfleur fabrique des magnétoscopes en sous-traitance.

■ **EDF : le tribunal de grande instance de Paris**, réuni le 7 janvier à la demande de la CGT, qui avait assigné EDF à comparaître, a mis son jugement en délibéré au 11 février. Le dossier n'a pas été jugé sur le fond. L'organisation syndicale conteste les délibérations des conseils d'administration depuis l'arrivée d'Edmond Alphandéry à la présidence de l'entreprise en novembre 1995, concernant les délégations de pouvoir entre le président et le directeur général.

■ **BOLLORÉ : SDV, filiale maritime du groupe Bolloré**, a signé un accord avec le groupe néo-zélandais Brierley aux termes duquel les lignes des deux armateurs dans la zone Pacifique vont être regroupées. Le chiffre d'affaires du nouvel ensemble devrait être de l'ordre de 1,6 milliard de francs.

■ **BANQUE PALLAS STERN : les trois experts désignés par le tribunal** de commerce de Paris dans l'affaire Pallas Stern ont rendu leur rapport. Ils situent la date de cessation des paiements de la banque avant le 31 décembre 1993, alors qu'elle n'a déposé son bilan que fin juin 1995. Ils mettent également en cause les mouvements de capitaux intervenus entre la banque et sa maison-mère Comipar en 1992 et en 1993.

■ **OLIVETTI : le PDG de la firme d'électroménager Zanussi**, Gianmario Rossignolo, s'intéresserait à la reprise de la division micro-informatique du groupe de Carlo De Benedetti, selon le quotidien italien *Il Sole 24 Ore*. M. Rossignolo s'associerait à l'offre déposée par l'homme d'affaires américain Edward Gottesman.

■ **SAINT-GOBAIN : le groupe verrier français investit 600 millions** de francs en Inde dans une usine de production de verre plat (*float*) qui produira, à partir de la fin de 1997, 500 tonnes de verre par jour.

■ **COLLANTS : le PDG de Well, Michel Urbain, a quitté ses fonctions** pour cause de désaccord avec la maison-mère, le groupe britannique Courtaulds Textiles, alors qu'un comité d'entreprise devait examiner le 8 janvier un plan de restructuration des usines françaises.

■ **ALCATEL-CIT : à l'occasion d'un comité de groupe** présidé par Serge Tchuruk, les syndicats d'Alcatel-CIT appelaient les salariés à manifester à Paris, mercredi 8 janvier en milieu de journée, pour protester contre la suppression annoncée de 1 636 emplois, dont 530 à Lannion.

■ **AUTOMOBILE : le sud-coréen Daewoo Motor négocie la reprise** du constructeur automobile ukrainien AvtoVAZ. Daewoo proposerait d'investir 1 milliard de dollars pour tripler la production de l'usine de Togliattigrad.

■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 8 janvier en baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture à 18 680,38 points, en repli de 1,14 %.

■ LE DOLLAR était stable, mercredi, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,5642 mark, 5,2825 francs et 115,35 yens.

■ L'OR a ouvert en hausse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'inscrivait à 358,50-358,80 dollars contre 358,10-358,40 dollars mardi en clôture.

■ WALL STREET a établi un nouveau record malgré le recul du marché obligataire. L'indice Dow Jones a gagné 33,48 points (+ 0,51 %) pour s'établir en clôture à 6 600,66 points.

■ LES COURS du pétrole brut se sont repliés, mardi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril *light sweet crude*, échéance février, a cédé 14 centièmes à 26,23 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris orienté à la hausse

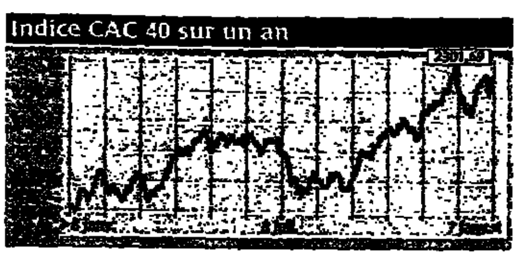
LA BOURSE DE PARIS s'inscrivait en hausse, mercredi 8 janvier, en fin de matinée. A douze heures, l'indice CAC 40 *gagnait* 0,89 %, à 2 322,27 points. Il avait ouvert en hausse de 0,63 %.

Les actions françaises profitaient de la fermeté du dollar et de la bonne tenue du marché obligataire. Le billet vert s'échangeait à 1,5706 mark et 5,3050 *francs*, ses plus hauts niveaux depuis deux ans. Le contrat notionnel du Matif, *qui mesure* la performance des emprunts d'Etat français, gagnait pour sa part 20 centièmes à 128,22 points.

La veille, le *marché* parisien avait connu une séance irrégulière. En repli de 0,23 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 avait renoué avec la hausse en fin de matinée (+ 0,40 %) avant de terminer sur une perte de 0,22 % à 2 301,69 points.

Les opérateurs s'étaient montrés hésitants. Les perspectives économiques en Allemagne, principal partenaire de la France, ont été revues à la baisse *par l'un des plus* importants instituts de conjoncture allemands.

DIW table aujourd'hui sur une croissance de 2 % du produit intérieur brut en 1997 contre une prévision de 2,5 % dans son rapport *d'automne. Par ailleurs*, les opérateurs ne prévoient pas de détente supplémentaire des taux directeurs de la Bundesbank.

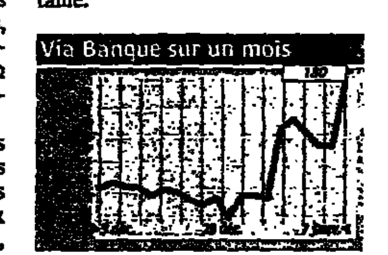


CAC 40/5 jours

Via Banque, valeur du jour

L'ACTION Via Banque a connu mardi 7 janvier l'une des plus fortes hausses de la séance. Elle a gagné 8,4 %, à 180 francs, dans un marché actif de 43 000 titres, et bénéficie de rumeurs de cession. Paribas a fait part de son intention de trouver un partenaire pour sa filiale Via Banque.

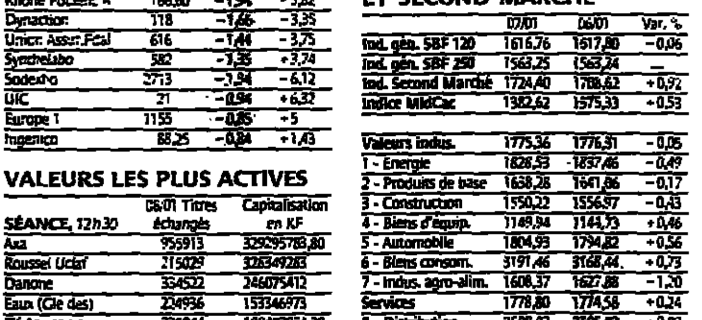
L'accord intervenu entre les AGF et le groupe néerlandais ABN-Amro pour la reprise des activités de la banque du Phénix *reflète, aux yeux des analystes*, l'intérêt que portent les établissements financiers étrangers aux banques françaises de petite taille.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 08/01	Var. % 07/01	Var. % 31/12
Bouygues Offs.	151	+7,85	+13,53
Bertrand Faure	228	+6,29	+12,81
Cpe France Ly #	663	+6,25	+7,28
Comptoir Entrep.	10,20	+5,69	+6,25
Dassault Electro	471	+5,59	+10,33
CS Signaux (CSEE)	248,80	+5,42	+5,91
Metrologie Inter.	17,70	+5,35	+12,38
Lapeyre	1140	+5,06	+15,03
Groupe André S.A.	434,80	+4,92	+8,97
Jean Lefebvre	282	+4,44	+4,25
BAISSES, 12h30			
Carbone Lorraine	955	−3,04	−2,74
Eramet	277	−2,37	+1,83
Rhone Poulenc A	166,60	−1,98	−5,82
Dynaction	118	−1,66	−3,35
Union Assur.Fdal	616	−1,44	−3,75
Synthelabo	582	−1,35	+3,74
Sodexho	2713	−1,34	−6,12
UIC	21	−0,94	+6,32
Europe 1	1155	−0,85	+5
Ingenico	88,25	−0,84	+1,43

VALEURS LES PLUS ACTIVES



SÉANCE, 12h30	08/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Axa	955913	329295783,80
Roussel Uclaf	215029	326349283
Danone	334522	246075412
Eaux (Gle des)	224936	153346973
Elf Aquitaine	225944	108407954,20
LVMH Moet Vuitton	72023	104069696
Total	188881	79221897,80
Rhone Poulenc A	461833	77105269,90
Michelin	266190	75446413,40
Alcatel Alsthom	171446	72484468,10

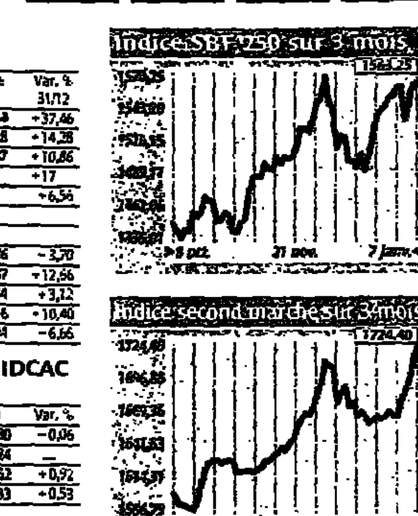
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

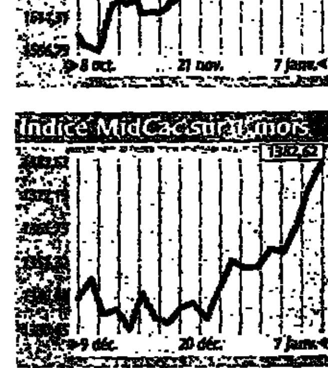
HAUSSES, 12h30	Cours au 08/01	Var. % 07/01	Var. % 31/12
Immob.Hotel. #	54,85	+7,54	+37,46
Finacor	80	+5,68	+14,28
Guyomarc h N.A.	255	+5,37	+10,86
Bque Vernes	163,80	+5	+17
IPBM	71,40	+5	+6,56
BAISSES, 12h30			
Pier Imp.(Damart)#	39	−4,76	−3,70
Steph.Kelian #	76,50	−4,37	+12,66
Distriborg Gpe Ly#	330	−4,34	+3,12
Cofidur CB	138	−4,16	+10,40
Inter Parfums nom	70	−4,04	−6,66

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	07/01	06/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1616,76	1617,80	−0,06
Ind. gén. SBF 250	1563,25	1563,24	—
Ind. Second Marché	1724,40	1708,62	+0,92
Indice MidCac	1382,62	1375,33	+0,53
Valeurs indus.	1775,36	1776,31	−0,05
1 - Energie	1828,53	1837,46	−0,49
2 - Produits de base	1638,28	1641,86	−0,17
3 - Construction	1550,22	1556,97	−0,43
4 - Biens d'équip.	1149,94	1144,73	+0,46
5 - Automobile	1804,93	1794,82	+0,56
6 - Biens consom.	3191,46	3168,44	+0,73
7 - Indus. agro-alim.	1608,37	1627,88	−1,20
Services	1778,80	1774,58	+0,24
8 - Distribution	3508,03	3505,02	+0,09
9 - Autres services	1121,35	1117,12	+0,38
Sociétés financières	1134,92	1136,25	−0,12
10 - Immobilier	725,78	721,05	+0,66
11 - Services financ.	1089,02	1091,10	−0,19
12 - Sociétés invest.	1609,83	1613,14	−0,21





Indice MidCac sur 3 mois

Repli à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 8 janvier en baisse. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes s'est inscrit en clôture à 18 680,38 points, en *repli* de 1,14 %, affecté par les difficultés persistantes du système bancaire nippon et par les craintes *des opérateurs sur un éventuel* ralentissement de la croissance économique.

La veille, Wall Street avait établi un nouveau *record* et franchi pour la première fois en clôture la barre des 6 600 points. *L'indice Dow Jones* avait gagné 33,48 points (+ 0,51 %) pour s'établir à 6 600,66 points.

En milieu de séance, il avait *pourtant cédé plus de* cinquante points en raison de prises de bénéfice. Mais le rebond en fin de journée des valeurs pétrolières et de haute technologie a permis à l'indice de se redresser. Les *actions américaines n'ont* guère été affectées par le nouveau recul du marché obligataire, lié aux craintes d'accélération de l'activité économique. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans est remonté – les *taux progressent quand les* cours des titres baissent – à 6,79 % contre 6,77 % lundi soir.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 07/01	Cours au 06/01	Var. en %
Paris CAC 40	2307,27	[illegible]	+0,03
New-York/DJ indus.	6532,93	[illegible]	−0,52
Tokyo/Nikkei	18896,20	[illegible]	−2,91
Londres/FT100	4083,50	[illegible]	−0,56
Francfort/Dax 30	2886,13	[illegible]	+0,17
Frankfort/Commer.	998,71	[illegible]	−0,38
Bruxelles/Bel 20	2263,14	[illegible]	−0,36
Bruxelles/Général	1891,94	[illegible]	−0,36
Milan/MIB 30	1006	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	439,10	[illegible]	−0,41
Madrid/Ibex 35	449,84	[illegible]	+0,99
Stockholm/Affarsal	1876,80	[illegible]	—
Londres FT30	2798,90	[illegible]	−0,79
Hong Kong/Hang S.	13420,20	[illegible]	−0,18
Singapour/Strait t	2246,59	[illegible]	+0,04

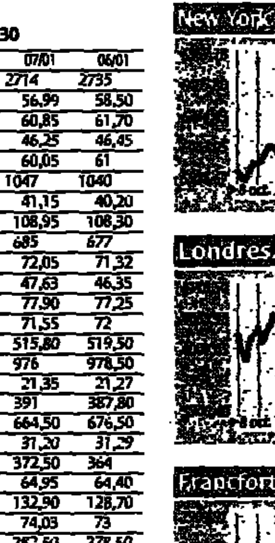
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	07/01	07/01
Alcoa	67,50	67,87
American Express	57,50	55
Allied Signal	68,75	68,62
AT & T	39	39,50
Bethlehem	9	8,87
Boeing Co	105,87	106,25
Caterpillar Inc.	75,25	75,37
Chevron Corp.	67,75	66,87
Coca-Cola Co	54,37	52,62
Disney Corp.	69	69
Du Pont Nemours&Co	100	99,37
Eastman Kodak Co	81,25	79,87
Exxon Corp.	100,25	100
Gén. Motors Corp.H	59,25	59,12
Gen. Electric Co	100,87	99
Goodyear T & Rubbe	51,87	52,62
IBM	163,37	161,37
Intl Paper	42,12	41,50
J.P. Morgan Co	98,25	98,87
Mc Don Dougl	65,50	65,62
Merck & Co.Inc.	83	82,87
Minnesota Mng.&Mfg	83,87	85
Philip Moris	113,12	113,62
Procter & Gamble C	111,12	109
Sears Roebuck & Co	46,25	45
Texaco	102,25	102
Union Carb.	42,37	41,75
Utd Technol	66,50	67
Westingh. Electric	19,25	19,12
Woolworth	20,75	21

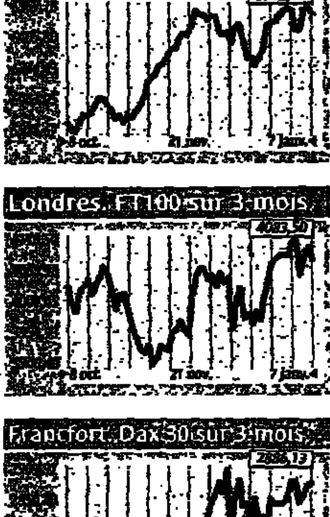
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

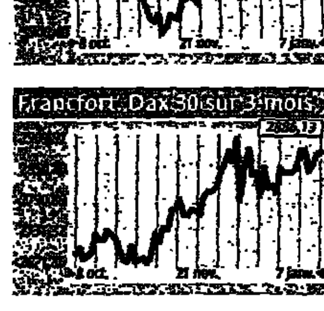
	07/01	06/01
Allied Lyons	4,36	4,42
Barclays Bank	10,18	10,07
B.A.T. industries	4,84	4,90
British Aerospace	12,46	12,66
British Airways	5,98	6,03
British Gas	2,20	2,25
British Petroleum	6,92	6,82
British Telecom	3,95	3,98
B.T.R.	2,66	2,69
Cadbury Schweppes	4,96	5,03
Eurotunnel	0,78	0,78
Glaxo	9,14	9,31
Grand Metropolitan	4,45	4,50
Guinness	4,38	4,49
Hanson Plc	0,85	0,84
Great Ic	6,13	6,24
H.S.B.C.	12,84	12,91
Impérial Chemical	7,63	7,67
Marks and Spencer	4,80	4,87
National Westminst	7,09	7,05
Peninsular Orienta	5,81	5,81
Reuters	7,34	7,49
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	9,99	10,04
Tate and Lyle	4,77	4,90
Univeler Ltd	13,94	14,03
Zeneca	16,41	16,50

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



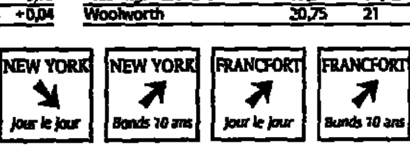
	07/01	06/01
Allianz Holding N	2714	2735
Basf AG	56,99	58,50
Bayer AG	60,85	61,70
Bay hyp&Wechselbk	46,25	46,45
Bayer Vereinsbank	60,05	61
BMW	1047	1040
Commerzbank	41,15	40,20
Daimler-Benz AG	108,95	108,30
Degussa	685	677
Deutsche Bank AG	72,05	71,32
Dresdner BK AG FR	47,63	46,35
Henkel VZ	77,90	77,25
Hoechst AG	71,55	72
Karstadt AG	515,80	519,50
Linde AG	976	978,50
DT. Lufthansa AG	21,35	21,27
Man AG	391	387,80
Mannesmann AG	664,50	676,50
Mettallges AG	31,20	31,29
Preussag AG	372,50	364
Rwe	64,95	64,40
Schering AG	132,90	128,70
Siemens AG	74,03	73
Thyssen	282,50	278,50
Veba AG	92	91
Viag	612,50	610





Francfort Dax30 sur 3 mois

LES TAUX



Progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mercredi 8 janvier. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait 18 centièmes, à 128,20 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,87 %, soit 0,08 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans était remonté à 6,79 %.

Les opérateurs ne prévoient pas de geste de la Bundesbank, jeudi, à l'issue de son premier conseil de l'année. Le président de la banque centrale allemande Hans Tietmeyer a affirmé mardi qu'il ne faut pas s'attendre à une *modification de la politique de taux d'intérêt.*

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 07/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	[illegible]	6,94	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	6,84	[illegible]
Grande-Bretagne	5,94	[illegible]	7,85	[illegible]
Italie	7,78	[illegible]	8,19	[illegible]
Japon	0,47	2,71	—	[illegible]
Etats-Unis	5,19	[illegible]	6,78	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 07/01	Taux au 06/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,29	[illegible]	99,61
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,19	[illegible]	99,30
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,68	[illegible]	99,33
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,12	[illegible]	98,97
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,73	[illegible]	98,88
Obligations françaises	6,03	[illegible]	99,08
Fonds d'Etat à TME	−2,48	[illegible]	99,90
Fonds d'Etat à TRE	−2,17	[illegible]	100
Obligat. franç. à TME	−2,10	−2,15	99,83
Obligat. franç. à TRE	+0,12	[illegible]	99,95

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 07/01	Vente 07/01	Achat 06/01	Vente 06/01
Jour le jour	3,2500	—	3,3125	—
1 mois	3,27	3,40	3,30	3,42
3 mois	3,28	3,41	3,29	3,42
6 mois	3,28	3,38	3,30	3,40
1 an	3,32	3,47	3,31	3,43
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3887	—	3,4063	—
Pibor Francs 3 mois	3,3984	—	3,4063	—
Pibor Francs 6 mois	3,3984	—	3,4180	—
Pibor Francs 9 mois	3,4629	—	3,4316	—
Pibor Francs 12 mois	3,4258	—	3,4375	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1875	—	4,1875	—

MATIF

Échéances 07/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	124752	128,02	128,18	127,60	127,62
Juin 97	568	126,68	126,76	126,22	126,22
Sept. 97	2	124,60	124,60	124,60	124,60
Déc. 97	—	[illegible]	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	24520	96,71	96,73	96,67	96,67
Juin 97	9742	96,71	96,73	96,66	96,67
Sept. 97	3807	96,62	96,64	96,58	96,59
Déc. 97	3262	96,51	96,52	96,45	96,46
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	568	94,46	94,66	94,44	94,44

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 07/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	11443	[illegible]	2321	2298	2304
Février 97	165	[illegible]	2322,50	2307,50	2307,50
Mars 97	1062	[illegible]	2328	2311	2314
Juin 97	900	[illegible]	2289	2276	2276

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,2813 | US/DM ↘ 1,5640 | US/Y ↘ 115,2000 | DM/F ↗ 3,3805 | £/F ↗ 8,9465

Stabilisation du yen

LE DOLLAR *était stable, mercredi matin 8 janvier*, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5642 mark, 5,2825 francs et 115,35 yens.

La veille, plusieurs responsables japonais avaient mis en garde contre un affaiblissement trop prononcé de la monnaie nippone, tombée lundi au niveau de 117,05 yens pour *1 dollar, son cours le plus faible depuis* le 30 mars 1993. Le *ministre des finances*, Hiroshi Mitsuzuka, avait expliqué qu'« *un yen excessivement bas n'est pas bon pour l'économie japonaise* ». De son côté, le ministre du commerce, Shinji Sato, avait affirmé qu'« *un yen trop faible est gênant, car le Japon achète des matières premières* ».

Le franc s'inscrivait à 3,3785 francs pour un mark, mercredi matin. La livre sterling restait très ferme, cotant 2,6540 marks et 8,97 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 07/01	% 06/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,0500	+0,06	325	349
Ecu	6,5585	+0,08	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,2813	−0,19	4,9700	5,5700
Belgique (100 F)	16,4065	+0,05	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	301,2100	+0,06	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4405	+0,20	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,6400	+0,19	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8160	−0,02	8,3600	9,2000
Gde-Bretagne (1 L)	8,9465	+0,03	8,4800	9,3300
Grece (100 drach.)	2,1500	+0,07	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,8200	−0,33	70	80
Suisse (100 F)	390,6000	+0,11	376	400
Norvège (100 k)	81,7900	+0,06	75,5000	84,5000
Autriche (100 sch)	48,0470	+0,10	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0195	+0,09	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3700	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8791	+0,56	3,5500	4,1500
Japon (100 yens)	4,5777	+0,27	4,3700	4,7200
Finlande (mark)	112,5600	−0,20	106	117

PARITÉS DU DOLLAR	08/01	07/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5640	1,5643	−0,02
TOKYO : USD/Yens	115,2000	115,7200	−0,45

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,2799	5,2789	5,2358	5,2348
Yen (100)	4,5724	4,5658	4,5166	4,5118
Deutschemark	3,3799	3,3796	3,9696	3,3693
Franc Suisse	3,8941	3,8890	3,8883	3,8632
Lire ital. (1000)	3,4399	3,4357	3,4288	3,4248
Livre sterling	8,9442	8,9339	8,8424	8,8354
Peseta (100)	4,0194	4,0156	3,9964	3,9920
Franc Belge	16,414	16,385	16,359	16,335

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,34	3,34	3,34
Eurodollar	5,44	5,50	5,53
Eurolivre	6,12	6,44	6,62
Eurodeutschemark	3,06	3,09	3,09

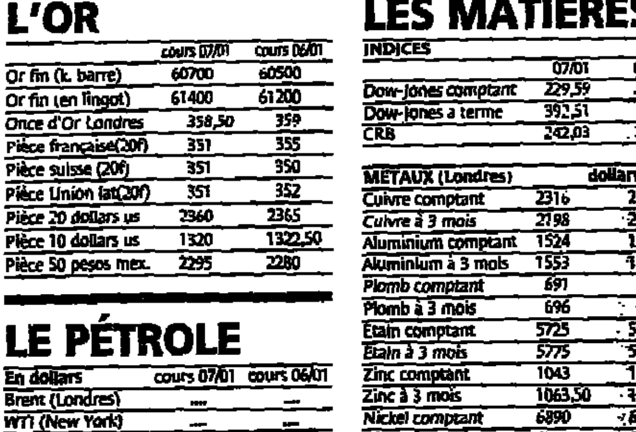
L'OR

	cours 07/01	cours 06/01
Or fin (k. barre)	60700	60500
Or fin (en lingot)	61400	61200
Once d'Or Londres	358,50	359
Pièce française(20f)	351	355
Pièce suisse (20f)	351	350
Pièce Union lat(20f)	351	352
Pièce 20 dollars us	2360	2365
Pièce 10 dollars us	1320	1322,50
Pièce 50 pesos mex.	2295	2280

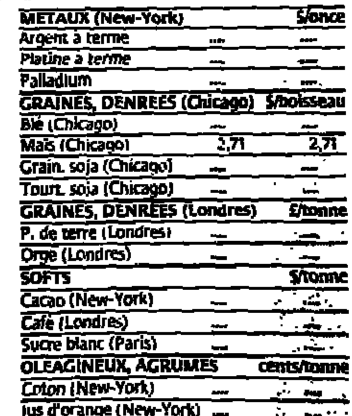
LE PÉTROLE

En dollars	cours 07/01	cours 06/01
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

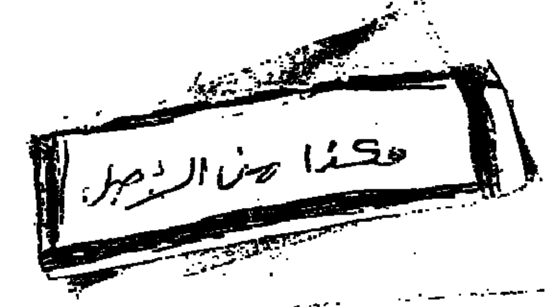
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	07/01	06/01
Dow-Jones comptant	229,59	230,29
Dow-Jones a terme	392,51	394,28
CRB	242,03	242,09
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2316	2305
Cuivre à 3 mois	2198	2193
Aluminium comptant	1524	1518
Aluminium à 3 mois	1553	1547,50
Plomb comptant	691	693
Plomb à 3 mois	696	695
Etain comptant	5725	5720
Etain à 3 mois	5775	5760
Zinc comptant	1043	1040,50
Zinc à 3 mois	1063,50	1061,50
Nickel comptant	6890	6755
Nickel à 3 mois	6980	6835



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	—	—
Platine à terme	—	—
Palladium	—	—
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	—	—
Maïs (Chicago)	2,71	2,71
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	—	—
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	—
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	—
Jus d'orange (New-York)	—	—



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 8 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS

+1,06 %
CAC 40 : 2325,98

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	950	945	-0,52	30/07/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	830	820,10	-1,19	22/10/96
Renault (T.P.)	1603	1599	-0,24	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	1900	1891	-0,47	01/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1273	1250	-1,80	15/07/96
Thomson S.A (T.P)	1025	1015	-0,97	01/08/96
Accor	642	650	+1,24	19/07/96
AGF-Ass.Gen.France	165	166,70	+1,03	15/07/96
Air Liquide	806	823	+2,10	03/06/96
Alcatel Alsthom	414,80	423,30	+2,04	28/07/96
Axa	338,50	345,40	+2,03	06/06/96
Axime	605	607	+0,33	—
Bail Investis.	746	759	+1,74	12/07/96
Bancaire (Cie)	610	614	+0,65	14/05/96
Bazar Hot. Ville	468	480	+2,56	14/06/96
Bertrand Faure	214,50	228	+6,29	08/07/96
BIC	787	804	+2,16	15/07/96
BIS	492,10	490	-0,42	01/07/96
B.N.P.	199,30	199	-0,15	18/07/96
Bollore Techno.	586	585	-0,17	01/07/96
Bongrain	2020	2020	—	13/05/96
Bouygues	530	528	-0,37	02/08/96
Bouygues Offs.	140	151	+7,85	—
Canal +	1131	1136	+0,44	28/06/96
Cap Gemini	247	246,90	-0,04	10/07/92
Carbone Lorraine	985	955	-3,04	03/07/96
Carrefour	3333	3356	+0,69	29/04/96
Casino Guichard	243,50	243,50	—	10/06/96
Casino Guich.ADP	191,70	192,40	+0,36	10/06/96
Castorama Dl (Li)	940	964	+2,55	02/08/96
C.C.F.	233,90	235,30	+0,59	28/06/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	52,25	52,20	-0,09	01/08/96
Cegid (Ly)	562	563	+0,17	24/05/96
CEP Communication	358	373	+4,18	01/07/96
Cerus Europ.Reun	133,90	133,80	-0,07	02/07/97
Cetelem	611	622	+1,80	01/04/96
CGIP	1407	1416	+0,63	15/08/96
Chargeurs Intl	252	250	-0,79	—
Christian Dior	833	853	+2,40	02/12/96
Ciments Fr.Priv.B	162,70	162,10	-0,36	03/07/96
Cipe France Ly #	624	663	+6,25	03/06/96
Clarins	731	744	+1,77	19/02/96
CLF-Dexia France	456,50	457,40	+0,19	17/06/96
Club Mediterranee	334,20	333,10	-0,32	24/06/96
Coflexip	288	298,50	+3,64	07/06/95
Colas	742	740	-0,26	28/06/96
Comptoir Entrep.	9,65	10,20	+5,69	15/07/92
Comptoir Moder	2887	2892	+0,17	14/06/96
CPR	413,30	415	+0,41	01/07/96
Cred.Fon.France	66,50	66,90	+0,60	16/06/95
Credit Lyonnais CI	129,50	130	+0,38	01/07/93
Credit National	303	309,70	+2,21	03/06/96
CS Signaux(CSEE)	236	248,80	+5,42	02/07/96
Damart	4210	4260	+1,18	19/12/96
Danone	717	745	+3,90	13/05/96
Dassault-Aviation	1172	1220	+4,09	25/06/96
Dassault Electro	465	491	+5,59	12/06/96
Dassault Systemes	242	243,20	+0,49	—
De Dietrich	198	199	+0,50	04/07/96
Degremont	415	415,80	+0,19	07/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,45	42,50	+0,11	—
DMC (Dollfus Mi)	125,90	126,50	+0,47	20/08/96
Dynaction	120	118	-1,66	10/08/92
Eaux (Gle des)	672	686	+2,08	03/07/96
Eiffage	226,50	227,50	+0,44	01/07/96
Elf Aquitaine	476,70	480	+0,69	18/06/96
Eramet	284,90	277	-2,77	15/07/96
Eridania Beghin	843	844	+0,11	13/07/96
Essilor Intl	1649	1639	-0,60	02/07/96
Essilor Intl ADP	1337	1350	+0,97	02/07/96
Esso	559	567	+1,43	27/06/96
Eurafrance	2281	2290	+0,39	19/12/96
Euro Disney	10,10	10,05	-0,49	23/10/93
Europe 1	1165	1155	-0,85	03/04/96
Eurotunnel	6,90	6,85	-0,72	—
Filipacchi Medias	1160	1211	+4,39	01/07/96
Fimalac SA	490	490	—	30/06/96
Finextel	80,40	80,70	+0,37	26/06/96
Fives-Lille	491	490	-0,20	10/07/96
Fromageries Bel	4350	4320	-0,68	29/07/96
Galeries Lafayette	1985	2000	+0,75	05/07/95
GAN	107	107	—	05/07/94
Gascogne (B)	455,20	464,50	+2,04	10/06/96
Gaumont #	438	436	—	30/04/96
Gaz et Eaux	2120	2140	+0,94	19/06/96
Geophysique	366,90	373	+1,66	12/03/95
G.F.C	462	462,10	+0,02	26/07/96
Groupe Andre S.A.	414,40	434,80	+4,92	12/07/96
Gr.Zannier (Ly) #	121,10	123	+1,56	03/07/96
GTM-Entrepose	246,50	254	+3,04	28/08/96
Guilbert	1022	1030	+0,78	03/07/96
Guyenne Gascogne	2076	2070	-0,28	13/06/96
Havas	352,10	353	+0,25	22/08/96
Havas Advertising	556	557	+0,17	03/09/96
Imetal	784	795	+1,40	04/07/96
Immeubl.France	337	335,80	-0,35	01/07/96
Infogrames Enter.#	599	600	+0,16	—
Ingenico	89	88,25	-0,84	30/09/96
Interbail	220,30	223	+1,22	01/07/96
Intertechnique	830	858	+3,37	30/09/96
Jean Lefebvre	270	282	+4,44	12/06/96
Klepierre	699	699	—	01/04/96
Labinal	1085	1140	+5,06	10/02/96
Lafarge	313,30	313,50	+0,06	08/07/96
Lagardere	141,40	142,10	+0,49	09/08/96
Lapeyre	293,10	297,80	+1,60	04/06/96
Lebon	177	[illegible]	—	03/02/96
Legrand	890	890	—	14/06/96
Legrand ADP	576	583	+1,21	14/06/96
Legris indust.	220	222	+0,90	12/07/96
Locindus	784	789	+0,63	03/07/96
L'Oreal	1916	1939	+1,20	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1416	1460	+3,10	[illegible]
Lyonnaise Eaux	485	499,50	+2,98	[illegible]
Marine Wendel	470	470	—	[illegible]
Metaleurop	43,85	44,05	+0,45	[illegible]
Metrologie Inter.	16,80	17,70	+5,35	[illegible]
Michelin	290,60	295,50	+1,74	[illegible]
Moulinex	122,50	124,40	+1,55	[illegible]
Nord-Est	133,20	133,30	+0,07	[illegible]
Nordon (Ny)	363	375	+3,30	[illegible]
NRJ #	645	645	—	[illegible]
OLIPAR	80,70	84	+4,08	[illegible]
Paribas	338	335,60	-0,71	[illegible]
Pathe	1274	1275	+0,07	[illegible]
Pechiney	223,80	223	-0,35	[illegible]
Pernod-Ricard	293,20	298,80	+1,90	[illegible]
Peugeot	565	565	—	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	2072	2094	+1,06	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	433	437	+0,92	[illegible]
Primagaz	613	615	+0,32	[illegible]
Promodes	1406	1415	+0,64	[illegible]
Publicis	469	471	+0,42	[illegible]
Remy Cointreau	146,80	146,60	-0,13	[illegible]
Renault	108,40	109,60	+1,10	[illegible]
Rexel	1560	1608	+3,07	[illegible]
Rhone Poulenc A	169,90	166,60	-1,94	[illegible]
Rochette (La)	25	25,10	+0,40	[illegible]
Roussel Uclaf	1527	1527	—	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5220	5210	-0,19	[illegible]
Sade (Ny)	185,50	184	-0,80	[illegible]
Sagem SA	3055	3050	-0,16	[illegible]
Saint-Gobain	733	743	+1,36	[illegible]
Saint-Louis	1290	1293	+0,23	[illegible]
Salomon (Ly)	449	448	-0,22	[illegible]
Salvepar (Ny)	409,40	406,90	-0,61	[illegible]
Sanofi	526	529	+0,57	[illegible]
Sat	1560	1580	+1,28	[illegible]
Saupiquet (Ns)	730	729	-0,13	[illegible]
Schneider SA	242,70	246,70	+1,64	[illegible]
SCOR	184	185	+0,54	[illegible]
S.E.B.	1141	1152	+0,96	[illegible]
Sefimeg	387	387	—	[illegible]
SEITA	222,40	222,10	-0,13	[illegible]
Selectibanque	73	74	+1,36	[illegible]
SFIM	1030	1035	+0,48	[illegible]
SGE	109,10	108,50	-0,54	[illegible]
Sidel	356,50	358,80	+0,64	[illegible]
Simco	470	469	-0,21	[illegible]
S.I.T.A.	1107	1111	+0,36	[illegible]
Skis Rossignol	143,30	142,40	-0,62	[illegible]
Sligos	691	693	+0,28	[illegible]
Societe Generale	541	540	-0,18	[illegible]
Sodexho	2750	2713	-1,34	[illegible]
Sommer-Allibert	149,10	152	+1,94	[illegible]
Sophia	193,50	196,90	+1,75	[illegible]
Spir Communication	500	510	+2	[illegible]
Strafor Facom	388	386,50	-0,38	[illegible]
Suez	220	218,80	-0,54	[illegible]
Synthelabo	590	582	-1,35	[illegible]
Technip	487,90	490	+0,43	[illegible]
Thomson-CSF	173	172,50	-0,28	[illegible]
Total	417,30	419,50	+0,52	[illegible]
U.A.P. (EX OPE)	133,50	136,40	+2,17	[illegible]
UFB Locabail	483	479	-0,82	[illegible]
UIC	21,20	[illegible]	-0,94	[illegible]
UIF	424	[illegible]	—	[illegible]
UIS	174,90	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	500	[illegible]	-0,40	[illegible]
Union Assur.Fdal	625	[illegible]	-1,44	[illegible]
Usinor Sacilor	78,10	[illegible]	-0,12	[illegible]
Valeo	336,50	[illegible]	+3,12	[illegible]
Vallourec	272	[illegible]	+0,36	[illegible]
Via Banque	180	[illegible]	-0,83	[illegible]
Worms & Cie	331,90	[illegible]	+1,08	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1589	[illegible]	+0,69	[illegible]
Elf Gabon	1293	[illegible]	+0,54	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.A	336,90	[illegible]	+0,56	[illegible]
Adecco S.A.	1376	[illegible]	+1,38	[illegible]
Adidas AG #	467,90	[illegible]	+0,44	[illegible]
American Express	292,60	[illegible]	+3,69	[illegible]
Anglo American #	285	[illegible]	+2,10	[illegible]
Amgold #	387	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16,20	[illegible]	+3,08	[illegible]
A.T.T. #	206,40	[illegible]	-0,29	[illegible]
Banco Santander #	330,50	[illegible]	+1,42	[illegible]
Barrick Gold #	142,50	[illegible]	-0,07	[illegible]
B.A.S.F. #	191,60	[illegible]	-0,41	[illegible]
Bayer #	203,10	[illegible]	+0,09	[illegible]
Cordiant PLC	9,65	[illegible]	+1,03	[illegible]
Crown Cork ord.#	277,30	[illegible]	+3,85	[illegible]
Crown Cork PF CV#	263	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	368	[illegible]	+0,54	[illegible]
De Beers #	148,90	[illegible]	-0,53	[illegible]
Deutsche Bank #	242,20	[illegible]	+2,27	[illegible]
Dresdner Bank #	161	[illegible]	+3,54	[illegible]
Driefontein #	52,35	[illegible]	-1,71	[illegible]
Du Pont Nemours #	525	[illegible]	+1,14	[illegible]
Eastman Kodak #	417,20	[illegible]	+3,30	[illegible]
East Rand #	1,76	[illegible]	+1,70	[illegible]
Echo Bay Mines #	33,45	[illegible]	-1,34	[illegible]
Electrolux #	296	[illegible]	+1,48	[illegible]
Ericsson #	159,50	[illegible]	+2,63	[illegible]
Ford Motor #	175	[illegible]	+1,14	[illegible]
Freegold #	37,70	[illegible]	-0,53	[illegible]
Gencor Limited #	18,65	[illegible]	+6,97	[illegible]
General Elect. #	524	[illegible]	+2,48	[illegible]
General Motors #	310,20	[illegible]	+0,90	[illegible]
Gle Belgique #	406	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	40,25	[illegible]	+1,61	[illegible]
Guinness Plc #	39,40	[illegible]	—	[illegible]
Hanson Plc	7,90	[illegible]	+1,26	[illegible]
Harmony Gold #	40,65	[illegible]	-0,12	[illegible]
Hitachi #	49,50	[illegible]	-0,20	[illegible]
Hoechst #	241	235,10	-2,44	02/05/96
I.B.M #	842	866	+2,85	10/12/96
I.C.I #	69,50	67,85	-2,37	07/10/96
Ito Yokado #	235,50	235,70	+0,08	15/11/96
Matsushita #	85,25	85,60	+0,41	31/12/99
Mc Donald's #	231,20	233,10	+0,82	13/12/96
Merck and Co #	436	440	+0,91	02/01/97
Mitsubishi Corp.#	52,60	52,15	-0,85	31/12/99
Mobil Corporat.#	650	667	+2,61	10/12/96
Morgan J.P. #	516	517	+0,19	15/01/97
Nestle SA Nom. #	5590	5600	+0,17	05/06/96
Nipp. MeatPacker #	68	[illegible]	—	31/12/99
Nokia A	311,20	321,40	+3,27	16/04/96
Norsk Hydro #	286	292	+2,09	15/05/96
Petrofina #	1730	1731	+0,05	28/05/96
Philip Morris #	590	601	+1,86	10/01/97
Philips N.V #	209,20	215	+2,77	14/04/96
Placer Dome Inc #	107,10	107,50	+0,37	26/12/96
Procter Gamble #	566	587	+3,71	15/11/96
Quilmes	312	313	+0,32	17/07/96
Randfontein #	26	26	—	05/02/97
Rhone Poul.Rorer #	394,90	402,30	+1,87	29/11/96
Royal Dutch #	906	915	+0,99	24/09/96
R T Z #	82,30	82,80	+0,60	21/10/96
Sega Enterprises	172,20	163	-5,34	31/12/99
Saint-Helena #	29,40	[illegible]	—	15/03/95
Schlumberger #	558	572	+2,50	10/01/97
SGS Thomson Micro.	377,20	381,40	+1,11	—
Shell Transport #	88,95	90	+1,18	04/11/96
Siemens #	250,20	257,30	+2,83	26/10/96
Sony Corp. #	351,90	354,90	—	31/12/99
Sumitomo Bank #	77	75,45	-2,01	31/12/99
T.D.K #	341,50	348,50	—	31/12/99
Telefonica #	128	133	+3,90	03/04/96
Toshiba #	33,65	32,55	-3,26	31/12/99
Unilever #	909	910	+0,11	30/12/96
United Technol. #	359	354	-1,39	10/12/96
Vaal Reefs #	322,90	322	-0,27	13/09/96
Volkswagen A.G #	2229	2245	+0,71	06/04/96
Volvo (act.B) #	114,80	116	+1,04	07/05/96
Western Deep #	150	145	-3,33	13/09/96
Yamanouchi #	106,10	[illegible]	—	31/12/99
Zambia Copper	6,55	6,50	-0,76	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 8 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	3,726
CEPME 8,5% 88-97CA	102,26	4,564
CEPME 9% 89-99 CA#	112,30	3,625
CEPME 9% 92-06 TSR	122,26	5,430
CFD 9,7% 90-03 CB	122,21	9,090
CFD 8,6% 92-05 CB	118,20	7,942 d
CFF 10% 88-98 CA#	110,21	2,274
CFF 9% 88-97 CA#	108,71	2,315
CFF 10,25%90-01 CB#	119,75	8,532
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,49	5,408
CLF 9%88-93/98 CA#	105,67	8,533 o
CNA 9% 4/92-07	—	6,263 o
CRH 8,6% 92/94-03	116,58	3,463
CRH 8,5% 10/87-88#	109,57	7,312 o
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	7,825
EDF 8,6% 92-04 #	117,73	6,374
Emp.Etat 6%93-97 #	101,34	2,975
Finansder 9%91-06#	120,56	1,784
Finansd.8,6%92-02#	116	8,271
Floral9,75% 90-99#	113,45	4,627
OAT 8,5% 87-97CA#	—	4,704
OAT 88-98 TME CA#	101,95	5,650
OAT 9/85-98 TRA	—	1,632 d
OAT 9,50%88-98 CA#	108,46	5,258
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	3,947 d
OAT 8,125% 89-99 #	109,83	5,785
OAT 8,50%90/00 CA#	113,10	6,777
OAT 85/00 TRA CA#	107,91	2,186
OAT 10%5/85-00 CA#	118,02	6,329
OAT 89-01 TME CA#	105,80	5,450
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,21	1,281
OAT 8,50% 89-19 #	120,21	1,863 o
OAT.8,50%92-23 CA#	120,45	6,125
SNCF 8,8% 87-94CA	109,30	8,319
Lyon.Eaux 6,5%90CV	922	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		96,90	95
Baccarat (Ny)	◆	441	449
Bains C.Monaco		500	514
Bque Transatlantl.	◆	143	148
B.N.P.Intercont.		460,10	461,10
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,80
Centenaire Blanzy	◆	363	363
Champex (Ny)	◆	25,90	25,90
CIC Un.Euro.CIP	◆	324,50	328,50
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2121	2121
Concorde-Ass Risq		880	903
Continental Ass.Ly		400	398,50
Darblay	◆	415	415
Didot Bottin		721	724
Eaux Bassin Vichy	◆	3894	3894
Ecia		806	816
Ent.Mag. Paris	◆	1197	1197
Fichet Bauche		79	78
Fidei		33	32,20
Finalens		345,20	362,40
F.I.P.P.		288,30	310
Fonciere (Cie)		515	515
Fonciere Euris		231	222
Fonc. Lyonnaise #		614	615
Foncina #	◆	475	[illegible]
Francarep		270	[illegible]
France I.A.R.D.	◆	1006	[illegible]
France S.A.	◆	1150	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Gevelot	◆	965	[illegible]
G.T.I (Transport)		186	[illegible]
Immobail		102	[illegible]
Immobanque		615	[illegible]
Locamion (Ly)	◆	500	[illegible]
Lucia	◆	59,50	[illegible]
Monoprix		210	[illegible]
Metal Deploye	◆	395	[illegible]
Mors #		9,20	[illegible]
Navigation (Nle)		80,30	[illegible]
Optorg		290	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	222	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)		1140	[illegible]
Parfinance	◆	214,10	[illegible]
Paris Orleans		255,10	[illegible]
Piper Heidsieck	◆	1720	[illegible]
Promodes (CI)		1000	[illegible]
PSB Industries Ly		337,90	[illegible]
Rhin Moselle(Ny)	◆	1700	[illegible]
Rougier #		299	[illegible]
Saga		76,70	[illegible]
Salins du Midi		607	[illegible]
Slic		748	[illegible]
S.I.P.H.	◆	180,10	[illegible]
Sofal	◆	29,50	[illegible]
Sofragi		4250	[illegible]
Taittinger		1630	[illegible]
Tour Eiffel	◆	241	[illegible]
Vicat		413	[illegible]
Finaxa		288,50	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1520	[illegible]
Givaudan-Lavirotte	◆	1024	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	180	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	◆	1510	[illegible]
Immeubl.Lyon(Ly)#		480	[illegible]
L.Bouillet (Ly)		340	[illegible]
Lloyd Continental	◆	7300	[illegible]
Lordex (Ny)	◆	18	[illegible]
Mag.Lyon Gerl.(Ly)	◆	163	[illegible]
Matussiere Forest		66,50	[illegible]
Moncey Financiere		2520	[illegible]
M.R.M. (Ly)	◆	145	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)		110,20	[illegible]
Pollet		478	[illegible]
Sabeton (Ly)	◆	725	[illegible]
Samse (Ly)		834	[illegible]
Sechilienne (Ly)		1052	[illegible]
Tanneries Fce (Ny)	◆	321	[illegible]
Union Gle Nord(Li)	◆	179	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	235	[illegible]
Commerzbank AG	135	139
Fiat Ord.	17,50	17,75
Gevaert	337	[illegible]
Gold Fields South	133	[illegible]
Kubota Corp.	23,90	23,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	49,30	48,05
Robeco	432,60	[illegible]
Rodamco N.V.	151,10	[illegible]
Rolinco	449,10	453,90
Sema Group Plc	99,15	104
Solvay SA	3200	3200

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 8 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		39,55	40,55
AFE #		446	446
Aigle #		172	172
Albert S.A (Ns)	◆	117,30	117,30
Altran Techno. #		1790	1790
Montaignes P.Gest.	◆	1608	1608
Assystem #		394	399
Bque Picardie (Li)	◆	610	610
Bque Tarneaud(B)#		245,60	245,90
Bque Vernes		156	163,80
Beneteau #		643	644
B I M P		63	63
Boiron (Ly) #		652	650
Boisset (Ly)#		252	242
But S.A.		329	326
Cardif SA		760	770
C.E.E #		185	189,90
Cermex (Ly)	◆	370,30	370,30
CFPI #		340	340
Change Bourse (M)		270	271
Christ.Dalloz #		1995	2008
CNIM CA#		205,50	207
Codetour		289,80	289,80
Comp.Euro.Tele-CET		425	490
Conflandey S.A.		255	255
C.A.Haute Normand.		327	327
C.A. Paris IDF		777	778
C.A.Ille & Vilaine		344,50	344,50
C.A.Morbihan (Ns)		327	326,50
C.A.du Nord (Li)		533	545
C.A. Oise CCI		277,20	277,30
Creeks	◆	21,75	427,60
Devanlay		495	495
Devernois (Ly)		510	500
Ducros Serv.Rapide	◆	62	62
Adecco Trav.Tem.Ly		429	415,50
Europ.Extinc.(Ly)#		340	330
Expand s.a		308	314,90
Factorem		685	684
Faiveley #		323	329
Finacor		75,70	80
Fininfo		552	550
Fructivie		620	620
Gautier France #		249	255
Gel 2000		67	67
GFI Industries #		728	729
Girodet (Ly) #		29	29
GLM S.A.		298,90	298,90
Grandoptic.Photo #		830	828
Gpe Guillin # Ly		168,90	170
Kindy #		147	144,20
Guerbet		305	305,10
Hermes internat.1#		1469	1460
Hurel Dubois		532	545
ICBT Groupe #		200	200
L.C.C.		115	115
ICOM Informatique		252,10	255
Idianova		70,10	78
Int. Computer #		108,90	109
IPBM		68	73,40
M6-Metropole TV		421	428
Manitou #		623	632
Manutan		549	550
Marie Brizard #		977	965
Maxi-Livres/Profr.		178	176,80
Mecelec (Ly)		71	71
MGI Coutier		220,90	220,60
Monneret Jouet Ly#		73,50	72
Naf-Naf #		56,50	57
NSC Schlum. Ny		562	571
Onet #		956	960
Paul Predault #		195	195
P.C.W.	◆	19	[illegible]
Petit Boy #		85,85	[illegible]
Phyto-Lierac		353	[illegible]
Pochet		918	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)		214,90	[illegible]
Radiall #		520	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly		218,80	[illegible]
Robertet #		1030	[illegible]
Rouleau-Guichard		360	[illegible]
Securidev #		83,50	[illegible]
Smoby (Ly)#		550	[illegible]
Sofco (Ly)		48,30	[illegible]
Softbus	◆	365	[illegible]
Sogepag #	◆	145	[illegible]
Sogeparc (Fin)		320	[illegible]
Sopra		390	[illegible]
Steph.Kelian #		80	[illegible]
Sylea		587	[illegible]
Teisseire-France		173	[illegible]
TF1-1		495,90	[illegible]
Thermador Hold(Ly)		278	[illegible]
Trouvay Cauvin #		107	[illegible]
Unilog		560	[illegible]
Union Fin.France		588	[illegible]
Viel et Cie #		130,50	[illegible]
Vilmorin et Cie #		435	[illegible]
Virbac		610	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 8 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	81	[illegible]
Coil	169	[illegible]
Electronique D2	483	[illegible]
FDM Pharma n.	196	[illegible]
Genset	253	[illegible]
High Co.	190	[illegible]
Infonie	127,90	[illegible]
Joliez-Regol	85	[illegible]
Mille Amis	113	[illegible]
Picogiga	192	[illegible]
Proxidis	32	[illegible]
Stelax	4,05	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 8 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	721	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	[illegible]
Générale Occidentale	◆	85,50	[illegible]
Mumm	◆	1400	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	195	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

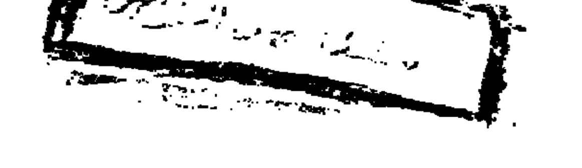
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 7 janvier

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		124,28	118,36
BANQUES POPULAIRES			
Valorg	◆	2381,26	2346,07
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9613,77	9613,77
Arbitr. Première		9526,43	9032,11
Arbitr. Sécurité		17643,56	17555,78
BNP			
Antigone Trésorerie		871712	871712
Natio Court Terme		14003	14003
Natio Court Terme2		380214	380214
Natio Epargne		2253,98	2231,66
Natio Ep. Capital C/D		16511,75	16348,27
Natio Ep. Croissance		2518,45	2469,07
Natio Ep. Obligations		227,21	222,75
Natio Epargne Retraite		147,66	149,76
Natio Epargne Trésor		11061,45	11039,37
Natio Epargne Valeur		600,76	588,98
Natio France Index		1231,07	1206,93
Natio Immobilier		1266,94	1267,71
Natio Inter		1961,33	1922,87
Natio Monétaire C/D		5416,91	5416,91
Natio Opportunités		167,51	164,23
Natio Patrimoine		1515,35	1485,64
Natio Perspectives		1330,30	1304,22
Natio Placements C/D		77742,22	77742,22
Natio Revenus		1113,89	1102,86
Natio Sécurité		11311,34	11311,34
Natio Valeurs		1154,60	1131,96
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		91034,05	91034,05
Oblig. ttes caté.		250,73	247,02
CDC-GESTION (Groupe Caisse des Dépôts)			
Livret Bourse Inv. D	◆	699,04	678,68
Le Livret Portefeuille D	◆	932,19	905,04
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2316,28	2311,66
Patrimoine Retraite C		306,73	300,72
Sicav Associations C	◆	2396,12	2396,12
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19365,32	19365,32
Mutual. dépôts Sicav C		18996,05	18977,07
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		233,07	228,50
Ecur. Capicourt C		229,53	229,53
Ecur. Capitalisation C		240,53	240,53
Ecur. Distrimonétaire D		10446,14	10446,14
Ecur. Expansion C		81410,32	81410,32
Ecur. Géovaleurs C		3038,71	2979,15
Ecur. Investis. D		190,69	186,95
Ecur. Monépremière		11167,37	11167,37
Ecur. Monétaire C		12889,49	12889,49
Ecur. Monétaire D		12275,60	12275,60
Ecur. Trésorerie C/D		316,83	316,83
Ecur. Trimestriel D		1995,12	1995,12
Eparcourt-Sicav D		197,79	197,79
Géoptim C		12274,85	12093,85
Géoptim D		11945,84	11769,30
Horizon C		1860,48	1824
Prévoyance Ecur. D		104,46	104,46
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11777,94	11777,94
Ecur. Sécuripremière C		11785,38	11773,81
Ecur. Sensipremière C		12663,81	12663,81
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA			
Amplia	◇	118051,87	118051,87
Atout Amérique		150,40	146,73
Atout Asie		99,71	97,28
Atout Futur C		662,08	645,95
Atout Futur D		623,26	608,06
Coeris		1916,08	1890,35
Dieze		1983,49	1946,51
Elicash	◇	936343,31	936343,91
Epargne-Unie		182,63	178,18
Eurodyn		2082,25	2031,86
Indicia	◆	1404,04	1369,54
Moné.JC	◇	11808,66	11808,66
Moné.JD	◇	11433,26	11433,26
Oblifutur		526,95	517,12
Oracion		1714,26	1672,45
Revenu-Vert		1228,06	1205,16
Sévéa	◆	110,12	107,43
Synthésis		17178,36	16648,53
Uni Foncier		1296,25	1264,63
Uni France		725,56	707,86
Uni Garantie C		1822,49	1788,57
Uni Garantie D		1481,81	1454,18
Uni-Régions		1609,27	1570,02
Univar C	◇	305,90	305,90
Univar D	◇	300,08	300,08
Univers Actions		202,18	197,25
Univers-Obligations		231,60	227,28
CIC BANQUES			
Francic		604,73	[illegible]
Francic Pierre		124,82	[illegible]
Francic Régions		1725,91	[illegible]
CIC PARIS			
Cicamonde		1389,82	1349,94
Converticic		366,53	361,81
Ecocic		1519,12	1476,82
Oblicic Mondial		3532,74	3480,53
Oblicic Régions		1188,57	1171
Rentacic		168,30	165,84
CREDIT LYONNAIS			
Euroco Solidarité		1340,56	[illegible]
Lion 20000 C		16973,10	[illegible]
Lion 20000 D		16281,74	[illegible]
Lion Association		11620,46	[illegible]
Lion Plus		1501,64	[illegible]
Lion Trésor		2472,07	[illegible]
Oblilion		1956,02	[illegible]
Sicav 5000		634,06	[illegible]
Slivafrance		1071,38	[illegible]
Slivam		514,54	[illegible]
Slivarente		239,57	[illegible]
Slivinter		636,59	624,11
Trilion		5263,74	[illegible]
Crédit Mutuel — AVANCE			
Avenir Alizes		2206,89	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		140,22	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		900,74	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C		115,80	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		22675,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.		249,32	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1349,97	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1816,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre		1108,94	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		779,44	[illegible]
Saint-Honoré Capital		19058,93	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		693,74	[illegible]
St-Honoré Pacifique		709,53	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1813,83	[illegible]
Stratégie Actions		977,69	[illegible]
Stratégie Rendement		1879,08	[illegible]
[illegible]			
Amplitude Monde C		859,60	[illegible]
Amplitude Monde D		837,39	[illegible]
Amplitude Europe C/D		126,84	[illegible]
Elanciel D		147,17	[illegible]
Emergence Poste D		122,14	[illegible]
Géobilys C		646,06	[illegible]
Géobilys D		616,61	[illegible]
Intensys C		116,45	[illegible]
Intensys D		111,51	[illegible]
Latitude C		146,76	[illegible]
Latitude D		138,07	[illegible]
Oblitys D		610,96	[illegible]
Plénitude D		173,61	[illegible]
Poste Gestion C		43963,93	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5293,07	[illegible]
Solstice D		2359,75	[illegible]
Thésora C		955,40	[illegible]
Thésora D		869,63	[illegible]
SOCIETE GENERALE			
Actimonétaire C		37541,89	[illegible]
Actimonétaire D		30569,42	[illegible]
Cadence 1 D		1085,97	[illegible]
Cadence 2 D		1072,86	[illegible]
Cadence 3 D		1060,60	[illegible]
Capimonétaire C		405,95	[illegible]
Capimonétaire D		377,18	[illegible]
Sogeoblig C		8935,60	[illegible]
Interoblig C		6911,25	[illegible]
Intersélection France D		628,22	[illegible]
S.G. France opport. C		1787,31	[illegible]
S.G. France opport. D		1723,57	[illegible]
Sogenfrance C		1560,46	[illegible]
Sogenfrance D		1440,13	[illegible]
Sogépargne D		305,73	[illegible]
Soginter C		1926,03	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D		1308,50	[illegible]
Sogelance D		1690,62	[illegible]
Sogenfrance Tempo D		157,82	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SCIENCES

CLIMAT La longue période de froid de ces dernières semaines a rappelé que notre société technologique reste vulnérable à des aléas climatiques somme toute assez bénins, même s'il s'agit d'une accumulation exceptionnelle de phénomènes rares. ● LA GLACE qui s'est déposée sur moins de 150 kilomètres de caténaires a suffi pour paralyser une partie du réseau de la SNCF. ● LES MOYENS DE LUTTE existent, mais leur installation peut ne pas se justifier économiquement. ● LEUR MISE EN ŒUVRE, souvent très délicate, notamment en ce qui concerne le verglas routier, exige, en outre, des moyens très précis de prévision et d'évaluation des conditions météorologiques. ● L'EXPÉRIENCE de ces dysfonctionnements incite la SNCF à demander l'aide des météorologues pour mieux identifier les tronçons les plus exposés de ses lignes.

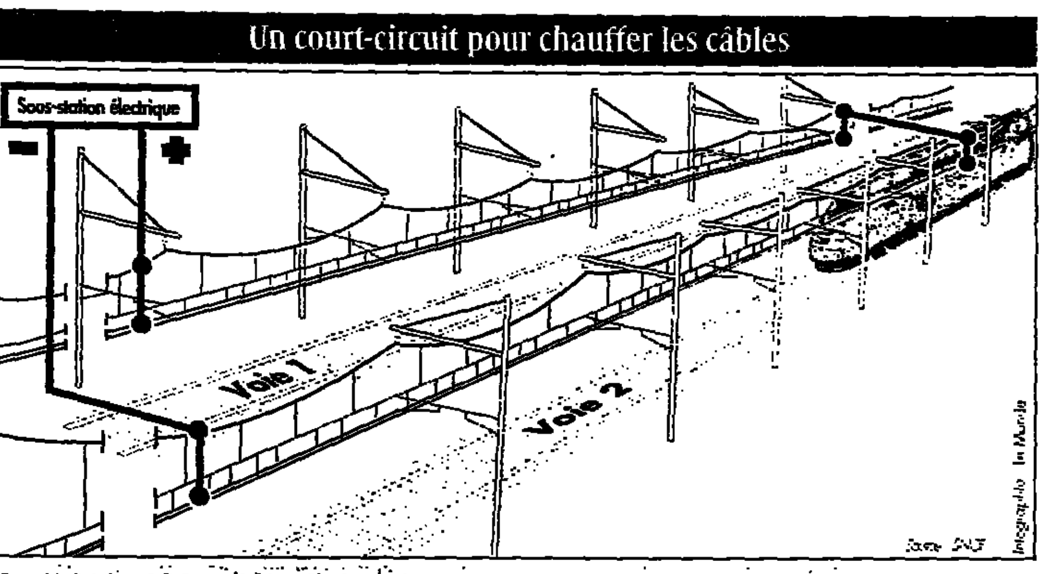
La glace demeure l'ennemi principal du transport routier et ferroviaire

La SNCF dispose d'une méthode pour dégivrer efficacement les caténaires de ses lignes ferroviaires en les mettant « en boucle ». Mais les dispositifs automatiques sont très onéreux et l'entreprise ne les implante que dans des zones à fort risque

DES MANCHONS DE GLACE de 10 centimètres de diamètre autour des caténaires des voies SNCF. Ces câbles électriques de 2 centimètres de section sont ainsi devenus inutilisables par les motrices électriques dès le *jeudi 2 janvier* dans le Sud-Est, puis vendredi 3 dans la région de Bordeaux. En fait, quelques millimètres de givre suffisent pour constituer un excellent isolant électrique. Les caténaires subissent alors une perte de contact électrique avec le pantographe des motrices des trains.

« Nous avons été confrontés à des circonstances climatiques exceptionnelles », se défend Jacques Couvert, directeur de l'équipement et de l'aménagement de la SNCF. Ce sont les pluies verglaçantes survenues dans la moitié sud de la France qui sont à l'origine de la mise hors service des TGV et autres trains à propulsion électrique. Les gouttelettes d'eau en surfusion ont brutalement enrobé les caténaires d'un écrin de glace. *« Nous n'avons pas pris le risque d'avoir des trains en panne en pleine ligne »*, précise Jacques Couvert. Dans les rames privées d'électricité, les voyageurs se seraient retrouvés sans lumière ni chauffage. Mieux valait les bloquer dans une gare ou, à défaut, dans une zone encore électrifiée.

On peut s'étonner qu'une simple couche de glace paralyse ainsi une partie du réseau ferroviaire en pleine période de pointe. Qui plus est au sud de Lyon et dans la région de Bordeaux... C'est justement la localisation des pluies givrantes qui a engendré la panne, indique Jacques Couvert. *« Les parties méridionales du réseau, au Sud-Est et au Sud-Ouest ne sont pas équipées de systèmes de réchauffage automatique des caténaires. »* Dans ce cas, la SNCF fait appel à des wagons racleurs dont les pantographes sont utilisés pour briser le manchon de glace.



La mise "en boucle" des caténaires des deux voies sur un tronçon de 20 kilomètres comprenant une sous-station permet de porter les câbles à 80° C en dix minutes, et de faire ainsi fondre les manchons de glace juste avant le passage du train.

DISPOSITIFS TÉLÉCOMMANDÉS

Lorsque le givre est trop épais, des équipes d'intervention sont dépêchées sur les lieux afin de mettre en court-circuit une portion de ligne d'environ 20 kilomètres comprenant une sous-station d'alimentation en courant électrique. Pour ce faire, la caténaire est reliée au rail par l'intermédiaire de « perches de mise au rail ». Le circuit offre alors une résistance de quelques milliers d'ohms qui engendre le passage d'un fort courant électrique. *« Plusieurs milliers d'ampères traversent la caténaire dont la température monte à 80° C en dix minutes »*, précise Jacques Couvert.

La glace fond alors facilement, mais rien n'empêche qu'elle se reforme aussitôt. A moins que la circulation des trains électriques ne reprenne aussitôt après le réchauffage. Hélas !, la première semaine de janvier, les conditions climatiques étaient telles que l'intervention manuelle ne donnait pas toutes les garanties de sécurité.

Les régions plus septentrionales et, surtout, les lignes électrifiées depuis moins de vingt à trente ans – comme celle qui relie Paris à Lyon en passant par le Morvan – bénéficient, en revanche, de dispositifs télécommandés de réchauffage. Dans ce cas, le rail n'est plus utilisé, évitant ainsi la perte de puissance électrique, et donc le gaspillage de courant engendré dans la méthode manuelle. Ce sont les caténaires des deux voies qui sont mises en court-circuit afin d'optimiser l'opération sur la même portion de 20 kilomètres de ligne. La gestion automatique accélère encore le processus et facilite la programmation du passage des trains au plus vite après la mise en court-circuit.

COÛT PROHIBITIF

Pour éviter les désagréments qu'ont subis les usagers, on peut se demander pourquoi la SNCF ne généralise pas ce système de dégivrage automatique à l'ensemble du réseau. *« De tels dispositifs reviennent très cher lorsqu'on les installe sur des lignes existantes »*, indique Jacques Couvert : entre 2 et 4 millions de francs par kilomètre. Ils imposent, de surcroît, un aménagement des sous-stations et deviennent complexes dans les zones de nœud ferroviaire.

Lors de la dernière vague de froid, la paralysie du sud de la France a été provoquée par le givre sur 100 à 150 kilomètres de ligne seulement. Il était difficile de prévoir la probabilité d'apparition du phénomène à cet endroit précis. Afin de tirer les enseignements de ces évènements, Jacques Couvert prévoit de réaliser un *« retour d'expérience en liaison avec les météorologues »*. Il s'agit d'étudier les données recueillies par Météo France afin d'identifier les sections du réseau les plus exposées. *« L'objectif est de limiter les investissements à un niveau raisonnable »*, précise-t-il.

Les décisions d'investissement de la SNCF dépendront donc du diagnostic des spécialistes. Leurs études se fondent sur les relevés des cent soixante-dix stations de base et des trois mille postes climatiques répartis sur le territoire français. Les « mailles » du réseau ainsi obtenu varient de 50 à 100 kilomètres pour les premières et 10 kilomètres pour les seconds. Il est donc possible d'isoler une zone sensible à un phénomène météorologique précis. Les calculs statistiques permettent ensuite d'établir une « durée de retour ». Les décisions ne seront évidemment pas les mêmes si la pluie verglaçante dans la vallée du Rhône se produit tous les dix ans ou seulement tous les cinquante ans.

Malheureusement, le phénomène de surfusion ne se comporte pas comme les orages. Lié à la température d'importantes masses d'air, il affecte des zones vastes pouvant couvrir un territoire de la taille de la région Rhône-Alpes. La SNCF risque donc d'avoir du mal à limiter sa facture. Finalement, les 10 millions de francs d'indemnités qu'elle versera aux voyageurs lésés n'auraient pu permettre d'équiper que quelques kilomètres de ligne en dégivrage automatique.

Michel Alberganti

A l'origine du blocage, la pluie en surfusion

A la source des problèmes les plus cruciaux rencontrés par la SNCF figure la pluie en surfusion. Il s'agit d'un phénomène physique et météorologique extrêmement rare en France puisqu'il n'arrive que tous les deux ou trois ans. A l'origine, une pluie banale dont les gouttelettes, en tombant de leur nuage, rencontrent des masses d'air froid qui font baisser leur température en dessous de 0 degré. Mais les gouttes d'eau ne se transforment pas pour autant en glace : elles n'en ont pas le temps, et les conditions de pression ne sont pas remplies. Dans cet état instable, toute modification de pression, tout obstacle rencontré, les font instantanément passer de l'état liquide à l'état solide. Quand elles arrivent au sol – ou sur un fil de caténaire –, elles gèlent immédiatement, ce qui se traduit par un petit crépitement caractéristique, des claquements très secs et répétés. Ce phénomène météorologique est très difficile à prévoir avec certitude.

Les cinq causes de la formation du verglas

UNE CASCADE digne d'un James Bond : un tacot antédiluvien se retourne sur la chaussée à cause du verglas... mais n'en poursuit pas moins sa route, sur le toit, dans un style de conduite très personnel, grâce au verglas. Cette mésaventure de Gaston Lagaffe, *« héros sans emploi »* et désormais sans papa, n'est pas totalement invraisemblable.

Une couche de glace d'un dixième de millimètre seulement peut entraîner la perte totale d'adhérence d'un véhicule. Et, pour rendre le problème plus complexe, il n'existe pas un, mais cinq verglas. Ils correspondent à cinq phénomènes distincts qui combinent tous eau et gel, mais selon des cocktails bien différents.

La plaque de verglas dite « classique » se forme lorsqu'une route mouillée voit une pellicule de glace se constituer par congélation. Autre phénomène, plus traître, car il n'implique aucune précipitation, les gelées blanches. L'atmosphère est limpide, il n'a ni plu ni neigé, mais la vapeur d'eau contenue dans l'air, au contact d'une route très froide, passe directement de l'état gazeux à l'état solide. Troisième spécimen dans le bestiaire du verglas, le brouillard givrant dont les particules de glace peuvent, dans certains cas, se déposer sur le sol.

Enfin arrive la catégorie redoutable des pluies verglaçantes. Elle se subdivise en deux branches : la pluie sur sol gelé, qui met dix à quinze minutes avant de se métamorphoser en glace, et un phénomène extrême, rare et impressionnant, la pluie d'eau en surfusion, qui gèle dès qu'elle touche le sol, le transformant instantanément en patinoire. Sa dernière apparition à grande échelle en France date du 24 décembre 1995, en Alsace. Dans cette région, la couche de glace avait atteint 2 centimètres d'épaisseur...

Qualifié d'*« apocalypse »* par Jean-Jacques Roussel, chef de projet au Service d'études techniques des routes et autoroutes (Setra), qui dépend du ministère de l'équipement, le verglas issu de pluie en surfusion se montre très difficile à traiter. *« Dans ce cas, épandre du sel n'a aucun effet, car pour qu'il agisse, il faut qu'il y ait de l'humidité*, explique-t-il. *Or là, c'est de la glace pure. Le grain de sel est vitrifié dans la masse. Il faut utiliser un traitement à la saumure – de l'eau salée – qui n'est pas très efficace. »*

LA PRÉVENTION PAIE

En matière de verglas, les traitements curatifs – intervenant après l'apparition du phénomène – ne sont qu'un pis-aller en raison des effets secondaires pervers qui les accompagnent. Pour que le salage fasse fondre la glace, il doit extraire de l'énergie du milieu ambiant, ce qui a pour conséquence de refroidir la chaussée. Et donc de risquer de bloquer le processus de fusion. De plus, la glace salée qui peut se reformer ensuite est plus glissante que la glace « nature »...

D'où l'intérêt d'effectuer des traitements avant l'apparition du verglas... mais le plus tard possible car, le sel absorbant l'humidité de l'air, il risque, s'il est épandu trop tôt, d'être lui-même à l'origine de la formation de glace. Un vrai casse-tête. On comprend que les prévisions météorologiques et surtout la récolte des paramètres de température et d'humidité au niveau de la chaussée revêtent, pour les services de voirie, une importance primordiale en hiver.

Afin de seconder les agents de l'équipement qui patrouillent sur le réseau routier pour y effectuer ces mesures, quatre cents « sentinelles » électroniques ont été installées sur les grands axes français. Ces capteurs atmosphériques noyés dans le revêtement envoient régulièrement leurs relevés à des stations terminales où ces chiffres sont analysés.

Assez sophistiqués et nécessitant un entretien fréquent, ces systèmes d'aide à la décision ne sont pas généralisés, en raison notamment de leur prix. Une station simplifiée, mesurant trois paramètres, coûte 35 000 francs, et un modèle haut de gamme, qui transmet sept à huit données, 150 000 à 200 000 francs.

Pierre Barthélémy

Le revers hivernal des enrobés drainants

Les enrobés drainants, le revêtement qui habille désormais plusieurs autoroutes et une partie du boulevard périphérique parisien, ont les défauts de leurs qualités. Comportant 20 % de vides communicants qui jouent un rôle de canalisation et évacuent l'eau, ces enrobés sont idéaux par temps de pluie : ils évitent l'aquaplanage et les projections d'eau. Mais trois types de problèmes surgissent à basse température : tout d'abord, l'air circule dans le revêtement et celui-ci est plus froid de 2 degrés qu'un bitume classique. Le verglas arrive donc plus vite. Deuxièmement, de l'humidité restant à l'intérieur, de la glace se forme et a tendance à remonter à la surface par effet de succion des pneus. Enfin, les traitements s'avèrent plus difficiles : comme la saumure s'écoule par les canaux, les têtes de gravillon restent couvertes d'un chapeau de glace. Seule solution : répandre deux à trois fois plus de sel que d'habitude afin de saturer la route, ce qui coûte aussi plus cher.

Une situation météorologique « rare mais pas exceptionnelle »

« UN PHÉNOMÈNE RARE mais pas exceptionnel. » Pour les météorologues, la vague de froid qui sévit sur une grande partie de l'Europe est d'une importance relative. Davantage que l'intensité de la froidure, c'est sa durée – une vingtaine de jours, si l'on en croit les prévisions de Météo France, qui annonce un redoux à partir du milieu de semaine – qui demeurera inscrite dans les annales.

Les chroniques gardent le souvenir d'hivers autrement plus rigoureux, comme ceux de 1708-1709 ou de 1739-1740, où les Parisiens traversaient à cheval la Seine gelée. Plus près de nous, des épisodes beaucoup plus sévères ont été enregistrés, depuis qu'a été mis en place, à partir de 1873, un réseau de mesures météorologiques. A Paris, le record absolu fut atteint durant l'hiver 1879-1880, où l'on releva, au parc Montsouris, une température de – 23,9 degrés.

Au cours de l'hiver 1956, la colonne de mercure chuta à – 14,7 degrés à Paris. Plus récemment, les hivers 1962-1963 (avec – 21 degrés à Lyon), 1970-1971 (– 23 degrés à Strasbourg, – 13,5 degrés au Bourget) ou les années 1985, 1986 et 1987 (– 19 degrés à Strasbourg, – 18 degrés à Toulouse et en banlieue parisienne) ont été particulièrement glaciaux. En comparaison, les – 11 degrés atteints cette année à Paris, au matin du 1er janvier, paraissent une température relativement clémente.

« Une telle vague de froid se reproduit environ tous les dix ans », observe Daniel Goetz, ingénieur prévisionniste à Météo France. Toutefois, constate-t-il, la *« durée de retour »*, c'est-à-dire la fréquence de ces épisodes, est extrêmement variable selon les régions : le thermomètre plonge à – 15 degrés tous les trois ans en moyenne dans le nord-est de la France, mais ce n'est que tous les vingt ans qu'il descend à – 22 degrés dans l'Aube, comme cette année.

Autant dire qu'on ne saurait tirer d'un hiver sibérien un quelconque enseignement sur l'évolution climatique à long terme de notre planète. En particulier, il serait sans aucun fondement de l'interpréter comme un démenti à l'idée d'un réchauffement de la Terre. *« On juge du changement du climat sur des dizaines d'années et non pas sur des événements ponctuels »*, rappelle Robert Vautard, chargé de recherche au Laboratoire de météorologie dynamique du CNRS, à Paris.

ÉTUDE ATTENTIVE

Les phénomènes atmosphériques à l'origine du refroidissement actuel intéressent néanmoins vivement les scientifiques. Schématiquement, la confrontation entre les hautes pressions (anticyclone) localisées sur les îles Britanniques et la Scandinavie, d'une part, et la dépression située sur la Méditerranée, d'autre part, engendrent ce que les climatologues appellent un *« blocage atmosphérique »*. Contrairement à ce qui se passe en temps normal, les masses d'air doux et humide en provenance de l'Atlantique sont stoppées et remplacées par un courant sec et glacial venant de l'Est et du Nord-Est.

« Cette situation stationnaire, qui constitue un équilibre naturel instable de l'atmosphère, se produit assez fréquemment. Mais elle ne dure le plus souvent qu'une dizaine de jours, alors que cette année elle se prolonge », décrit Robert Vautard. D'où l'attention particulière que portent les climatologues à un événement climatique qu'ils savent bien décrire depuis une dizaine d'années, mais dont ils s'avouent toujours incapables de prévoir le début... et la fin.

Pierre Le Hir

Pierre Villepreux rejoint le XV de France

L'ancien entraîneur du Stade toulousain, âgé de cinquante-trois ans, rentre en grâce, après avoir été longtemps tenu à l'écart par la fédération

Pierre Villepreux arrive aux côtés de Jean-Claude Skrela à la tête de l'équipe de France de rugby, comme conseiller sportif. Entérinée dans la matinée du mercredi 8 janvier par la Fédération française de rugby, l'arrivée de celui qui a longtemps été tenu à l'écart par les instances dirigeantes s'inscrit dans une refonte de l'encadrement des équipes de France dans la perspective de la Coupe du monde de 1999. Jo Maso est nommé président du comité de sélection à la place d'André Herrero, désormais en charge des relations avec les clubs de l'élite. Didier Codorniou, ancien international, fait lui aussi une entrée remarquée. Il entraînera l'équipe de France A aux côtés d'Olivier Saisset.

L'ÉPILOGUE aura été long à venir. Le feuilleton durait depuis de longues années. Pierre Villepreux avait déjà été maintes fois à la porte de l'équipe de France. Il se trouvait toujours quelqu'un pour la lui claquer au nez. Son nom courait sur les lèvres de certains dirigeants, d'autres lui vouaient une haine indéfectible. Albert Ferrasse, l'ancien président de la fédération, mettait un soin jaloux à le tenir à l'écart.

Et l'incroyable, auquel lui-même ne devait plus trop croire, a fini par arriver. L'ancien entraîneur du Stade toulousain rejoint le XV tricolore. Il quitte les coulisses de la commission de réflexion sur le jeu pour la lumière du terrain. Dès la semaine prochaine, il sera aux côtés de Jean-Claude Skrela pour préparer le premier match du Tournoi des cinq nations, Irlande-France, le 18 janvier à Dublin. Les deux hommes reconstituent ainsi l'efficace tandem qu'ils formaient à Toulouse dans les années 80, où il était impossible d'imaginer Skrela sans Villepreux sur la pelouse du stade des Sept-Deniers.

SPECTATEUR DU RUGBY

Pierre Villepreux avait envie de retrouver ce XV de France qu'il n'a connu que comme joueur. Depuis son départ de Brive en 1995, il avait perdu le contact direct avec le haut niveau, et réservait ses conseils au modeste club de Limoges où il est professeur à l'université. Il n'était plus qu'une sorte de spectateur du rugby, recherché par les journaux pour la pertinence de ses analyses. L'homme de terrain s'était mué en chroniqueur, le metteur en scène en critique.

Pour s'engager plus avant, il ne pouvait compter que sur l'Angleterre. Jack Rowell, le coach du XV de la Rose, a plusieurs fois fait appel à lui pour insuffler une once d'inspiration au jeu de son équipe. Ces interventions n'étaient que ponctuelles, il était l'expert auquel on commande un rapport, sans aucune responsabilité. Rowell était tout étonné de l'ostracisme étrange qui frappait dans son propre pays celui que beaucoup considèrent outre-Manche comme l'un des plus habiles entraîneurs en Europe.

Cela explique sans doute cette vocation de grand voyageur de l'entraînement qui a conduit Villepreux jusqu'à Tahiti. Il s'est aussi offert un détour par l'Italie. Rien à faire. Dans l'Hexagone, on se référait à lui, souvent. On ne l'appelait jamais.

Pourtant, il ne cachait à aucun des visiteurs de sa maison de Pompadour en Corrèze, qu'à cinquante-trois ans, il n'y avait plus que l'équipe nationale pour le faire sortir de sa demi-retraite. Il a d'ailleurs refusé la saison dernière encore des propositions de plusieurs clubs. La commission de réflexion sur le jeu mise en place, il y a un an, fut une première étape du retour en grâce, l'anti-chambre du terrain.

Les demandes réitérées de Skrela, d'André Herrero et de Jo Maso pour confier à Pierre Villepreux un rôle plus actif ont fini par être entendues. Tous partagent l'essentiel de ses convictions. Une équipe se construit autour d'un projet sportif. Elle s'appuie sur un style qui laisse place à l'offensive et à l'initiative des joueurs, à leur capacité à créer le désordre chez l'adversaire, à jouer dans la continuité, à la manière des Australiens ou des Néo-zélandais souvent cités en modèle. Et puis, les relations personnelles sont entrées en ligne de compte. Herrero, Maso, Villepreux, ces noms appartiennent peu ou prou à la même génération d'internationaux. Ils se sont appréciés sous le maillot tricolore et il ont en commun une histoire mouvementée avec la fédération.

La réélection tranquille de Bernard Lapasset à la tête de la fédération pour quatre ans, samedi 14 décembre 1996, n'a fait qu'accélérer le cours des événements. Le président, débarrassé de tout souci de campagne électorale, a dorénavant les mains libres. Une rencontre avec Pierre Villepreux à Toulouse l'a convaincu de tourner le dos à des années de méfiance. *«Je l'ai trouvé très constructif. J'ai senti de sa part une volonté d'être présent dans le dispositif»*, confiait-il. Tout en cédant aux « amicales pressions », il a pris soin d'associer cette arrivée à une refonte globale de l'encadrement du XV de France ayant pour objectif la Coupe du monde 1999.

Le président a réaffirmé sa confiance en Skrela, malgré un automne difficile marqué par deux défaites contre l'Afrique du Sud. *« Le patron reste Jean-Claude Skrela »*, précise-t-il. C'est d'ailleurs lui qui définira précisément les fonctions de son ami Villepreux. Ce dernier fera partie du comité de sélection, restreint à quatre ou cinq membres, qui aura la tâche de former les équipes de France. Celles-ci seront désormais réunies toute la semaine (du lundi au vendredi) précédant les rencontres internationales, mêlant le travail en profondeur à la préparation du match du samedi.

En intégrant le giron fédéral, Pierre Villepreux prend le pari le plus audacieux de sa carrière. Le voici sommé de prouver qu'il peut réussir avec l'équipe nationale ce qu'il a réussi à Toulouse. Le voilà en situation de démontrer qu'une bonne équipe de l'hémisphère Nord n'a rien à envier aux nations de l'hémisphère Sud, victorieuses lors des trois premières éditions de la Coupe du monde. Du succès ou de l'échec, nul doute que l'essentiel lui sera attribué, conséquence inéluctable du talent qu'on lui prête.

Pascal Ceaux

La surprise Codorniou

Didier Codorniou, l'ancien trois-quart de l'équipe de France (de 1979 à 1985), *entraînera l'équipe de France A aux côtés d'Olivier Saisset*. Les deux hommes seront placés sous la responsabilité d'André Quilis, manager. Depuis sa retraite de joueur, Codorniou avait coupé avec le monde du rugby. Il y a quatre ans, il avait même refusé le poste d'entraîneur du Stade toulousain, le club avec lequel il avait été champion de France en 1989. Jo Maso, le nouveau président du comité de sélection, est à l'origine de ce retour d'un symbole éclatant du jeu d'attaque. Surnommé « le petit prince », Didier Codorniou, comme Maso, a longtemps porté les couleurs de Narbonne.

Pete Goss, héros modeste du Vendée Globe, a débarqué Raphaël Dinelli

Le naufragé de Noël « heureux » d'être à terre

HOBART
de notre envoyée spéciale

« Qu'est-ce que cette île sent bon ! », lance Pete Goss, en respirant à pleins poumons l'air qui arrive des collines de la Tasmanie. *Aqua-Quorum*, son 50 pieds, est mouillé depuis le petit matin, mercredi 8 janvier, dans la crique de Battery Point, au sud du port de Hobart. Raphaël Dinelli a débarqué il y a quelques heures. Pete Goss vient de se laver, dans un seau d'eau douce. *« Tranquille pour trois semaines »*, dit-il en sortant de la cabine avant, dans un polo multicolore, les cheveux hirsutes, détendu, souriant. Peut-être encore un peu sous le choc de ces quinze derniers jours, ou marqué par ce long exercice de survie, ce jeu de cache-cache avec la mort.

Il émane de ce navigateur âgé de trente-quatre ans une étonnante sagesse. Assis au-dessus du roof de son bateau sur lequel personne n'a le droit de monter au risque de se disqualifier, sirotant une tasse de thé au doux soleil austral, il explique : *« J'ai dû l'attraper de toutes mes forces et le faire passer comme j'ai pu sur mon bateau. Une fois à bord, il gisait le nez contre le pont. Je l'ai tiré par les chevilles pour essayer de le faire descendre le plus délicatement possible dans le cockpit. Mais, franchement, c'était plus compliqué que de faire passer un piano à queue dans une cage d'escalier. »*

Raphaël avait des hématomes partout. Choqué et épuisé, il ne parlait pas. Après, quand il y eut ce que Pete Goss appelle le *« contre-coup de sa survie »*, *« je ne savais plus comment l'arrêter »*. A être resté si longtemps dans le canot de sauvetage, le passager inattendu ne pouvait plus déplier ses jambes. *« Je l'ai mis au lit avec une bouillotte, lui ai calé le dos et les genoux. Il a fallu quatre jours avant qu'il ne s'ouvre. Pour l'emmener aux toilettes, je devais le porter. Et comme mes toilettes, c'est un seau... »*.

Pete Goss rit pour avoir l'air un peu moins héroïque. Mais l'ancien marin de la Royal Navy ne peut cacher ses émotions quand il évoque la bataille du Français contre la mort. *« Vous vous rendez compte qu'il y avait des vagues de 80 pieds* (24 mètres). *»* Ses yeux rougissent un peu. Il détourne la tête et suit quelques secondes en silence le vol d'une mouette rieuse.

UNE HYPOTHÈSE TROUBLANTE

Tout cela a donné matière à réflexion aux deux hommes. Si Goss déclare simplement avoir *« un grand respect pour la mer »*, son cadet français, lui, nous affirme croire en Dieu : *« Avant, déjà, et après, oui... »*. Quand il a touché terre, le jour se levait sur la Derwent River. A la main gauche du naufragé sont enlacées les lanières des trois balises Argos qui lui ont sauvé la vie. Il n'a pas l'air de vouloir les lâcher.

S'il avait oublié de se dire *« très, très heureux d'être là »*, ses yeux qui brillent sur son visage buriné le diraient à sa place. Il décrit, en en faisant une modeste imitation du bruit, l'approche de l'Orion de l'armée australienne à l'horizon : *« C'était ma vie qui arrivait. »* Quelques minutes après, *Algimouss* s'enfonçait dans l'océan à un endroit qui intrigue Pete Goss. Isabelle Autissier il y a deux ans, Raphaël Dinelli, puis aujourd'hui Tony Bullimore et Thierry Dubois. *« Quand je serai rentré, j'étudierai bien la carte. Je me demande si le courant antarctique ne ferait pas le tour des Kerguelen pour revenir converger dans ce fameux point. »*

Florence de Changy

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENT

1er arrondt

CONCORDE 160 M²
Récept. 70 m², 2 chbres + studio 4 200 000
01-42-66-36-53

3e arrondt

MARAIS. Studio 31 m², 2e étg asc., SdB, WC, cuis. équipée, parquet, gardien, 595 000 F. Tél. : 01-47-63-83-63

3e MARAIS
DS HÔTEL PARTICULIER
158 m² + 80 m² de com. privé, entrée indép., parfait état. Prix : 3 950 000 F
Exclu. Ag. 01-42-78-08-02

6e arrondt

Luxembourg réc., stand., sans vis-à-vis, stud. 35 m² cuis. sép., balc., soleil. 01-43-35-18-36

ODEON. Imm. 18e, 4 p. en duplex, 105 m² à rafr., charges minim. urgt 01-43-35-18-36

VAVIN anc. 2 p., 4e étg, pl. soleil, calme, 30 m², id. étud. ou invest. 01-43-35-18-36

PT-NEUF vue s/Seine, 5 p. en duplex 160 m², 2 bns, ét. nf, terr. 80 m², 01-43-35-18-36

CŒUR ST-GERMAIN-DES-PRÉS, superbe appart. de charme à l'écart du bruit, dble réception, s.-à-manger, chambre, mezzanines, boiseries cheminée, parquet. Versailles, chbre de serv., cave, prix 4 000 000 F.
S. Kayser 01-43-26-43-43

8e arrondt

MADELEINE
2 p. 69 m², à rénover, 2e étg. asc., habitat ou profess.
1 020 000 F - 01-42-66-36-53

14e arrondt

EDGAR-QUINET, 2 p. EXCEPT., 4e asc., vue, confort raffiné, rare, 1 000 000 F.
Tél. : 01-40-47-67-82

GAITE. 1 appt 3 p., 5e ét., 1 350 000 F - 1 appt, 3 p., 6e et dernier ét., 630 000 F. Poss. réunir 01-53-70-86-46

Mo MOUTON-DUVERNET
2/3 p. sympa, chauf. ind. au gaz, SdB à créer.
Prix : 672 000 F.
Syndic 01-40-47-67-82

F. Parc Montsouris, imm. anc. 6 p. à refaire, 121 m², plein sol., serv. 01-43-35-18-36

ALESIA, pierre de t., asc., 4 p. 86 m², charges minimes. Alésia 3 p. 53 m², à ref. px inter. 01-43-35-18-36

15e arrondt

Mo DUPLEIX - RUE VIALA
Studio très confortable, vue tour Eiffel, 390 000 F.
Syndic 01-40-47-67-82

17e arrondt

ETOILE 2 P
BEAU 40 m² clair, 4e étg, 890 000 F - 01-47-42-07-43

18e arrondt

MONTMARTRE
ETONNANT ET CONFORTABLE
appt 230 m² + cours intérieures 4 500 000 F, à débattre - 01-40-53-92-09
BURGER ET ST-DIZIER

RUE CARPEAUX. 3 p., 4e étage, pierre de taille, clair. Tél. : 01-43-59-14-05

20e arrondt

SAINT-BLAISE 3/4 p., 72 m², parfait état, séj., 2 ch., balc., asc., 7 e ét., ensoleillé, porte blindée
1 MF. Tél. : 01-69-49-37-49

HAUTS-DE-SEINE

COURBEVOIE, prox. DÉFENSE
2 P. 44 m² + loggia + pkg
1er étage élevé sur jardin
Prix : 550 000 F
Part. 01-43-54-95-64

ILE DE LA JATTE
3 P. 78 m², terrasse 20 m²
2 ch., grd séj., cuis. équipée, cave, double box.
2 000 000 F 01-47-45-55-53.

NEUILLY. Mo SABLONS
105 m², 2 ch., 4e ét., asc., pdt - 01-43-59-14-05

VAL-DE-MARNE

VINCENNES. Excellent emplact., imm. début du siècle, prestations qlté, 3 p. + cuis. + SdB + WC + dressing.
1 290 000 F. 01-43-74-17-85

UNIQUE À SAINT-MANDÉ
UNE « VILLA SUR LE TOIT »
Imm. nf tr. haut standing, 167 m² hab. + 280 m² T. vue panoramique sur Paris et bois de Vincennes.
Prix : 5 900 000 F
Contacter Olivier Benin
Tél. : 01-47-66-70-70

VAL-D'OISE

TRÈS CALME SUR VERDURE
MONTMORENCY PART.
5 P. gd stand. 124 m² + 30 m² balc., 3e et dernier ét. plein sud, cuis. équipée, 2 park., s.-sol.
Prix : 1 380 000 F.
Tél. : 01-34-12-51-41

PROVINCE

CAP D'ANTIBES EXCLUSIV.
Versant O ds résid. standing, magnifique 4 p. de 125 m² + 200 m² terrasse de plain-pied.
Aperçu mer, dble garage, cave,
4 450 000 F CENTRAL OFFICE 04-93-61-12-64

MAISONS

ST-GERMAIN-EN-LAYE (78)

Maison de ville, 80 m², orientation sud
rez-de-chaussée : salon, séjour, cuisine équipée,
1er étage, 2 chambres, salle de bains, placards de rang., w.-c. séparé, sous-sol amén.
Prix : 1 150 000 F
Tél. : 39-73-69-98 après 20 h.

ROZOY-LE-VIEIL (45)

Part. vend PAVILLON F4 en L sur vide sanitaire. Entrée, cuisine aménagée, grande salle-à-manger, cheminée insert. salon, 2 chambres, bureau, salle de bains, w.-c., chauffage central à gaz, grande terrasse, garage + atelier non attenant sur 2 000 m² terrain.
Prix : 600 000 F
Tél : 02-38-90-99-70
répondeur ou 01-69-44-57-99.

MAISON 5 PIÈCES 90 m²
à PONTAULT-COMBAULT (77)

3 chbres, cuis., salle a manger, salon, salle de bains, w.-c., cellier, garage, jardin 200 m², proximité gare, tous commerces. 650 000 F. Tél. 02-33-27-60-98 (après 20 h 30) ou 01-44-39-73-83 (heures de bureau).

16e MAISON 300 m² + 400 m² Je R+2 1930, 5 ch. Travaux.
PPI 01-40-43-08-17

16e MAISON R3 + Je 5 ch. atelier, beau produit, 7 800 000 F.
PPI 01-40-43-08-17

NEUILLY-MAISON 270 m² + Je, 4 ch., garage, charme.
PPI 01-40-43-08-17

FONDS DE COMMERCE

St-Michel, pour investisseurs, murs de boutique occupés.
Tél. : 01-43-59-14-05

PROPRIÉTÉS

A 1 H DE PARIS 27-FOURGES

Part. vd maison de maître (2 niveaux + combles) dépendances sans vis-à-vis 250 m² jardin + cour 3 000 m². Site classé.
950 000 F. Poss. meublée.
Tél. : 01-39-65-97-23 (rép.) ou 01-42-42-35-89 (bur.)

Belle propriété à 17 km de Nevers sur 9 000 m² environ de terrain. Surface habitable 200 m² environ, comprenant : au rez-de-jardin : vestibule, dégagement, 4 p., s.-d'eau, wc, chaufferie, dépendances. au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séj., 2 chbres, SdB, wc, salon avec cheminée. Grenier au-dessus, cave. Jardin, verger, 2 garages. Bon état général.
Prix : 822 600 F cc.
Tél. : 03-86-57-96-54
Francis Lajambe

A SAISIR TRÈS RARE

à 60 min. Paris Sud direct, A6 Montargis sur son somptueux parc boisé de 4 HA en partie constructible avec chalets, terrasse, eau, électricité branchée.
Prix total : 349 000 F
Crédit 90 % remboursable comme un loyer constant de 2 500 F/mois
02-38-85-22-92 24 h/24

APPARTEMENT ACHATS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07.

LOCATIONS

OFFRE

19e LAUMIERE BEAU 2 P. 55 m² terr. 10 m², imm. stand., piscine, salle gym, parking. 5 600 net. 01-47-42-07-43

16e ALMA 6 P
175 m² GD STANDING
22 000 h ch. 01-42-66-36-53

18e CHATEAU-ROUGE
Studio rés. gd standing, 28 m² terr., 5e étg, 2 800 F + ch.
Tél. : 01-53-28-14-82 (rép.)

PARIS, 8, rue de la Paix meublé, 52 m², ch., SdB, living, cuis. totalement équipée, 5e étg, asc., 8 500 F ch. et chauf. comp. Visite gardien 8/12 h, 15 h 30/20 h. Tél. : 01-42-61-70-24

3e PRÈS BEAUBOURG
chambre 16 m², douche 1er étg, 1 950 F cc.
Tél. : 03-21-33-74-44
De préf. vers 13 h ou 21 h.

XVe LA MOTTE-PICQUET
2 p. 45 m², 1er étg, rue et cour clair, 3 900 F + charges 500 F.
Tél. : 01-39-56-26-43 (soir)

Censier récent s/jard., 4 p., gd balc., parfait état, 9 000 F. 01-43-25-97-16

Mo Ourcq
4e étg, 2/3 p., clair et calme cuis. aménagée, parquet 4 300 F + charges.
Part. à part.
Tél. : 01-42-17-29-53

BUREAUX

SÈVRES-LECOURBE
URGENT
370 m² neufs, moins de 12 000 F/m²
Contacter : P.-L. Durand
01-45-49-52-54

DEMANDE

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

(92) SURESNES
Près mairie et services administratifs, 5' gare école, collège et commerces. Part. vd local 280 m² + garage 68 m² façade sur rue 21 m + habitation, 74 m² avec cour et jardin 203 m² gaz + force, total 625 m².
Prix : 3 100 000 F
Tél. : 01-39-51-56-42

AGENDA

COURS

ÉLÈVE E.N.S.
donne cours philosophie, français, méthode, suivi scolaire tous niveaux.
01-43-73-10-64.

ACCENTS OF AMERICA
L'américain avec des professeurs américains
COURS trimestriels
TOEFL
intensifs juin et juillet. Voyages aux USA, mai et août.
9, rue Casimir-Delavigne, 75006 PARIS. Mo ODÉON.
Tél. : 01-44-07-05-05.

DÉCORATION

RÉNOVATION-DÉCORATION FRESQUES MURALES
Appartements-bureaux
AGORA
Tél. : 01-44-15-86-04.

VACANCES

Gîtes de France.– Vacances d'enfants à la ferme en Saône-et-Loire. Découverte de la nature, des animaux et de la vie à la campagne. Ambiance familiale.
Enfants de 4 à 12 ans.
Max. 6 enfants.
Prix par jour : 155 F.
Tél. : 03-85-29-55-60

3 h de Paris par TGV
JURA
Toutes saisons (près Métabief) en pleine zone nordique ambiance familiale et conviviale chez ancien sélectionné olympique, location studio indép. et chbres en pension ou demi-pension. Activités : pêche, randonnées pédestres et VTT, tir à l'arc, salle remise en forme, sauna. Tarif suivant saison. Rens. et réserv.
(16) 81-49-00-72

ASSOCIATION

APPEL

Avis de convocation

Les membres du Dauphin Club chiroquois sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale qui se tiendra le 10 janvier 1997 à 21 heures à Saulx-les-Chartreux.

Seattle cache ses origines

La grande ville de la côte nord-ouest des Etats-Unis veut oublier les dames en bottines et les ligues de vertu

SEATTLE
de notre envoyé spécial

Seattle a enterré son passé 15 pieds sous terre et fait croire qu'elle n'en a pas. L'architecture ancre la ville dans le XXe siècle. Les larges rues ont été conçues pour charrier la civilisation automobile. Partant de la mer à l'assaut de la colline, elles sont trop pentues pour qu'un être humain ait pensé les parcourir autrement qu'avec un moteur à quatre temps. Une ville du Far West, ça ? Impossible.

Seattle se fiche de l'Histoire. Elle a un avenir à concevoir. Ici, de jeunes surdoués de l'informatique, millionnaires chaussant Nike, tapotent d'une main sur leur clavier leur vision du XXIe siècle et font rebondir dans l'autre un ballon de basket. Le soir, ils reprennent leurs enveloppes humaines et leurs imperméables (il pleut un peu par ici). Ils convergent vers les quais, prennent un ferry et s'égaillent dans une des îles verdoyantes du Puget Sound, cette baie du Pacifique où l'Amérique a décidé de créer un monde meilleur.

NOUVELLE FRONTIÈRE

Les Etats-Unis se sont retrouvés là dans un cul-de-sac, coincés à l'ouest par l'Océan, au nord par le Canada. Les enfants de la Conquête ont donc décidé de bâtir une nouvelle frontière virtuelle. Mais les deux millions d'habitants n'aspirent en fait qu'à se fondre discrètement dans leur environnement. Quand ils ne surfent pas sur Internet, ils font du vélo, de la course à pied ou vont pêcher. Ils n'ont massacré ni la nature ni l'Indien, n'ont d'autres aspirations que d'imiter la manière dont le second se conciliait la première. Seattle ne fume pas, boit en cachette et plaît par sa gentillesse provinciale. Elle a même réussi à circonscrire le grunge, cette poussée d'acné musicale née chez elle, à quelques cafés soigneusement insonorisés. La population y est habillée négligé mais politiquement correct. La règle locale veut que les cartes de visite portent aussi les références en pictogrammes chinois, par respect pour la minorité asiatique. A l'écouter, la population ne s'autorise qu'un seul vice, le café. Elle a découvert l'espresso et trop aimé ce breuvage. Seattle est sous caféine. Les boutiques de torréfaction ont poussé à chaque coin de rue et se chargent de maintenir tous ces rêveurs éveillés.

Seattle a enterré son passé 15 pieds sous Pioneer Square, dans le quartier historique. Une porte dérobée et un escalier pentu en bois mènent à un univers enfoui, digne de la série télévisée « Les mystères de l'Ouest ». Des pans de mur en brique, des bribes d'intérieur rustique, une scène de cabaret pourri, un monde de catacombe. Des messieurs en redingote et des dames en bottines ont donc bien vécu ici. Mais, parce que les tinettes débordaient à chaque marée, la municipalité a décidé, à la fin du XIXe siècle, de rehausser la ville de 3 à 5 mètres. Manière de tirer un trait sur un passé insalubre.



DESSINS D'OLCE

Le 21 février 1891, Lou Graham, couverte de bijoux, escortée d'une foule d'admirateurs, arrêtait sa calèche devant les portes du tribunal. De son vrai nom Dorothea Georgine Emile Ohben, cette Allemande avait débarqué dans les rues boueuses de Seattle onze ans plus tôt, tout juste âgée de vingt ans. Au fil des années, elle était devenue la patronne de plusieurs établissements réputés qui faisaient accourir les dix mille hommes non mariés que comptaient alors cette région. Les scieries commençaient à drainer des convois de pionniers que Mme Lou et ses employées réconfortaient du mieux qu'elles pouvaient.

LA TAULIÈRE PORTÉE EN TRIOMPHE

La prostitution était un phénomène presque aussi ancien que la ville. En 1851, le clan Denny s'installa dans cet endroit, qu'il baptisa « Seattle » en hommage au chef indien local. En 1869, le premier bordel était ouvert par un certain John Pinnell. Les dames de charité recensaient avec effroi près de deux mille femmes perdues quand une ligue de citoyens vertueux s'avisa de traîner Lou Graham devant la justice. Ce 21 février, dans une salle au bord de l'émeute, l'acquittement fut rondement mené. La taulière fut portée en triomphe jusqu'à sa calèche et s'en retourna vaquer à son prospère commerce. Si sa première industrie avait alors connu un coup d'arrêt, Seattle n'aurait peut-être jamais accueilli Boeing et Microsoft.

Car, le 17 juillet 1897, le *Portland* s'amarrait au quai. Le bateau transportait le premier or du Klondike, trouvé aux confins de l'Alaska et du Canada. Dans les heures qui suivirent se déclenchait la plus extraordinaire des migrations. La ruée vers l'or jeta dans le Grand Nord des dizaines de milliers d'hommes avides. Seattle s'imposa rapidement comme un embarquement commode. Des foules de pauvres hères venaient s'y équiper, dépensant frénétiquement jusqu'à leur dernier cent.

Mais cela n'était rien à côté de la manne qui s'abattit à leur retour : 200 millions de dollars en or, piochés dans les *claims* gelés du Klondike, transitèrent dans le port pendant ces années. Près de la moitié ne quittèrent jamais la ville. Jack London a décrit comment, dans les solitudes glacées, un chien pouvait se transformer en loup. La même métamorphose avait touché les hommes qui débarquaient à Seattle après des mois d'abstinence. Mme Lou, trop tôt disparue, n'était plus là pour accueillir la clientèle, mais ses dignes héritières ne faillirent point.

La ville se montrait alors d'autant plus libérale que la moitié des forces de police et jusqu'au maire étaient partis fouiller la neige. Ceux qui avaient fait fortune dilapidaient leur argent à de mauvaises fréquentations. Les autres n'avaient pas le sou et s'installaient sur place. A l'aube du XXe siècle, Seattle se retrouva avec de l'argent et de la main-d'œuvre. Elle pouvait envisager l'avenir.

Benoît Hopquin

Carnet de route

● **Y aller.** Northwest Airlines et American Airlines assurent des liaisons quotidiennes de Paris à Seattle, avec escale à Detroit ou Chicago (de 3 600 F à 15 000 F). British Airways assure des vols directs de Londres à Seattle. La plupart des agences proposent des formules « autotours » comme Tourmonde (01-44-56-30-30) avec des circuits qui partent de Seattle et qui permettent de visiter l'Etat de Washington, Victoria, Vancouver et les montagnes Rocheuses (à partir de 13 700 F).

● **A voir.** La découverte des sous-sols commence à la bibliothèque Doc Maynard, à Pioneer Square Park. Visite toutes les heures en juillet et août. A 11 heures, 14 heures et 16 heures, le reste de l'année. Le Klondike Gold Rush National Park (17 South Main Street), toujours à Pioneer Square, est ouvert de 9 heures à 17 heures. Le marché de Pike Place, Seattle Art Museum (First and University Avenue) et son intéressante collection indienne. Dans les environs : Mount Rainier, Olympic Peninsula, Victoria (par ferry). Plusieurs compagnies organisent des croisières sur le Puget Sound. Se renseigner sur le port.

● **A lire.** *Sons of The Profits : The Seattle Story 1851-1901*, de William C. Speidel (éd. Nettle Creek).

● **Renseignements.** Minitel 3617 USA Tourisme, représentation de l'Etat de Washington (01-44-95-72-05).

Dans une cité antique

Rien ne contraint le voyageur, curieux de connaître les vestiges d'anciennes civilisations, à une course contre la montre. Rien ne l'oblige à suivre un circuit minuté, à passer d'un site à l'autre en coup de vent, à rentrer éreinté et frustré d'un périple surchargé. Il suffit qu'il s'installe à l'ombre d'une cité antique, comme on va en villégiature. Avec quelques lectures adéquates (les lettres, bourrées d'humour, de Flaubert en Egypte, par exemple), on apprécie une halte sur les marches d'un temple. Sans intrus, on s'abîme dans la contemplation d'une colonnade monumentale. Le plaisir de la découverte se conjugue avec des vacances où le temps n'est pas contrainte mais atout.

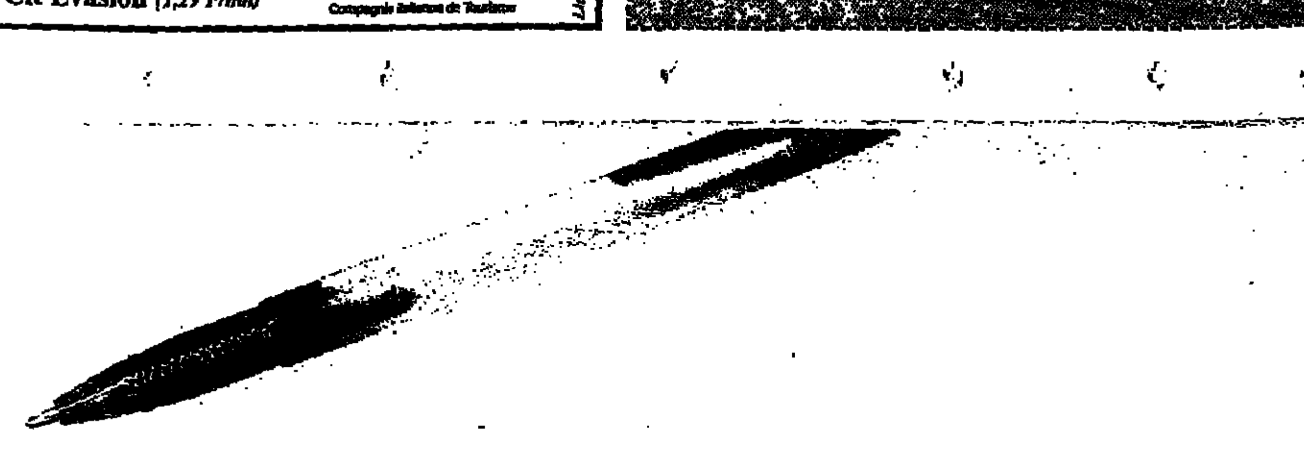
● Pétra, en Jordanie, où ce début janvier se révèle particulièrement doux avec une température exceptionnelle de 20 degrés (les risques de pluie et de gelée nocturne, voire de neige en altitude, ne sont pas rares en hiver). Il s'agit de descendre par la route, depuis Amman jusqu'à l'ancienne capitale des Nabatéens, *via* Jerash, cité romaine restaurée, et Karak, la forteresse des croisés. A Pétra même, on loge à 500 mètres de l'entrée du Siq, étroite faille qui mène jusqu'aux parois de grès rose annonçant l'époustouflante cité des sables, enrichie à l'aube du XXe siècle grâce à l'encens, et dont il reste des centaines de monuments taillés dans le roc. Découvrir se charge des réservations pour des séjours d'une semaine (avion-voiture-hôtels « 4-5 étoiles » : environ 5 000 F, ou week-end à Pétra, 3 nuits, départs chaque vendredi, tél. : 01-45-44-48-80). Consulter aussi Assinter (tél. : 01-45-44-45-87).



● Alep, en Syrie, jouit de belles journées lorsque le soleil pointe au zénith. Dans ses parcs et jardins, citronniers et orangers ploient sous les fruits mûrs. C'est la saison du *salep*, boisson chaude parfumée à la cannelle, vantée par les marchands ambulants. Dans ses souks, parmi les plus beaux d'Orient, les échoppes disparaissent sous des pyramides d'épices odorantes, de fromage blanc tressé et de savons au laurier. Cité puissante au deuxième millénaire avant J.-C., elle devint, sous les Romains, un important centre de négoce pour les caravanes du désert. De la même manière que Palmyre, qui, après la chute de Pétra (en 106), s'assura le monopole du commerce entre l'Inde et la Méditerranée. Orients, spécialiste des routes de la soie, organise le séjour avec des tarifs promotionnels (5 jours à l'hôtel Amir, « 5 étoiles », avec l'avion de Paris : 3 690 F, 550 F en sus pour une nuit à Palmyre avec transfert en voiture privée, tél. : 01-40-51-10-40) valables jusqu'au 29 février.

● Louxor, en haute Egypte, se rejoint chaque semaine par vol charter (1 650 F l'aller-retour, Corsair-Nouvelles Frontières, tél. : 08-03-33-33-33). Saison privilégiée, sèche et chaude (23-25 degrés dans la journée, frais la nuit), pour demeurer dans l'ancienne Thèbes (NF réserve des chambres de luxe au Winter Palace, récemment restauré, 510 F par personne). L'occasion de flâner parmi les ruines magistrales de Karnak, de traverser, à maintes reprises, le Nil afin de voir, dans les entrailles du désert, ces innombrables tombeaux creusés dans la vallée des Morts et dont les BD funéraires, qui ont quelque quatre mille ans, paraissent juste peintes.

Florence Evin



Neige et verglas au Nord pluie au Sud

UNE PERTURBATION atlantique apportera un peu de douceur, mais aussi une dégradation du temps avec de la neige ou des pluies verglaçantes au Nord et de la pluie au Sud.

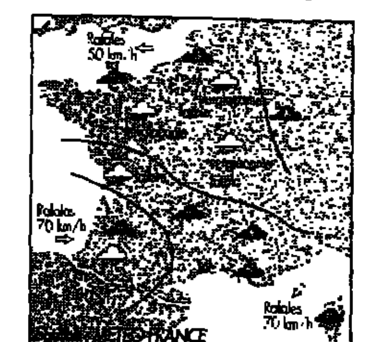
Jeudi matin, de la Bretagne à la Normandie jusqu'à l'Ile-de-France et au Nord-Pas-de-Calais, il neigera faiblement, avec localement des pluies verglaçantes. Sur l'Alsace, le ciel restera couvert. Des Pays de Loire au Centre jusqu'à la Bourgogne, la Franche-Comté et aux Alpes du Nord, les brouillards seront fréquents, et il y aura localement des pluies verglaçantes. Des côtes atlantiques à l'Aquitaine, une nouvelle zone pluvieuse gagnera les régions par l'ouest. Sur les Alpes du Sud et sur les Pyrénées, il neigera au-dessus de 1 500 mètres. Du Massif Central à la vallée du Rhône jusqu'au pourtour méditerranéen, quelques pluies se produiront par endroits. Sur l'extrême Sud-Est et la Corse, les pluies seront plus marquées.

Jeudi après-midi, le mauvais temps persistera au nord de la Loire, avec encore quelques pluies verglaçantes et chutes de neige. De l'Alsace à la Franche-Comté, le ciel sera gris, avec quelques pluies verglaçantes. Au sud d'une ligne Nantes-Lyon, les pluies seront faibles. Sur l'Aquitaine, les pluies seront modérées et des éclaircies reviendront sur le Languedoc-Roussillon.

Les températures minimales iront de – 2 à 0 degré au Nord, de – 1 à – 7 degrés au Nord-Est et de 0 à 8 degrés sur le Sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 0 à 3 degrés au Nord, et 4 à 12 degrés au Sud.

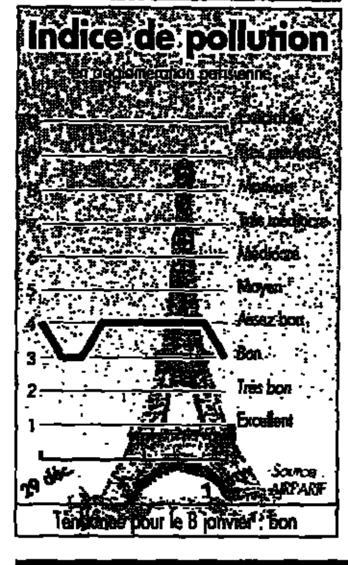
Vendredi matin, au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon, le temps sera couvert, avec des brouillards sur le Nord. Des Charentes au Centre jusqu'à la Franche-Comté, il y aura quelques chutes de neige ou des pluies verglaçantes. Sur les régions sud, il pleuvra faiblement. Vendredi après-midi, les nuages resteront abondants sur le pays, avec un peu de pluie du Sud-Ouest au Massif Central jusqu'aux Alpes du Nord. Il neigera sur les Pyrénées et sur les Alpes du Nord. Sur le pourtour méditerranéen, les éclaircies seront belles. Les températures maximales avoisineront 0 a 3 degrés au Nord et 4 à 9 degrés au Sud. Elles seront proches de – 1 à – 3 degrés sur l'extrême Nord et Nord-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

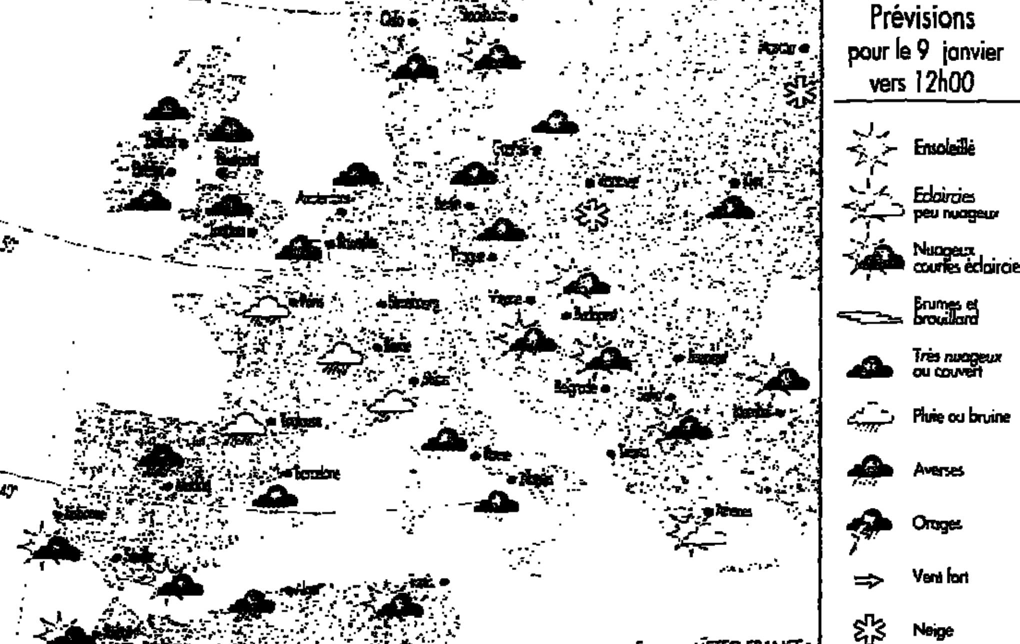
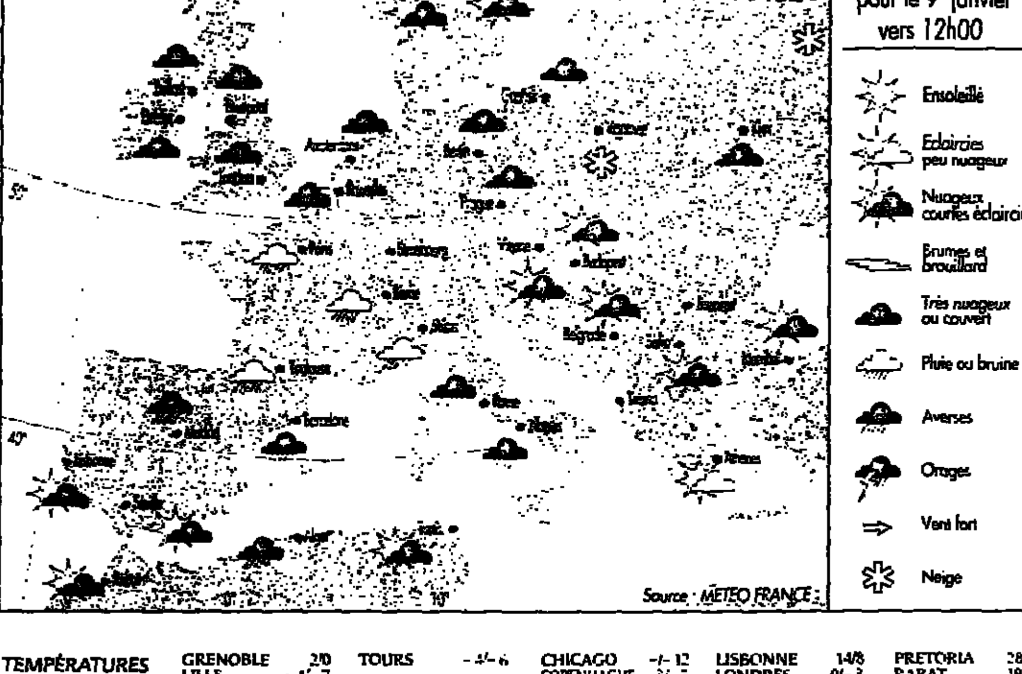


Prévisions pour le 9 janvier vers 12h00

La qualité de l'air

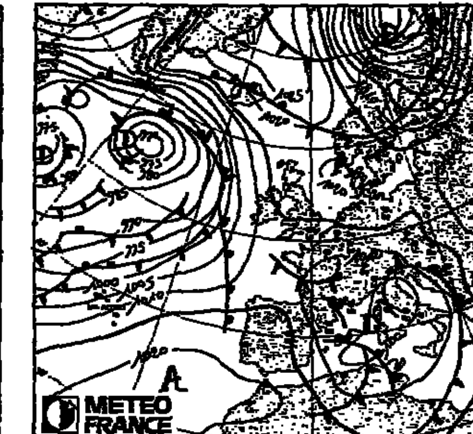


Tendance pour le 8 janvier : Bon

TEMPÉRATURES du 7 janvier maxima/minima

Ville	maxima/minima
FRANCE	
AJACCIO	13/3
BIARRITZ	9/4
BORDEAUX	3/0
BOURGES	– 6/– 6
BREST	1/– 5
CAEN	– 3/– 6
CHERBOURG	0/– 6
CLERMONT-F.	– 3/– 12
DIJON	– 2/– 3
FORT-DE-FR.	29/24
GRENOBLE	2/0
LILLE	– 4/– 7
LIMOGES	3/– 6
LYON	– 3/– 4
MARSEILLE	9/3
NANCY	– 4/– 6
NANTES	– 4/– 6
NICE	13/5
PARIS	– 4/– 4
PAU	8/1
PERPIGNAN	10/1
POINTE-À-PIT.	30/21
RENNES	– 3/– 6
ST-DENIS RÉUNION	30/24
ST-ÉTIENNE	– 2/– 4
STRASBOURG	– 4/– 5
TOULOUSE	5/0
TOURS	– 4/– 6
ÉTRANGER	
ALGER	14/1
AMSTERDAM	– 3/– 7
ATHÈNES	16/–
BANGKOK	35/22
BARCELONE	10/5
BELGRADE	0/– 2
BERLIN	– 5/– 7
BOMBAY	31/21
BRASILIA	–/–
BRUXELLES	– 4/– 11
BUCAREST	– 5/–
BUDAPEST	– 1/– 5
BUENOS AIRES	24/20
CARACAS	30/24
CHICAGO	–/– 12
COPENHAGUE	– 3/– 3
DAKAR	25/20
DJAKARTA	30/23
DUBAI	25/12
DUBLIN	2/0
FRANCFORT	– 4/– 10
GENÈVE	1/– 1
HANOI	20/15
HELSINKI	– 1/– 13
HONGKONG	19/10
ISTANBUL	10/7
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	– 6/– 15
KINSHASA	–/–
LE CAIRE	26/15
LIMA	24/21
LISBONNE	14/8
LONDRES	0/– 3
LOS ANGELES	19/–
LUXEMBOURG	– 5/– 9
MADRID	2/0
MARRAKECH	16/8
MEXICO	25/8
MILAN	5/– 1
MONTRÉAL	0/– 11
MOSCOU	– 10/– 10
MUNICH	– 7/– 8
NAIROBI	23/14
NEW DELHI	21/5
NEW YORK	2/– 1
PALMA DE M.	12/8
PÉKIN	– 3/– 12
PRAGUE	– 9/– 9
PRETORIA	28/19
RABAT	19/13
RIO DE JAN.	–/–
ROME	15/2
SAN FRANC.	14/8
SANTIAGO	23/–
SÉVILLE	10/9
ST-PÉTERS.	0/– 7
STOCKHOLM	– 3/– 9
SYDNEY	27/14
TENERIFE	24/17
TOKYO	13/5
TUNIS	15/9
VARSOVIE	– 6/– 11
VENISE	9/– 1
VIENNE	– 2/– 4



Situation le 8 janvier, à 0 heure, temps universel

Prévisions pour le 10 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Le péril

UN GRAVE DANGER menace le gouvernement de *M. Léon Blum*. Tout le monde s'accorde à vanter ses mérites, qui sont réels. Le ministère est une équipe solidaire, cohérente, où la production industrielle *ne fait pas la guerre* à l'économie nationale, ni le ministère de l'armement au département des armées. Il lui est possible, dès lors, d'avoir une politique suivie, de coordonner le travail commun, de prendre même des *initiatives, comme celle de la* baisse des prix de 5 %, et de provoquer dans le pays ce « choc psychologique » de confiance en lui-même que l'on recherchait vainement.

Les ministres ne vont plus dans les meetings accuser d'autres ministres, ou se vanter d'avoir obtenu des avantages pour leurs électeurs. Sans forfanterie, sans déclarations claironnantes, le gouvernement *fait son devoir en défendant en In*dochine à la fois les intérêts du pays et l'idéal de l'Union française. Tout cela nous change un peu du spectacle que nous connaissions *trop. Enfin, nous avons quelque* chose qui ressemble à du « neuf » et à du « raisonnable ».

Le ministère de M. Léon Blum est menacé, cependant, d'un grave *péril. C'est, bien entendu, de n'être* que transitoire ; mais ici, le mal serait réparable, puisqu'il suffirait de continuer dans la voie qu'il a eu le courage d'ouvrir. Mais le gouver*nement de M. Blum a le grand mal*heur de ne pas rencontrer l'opposition violente des républicains que le Parti communiste traite quotidiennement de *« réactionnaires ». Il a le malheur d'être approuvé par* ceux qui estiment qu'un parti au pouvoir doit gouverner pour la France entière, sans d'ailleurs renoncer en quoi que ce soit à ses *principes. Voilà la menace et voilà* le danger. Le gouvernement Blum risque d'être compromis par les louanges mêmes qu'il reçoit.

Rémy Roure
(9 janvier 1947.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6991

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III									
IV					■				
V		■	■				■		■
VI									
VII								■	
VIII				■	■		■		
IX									
X					■				
XI		■				■			

HORIZONTALEMENT

I. Livre d'étude. – II. Quand elle est bonne, on fait attention à l'étiquette. – III. Enlèverai le cordon. – IV. L'Evèque, dans la Saône-et-Loire. Ne conserve pas. – V. *Un livre léger.* – VI. *Un bâtiment décrit par Maupassant* dans « Les Contes de la bécasse ». – VII. Devenus méprisables. – VIII. Parole adressée à César. En Espagne. – IX. La dernière classe. – X. Descendant. Qui a été exposé à la fumée. – XI. *Unité d'énergie. Organe de la gorge.*

VERTICALEMENT

1. *Quand, pour gouverner, on a juste les moyens.* – 2. Les vieux jours. Qui peuvent se faire porter pâles. – 3. Où il n'y a rien à prendre. Fait des hommes bien trempés. – 4. Coule au Pérou. Peut nous bloquer le dos. – 5. Suscite une réponse semblable. Qui amène à zéro. – 6. Enten*dues chez le psychiatre.* – 7. *Pays. En France. Coule en* Suisse. – 8. Une ville dans sa plaine. Devient parfois femme de Chambre. – 9. Ce peut être un vrai guêpier. *Fera tomber même des mouches.*

SOLUTION DU N° 6990

HORIZONTALEMENT

I. Cardeuses. – II. Idéal. Ota. – III. Rigueur. – IV. Ce. Birbes. – V. Ouïes. Ex. – VI. Nu. Item. – VII. Sacrifice. – VIII. *Réer.* – *IX. Essai. Rej.* – *X. Coins.* – *XI. Tuf. Assis.*

VERTICALEMENT

1. Circonspect. – 2. Adieu. Sou. – 3. Reg. Incisif. – 4. Daubeur. An. – 5. *Eléis.* Irisa. – 6. *Ur. Ife.* – 7. Sorbetières. – 8. Et. Exécré. – 9. Sacs. Me. Jus.

Guy Brouty

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet	GO LEMONDE http:// www.lemonde.fr
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **NIGER.** Les vols Paris-Agadès, *proposés depuis le 21 décembre* dernier par Point Afrique en partenariat avec Air Afrique, ont été interrompus en raison de l'insécurité qui continue de régner *dans la région d'Agadès* (nord du Niger), malgré les accords de paix signés entre les rebelles touaregs et le gouvernement nigérien. – *(AFP).*

■ **MANCHE.** A la suite de l'incendie dans le tunnel sous la Manche, le 18 novembre dernier, le transport des autocars à bord des navettes a repris lundi 6 janvier, quatre semaines après celui des voitures. Mais la reprise du trafic des camions n'est pas prévue avant la mi-mai. – *(AFP.)*

■ **INDE.** A partir du 26 janvier, l'Etat de New Delhi sera la première région de l'Inde où fumer *sera interdit dans tous les lieux* publics. – *(AP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie Kiwi International Airlines basée à Newark (New Jersey), qui avait *cessé d'assurer des vols* le 15 octobre pour des raisons financières, va reprendre ses activités à la mi-janvier. – *(Bloomberg.)*

■ **JORDANIE.** Une ligne aérienne entre Amman, la capitale, et Haïfa (Israël) vient d'être inaugurée *par la compagnie jordanienne* Royal Wings. Après la liaison Amman-Tel Aviv, c'est la deuxième ligne directe entre la Jordanie et Israël. – *(AFP.)*

■ ***TURQUIE.*** *Un nouveau* billet de 5 millions de livres turques (environ 225 francs) vient d'être mis en circulation, exactement deux ans après celui de 1 million. Le taux d'inflation en Turquie a atteint près de 80 % en 1996. – *(AFP.)*

■ ***AFRIQUE DU SUD.*** *Depuis le* début des vacances d'été, le 3 décembre, 1 092 personnes ont été tuées sur les routes contre 765 en décembre 1995. L'Afrique du Sud figure désormais parmi les dix pays les plus dangereux pour la circulation automobile. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** La compagnie Vietnam Airlines a transporté 2,57 millions de passagers en 1996, soit une *hausse de* 14,2 % par rapport à l'année précédente. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 10 janvier

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix *d'entrée) : la peinture italienne,* 11 h 30 ; *La Buveuse*, de Pieter de Hooch, 12 h 30 ; exposition Barye, 14 heures ; le thème de la chasse de l'Antiquité au XIXe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 11 h 30, hall d'entrée devant la statue de Haendel (Approche de l'art).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** un poète critique d'art, Charles Baudelaire (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris).

■ **L'HÔTEL DE VILLARS** et l'hôtel de Galliffet (50 F + prix d'entrée), *14 heures, 116, rue de Grenelle* (Mme Cazes).

■ **DES INVALIDES** à l'hôtel Matignon (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Varenne (La Parisienne).

■ **DU BUISSON SAINT-LOUIS** au *Bas-Belleville (60 F), 14 h 30*, sortie du métro Goncourt, devant le mar*chand de chaussures (Vincent de* Langlade).

■ **L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-TRAVAIL** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Pernety (Monuments historiques).

■ **LE FAUBOURG POISSONNIÈRE** (45 F), 14 h 30, angle de la rue du Faubourg- Poissonnière et du boulevard Poissonnière (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DUPUYTREN :** collection de pièces anatomiques (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (Le Passé simple).

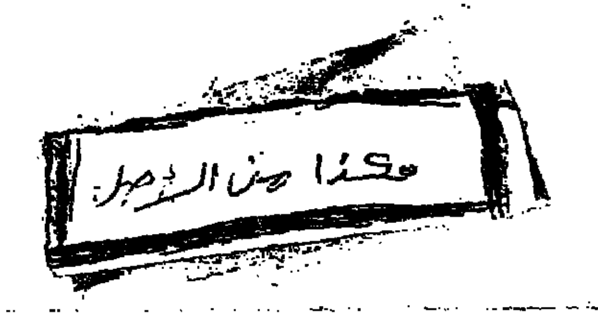
■ **LE QUARTIER LATIN :** rues et maisons du Moyen Age (50 F), *14 h 30, sortie du métro Cardinal-Le*moine (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE PICASSO** (45 F + prix d'entrée), 14 h 45, 5, rue de Thorigny (Monuments historiques).

■ ***MARAIS :*** *hôtels, jardins et place* des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU LOUVRE :** les bour*geois et le portrait (55 F + prix d'en*trée), 15 heures, sortie du métro Palais-Royal, côté place Colette (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER DES HALLES** et l'église Saint-Eustache (50 F), 15 h 30, devant Saint-Eustache, côté *rue du Jour (Claude Marti).*



CINÉMA Pléthore de films en ce premier « vrai » mercredi de 1997 avec douze nouveautés. La semaine est dominée par *Pour rire !*, réjouissante comédie de Lucas Belvaux, ad-







mirablement servi par ses comédiens, au premier rang desquels Jean-Pierre Léaud. ● DÉCOUVERTE du Britannique Philip Davis, grâce à l'inattendu *I.D.*, qui confirme la créativité des réalisateurs d'outre-Manche. ● L'UN DES RARES cinéastes resté créatif dans l'actuelle Europe de l'Est, Lucian Pintilié, convoque les fantômes de l'après-communisme.

Les joyeuses tribulations du triangle amoureux

Pour rire ! Dans son deuxième film, le jeune réalisateur Lucas Belvaux renouvelle avec brio le genre canonique du vaudeville, grâce à la délicatesse du traitement des personnages et à la qualité de l'interprétation

Film français de Lucas Belvaux. Avec Jean-Pierre Léaud, Ornella Muti, Antoine Chappey, Tonie Marshall. (1 h 40.)

Des plongeons-gags, des déguisements, des quiproquos, des répliques à l'emporte-pièce, des irruptions incongrues, des poursuites loufoques, des incises farfelues, toute la panoplie y est. Et le titre a le mérite de ne pas dissimuler le but de l'affaire. *Pour rire !* est une comédie. Elle repose sur le plus classique des mécanismes, chassé-croisé entre le mari, l'épouse et l'amant, du soupçon à la découverte par le conjoint de la réalité de son infortune, et ce qui s'ensuivra. Le deuxième film de Lucas Belvaux, d'abord découvert comme comédien (*Poulet au vinaigre* et *Madame Bovary*, de Claude Chabrol, *Hurlevent*, de Jacques Rivette, *Désordre*, d'Olivier Assayas), puis par un peu mémorable premier long métrage comme réalisateur (*Parfois trop d'amour*, 1991), joue le jeu selon les règles.

Ce jeu peut produire le meilleur comme le pire, Marivaux ou le vaudeville le plus ringard. On voit vite, dans le film, ce qui fait la différence : prendre ses personnages – et, partant, ses spectateurs – pour des gens intelligents ou les traiter en crétins. Lucas Belvaux, à rebours d'une longue tradition du théâtre et du cinéma de boulevard, a choisi de considérer ses protagonistes et son public comme intelligents. Dès lors *Pour rire !* peut accomplir avec maestria le programme annoncé par son titre : on y rit, de bon cœur, séduit par la légèreté et l'invention du récit, la qualité de l'interprétation, la générosité du regard porté sur des gens que tout paraissait destiner à être traités en marionnettes grotesques.

Si le mécanisme de départ est d'un classicisme avéré, la manière dont Lucas Belvaux le présente est originale. Donc Nicolas (Jean-Pierre Léaud) vit depuis des années avec Alice (Ornella Muti), qui a une liaison avec Gaspard (Antoine Chappey), voilà pour le triangle de base. Mais Nicolas est un étrange « mari », pas marié, ancien avocat radié du barreau pour excès de romantisme (il a tenté jadis de faire évader une trop belle cliente), homme d'intérieur qui ne sort plus que pour des séances de méditation zen. Celle qui travaille et affronte le monde, c'est Alice, avocate aux assises qu'on voit défendre un improbable « assasin au pied-de-biche », héros d'un sombre fait-divers dû lui aussi à un adultère – puisque tout, dans *Pour rire !*, se fait écho, renvoyant les différents reflets du même problème avec une réelle virtuosité de construction.

Le mari est « bizarre », mais pas antipathique, l'épouse est infidèle, mais regardée sans reproche ni schématisme – aucun moralisme dans le film, ni condamnation conventionnelle de l'adultère ni son symétrique tout aussi benêt, l'exaltation de principe d'un « amour libre » qui n'est souvent que le revers de la même médaille. L'amant, Gaspard, est lui aussi traité avec nuances, quand son physique avantageux comme sa profession (photographe sportif) appelaient aisément la caricature.



DESSIN MARC TARASKOFF

Le conflit qui l'oppose à Nicolas dynamite vite fait le cliché de l'intellectuel recroquevillé face à l'athlète à la cervelle atrophiée, pour un échange qui laisse à chacun ses chances, ses forces et ses faiblesses, sa part de sincérité et de rouerie, sa liberté et ses appétits. Les scènes entre les deux hommes, celui qui sait, souffre mais manipule, celui qui ignore que c'est à son rival qu'il croit avoir sauvé la vie et qu'il materne d'abord avant de se reposer imprudemment sur lui, sont parmi les plus drôles, mais aussi les plus chaleureuses du film.

PÉRIPÉTIES

Tout comme est formidablement sauvé du simplisme l'emploi pourtant très convenu de la confidente et faire-valoir, Juliette (Tonie Marshall), amie du couple légitime elle aussi plaquée par son conjoint pour une rayonnante jeunesse : sa tristesse est légitime sans traîner dans la boue le mari volage, sa présence relance l'action en court-circuitant les rebonds trop attendus. Semblable réussite tient à l'adresse du scénario, qui sur un schéma admis invente des péripéties subtiles, où l'élégance des symétries et la finesse des stratégies s'allient à une invention burlesque (les séances de méditation de Jean-Pierre Léaud, la poursuite en Mobylette, les plongeons répétés) qui sait aussi faire place à l'émotion. Que les situations prêtent à sourire, et les solutions inventées par les uns et les autres souvent à rire, cela n'empêche pas la tristesse ou l'angoisse éprouvées, et qui contribuent à traiter les protagonistes en humains et non en objets.

Finesse, burlesque et émotion reposent principalement sur les acteurs, singulièrement sur le corps des acteurs et leur manière, à chacun singulière, d'occuper l'espace, de donner chair et rythme aux dialogues. Ornella Muti (splendide), Antoine Chappey apportant la délicatesse et la tendresse qui sauvent son rôle, Tonie Marshall défendant vaillamment son personnage d'épouse vieillissante, esseulée et larmoyante qu'elle arrache au cliché et à la pesanteur, jouent leur partition avec une justesse sans faille.

Mais c'est Jean-Pierre Léaud qui tient, admirablement, le premier pupitre de ce quatuor. Tour à tour sombre au point d'en paraître inquiétant, désemparé, transi, inventif, déterminé, retors, dépendant et conquérant, mutique et discoureur, il emballe le film dans une succession d'embardées contrôlées qui lui donnent son rythme et sa richesse. On songe à François Truffaut, bien sûr, et pas seulement grâce à Jean-Pierre Léaud : que le cinéma français, aussi loin de l'intellectualisme que de la pochade franchouillarde, soit capable de retrouver ce chemin-là de la comédie est, au cinéma, la première bonne nouvelle de 1997.

Jean-Michel Frodon

Drôles de jeunes films français

OUTRE sa justification vis-à-vis du film lui-même, le titre de *Pour rire !* fait figure de pied de nez à une certaine idéologie du cinéma français. Celle qui voudrait que la comédie soit la valeur sûre d'un cinéma « commercial », pratiqué par des artisans chevronnés, obtenant un succès quasi garanti par l'application de recettes homologuées, tandis que le « jeune » cinéma serait, lui, par définition cérébral, narcissique, indifférent au plaisir du public, et pour tout dire sinistre (en restant poli).

La comédie est bien le genre qui attire le plus de public (mais elle a le défaut de souvent mal s'exporter) : ainsi, parmi les titres sortis en 1996, le seul film français ayant dépassé les quatre millions d'entrées est *Pédale douce*. Et l'un des rares succès tricolores de l'été s'intitule *Delphine 1 Yvan 0*. Mais l'application automatique de la recette comédie = succès aura, durant l'année écoulée, entraîné des résultats qui pour la plupart se situent entre l'échec et la catastrophe. Cela s'appelait *Fantômes avec chauffeur*, *Les Grands Ducs*, *La Belle Verte*, *Fallait pas.. !*, *Les 2 papas et la maman*, *Hercule et Sherlock*, *Oui !, ma femme me quitte*, *Pourvu que ça dure*, *XY*, *Les Menteurs*... Et, avec 2,3 millions d'entrées, le résultat du *Jaguar*, plus grosse production de l'année 1996, aura été une lourde déception. Le bilan n'est donc guère probant, même si est apparu un nouveau manufacturier doté d'un indéniable sens du succès, Cédric Klapisch, signataire d'un très efficace doublé, *Chacun cherche son chat* et *Un air de famille*. Mais d'autres films de débutants qui auront tenté de marcher sur ses brisées (*Des nouvelles du bon Dieu*, *Mo'*, *Une histoire d'amour à la con*, *Un samedi sur la terre*) s'y sont cassé les dents.

De son côté, le cinéma d'auteur aura été loin d'engendrer toujours la morosité. Eric Rohmer (*Conte d'été*) reste à la fois exemplaire et inimitable. Arnaud Desplechin a créé son propre ton, qui fait une large place à l'humour (*Comment je me suis disputé...*). Pascal Bonitzer (*Encore !*), Danièle Dubroux (*Journal d'un séducteur*) ou Pascale Ferran (*L'Age des possibles*) ont rencontré le succès en faisant sourire. Olivier Assayas (*Irma Vep*) ou Chantal Akerman (*Un divan à New-York*) ont cherché sur le terrain de la comédie la poursuite de leur inspiration. On a découvert la tentative modeste et souriante de la débutante Caroline Chomienne (*Des lendemains qui chantent*), et retrouvé l'esprit original de Tonie Marshall (*Enfants de salaud*). Sans doute ces derniers films ont été des échecs commerciaux. Il n'est pas exclu qu'au nombre des raisons (toujours complexes) de ces insuccès figure précisément le cliché qui associe trop systématiquement cinéma d'auteur et ennui. *Pour rire !* lui apporte un nouveau et brillant démenti.

J.-M. F.

Jean-Pierre Léaud ou l'incarnation d'une idée du cinéma

S'IL fit récemment de réjouissantes apparitions (chez Assayas dans *Irma Vep*, chez Danièle Dubroux dans *Journal d'un séducteur*, chez Kaurismaki dans *J'ai engagé un tueur* et *La Vie de bohème*), s'il donna une bouleversante présence au personnage de *La Naissance de l'amour*, de Philippe Garrel, il y avait très longtemps qu'on n'avait vu Jean-Pierre Léaud offrir ainsi à l'écran toute la palette de son singulier talent. Au point que s'estompait peu à peu la mémoire de cet événement singulier que fut dans l'histoire du cinéma français l'irruption de cet acteur-là, au sens strict, incomparable.



PORTRAIT

Parmi les comédiens masculins, on peut par instants évoquer la mémoire de Robert Le Vigan, pour cette manière surinvestie d'habiter ses personnages, mais le jeu de Le Vigan venait d'une tradition théâtrale et oratoire totalement étrangère à Léaud. On songe parfois aussi à Michel Simon pour cette indécision sidérante entre comique et tragique qui ne semble faire aucune part à la technique de jeu, mais un Michel Simon « maigre », pas seulement physiquement, dépourvu de ce poids de réalité matérielle que trimbalait avec elle la massive stature du Père Jules. Ou, parmi les contemporains, à un « corps étrange » comme Yves Afonso, mais resté – injustement – dans l'ombre faute d'avoir été associé à des films suffisamment remarqués.

Il est vrai que le caractère unique de la présence de Jean-Pierre Léaud sur grand écran avait été, dès l'origine, en partie masquée par les conditions particulières de son apparition dans *Les 400 Coups*, de François Truffaut, en 1959 : on l'a découvert enfant, et comme double du réalisateur, qui débutait alors lui aussi. La poursuite de la collaboration avec Truffaut dans le même rôle, celui d'Antoine Doinel, a entretenu la confusion. Au risque d'empêcher de voir que, à sa manière à lui, Léaud était devenu un véritable acteur. Il est intéressant de relever comment, chez Truffaut évidemment mais aussi chez Godard, chez Eustache, chez Rivette, chez Moullet, Jean-Pierre Léaud aura donné corps à une certaine idée du cinéma. Une idée non académique, non théâtrale, et qui pourtant ne fonctionne ni sur le mécanisme de l'icône sociologique (James Dean, Belmondo...), ni sur le passage en force pulvérisant les codes de l'écran (le jeune Depardieu), ni sur l'abstraction minimaliste des « modèles » de Bresson.

NATUREL ET ARTIFICE

Le jeu de Jean-Pierre Léaud résulte de l'invention d'un cocktail inédit de naturel (rien des trucs de l'acteur professionnel) et d'artifice par lequel le dispositif cinématographique est mis en évidence sans être « désenchanté », l'identification est non pas brisée mais décalée. Un corps (masculin mais très peu sexué) habité à la fois d'une idée – qui vient des cinéastes avec lesquels il travaille – et d'un élan, d'une pulsion très profonde – qui n'appartiennent qu'à l'acteur. Un corps où l'idée et l'élan convergent et se fondent.

La nouvelle vague, bien sûr... mais quoi ? Une idée de la mise en scène donc, qui invente un court-circuit entre retour à une enfance du cinéma – celle du muet, du burlesque, et des grands classiques fondateurs : Griffith, Stroheim, Lang, Murnau, Eisenstein, Vigo – et invention d'une modernité érudite, attachée à mettre en evidence ses propres rouages autant qu'à en utiliser les puissances. Il se sera trouvé que Léaud aura, pas seul mais davantage que quiconque, incarné ça, que Godard approchait un jour en écrivant à celui qui sera par huit fois son interprète qu'il « *emploie les mots pour des gestes et les gestes comme des mots* ». Léaud l'a fait, avec une sorte d'énergie secrète et éruptive, dont il donna un jour l'exposé hilarant devant la caméra de Philippe Garrel.

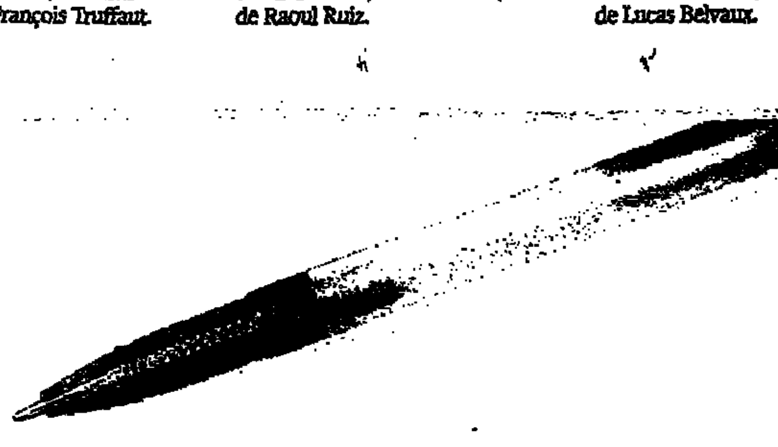
Le film s'intitulait *Les Ministères de l'art*, il était consacré à la génération qui succéda à la nouvelle vague, celle de Doillon, Téchiné, Akerman, Jacquot, Garrel. Qu'il ait ou pas été l'interprète de ces cinéastes, Léaud se retrouvait à sa place parmi eux, tout comme il aura naturellement trouvé ses marques avec quelques représentants des nouvelles vagues étrangères (Pasolini, Bertolucci, Glauber Rocha). Et comme on le retrouve, toujours synchrone de ce qui se tourne de plus inventif, aux côtés de la jeune génération des années 80 et du début des années 90 : Kaurismaki, Breillat, Dubroux, Assayas et à présent Lucas Belvaux.

Il sera revenu à ce dernier d'offrir au comédien le rôle le plus riche et le plus varié qu'il aura interprété depuis longtemps, permettant à Léaud de balayer le risque de se laisser enfermer dans un personnage trop prévisible. En le voyant dans *Pour rire !*, on songe à *Baisers volés* au détour d'une scène de filature, à *Domicile conjugal* pour les affres de la jalousie, ce ne sont pas des citations. Juste les signes de la permanence d'une manière d'habiter le monde et l'écran qui retrouve ici toute sa force et toute sa liberté.

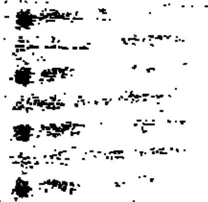
J.-M.F.

De Truffaut à Belvaux

● 1959. *Les 400 Coups*, de François Truffaut ; *Le Testament d'Orphée*, de Jean Cocteau.
● 1960. *Boulevard*, de Julien Duvivier. *L'Amour à vingt ans*, de François Truffaut.
● 1965. *Pierrot le Fou*, de Jean-Luc Godard.
● 1966. *Masculin-féminin* et *Made in USA*, de Jean-Luc Godard ; *Le Père Noël a les yeux bleus*, de Jean Eustache ; *La Concentration*, de Philippe Garrel.
● 1967. *Le Plus Vieux Métier du monde*, *Week-end* et *La Chinoise*, de Jean-Luc Godard.
● 1968. *Baisers volés*, de François Truffaut ; *Le Gai Savoir*, de Jean-Luc Godard.
● 1969. *Porcherie*, de Pier Paolo Pasolini.
● 1970. *Le Lion à sept têtes*, de Glauber Rocha ; *Domicile conjugal*, de François Truffaut.
● 1971. *Une nouvelle aventure de Billy the Kid*, de Luc Moullet ; *Les Deux Anglaises et le Continent*, de François Truffaut.
● 1972. *Le Dernier Tango à Paris*, de Bernardo Bertolucci.
● 1973. *La Maman et la Putain*, de Jean Eustache ; *La Nuit américaine*, de François Truffaut.
● 1974. *Out One*, de Jacques Rivette ; *Les Lolos de Lola*, de Bernard Dubois.
● 1978. *L'Amour en fuite*, de François Truffaut.
● 1980. *Aiutami a sognare*, de Puppi Avati.
● 1982. *Parano*, de Bernard Dubois.
● 1983. *Paris vu par... 20 ans après*, de Philippe Garrel ; *Rebelote*, de Jacques Richard.
● 1985. *Détective*, de Jean-Luc Godard ; *Ce n'est que du cinéma*, de Pal Sandor ; *L'Ile au trésor*, de Raoul Ruiz.
● 1986. *Corps et biens*, de Benoît Jacquot.
● 1987. *Les Keufs*, de Josyane Balasko ; *Les Ministères de l'art*, de Philippe Garrel.
● 1988. *La Couleur du vent*, de Pierre Granier-Deferre ; *36 fillette*, de Catherine Breillat ; *Jane B. par Agnès V.*, d'Agnès Varda.
● 1989. *Bunker Palace Hotel*, d' Enki Bilal.
● 1990. *J'ai engagé un tueur*, d'Aki Kaurismaki.
● 1991. *Paris s'éveille*, d'Olivier Assayas.
● 1992. *La Vie de bohème*, d'Aki Kaurismaki.
● 1993. *La Naissance de l'amour*, de Philippe Garrel.
● 1996. *Journal d'un séducteur*, de Danièle Dubroux ; *Irma Vep*, d'Olivier Assayas.
● 1997. *Pour rire !*, de Lucas Belvaux.









Une fable sur la démocratie roumaine confisquée

Trop tard. L'auteur du « Chêne » s'enfonce dans la vallée minière, métaphore de l'après-Ceausescu

Film roumain de Lucian Pintilié. Avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan. (1 h 44.)

Après *La Reconstitution* (1969), *Le Chêne* (1992), ou *Un été inoubliable* (1994), Lucian Pintilié retourne à ce qu'il a nommé un jour son « *cher cauchemar* », la Roumanie. Après une vingtaine d'années de semi-exil, notamment consacrées en France à la mise en scène théâtrale, Pintilié, dans *Le Chêne*, donnait à ce cauchemar la forme d'un hallucinant voyage initiatique, farce macabre à travers le pourrissement final de l'ère Ceausescu. L'action de *Trop tard* se situe presque de nos jours, soit après une révolution virtuelle, un procès truqué et quelques années de totalitarisme larvé passées sous la férule du président Ion Iliescu, ex-dirigeant communiste allié aux partis ultra-nationalistes et maintenu au pouvoir grâce au soutien musclé des mineurs de la vallée du Jiu.

A l'appel d'air du *Chêne*, que l'agonie d'une tyrannie ouvrait à tous les horizons, à l'inquiétante peinture intimiste du nationalisme renaissant dans *Un été inoubliable*, succède donc ici une plongée verticale dans cette fameuse vallée des mines, entrailles charbonneuses d'une *démocratie confisquée*. Les premiers plans du film circonscrivent le propos : d'une part, un homme filmé de dos qui descend un escalier dans le métro de Berlin en portant un sac rempli de bâtons de dynamite ; de l'autre, un long travelling arrière accompagnant la difficultueuse progression d'une commission d'enquête à travers le boyau souterrain d'une mine roumaine. Ces deux mouvements *underground* donnent le ton de cette fable politique mâtinée de polar, placée sous le signe d'une falsification totale de la réalité.

On y croise un tueur en série néandertalien, un procureur qui apprend l'allemand en secret et fait l'amour à une topographe devant un poster des mers du Sud, des politiques grotesquement cyniques, des mineurs exploités transformés en nervis du pouvoir, et, pour ponctuer le tout, un quatuor schubertien définitivement dérisoire. Si le procureur finit par avoir raison de la conspiration du silence et des faux-semblants, le film surmonte quant à lui plus difficilement ce grouillant symbolisme. C'est que le registre de la métaphore – condensé par l'arbre-espérance dans *Le Chêne* – s'est considérablement développé, au point d'envahir l'ensemble du dispositif. Comme il arrive parfois aux plus talentueux quand ils désespèrent du réel, Pintilié s'est lancé dans une bataille perdue d'avance, défiant l'adversaire sur son terrain d'élection : celui de l'édification.

J. M.

Lucian Pintilié, cinéaste

« On oublie et on sacralise à une vitesse qui est un signe de barbarie »

« Comparé à vos films précédents, *Trop tard* semble marqué par l'abandon de tout espoir.

– Ce film constitue le dernier volet d'une trilogie sur le communisme, après *La Reconstitution* et *Le Chêne*. Le premier était un film romantique, qui appartenait à l'époque où l'on croyait encore possible un « communisme à visage humain ». Le second était un film quasiment sans espoir, qui montrait un communisme paraplégique, vidé de son contenu, mais auquel, par volontarisme de citoyen, j'avais tenu à adjoindre une fin plus optimiste. Il est vrai que *Trop tard* est un film totalement dépourvu d'espoir, ne serait-ce que par provocation polémique, parce que la situation du pays était arrivée à mes yeux à un degré d'absurde indépassable. C'est un peu l'application grotesque de cette blague racontée dans le film par le procureur : « *Le dernier qui part éteint la lumière.* » Je pensais vraiment qu'il ne restait plus aux Roumains qu'à claquer la porte du pays, pour, peut-être, susciter un réveil.

ENTRETIEN CINÉMA

– Les élections du 19 novembre 1996, qui ont porté à la présidence le chrétien-démocrate Emil Constantinescu, en évinçant Ion Iliescu, n'inspirent-elles pas un constat moins sombre ?

– Je suis heureux que la réalité, avec le résultat des dernières élections présidentielles, tente timidement de me contredire.

– Comment s'est déroulé le tournage avec les mineurs, sachant que votre film aborde explicitement leur rôle répressif durant les journées qu'on a appelées les « minériades » ?

– Très bien, dans la mesure où la situation semble aujourd'hui dépolitisée. Il y a eu effectivement ces descentes violentes à Bucarest en 1990, puis en 1991, pour défendre le régime communiste, mais, depuis, les leaders ont tout fait pour calmer le jeu. Les mineurs veulent aujourd'hui oublier, et ont remisé ce masque de violence collectif dans leurs armoires. J'ai été étonné de constater, durant le tournage, combien ces gens, pris un à un, étaient pacifiques, pleins d'humour et fragiles. Bien sûr, il y avait une vague culpabilité en eux, mais cette culpabilité les rendait paradoxalement bavards. Chacun avait une histoire à raconter, peut-être pour en cacher une autre, ce qui rendait nos rapports très intéressants.

– Mais avez-vous évoqué explicitement avec eux cet épisode ?

– Non. Il y avait entre nous un non-dit et, en même temps, une sorte de complicité qui tenait au plaisir secret du sous-entendu.

– Avez-vous rencontré le directeur des mines, dont on sait qu'il a joué un rôle actif dans cette affaire, et que vous représentez dans le film ?

– Nous nous sommes soigneusement évités, en dépit du fait que lorsqu'on réalise un film dans la Vallée des pleurs, il paraît presque obligatoire de rencontrer le diable en personne. Il a manifesté à plusieurs reprises le désir de me voir et j'ai promis autant de fois de le rencontrer. Mais ce n'est jamais arrivé. Nous communiquions par notre dentiste commun à Bucarest, qui transmettait les messages. Tous les rapports avec les officiels dont l'accord était nécessaire ont été simulés de la même manière.

– Comment le film a-t-il été reçu en Roumanie ?

– Conformément aux résultats des élections. 55 % des gens l'ont aimé, les autres non.

– N'y a-t-il pas eu de réactions hostiles de la part des instances ou des personnes que vous mettez en cause ?

– Vous savez, les Roumains ont un type particulier de mémoire. On oublie et on sacralise chez nous à une vitesse qui pour moi est un signe de barbarie. Il est difficile d'imaginer que quelques mois après qu'on a tué Ceausescu, les gens puissent de nouveau l'évoquer comme si rien ne s'était passé.

– Après dix-huit ans d'exil, vous vous êtes réinstallé en Roumanie en 1990, où vous occupez depuis lors le poste de directeur du secteur cinématographique au ministère de la culture. Est-ce qu'à l'image de votre personnage principal vous pourriez de nouveau être tenté par l'exil ?

– L'exil, c'est fini pour moi. J'ai suffisamment perdu de temps comme ça. Je suis toujours directeur du Studio de création et j'entends le rester, même si je n'ai plus d'argent pour produire des films, puisque je ne reçois que le tiers de la somme qui me permettrait de le faire. Il faut donc se battre, en suscitant notamment des coproductions avec l'étranger.

– La situation du cinéma roumain est-elle appelée à s'améliorer avec le changement politique ?

– Je l'espère. Mais, pour l'instant, la situation est réellement catastrophique, ce sont toujours les mêmes – et je compte parmi eux – qui font des films, et encore n'en produit-on que trois ou quatre par an. Les jeunes ne peuvent même pas penser que leur tour viendra, en supposant qu'il y ait une file d'attente ; ce qui n'est même pas le cas, parce qu'on ne s'est pas encore occupé d'organiser la file d'attente. J'ai l'intention de consacrer une bonne partie de mon énergie à favoriser les projets de ces étudiants, ce qui n'est pas facile, car ils ont pris pour habitude d'abdiquer : le cinéma leur paraît une citadelle inexpugnable. C'est encore un des effets pervers du système. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Voyage sans retour au pays des hooligans

I. D. (Identity Document). Un premier film réussi sur l'univers des supporteurs anglais de football

Film anglais de Philip Davis. Avec Reece Dinsdale, Saskia Reeves, Sean Pertwee, Claire Skinner. (1 h 47.)

Dans *Parmi les hooligans* (10/18), publié en 1990, Bill Buford (aujourd'hui responsable des pages fiction du *New Yorker*) livrait l'un des premiers échantillons de ce qui est devenu désormais un genre littéraire outre-Manche. La Grande-Bretagne est fascinée par ses footballeurs et ceux qui les entourent, comme beaucoup d'écrivains américains ont pu l'être par la boxe et sa mythologie. Dans son long reportage, Buford s'attachait à la vie de quelques supporteurs : ils buvaient tous de la bière en quantité industrielle, vénéraient la reine et leur club de football. Anonymes la semaine, souvent bons pères de famille ou employés modèles, ils se transformaient en vandales le week-end.

I. D., de Philip Davis, s'inscrit brillamment dans cette nouvelle mythologie. La plupart des supporteurs qu'il filme n'ont rien d'effrayant, mais seul leur quartier général, un petit pub dans la banlieue de Londres, importe. Le statut de supporteur dans *I. D.* s'assimile à l'appartenance à une secte : l'adepte se fait tatouer l'écusson de son club sur le torse, s'engage à frapper le supporteur adverse jusqu'à la mort s'il le faut. Le week-end du hooligan commence par un déplacement en car, se poursuit par un assaut contre les supporteurs de l'autre camp à l'abord du stade, et se termine au pub où se fait le récit des combats.

Philip Davis trace une séparation intelligente entre la logique du supporteur et le jeu qui les fascine – il n'y a aucune image de match dans le film –, montrant implicitement qu'il n'y a pas de relation de cause à effet. Le personnage principal d'*I. D.*, un flic chargé, avec trois collègues, d'infiltrer le groupuscule de hooligans les plus radicaux de Shadwell, un club de deuxième division anglaise, afin de trouver des preuves contre ses éléments les plus violents, n'a rien pour faire un supporteur modèle. A force de zèle, il va s'imposer comme l'une des fiertés du club, faire le coup de poing, devenir l'un des piliers du pub, et se déconnecter peu à peu de sa femme, et de sa mission.

Le film dont *I. D.* se rapproche le plus est *Shock Corridor*, où Samuel Fuller montrait un journaliste qui se faisait passer pour fou dans le but de se faire interner et de mener à bien son enquête sur une série de crimes qui s'étaient produits à l'asile. Il y abandonnait sa raison. *I. D.* ne possède pas la même force métaphorique que *Shock Corridor*, où l'asile de fous était un microcosme de la société américaine. Philip Davis s'en tient à un propos moins ambitieux, sur la barbarie qui serait présente en chaque individu, prête à se révéler. Il est dommage qu'il n'ait pas davantage cru à son sujet, et davantage exploré les liens entre les hooligans, la pègre, et le National Front anglais qu'il ne fait qu'esquisser. *L. D.* s'impose malgré tout comme le premier film réussi d'un metteur en scène prometteur.

Samuel Blumenfeld

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

ONLY THE BRAVE

Film australien d'Anna Kokkinos. Avec Elena Mandalis, Dora Kaskanis, Maude Davey, Helen Athanasiadis. (1 h 02.)

■ *Only the Brave* se présente comme une chronique un peu âpre, sans ornement, l'histoire de deux adolescentes australiennes d'origine grecque coincées entre une famille soit oppressive, soit absente, dans l'univers suburbain et industriel d'une métropole. Le récit suit, durant quelques semaines, l'itinéraire sans horizon de ses deux personnages principaux. Une image granuleuse décrit leurs déambulations ennuyées, les refuges dans des terrains vagues et des entrepôts ferroviaires désaffectés, les étreintes furtives et sordides sous les portes cochères, les cours suivis sans intérêt véritable. Sans apparente ligne de force dramatique, le film réussit quelques séquences étonnantes : la séduction d'une des filles par une de ses enseignantes, une violente bagarre entre lycéennes. On peut alors regretter que les péripéties de la dernière partie donnent trop clairement des clefs destinées à expliquer, par la psychologie, le comportement des personnages, que ce soit la violence incestueuse et patriarcale ou l'absence de mère. Suicide et fuite apparaissent, à la fin, comme des artifices de scénario malencontreusement plaqués sur un film qui avait jusqu'alors évité cet écueil. *J.-F. R.*

LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX

Film franco-géorgien de Nana Djordjadzé. Avec Pierre Richard, Micheline Presle, Nino Kirtadzé, Teimour Kahmhadzé. (1 h 40.)

■ Avec *Robinsonnade ou les Tribulations de mon grand-père anglais au pays des bolcheviks*, Nana Djordjadzé avait remporté la Caméra d'or au Festival de Cannes de 1986. Dix ans plus tard, le nouvel opus de la réalisatrice est une tentative de faire passer l'histoire au tamis de la gastronomie. Originale dans son principe, celle-ci s'avère moins déliée à la réalisation. Le film évoque l'établissement d'un cuisinier français (Pierre Richard) en Géorgie au début du siècle, ce grand épicurien devant l'Eternel y ayant rencontré la femme de sa vie. A son fourneau, le cinéaste mitonne l'histoire en trois temps. Celui de la narration d'abord, qui a lieu de nos jours à Paris et met en scène la rencontre inopinée du fils de la princesse et de la nièce du cuisinier. Sous le signe du dévoilement des origines et de la machine à remonter le temps, ils vont feuilleter un manuscrit laissé par ce dernier et pénétrer ensemble les étapes antérieures de cette histoire. La première a les reflets panthéistes d'une pastorale dédiée à la chair, à l'amour, et au bon vivre dans une terre gorgée de soleil et de raisins. De la seconde, inaugurée par la révolution soviétique, émane un rouge sombre et caricaturé, les béotiens bolcheviques s'acharnant à briser l'idylle amoureuse et gastronomique. Le cuisinier-poète, continuant à composer ses recettes, y résistera. Le film un peu moins. *J. M.*

DÉMÉNAGEMENT

Film français de Denis Dercourt. Avec Stéphane Martin, Elodie Mennegand, Yann Tregouët, Grégoire Bonnet, Bruno Paviot, François Gamard, Laetitia Lacroix. (1 h 01.)

■ Il y a deux choses irréprochables dans le film de Denis Dercourt, son titre (il s'agit incontestablement d'un déménagement) et sa durée (quiconque a été convoqué pour aider un copain à déménager sait que les meilleurs sont là aussi les plus courts). Mais quiconque s'est livré à cette saine activité sait également qu'elle est l'occasion de nombreuses situations incongrues, comiques, révélatrices, émouvantes, etc. Et que c'est donc une bonne idée d'en faire le prétexte d'un moyen métrage. Et que c'est donc très navrant que le réalisateur, tout occupé à faire le malin avec des personnages aussi faux que mal interprétés et avec des péripéties cousues de blanc chaterton, sabote inconsidérément ce métrage plus moyen qu'il n'était nécessaire. Clovis, le jeune séducteur tombé amoureux qui change d'appartement pour attendre sa dulcinée, s'installera dans son nouveau logis après avoir joué avec les nerfs et les muscles de ses amis, ainsi qu'avec une caméra vidéo, mais il y aura alors longtemps qu'on aura cessé de se soucier de son cas. *J.-M. F.*

À L'ÉPREUVE DU FEU

Film américain d'Edward Zwick. Avec Denzel Washington, Meg Ryan, Lou Diamond Phillips, Michael Moriarty. (1 h 57.)

■ Le capitaine Karen Walden a-t-il mérité la médaille pour bravoure durant la guerre du Golfe que va lui décerner, à titre posthume, le président des Etats-Unis ? Un officier joué par un Denzel Washington encore plus constipé que d'habitude, rongé par le remords (il a abattu par erreur un blindé américain), mènera l'enquête sur un fait d'armes dont il devra entendre différentes versions avant de découvrir la vérité. La récipiendaire virtuelle a-t-elle été lâche ou héroïque ? Il faut bien dire que la réponse de ce suspense éventé ne fait guère de doute puisque c'est Meg Ryan qui joue le rôle. Edward Zwick, champion des films ampoulés (*Glory*, *Légendes d'automne*), ne recule devant aucune mauvaise idée de mise en scène pour écraser les ambiguïtés potentielles de son scénario et conclut, comme il se doit, son récit par une exaltation de la famille et de la patrie. *J.-F. R.*

L'ÎLE DU DOCTEUR MOREAU

Film américain de John Frankenheimer. Avec Marlon Brando, Val Kilmer, David Thewlis, Fairuza Balk. (1 h 35.)

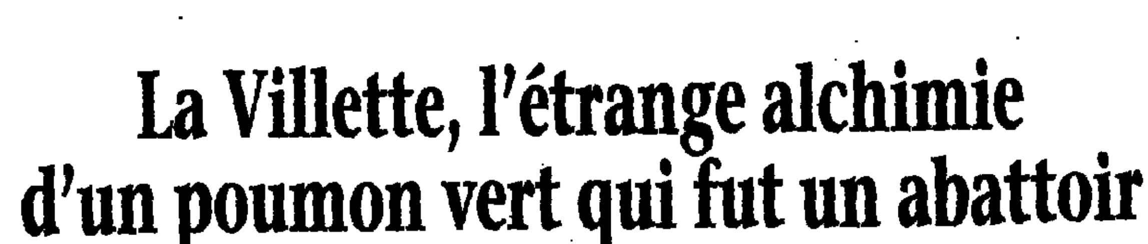
■ Quatrième transposition cinématographique du roman homonyme de H. G. Wells, cette version de *L'île du docteur Moreau* a tout du film estropié. Repris en cours de tournage par un routier du cinéma américain, l'aventure de ce savant fou réfugié sur une île sauvage et pratiquant des expériences génétiques sur des humains qu'il transforme en animaux s'adresse à un spectateur qui connaît déjà toute l'histoire, le film ne laisse guère planer le mystère sur les secrets du docteur. Et il laisse une impression tenace de décousu et de confusion, le scénario lançant des pistes bientôt abandonnées et les interrogations philosophiques du sujet étant à peine effleurées. L'unique intérêt tient à la prestation d'un Marlon Brando dont chaque apparition relève d'un formidable et carnavalesque rituel : en chaise à porteurs, le visage couvert d'une crème blanche contre les coups de soleil et masqué par des lunettes noires, une ombrelle à la main ou bien en train de jouer Bach ou Chopin au piano, accompagné par un hideux gnome rouge. L'acteur n'a alors aucun mal à surpasser les pauvres créatures de latex et de fourrure synthétique qui l'entourent. Le film sera sans doute très recherché dans quelques années comme curiosité tératologique. *J.-F. R.*

LES DÉMONS DE JÉSUS

Film français de Bernie Bonvoisin. Avec Thierry Frémont, Patrick Bouchitey, Nadia Fares, Victor Lanoux, Elie Semoun, Martin Lamotte. (1 h 57.)

■ L'action se passe aux alentours de 1968 dans une banlieue parisienne stylisée, tandis que la bande-son déverse des chansons de Jerry Lee Lewis, Curtis Mayfield et Otis Redding. Une musique qui a sans doute bercé l'adolescence de Bernie Bonvoisin, chanteur du groupe Trust et réalisateur de cette pochade archaïque, qui s'évertue à parler l'argot de jadis sous l'ombre tutélaire de Michel Audiard, tout en s'insinuant dans les plis d'un *Long fleuve tranquille*. Un corps mou, composé d'un gros squelette (les dialogues), et de quelques lambeaux de chair affriolante (les numéros d'acteur). Le scénario ressemble au jeu des sept familles. Chez les Jacob, gitans de leur état, on demandera le père pour avoir un pochetron, et les deux frères (Jésus et Néné) pour obtenir deux fêlés. Chez les Piacentini, ritals antagonistes, les mêmes figures correspondent respectivement à un vieux mafieux, un malfaisant, et un débile mental. Que toute l'affaire se noue autour d'un « *Tu r'gardes ma sœur, j't'encule ta race* » n'étonnera donc personne, mais rendra en revanche pour le moins incongrue la figure du Che montrée en ouverture. Une marque de brillantine eût été une icône plus adéquate à un film aussi rebellement correct. *J. M.*

Lire la critique de deux autres nouveaux films, page 28



LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LE CLUB DES EX
Film américain de Hugh Wilson. Avec Goldie Hawn, Diane Keaton, Bette Midler. (1 h 42.)

■ Comme les trois mousquetaires, elles étaient quatre, quatre copines de lycée parties à l'assaut de la vie à la fin des années 60. Trente-cinq ans plus tard, le suicide de l'une, plaquée par son mari pour épouser une jeunesse, réunit les trois autres, qui, malgré des itinéraires professionnels et affectifs différents, constatent que leur situation sentimentale en est au même point. L'actrice sur le retour (Goldie Hawn), la névrosée bon chic bon genre (Diane Keaton) et la mère juive boulimique (Bette Midler) décident de mettre en commun leur détresse individuelle pour en faire une force collective tournée contre leurs ex-époux. C'est l'histoire que raconte le livre d'Olivia Goldsmith (dont la traduction, par Michel Jolidon, paraît aux éditions J'ai lu). Pour en faire un film, Hugh Wilson a hérité de trois comédiennes au solide métier. De cet argument et de ses interprètes, il a fait : rien. Pas une idée de plan, pas une image qui tienne, pas un moment de plaisir ou d'émotion. L'un des ex-maris, celui de Diane Keaton, est publicitaire. On voit bien que c'est aussi un publicitaire qui a commis le « concept » du film : il y a un créneau de femmes quarantenaires, divorcées ou qui redoutent de l'être. *Le Club des ex* n'est pas un film, mais le produit conçu pour occuper ce créneau. En Amérique en tout cas, mission accomplie : la sortie déclenche un phénomène de société, comme on dit (*Le Monde* du 17 octobre 1996). On ne sait pas ce que le cinéma a à faire là-dedans. *J.-M. F.*

HENRY ET VERLIN
Film canadien de Gary Ledbetter. Avec Gary Farmer, Keagan Macintosh, Nancy Beaty, Margot Kidder, David Cronenberg. (1 h 29.)

■ Au milieu des années 30, au Canada, vit Henry, un garçon de neuf ans enfermé dans son mutisme. Seul Verlin, son oncle, un simple d'esprit que beaucoup prennent pour l'idiot du village, arrive à communiquer avec lui. Les parents d'Henry sont un jour contraints d'envoyer Verlin à l'asile. Henry va tout faire pour le retrouver. Mis à part la présence de David Cronenberg (dans deux scènes) en médecin de campagne, *Henry et Verlin* ne surprend guère et mise sur des formules destinées à plaire au public adolescent : atmosphère pastorale, simplicité d'esprit des deux protagonistes principaux qui est progressivement assimilée à de la bonté et de l'innocence. Une fois ce schéma de base posé, le film reste très prévisible. *S. Bd.*

REVUE

VERTIGO
Le Corps exposé. Numéro 15. 168 pages. 140 F.

■ Créée en 1987, éditée aujourd'hui par Jean-Michel Place et dirigée par Christian-Marc Bosséno, cette revue semestrielle n'a pas abandonné ses spécificités originelles, lesquelles consistent notamment à ne pas faire rimer « universitaire » avec « austère », et à solliciter des regards divers sur le cinéma. Toujours aussi richement illustrée, cette quinzième édition, coordonnée par Antoine de Baecque, est centrée sur le thème du « Corps exposé ». Thème ambitieux par sa permanence puisqu'il habite le cinéma de sa naissance à nos jours (pour quelque temps encore du moins...), mais aussi par son évanescence, puisque le corps s'incarne à la façon d'un spectre. Le numéro s'organise selon trois axes : les réalisateurs-acteurs (de Chaplin à Cavalier en passant par Hitchcock) ; l'acteur comme projection esthétique (Arletty chez Carné, Garrel et ses doubles...) ; les corps d'acteurs (de Valentino à Schwarzenegger...). On retiendra l'analyse pénétrante de Laurence Giavarini sur le rôle de Nanni Moretti dans *La Seconda Volta*, l'exercice méritoire de François Thomas, qui a compté les battements de cils de Marlène pour faire du jeu des regards le fondement de l'esthétique de Sternberg, ou l'article inspiré d'Hervé Aubron sur Louis de Funès. *J. M.*

La Villette, l'étrange alchimie d'un poumon vert qui fut un abattoir

Cet établissement culturel d'un type nouveau reçoit dix millions de personnes par an

Depuis près d'un an à la tête du Parc de La Villette, Bernard Latarget, ancien conseiller culturel de François Mitterrand puis délégué général de la Cinémathèque, a annoncé au cours d'une conférence de presse, le 7 janvier, le programme des manifestations du Parc pour 1997. Il en a profité pour analyser les raisons du succès croissant de cet équipement culturel d'un nouveau type implanté au nord-est de Paris.

QU'EST-CE que La Villette ?, se demande Bernard Latarget, président de l'Etablissement public du Parc de La Villette depuis mars 1996. Cela a d'abord été un abattoir. Et même, au début des années 70, un abattoir modèle qui se transforma vite en scandale politico-financier. Ce fut ensuite, selon le voeu de Valéry Giscard d'Estaing, une Cité des sciences et de l'industrie. Flanquée, au cours du premier septennat de François Mitterrand, d'un espace vert architecturé par Bernard Tschumi.

Jack Lang y sauva, in extremis, la Grande Halle de Jules de Mérindol (1867) et plusieurs pavillons de pierre : l'un d'eux est aujourd'hui le Théâtre Paris-Villette, un autre est devenu le Théâtre international de la langue française (TILF), quant à la rotonde des Vétérinaires, c'est désormais un espace d'exposition. Les architectes Philippe Chaix et Jean-Paul Morel implantèrent dans le parc, en bordure du périphérique, leur premier Zénith. Le long de l'avenue Jean-Jaurès, Christian de Portzamparc posa sa Cité de la musique en face du Conservatoire national de musique. Il ne faut pas oublier non plus le pavillon Tusquets, restaurant avorté mais vraie salle d'exposition de 1 000 m².

Cet étrange manteau d'Arlequin reçoit dix millions de personnes par an. Pour Bernard Latarget, ces équipements disparates, « *non programmés, peu institutionnels et donc culturellement incorrects* », font partie d'un ensemble commun qui couvre 55 hectares. Même si le Parc, la Cité de la musique, celle des sciences ou le Zénith sont des structures administratives totalement indépendantes les unes des autres.

L'ancien conseiller culturel de François Mitterrand essaie d'analyser les composantes d'un élan que personne n'avait prévu. D'abord, une constatation : ce parc est en train de donner une centralité à ce quart nord-est de la région parisienne, sous-équipé sur le plan culturel. Une preuve ? : « *Le public qui fréquente La Villette est à plus de 60 % un public de proximité. C'est vrai pour le promeneur du dimanche comme pour le mélomane averti qui assiste aux concerts de la Cité de la musique. C'est aussi un public jeune, qui a conscience de la qualité du lieu, puisque nous n'avons pas de problèmes majeurs de vandalisme et pratiquement aucun tag* », constate Bernard Latarget. Sa perception de l'endroit repose sur cinq idées. « *Depuis vingt ans, on a eu le souci de démocratiser la culture, mais on a sous-estimé la culture populaire. Or, en insufflant de la création dans ces arts délaissés – cirque, parade, pyrotechnie, etc. –, on attire un nouveau public.* »

Ensuite, La Villette « *s'est engagée dans une exploration de l'altérité. La programmation des expositions insiste donc sur les cultures étrangères, en particulier celles qui sont en voie de disparition. Après les Indiens Navajos, nous présentons, cette année, celle des aborigènes d'Australie* ». La Villette, grâce à la souplesse de son calendrier et à la multiplicité de ses lieux de spectacles – il y en a quinze – est l'endroit idéal pour une « *pédagogie civique* » : « *Nous préparons une exposition sur la guerre ; une autre sur le jardin ; nous présentons le travail photographique de Patrick Zachmann sur l'origine des familles maliennes immigrées en France.* »

UN PUBLIC JEUNE

La Villette a la vocation de devenir le partenaire privilégié des grands musées de société de Paris, de Grenoble, de Neuchâtel ou de Québec, qui n'ont guère de vitrine à s'offrir dans la région parisienne. En 1998, l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sera célébré dans la Grande Halle par une exposition organisée conjointement avec le Musée des arts et traditions populaires. Enfin, le Parc doit entretenir une relation privilégiée avec la ville : « *En 1997, pendant deux mois, nous présenterons une série de manifestations autour des nouvelles cultures urbaines. La Villette doit être le carrefour des arts de la rue et de la piste, du hip-hop aux nouveaux chapiteaux.* » Comme Christiane Véricel, en résidence depuis plusieurs mois à La Villette, qui présentera en mai, avec sa compagnie Image aiguë et des enfants venus de la région parisienne ou de Thaïlande, un spectacle sur une musique de Louis Sclavis. « *Il s'agit là de créer avec et pour un public spécifique.* »

Quel est ce public ? Il est plutôt jeune, mélangé – les cadres n'en sont pas absents –, en partie banlieusard et pas très argenté. Depuis 1993, il croît régulièrement à raison de 15 % chaque année. Comment expliquer cette croissance ? Sans doute l'attrait de ce poumon vert au milieu de quartiers qui sont singulièrement démunis d'oxygène n'est-il pas négligeable : les grandes pelouses sans imagination de Bernard Tschumi sont idéales pour jouer au football ou paresser dans l'herbe.

Pourtant, le succès de La Villette ne peut se réduire à un simple appel d'air. Il tient sans doute à une alchimie qui repose sur la multiplicité des publics, la diversité des spectacles, l'éventail des manifestations. Il faut avouer que le hasard et l'improvisation ont joué ici un grand rôle. « *Ça lui a permis, pour le moment, d'échapper à toute institutionnalisation, d'éviter la banalisation*, explique le président du Parc. *Il faut faire en sorte que l'expérience puisse continuer dans la même direction.* » Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, tient-il là le laboratoire idéal propre à réduire la fracture sociale ? « *Il n'est pas question de soumettre l'action culturelle à la politique de lutte contre l'exclusion* », répond Bernard Latarget. Mais l'outil peut y contribuer.

Emmanuel de Roux

Le parc en chiffres

Il y a environ 400 manifestations, grandes et petites, au parc de La Villette. En 1995, le parc et de ses équipements ont accueilli 4,45 millions de visiteurs ; dont 3,6 millions pour les espaces de plein air, 500 000 pour les manifestations culturelles (expositions, spectacles) et 350 000 pour les manifestations commerciales (Salons de la Grande Halle). En 1996, la Fête de la musique y a drainé 28 000 personnes ; le spectacle de feux d'artifice, 24 000 ; le Cinéma de plein air, 150 000. Ces activités étaient gratuites. Parmi les festivals et les expositions (payants), le Festival de jazz a été suivi par 40 000 personnes (+ 40 % par rapport à 1995) ; « Il était une fois la fête foraine » a totalisé 130 000 entrées ; « Peintures de sable des Indiens Navajos », 37 000 ; Le Printemps celte, 30 000.

Le budget du parc de La Villette, où travaillent 180 personnes (la moitié à l'entretien des lieux), est de 200 millions de francs, dont 30 % de ressources propres.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **La seule nouveauté** qui s'est risquée sur les écrans le 1er janvier, *Risque maximum*, ne s'en porte pas trop mal, avec 58 000 spectateurs dans 37 salles. Un score tout à fait honnête dans cette semaine morose, où le froid aura semble-t-il découragé de nombreux Parisiens. Cette conjoncture ne nuit pourtant pas à tous.

■ *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* se confirme comme le succès inattendu et réjouissant du changement d'année, en frôlant les 100 000 entrées dès sa troisième semaine, grâce à 36 000 nouveaux spectateurs dans 19 salles. Autre réussite imprévue, celle d'*Un été à la Goulette*, avec 16 000 spectateurs dans seulement onze salles et un total de 36 000 en quinze jours.

■ **Le haut du box-office reste dominé par les mêmes titres.** *Le Bossu de Notre-Dame* a goulûment mangé son pain blanc durant les congés scolaires. Grâce à 88 000 nouvelles entrées, il atteint le total de 950 000, soit quelque 100 000 de mieux que *Pocahontas*, le précédent Disney, au même stade de sa carrière. Sans avoir « cassé la baraque », *Le Plus Beau Métier du monde* fait preuve d'une belle stabilité, avec 54 000 élèves en quatrième semaine qui lui permettent de dépasser les 300 000. *Daylight* s'accroche, à 43 000 en troisième semaine, passant, lui, la barre des 200 000.

■ **Les deux succès français** de la fin de 1996 ont encore de la ressource : *Un air de famille* atteint ainsi 480 000 en neuvième semaine, et *Microcosmos*, 411 000 en septième semaine.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

Trust brouille l'image de l'enfant juif du ghetto de Varsovie

LA POCHETTE d'*Europe et haines*, le dernier album de Trust, sorti à l'automne, se distingue par un « visuel » dont il est difficile d'ignorer l'existence, étant donné son origine et son omniprésence sur les murs des couloirs des métros parisiens annonçant le prochain concert du groupe français au Zénith. Pour illustrer son disque, Trust a choisi l'un des clichés les plus célèbres de la deuxième guerre mondiale, repris dans la plupart des livres d'histoire. Celui pris en 1943 par un officier SS dans le ghetto de Varsovie et montrant un gamin juif, une casquette vissée sur la tête, les bras levés, alors qu'un soldat nazi pointe derrière lui son fusil-mitrailleur. Reprise sur la pochette d'*Europe et haines*, cette photo est recadrée – du gamin, il ne reste plus que le visage et une partie du buste – et colorisée dans des teintes bleu et jaune alors qu'apparaît en arrière-plan le drapeau de l'Union européenne. Cette image manipulée, faite pour intriguer, pose évidemment la question de l'utilisation et du détournement, à des fins promotionnelles, d'un document historique.

Sur le strict plan du droit, les membres de Trust ont « verrouillé » l'affaire. Ils ont obtenu la photo auprès du Centre de documentation juive contemporaine, le premier centre d'étude et de recherche créé sur la Shoah, en 1943, à Grenoble. « *Nous ne faisons pas payer de droits sur la photo, seulement des frais techniques de reproduction*, explique Jacques Fredj, le directeur de centre. *Nous leur avons demandé l'objet pour lequel ils voulaient une photo : il s'agissait d'un disque destiné à lutter contre la violence et le racisme. Ça ne m'a pas choqué, mais nous n'avons jamais été mis au courant des affiches dans le métro. Nous n'avons donc pas été d'une vigilance particulière, à tort peut-être. Mais le centre n'est pas assez outillé en personnel pour traiter les demandes au cas par cas.* »

Le propos de Trust est simple : montrer à quel point l'Europe est gangrenée par ce mal né en Allemagne et dont les symptômes perdurent, notamment dans l'ex-Yougoslavie. « *L'épuration ethnique / Enchante de drôles de bêtes / Médiatiques milices serbes* », proclame *Europe et haines*, la chanson-titre de l'album. Du ghetto de Varsovie à Srebrenica, il n'y aurait qu'un pas, que Trust n'hésite pas à franchir, dans une supposée cohérence qui voudrait que les logiques d'extermination soient mises en relation, au lieu d'être singularisées. « *Le parallèle entre Auschwitz et l'épuration ethnique dans l'ex-Yougoslavie est historiquement juste*, affirme le chanteur Bernie Bonvoisin. *A la Libération, on a dit "Plus jamais", et à trois heures de chez nous se produisent aujourd'hui des exécutions en masse.* »

En retouchant cette photo, dont la valeur symbolique est si forte, Trust fait tomber un tabou et surgir de multiples questions. Comment identifiera-t-on à l'avenir la photo de ce gamin ? Comme celle d'un enfant juif qui va être assassiné par les nazis ou comme la pochette de l'album de Trust ? Si cette photo sert aujourd'hui à faire vendre un disque, pourquoi ne s'en servirait-on pas demain pour commercialiser n'importe quel « produit » ? Bernie Bonvoisin estime qu'il n'y a pas de confusion possible, la photo est très connue, et il ajoute : « *De toute façon, on voit bien de la publicité pour des livres traitant de la Shoah.* »

Quelques semaines après la sortie de cet album, depuis disque d'or, était diffusé à la télévision le clip d'*Europe et haines*. Sur l'écran alternent des images d'archives des camps et d'une jeune fille en bikini en train de danser. L'apparence de pertinence que Trust veut donner à son propos devient plus difficile à justifier. Par quel tour de passe-passe arrive-t-on à juxtaposer un bikini et le pyjama d'un déporté ? Trust aura beau dire que ces images, comme la photo de l'enfant du ghetto, sont là pour perpétuer un sentiment de révolte et de peur, le malaise demeure.

Samuel Blumenfeld

DÉPÊCHES

■ **ART : l'Institut d'histoire de l'art** verra le jour rue de Richelieu, à Paris. Son ouverture a été confirmée en 2001 par Philippe Douste-Blazy, mardi 7 janvier. Médité par André Chastel, proposé par Jack Lang, annoncé par Jacques Toubon, l'Institut occupera une partie des locaux laissés vacants par l'ancienne Bibliothèque nationale et regroupera plusieurs bibliothèques spécialisées – dont la Bibliothèque d'art et d'archéologie, et celle du Louvre – aux côtés de plusieurs établissements de recherche et d'enseignement. La mission de préfiguration est confiée à Michel Laclotte, ancien directeur du Louvre. Les travaux devraient coûter 300 millions de francs.

■ **MUSIQUE : le chanteur Frank Sinatra a été admis**, lundi 6 janvier, au centre médical Cedars-Sinai de Los Angeles, a annoncé son agent, Susan Reynolds, qui a déclaré que le chanteur, âgé de quatre-vingt-un ans, devrait pouvoir rentrer chez lui mardi.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

***AU LOIN* S'EN VONT LES NUAGES**
(finlandais, 1 h 36)
d'Aki Kaurismäki.
LES AVEUX DE L'INNOCENT
(français, 1 h 30)
de Jean-Pierre Améris.
LES CENDRES DU TEMPS
(Hongkong, 1 h 31)
de Wong Kar-wai.
DANS LA MÊLÉE
(italien, 1 h 28) de Gianni Zanasi.
DESTINÉE
(indien, couleur
et noir et blanc, 2 h 14)
de Shaji N. Karun, avec Aswani, Sarath, Praseetha, Hari Das.
DET, UNE PETITE FILLE
(iranien, 1 h 26)
d'Abolfazl Jalili.
FOR EVER MOZART
(franco-suisse-allemand, 1 h 20)
de Jean-Luc Godard.
GO NOW
(britannique, 1 h 26)
de Michael Winterbottom.
IRMA VEP
(français, 1 h 38)
d'Olivier Assayas.
NOS FUNÉRAILLES (*)
(américain, 1 h 39)
d'Abel Ferrara.
LA PROMESSE
(belge, 1 h 33)
de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE
(français, 1 h 15)
d'Alain Cavalier.
LA SERVANTE AIMANTE
(français, 2 h 46)
de Jean Douchet.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
(franco-suisse-finlandais-hongrois, 1 h 41)
d'Edgardo Cozarinsky.
WALK THE WALK
(français, 1 h 12)
de Robert Kramer.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
(français, 1 h 30)
de Sandrine Veysset.

LES FESTIVALS

BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). *Le Charme discret de la bourgeoisie*, jeudi 11 h 50.
CIAO MARCELLO! (v.o.)
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). *Divorce à l'italienne*, mercredi 16 h 30, 19 h, 21 h 30, vendredi 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *La Notte*, jeudi 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
COURTS DENFERT
Denfert, 14e (01-43-21-41-01). *Tout doit disparaître*, jeudi 20 h.
CYCLE ABEL FERRARA (v.o.)
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Bad Lieutenant*, jeudi 22 h 10 ; *The King of New York*, mercredi 22 h 10, vendredi 22 h 10.
DOCUMENTAIRES-FICTIONS DE MARIA KOLEVA
Cinoche Vidéo, 5e (01-47-00-61-31). *Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht*, vendredi 10 h ; *L'Etat de bonheur permanent*, vendredi 12 h ; *Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère*, vendredi 14 h ; *Annie Vacelet, psychogéographe*, vendredi 16 h ; *Isabelle et les 27 voleurs, une leçon*, vendredi 19 h ; *John, le dernier ouvrier sur terre*, vendredi 21 h.
WERNER FASSBINDER (v.o.)
Accatone, 5e (01-46-33-86-86). *L'Année des treize lunes*, jeudi 21 h 30 ; *L'amour est plus froid que la mort*, vendredi 18 h 10 ; *Le Droit du plus fort*, vendredi 16 h ; *Lola, une femme allemande*, jeudi 17 h 10.
FESTIVAL MORETTI (v.o.)
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). *Palombella rossa*, jeudi 12 h 10 ; *Bianca*, vendredi 12 h.
HOMMAGE À CLOUZOT
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Les Espions*, mercredi 19 h 50 ; *La Prisonnière*, jeudi 16 h, 20 h ; *Les Diaboliques*, vendredi 16 h, 20 h.
MODÈLE DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.)
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *Noblesse oblige*, mercredi 15 h 45, 17 h 40, 19 h 40 ; *Allez coucher ailleurs*, jeudi 13 h 50, 15 h 45, 17 h 40, 19 h 40 ; *To be or not to be*, vendredi 13 h 50, 15 h 45, 17 h 40, 19 h 40.
OZU, MAITRE DU CINÉMA JAPONAIS, 22 FILMS (v.o.)
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). *Le Goût du riz au thé vert*, mercredi 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Fin d'automne*, jeudi 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Herbes flottantes*, vendredi 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
PETER GREENAWAY, PORTRAIT EN HUIT FILMS (v.o.)
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). *Drowning by Numbers*, mercredi 16 h, 18 h 30, 21 h ; *Le Ventre de l'architecte*, jeudi 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h ; *The Falls*, vendredi 12 h 50, 16 h 45, 20 h 45.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.)
Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). *Le Lièvre de Vatanen*, jeudi 19 h.
SOIRÉE BREF
Le République, 11e (01-48-05-51-33). *Seule*, jeudi 17 h 15, vendredi 17 h 15.
TROIS DESCENTES AUX ENFERS AVEC SAMUEL FULLER (v.o.)
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). *Le Port de la drogue*, mercredi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Shock Corridor*, jeudi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *The Naked Kiss*, vendredi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Tokyo-ga, jeudi 15 h 30 ; Paris, Texas, jeudi 19 h.

NOUVEAUX FILMS

À L'ÉPREUVE DU FEU
Film américain d'Edward Swick, avec Denzel Washington, Meg Ryan, Lou Diamond Phillips, Michael Moriarty, Matt Damon, Seth Gilliam (1 h 57).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; *UGC Maillot, 17e*.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; *réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont* Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
LE CLUB DES EX
Film américain de Hugh Wilson, avec Goldie Hawn, Bette Midler, Diane Keaton, Maggie Smith, Dan Hedaya, Bronson Pinchot (1 h 42).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; *14 Juillet-sur-Seine*, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, *dolby, 8e (01-43-87-35-43* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les *Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; *réservation : 01-40-30-20-10).*
LE DÉMÉNAGEMENT
Film français de Denis Dercourt, avec Stéphane Martin, Elodie Mennegand, Yann Tregouët, Grégoire Bonnet, Bruno Paviot, François Gamard (1 h 01).
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ;
LES DÉMONS DE JÉSUS
Film français de Bernie Bonvoisin, avec Nadia Fares, Thierry Frémont, Patrick Bouchitey, Victor Lanoux, Martin Lamotte, Yann Collette (1 h 57).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; *UGC Odéon, dolby, 6e* ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet* Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
EVITA
(à partir de vendredi 10 janvier)
Film américain d'Alan Parker, avec Madonna, Antonio Banderas, *Jonathan* Pryce, Jimmy Nail, Victoria Sus, Julian Littman (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e *(réservation* : 01-40-30-20-10).
HENRY ET VERLIN
Film canadien de Gary Ledbetter, avec Gary Farmer, Keegan Macintosh, Nancy Beaty, Robert Joy, Joan Orenstein, Eric Peterson (1 h 29).
VO: Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
I. D.
Film britannique de Philip Davis, avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, *Claire Skinner* (1 h 47).
VO : UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
L'ÎLE DU DOCTEUR MOREAU (*)
Film américain de John Frankenheimer, avec Marlon Brando, Val Kilmer, David Thewlis, Fairuza Balk, Ron Perlman, Mark Dacascos (1 h 35).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odeon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Marignan, dolby, 8e* (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).
VF : *Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00)* ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; *réservation* : 01-40-30-20-10) ; UGC *Lyon Bastille, 12e* ; *UGC Gobelins, 13e* ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX
Film franco-géorgien de Nana Djordjadze, avec Pierre Richard, Micheline Presle, Teimour Kamkhadze, Nino Kirtadze, Jean-Yves Gautier, Ramaz Tchkhikvadze (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; *réservation* : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, *dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation* : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
L'OMBRE BLANCHE (*)
Film américain de John Gray, avec Steven Seagal, Keenen Ivory Wayans, Bob Gunton, Brian Cox, Michelle Johnson (1 h 31).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e. VF: Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
ONLY THE BRAVE
Film australien d'Ana Kokkinos, avec Elena Mandalis, Dora Kaskanis, Maude Davey, Bob Bright (1 h).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ;
POUR RIRE
Film français de Lucas Belvaux, avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : *01-40-30-20-10); Escurial, dolby*, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
TROP TARD
Film franco-roumain de Lucian Pintilié, avec Razvan Vasilescu, Cecilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan, Ion Fiscuteanu, Florin Calinescu (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e *(01-43-57-90-81 ; réservation* : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES: COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR?
de *Raymond* Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
ANNA, ANNA
de Greti Kläy,
Jürgen Brauer,
avec Lea Hürlimann, Wanda Hürlimann, Ilona Schulze.
Suisse (1 h 16).
VF : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; *Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18)* ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu, Jean-François Stévenin, Michèle Laroque, Julia Maraval.
Français *(1 h 30)*.
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).
BERNIE (*)
d'Albert Dupontel,
avec Claude Perron, Albert Dupontel, Roland Blanche, Hélène Vincent, Roland Bertin, Paul Le Person.
Français (1 h 27).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10); Pathé Wepler, dolby, 18e (reservation : 01-40-*30-20-10)*.
LES BOULUGRES
de Jean Hurtado,
dessin animé Français (1 h 10).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe *Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation* : 01-40-30-20-10).
LES CENDRES DU TEMPS
de Wong Kar-wai,
avec Leslie Cheung, Tony Leung Karfai, Brigitte Lin Ching-hsia, Charlie Young, Tony Leung Chiu-wai, Maggie Cheung.
Hongkong (1 h 31).
VO : *Les Trois Luxembourg, 6e* (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO: Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
COUP DE LUNE
d'Alberto Simone,
avec Tcheky Karyo, Nino Manfredi, Isabelle Pasco.
Italien (1 h 22).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DANS LA MÊLÉE
de Gianni Zanasi,
avec Lorenzo Viaconzi, Andrea Proietti, Emiliano Cipolletti, Marco Adamo, Valentina Sora.
Italien (1 h 28).
VO : *Latina, 4e (01-42-78-47-86)*.
DE ESO NO SE HABLA
de Maria Luisa Bemberg,
avec Marcello Mastroianni, Luisana Brando, Alejandra Podesta, Betina Blum.
Italo-argentin (1 h 42).
VO: Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; *réservation : 01-40-30-20-10)*.
DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
avec Aswani, Sarath, Praseetha, Hari Das.
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DET, UNE PETITE FILLE
d'Abolfazl Jalili,
avec Hossein Saki, Zinab Barbondi, Mahmoud Zadsar.
Iranien (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; *réservation : 01-40-30-20-10)*.
FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
GO NOW
de Michael Winterbottom,
avec Robert Carlyle, Juliet Aubrey, James Nesbitt, Sophie Okonedo, Berwick Kaler, Darren Tighe.
Britannique (1 h 26).
VO : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04).
IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
JE N'EN FERAI PAS UN DRAME
de Dodine Herry,
avec Philippine Leroy Beaulieu, Julian *Benedikt, Wolfgang Wimmer, Bernard* Schmidt, Patricia Herry.
Français, noir et blanc (57 min).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
JUDE
de Michael Winterbottom,
avec Christopher Eccleston, Kate Winslet, Liam Cunningham, Rachel Griffiths, June Whitfield, Ross Colvin Turnbull.
Britannique (2 h 03).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, dolby, 11e *(01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand* Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT
de Jacques Deschamps,
avec Robin Renucci, Maruschka Det*mers, Jean Benguigui.*
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ?
de Charles Najman,
avec Solange Najman, Jean-Chrétien Sibertin Blanc, Henia Goldzajder, Salka Rosenberg, Hélène Alembik, Simon Fenigistein.
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany,
Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC *Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er* ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-*30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby*, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; *Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation* : 01-40-30-20-10).
NOS FUNÉRAILLES (*)
d'Abel Ferrara,
avec Christopher Walken, Chris Penn, Isabella Rossellini, Benicio Del Toro, Vincent Gallo, Paul Hipp.
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-*40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20*-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, 6e.
PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dul*cenia Bidjanque*.
Franco-guinéen-portugais-tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
PORTRAIT DE FEMME
de Jane Campion,
avec Nicole Kidman, John Malkovich, Barbara Hershey, Mary-Louise Parker, Martin Donovan, Shelley Duvall.
Britannique (2 h 23).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-*30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e* ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). VF: Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE
de Jean-Pierre et
Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER
de Raymond Rajaonarivelo,
avec Jean Rabenjamina, Rondro Rasoanaivo, Joseph Ranizafilahy.
Franco-malgache (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; *Images d'ailleurs*, 5e (01-45-87-18-09).
LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
RONDE DE FLICS À PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO : *Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34)*.
SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
avec Gad Elmaleh, Mess Hattou, Magaly Berdy, Ann Gisel Glass, Jean Benguigui, Xavier Maly.
Franco-algéro-belgo-luxembourgeois (1 h 43).
Espace Saint-Michel, 5e *(01-44-07-20-49)* ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LA SECONDE FOIS
de *Mimmo Calopresti*,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni-Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
avec Maia Morgenstern, Elide Melli, Adriana Asti, Jan Nowicki, Giovanni Capalbo.
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, *Alain Pralon, Claire Vernet*, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
TESIS (**)
d'Alejandro Amenabar,
avec Ana Torent, Fele Martinez, Eduardo Noriega, Javier Elorriaga, Miguel Picazo.
Espagnol *(2 h 10)*.
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55).
THE INCREDIBLY TRUE ADVENTURES OF TWO GIRLS IN LOVE
de Maria Maggenti,
avec Lauren Holloman, Maggie Moore, Kate Stafford, Sabrina Artel.
Américain (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55).
UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin, Catherine Frot, Agnès Jaoui, Claire Maurier, Wladimir Yordanoff.
Français (1 h 50).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : *01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins*, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ À LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
avec Claudia Cardinale, Michel Boujenah, Gamil Ratib, Mustapha Adouani.
Franco-tunisien.
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; *Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60)* ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04; réservation : 01-40-30-20-10); Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Sergueï Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-helvéto-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul, Betsabée Haas, Eliane Boisgard, Jacqueline Bronner, Aline Pailler.
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-*30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées*, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Fran*çais, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réserva*tion : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10); Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-*40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dol*by, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

ANNA KARÉNINE
de Julien Duvivier,
avec Vivien Leigh, Ralph Richardson, Kieron Moore, Sally Ann Howe, Niall *Mac Ginnes, Martita Hunt.*
Britannique, 1948, noir et blanc (1 h 50).
Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

■ **TÉLÉVISION : à quelques mois de son dixième anniversaire,** M 6 affiche une progression de 0,4 point de parts de marché pour l'année 1996 (11,9 % au lieu de 11,5 % en 1995). Citant des chiffres de Médiamétrie, le responsable de la chaine privée affirme qu'elle enregistre *« la plus forte progression de part d'audience (ou part de marché) auprès de l'ensemble de la population »* (individus âgés de 4 ans et plus) et qu'elle *« poursuit une forte croissance auprès des moins de 50 ans »*.

■ **Le géant allemand de l'audiovisuel, le groupe Kirch,** a annoncé mardi 7 janvier qu'il allait prendre une participation majoritaire dans le capital de la chaîne privée allemande Sat 1, sous réserve de l'aval des autorités compétentes. Le groupe Kirch, déjà actionnaire principal de Sat 1 avec 43 %, *« a entrepris les démarches nécessaires à l'acquisition des participations du groupe AV Euromedia/Holtzbrinck (15 %) et de Ravensburger Film+TV (1 %) »*, a précisé le groupe. La situation demeure cependant confuse puisque le groupe d'édition Axel Springer Verlag, qui, en association, détient 40 % du capital de la chaîne, a annoncé qu'il entendait faire usage de son droit de préemption pour augmenter sa participation dans Sat 1.

■ **PRESSE : l'assemblée du personnel du quotidien *L'Agefi*** a voté, mardi 7 janvier, un arrêt de travail reconductible pour manifester leur inquiétude face au plan de reprise du titre (*Le Monde* du 8 janvier). Les salariés estiment que, *« contrairement à la volonté affichée par l'actionnaire actuel – LVMH, via son holding Desfossés International –, la pérennité et la viabilité du titre ne sont pas assurées »*, et ils s'interrogent sur le but poursuivi par LVMH *« qui pourrait être une liquidation en douceur du titre en dehors du périmètre du groupe »*.

Bernard Porte démissionne de la FNPF

Le départ du président du groupe Bayard-Presse ouvre une crise au sein de la Fédération nationale de la presse française

BERNARD PORTE, président du directoire du groupe de communication catholique Bayard-Presse, a annoncé, mardi 7 janvier, dans une lettre adressée aux présidents des syndicats d'éditeurs de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) qu'il présentait sa démission de l'organisme. Cette décision devait être officialisée mercredi 8 janvier, au cours du conseil fédéral de la FNPF.

C'est au printemps 1996 que Bernard Porte avait été élu pour un mandat de trois ans ; il succédait alors à Jean Miot, nommé à la tête de l'Agence France-Presse (*Le Monde* du 17 mai 1996). Jacques Saint-Cricq, premier vice-président de la FNPF, devrait en prendre la présidence par interim. Mais le patron de *La Nouvelle République du Centre-Ouest* (Tours) devrait faire aussitôt un appel à candidatures, sous quinzaine.

La démission de Bernard Porte intervient alors que la presse écrite, en proie depuis une demi-douzaine d'années à une crise grave (chute des recettes publicitaires, augmentation du prix du papier, etc.) doit faire face à une *« dégradation sans précédent de son régime économique »*, selon Jean Viansson-Ponté, directeur général du SPQR. Une dégradation orchestrée par des mesures gouvernementales qui se traduisent par une hausse des tarifs postaux, une baisse des aides directes à la presse, la suppression de l'abattement fiscal de 30 % réservé aux journalistes, et l'augmentation de la publicité à la télévision.

En décembre, dans la lettre d'information de la Société professionnelle des papiers de presse (SPPP), Bernard Porte estimait que *« les problèmes de la presse ne viennent pas tant de causes internes que d'actions externes et particulièrement dures »* et jugeait que *« seule la prise en compte des contraintes spécifiques à la presse permettra, à terme, son développement »*.

UNE CRISE ANCIENNE

Aujourd'hui, le patron de Bayard-Presse met aussi en cause les dysfonctionnements et le manque d'unité au sein de la FNPF. S'il refuse de commenter sa démission, il en fournit les raisons dans la lettre qu'il vient d'adresser aux responsables des six syndicats de la fédération (Syndicat de la presse parisienne, Syndicat des quotidiens départementaux, Syndicat de la presse quotidienne régionale, Fédération de la presse périodique régionale, Fédération nationale de la presse d'informations spécialisées et Syndicat professionnel de la presse magazine d'opinion, dont M. Porte conserve la présidence).

« A Tours, en septembre 1995, nous avions défini les contours d'une nouvelle FNPF, plus confédérale, avec des structures allégées », indique M. Porte en rappelant que la FNPF a dû *« faire face, en 1996, à des dossiers lourds »* et qu'elle allait être confrontée *« dans les prochains mois à de nouveau dossiers tout aussi redoutables »* dont la remise à plat des aides directes à la presse, prévue par le ministre de la culture en charge de la communication. Le premier acte doit se jouer jeudi 9 janvier. Or, explique Bernard Porte, *« si nous avons été en permanence pris à contre-pied, c'est certes par défaut d'anticipation mais c'est aussi parce que nos initiatives n'ont pas été étroitement coordonnées. Nous avons mené trop de batailles en ordre dispersé, ce qui n'est pas la meilleure méthode pour vaincre »*. En outre, les questions touchant à la distribution de la presse, les transformations du pré-presse, les nouvelles applications du droit d'auteur, etc. vont aussi *« être à l'ordre du jour »*.

Bernard Porte refuse que la FNPF soit cantonnée aux seuls problèmes éthiques de la profession, tandis que les syndicats se chargeraient des *« questions liées à l'économie de la presse (...) chacun défendant ses points de vue et ses intérêts »*, et plaide pour une *« structure commune forte »*, qui serait *« une force de proposition »* et jouerait *« un rôle d'animation dynamique de la profession »* mais regrette que *« ce projet ne soit pas partagé »*.

La crise entamée au sein de la FNPF date de 1987 et s'est déjà soldée par le départ des magazines les plus importants, qui ont créé le Syndicat de la presse magazine d'information (SPMI, qui comprend les titres des groupes Hachette, CEP Communication, EMAP, etc.). Le dossier de négociations entre la presse et la poste, dans lequel les syndicats ont joue cavaliers seuls, aurait joué le rôle de déclencheur.

Yves-Marie Labé

Des détournements de fonds mettent en cause des élus du comité d'entreprise de France 2

L'ÉLECTION, mardi 7 janvier, d'un nouveau bureau au comité d'entreprise (CE) de France 2 a eu lieu sur fond d'« affaires ». Le débat est, en effet, aujourd'hui moins syndical que judiciaire. Les syndicats CGC-CFDT, qui ont géré le CE ces dernières années, ont engagé des poursuites contre leurs prédécesseurs FO-SITR.

Une instruction, confiée au juge parisien Patrick Fiévet, tente depuis le 23 juillet 1996 de faire la lumière sur les conditions dans lesquelles le CE s'est porté acquéreur de deux appartements, au Québec, pour le compte des salariés de la chaîne publique. Les recherches sont menées par le 2e cabinet de délégation judiciaire.

Les faits remontent au 26 juillet 1993. A cette date, le comité d'entreprise de France 2 accepte, par vote, de débourser 1,6 million de francs pour agrémenter les vacances du personnel. Deux ans plus tard, à la suite d'une expertise comptable, on découvre non seulement un trou de 2,5 millions de francs dans les caisses du CE, mais l'expert constate que les appartements ont été achetés, en réalité, près de 750 000 francs, deux fois moins cher que la facture finale. Plus de 800 000 francs ont disparu.

De plus, l'expertise atteste que la somme a été virée sur le compte de la société chargée de l'achat au Québec, Jam Négoce International, avant que le comité d'entreprise ne vote l'acquisition des appartements. Cette entreprise intermédiaire n'avait, par ailleurs, aucune existence juridique puisque ses statuts ont été déposés deux semaines après le versement de l'argent par le CE de France 2. Entre-temps, le responsable, Pascal Fournier, recevait la somme sur son compte personnel.

Point d'orgue de cette histoire et source principale du conflit, lors d'une audition effectuée devant la justice canadienne, le 9 décembre 1996, il affirme avoir reversé une partie des sommes qui ont disparu lors de l'opération immobilière sous forme de *« commissions diverses »* au profit de deux membres du comité d'entreprise et d'une représentante syndicale.

« DANS UNE ENVELOPPE »

A l'encontre de l'ancien président du CE, il affirme ainsi : *« J'ai payé 150 000 francs* [...] *sous forme de montants échelonnés. La plupart en espèces sur un an lors de mes déplacements en France, à l'exception d'un virement bancaire. »* Au sujet de la représentante syndicale, il indique : *« Je lui ai payé cash 50 000 francs.* [...] *Dans un restaurant près des Champs-Elysées* [...]. *C'était mis dans une enveloppe. »*

Aucun document officiel ne vient soutenir ces affirmations. Et les quelques engagements qu'il prend pour prouver sa bonne foi n'ont pas été respectés. Longue de 140 pages, cette pièce a été versée au dossier d'instruction par la partie civile et son contenu devrait être vérifié dans le cadre d'une commission rogatoire internationale délivrée dans les prochaines semaines.

Jacques Follorou

MERCREDI 8 JANVIER

TF 1

12.55 A vrai dire. Magazine. Vrai - faux : la voiture en hiver.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton...
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Un nouveau départ. Le quotidien.
16.05 Karine et Ari. Série. Le sixième sens.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série. Le coup de filet.
17.25 Melrose Place. Feuilleton.
18.05 Flipper, le dauphin. Série. Le chant des sirènes.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.35 Météo.
20.00 Journal.

20.40

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine. Invités : Miss France et Jean-Marie Bigard. Thème : beauté, santé et forme. Arnaques aux régimes : enquête sur les faux régimes miracles. Le business du cheveu ; Rencontre avec le chirurgien esthétique des stars hollywoodiennes. Le marché de l'horoscope. Les cartes de vœux (125 min). 3519427

22.50

COLUMBO
Symphonie en noir. Série de Nick Colasanto, avec Peter Falk, Myrna Loy (80 min). 883779
La maîtresse d'un chef d'orchestre en pleine gloire le menace de tout avouer à son épouse...
0.10 Justice aveugle. Téléfilm (◇) de Lee Philips, avec Gerald McRaney, Lane Smith (95 min). 6318847

1.45 et 2.30, 4.10, 4.50 TF 1 nuit. 2.00 Cas de divorce. Série. Belfort contre Belfort. 2.40 Raid contre la Mafia. Téléfilm de Luigi Perelli, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [3/6] (90 min). 2902373 4.20 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. *Mouches et coqs de pêche (rediff.).* 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.20 et 3.30 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. Paix intérieure.
14.50 L'As de la Crime. Série.
15.40 et 5.30 La Chance aux chansons. [3/3] Le meilleur de Rika.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 Le Prince de Bel Air. Série. Vive les études.
17.45 C'est cool ! Série.
18.15 Studio des artistes. Série. Découvertes.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.10 Studio Gabriel. Invité : Pierre Richard.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval, Météo.

20.55

LEÏLA, NÉE EN FRANCE
Téléfilm de Miguel Courtois, avec Luna Sentz, Luc Thuillier (90 min). 926779
L'histoire d'une jeune beur, née en banlieue parisienne, que son amour pour un jeune médecin français conduit à l'exil en Algérie.

22.25

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Comment travailler avec une maladie grave ou un handicap ? Invités : Michel Meon, Eric Molinie, Ismail Aktinok, Claudine Perez, Liane Schroeder, Michèle Hervieu, Jean-Henri Richard (105 min). 1497205
0.10 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Dakar - Agadès - Dakar. Le bivouac (45 min). 2880118

1.40 Jour du Seigneur : récits de l'enfance. Magazine (rediff.). 2.15 Emissions religieuses : connaître l'islam. Magazine (rediff.). 2.40 Rapport du Loto. 3.15 24 heures d'info. 2.55 Les Z'amours (rediff.). 4.00 La Compète. Mystère au clair de lune. 4.25 Outremers. Documentaire. Reprise France 3 (rediff., 65 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Quatre Dromadaires (rediff.).
14.25 ► Saga-cités. Magazine.
14.55 Le Dernier Cow-boy. Téléfilm de W. A. Graham (75 min). 7820866
16.10 Les Minikeums.
17.35 La Piste du Dakar.
17.55 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La Belle Histoire de l'âne*, d'Alain Raveneau et Christian Hochet.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.45 Consomag.

20.55

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. L'épilepsie : cette maladie qui fait peur. Invités : Marlon Clignet, Philippe Leclerc, Michel Baulac, Jacques Motte, Valérie Pineau, Paul Chandron, Bernard Esambert. (110 min). 1059885
22.45 Journal, Météo.

23.20

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire d'Hervé Duhamel. Emmanuel Bove (45 min). 188311
Quand Emmanuel Bove meurt en 1945, à 47 ans, ses livres ont quasiment disparu. Il faudra attendre 1977 pour qu'ils commencent à être réédités... Portrait d'un écrivain méconnu.
0.05 Cap'tain café. Invité : Victor Lazlo (50 min). 2888557
1.00 Capitaine Furillo. Série. A quoi servent les amis.

1.45 Musique graffiti. Magazine. Sonate opus 57, de Beethoven par Frédéric Lagarde (25 min).

La Cinquième

12.30 Nouveaux Horizons. USA : les chômeurs de l'écologie. *Dans les grandes forêts de l'Oregon, la bataille fait rage entre les défenseurs de l'environnement et les bûcherons.*

12.55 Attention santé. 13.00 Va savoir (rediff.). 13.35 Un auteur, une œuvre. *La Fortune des Rougon.* [2/5] Frères ennemis. 14.30 L'Esprit du sport (rediff.). 15.30 L'Etoffe des ados. 16.00 L'Ouest sauvage [1/4]. 17.00 Jeunesse. Celluo. Alf. 17.55 Histoire personnelle de la littérature française. Michelet - Dumas. 18.10 Cinq sur cinq inventeurs. 18.20 Le Monde des animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. Le chevalier des miroirs [22/39].
19.30 7 1/2. Magazine.
20.00 Evolutions en mer. Documentaire de Rolf Möltgen [1] (30 min). 2156
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : L'IMPOSSIBLE OUBLI
UN G.I. REVIENT AU VIETNAM
Documentaire de Harmut Schoen (55 min). 1408972
Vingt ans après la guerre du Vietnam, un ancien « boy » tente de se libérer d'un passé traumatisant en entreprenant un voyage sur les lieux des combats. Prix Adolf-Grimme 1995.

21.40

MUSICA : VERS LA FLAMME
Documentaire d'Oliver Becker. Un portrait d'Alexandre Scriabine (55 min). 8507311
L'univers mystique d'Alexandre Scriabine (1872-1915).
22.35 Musique légère russe. Documentaire (30 min). 2366430
23.05 Profil : Paris était une femme. Documentaire (75 min). 3625683
0.20 La Lucarne : Tell Me What You Saw. Documentaire (50 min). 9044731 *La réalisatrice, ses quatre sœurs et son frère, évoquent leur histoire familiale.*
1.10 Music Planet. Documentaire [2/2] Le roman du music-hall (rediff., 60 min). 9804267
2.10 Le Cygne d'Odense. Jeu (rediff., 50 min).

M 6

12.20 La Petite Maison dans la prairie. Série. [2/2] Promesses.
13.20 M 6 kid.
16.30 E = M 6 junior. Magazine.
16.40 Hit dance. Magazine.
17.10 et 2.15 Faites comme chez vous. Invités : Dick Rivers, Mephisto.
18.05 Bugs. Série. Contrôle absolu.
19.00 Code Quantum. Série. Un saut sans filet.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 Ecolo 6. Des transports urbains futés.

20.45

BONNE FÊTE PAPA
Téléfilm de Didier Fontan, avec Delphine Rich (100 min). 289750
Une femme dynamique à la tête d'une société de services n'arrive plus à concilier vie professionnelle et vie familiale.

22.25

CRACKER
Meurtre dans l'oubli. Série (◇) de Michael Winterbottom, avec Robbie Coltrane (110 min). 6580243
Un professeur de psychologie, endetté et porté sur l'alcool, assiste la police qui enquête sur le meurtre d'une de ses élèves.
0.15 Secrets de femmes. Magazine (◇). De l'utile à l'agréable. Anne, du rêve à la réalité (35 min). 9754977

0.50 *Rock Express.* Magazine. 1.15 Best of pop-rock. 3.00 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 Les Tribus du Nord. Documentaire. 3.55 Rites et Croyances. Documentaire. 4.25 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.50 Fréquenstar. Magazine. Jean-Paul Gaultier (40 min).

Canal +

► En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Flea Zone : Zone à puces. Documentaire (25 min). 8881682
15.05 Les Ailes de la mort. Téléfilm de Peter Barber-Fleming, avec Dennis Waterman (100 min). 4878311
16.45 Football américain.
17.45 Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
► En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invitée : Jeannie Longo ; Ivan Neville.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

GRAND NORD
Film de Nils Gaup, avec Christophe Lambert, James Caan (1995, 90 min). 53137
Poursuites et images des grands espaces blancs. Mais les acteurs ne sont pas crédibles.
22.30 Flash d'information.

22.35

BASKET-BALL
Euroligue 96-97 (Groupe C) : Pau-Orthez - Asvel (89 min). 843446
Début du deuxième tour de l'Euroligue. La rencontre entre le champion de France et son dauphin (mieux classé dans cette poule C) s'annonce passionnante.
0.30 La Fille seule ■■ Film de Benoît Jacquot (1995, 85 min). 7046084
1.55 Porco Rosso. Film d'animation de Hayao Miyazaki (1992, v.o., 92 min). 38207064

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Daniel Mermet. Du métissage, des exotismes [3/5].
20.30 Tire ta langue. Où va l'argot ?
21.28 Poésie sur parole. Jean Tardieu.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. André Delvaux, cinéaste européen.
22.40 Nuits magnétiques. *Au nom de Sélène. Armstrong, Tintin et les astroblèmes [2].*

0.05 Du jour au lendemain. Mario Bois (Stravinsky). 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du *lundi 9 avril 1945, le petit bal de la Belle de mai* et, *Je rêve de Mexico*, d'Henri Alibert et Mireille Bard. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). *Légende d'un siècle.* Les grandes voix noires américaines ; 2.24 Agora. Spécial Judaïsme, avec Abraham Pincas ; 2.52 Entretiens. Avec Ephraïm Grenadou ; 3.55 Le Bon Plaisir de... Pierre Lieutaghi.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 3 janvier, salle Olivier-Messiaen à Radio-France, par l'Orchestre français des jeunes, dir. Marek Janowski. Œuvres de Mendelssohn : Les Hébrides, ouverture op. 26 ; Prokofiev : Concerto pour violon et orchestre nº 1 en ré majeur op. 19, Raphaël Oleg (violon) ; Strauss : Œuvres de Ravel.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Musicales comédies. Alan Jay Lerner et Frederik Loewe.

0.00 Jazz vivant. Le P.O.M. (Pandemonium Onztette Megaoctette) de Patrice Caratini, Philippe Macé, François Jeanneau et Andy Emler joue les compositions originales de Denis Leloup et Zool Fleischer. 1.00 *Les Nuits de France-Musique.*

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Orlando, opéra en 3 actes, de Haendel. Patricia Bardon : Orlando ; Rosemary Joshua : *Angelica, reine de Rathay* ; Hilary Summers : Medoro, prince africain ; Rosa Mannion ; Dorinda, une bergère ; Harry Van der Kamp : Zoroastro, le magicien.

23.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de *Dauvergne, Rameau. 0.00 Les* Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Daniel Mesguish. Russie : la station des graines ; Grece : les mille moulins du Minotaure ; France : les croqueurs de visages.
21.00 Turbulences.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus. Les souffrances digestives.
23.35 Bons baisers d'Amérique.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Thierry, portrait d'un absent.
21.35 La Vie secrète des machines. [2/18] La machine à laver.
22.00 Missions aériennes au Vietnam. [1/6] La contre-insurrection.
22.55 Il Cantastorie.
23.50 C'était hier. [13/13] *Les enfants de Marx et de Coca-Cola.*
0.45 Mao, le dernier empereur (60 min).

Paris Première

20.00 et 0.20 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Comment ça commence ? Théâtre. Pièce de Bernard Haller, Jean-Claude Carrière, Pierre Etaix et Patrick Rambaud. Enregistrée au théâtre des Bouffes du Nord en 1994 (75 min). 86886088

France Supervision

20.30 Trait pour trait. Transdisciplinarité, avec Marcel Locquin.
20.55 La Légende des sciences. Méler.
21.50 Les Movidas espagnoles. La Movida madrilène.
22.40 La Fabrique du corps humain. L'Obscur Fragonard.
23.40 Les Deux Marches de Wolfgang Amadeus Mozart. Concert (95 min). 68029205

Ciné Cinéfil

20.30 Pilote du diable ■ Film de Stuart Heisler (1950, N., v.o., 95 min). 1880392
22.05 Johnny Belinda ■■ Film de Jean Negulesco (1948, N., 105 min). 98768069
23.50 La Prodiga ■■ Film de Mario Soffici (1946, N., v.o., 65 min). 63170175

Ciné Cinémas

20.30 Gilbert Grape ■ Film de Lasse Hallström (1992, 115 min). 5458448
22.25 Masques ■■ Film de Claude Chabrol (1986, 100 min). 27768427

Série Club

20.50 Flash. Un jeu d'enfant.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Chasse au crime. L'otage.
23.00 Les Champions. L'évasion.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Les cybernautes.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Où l'homme surpasse l'homme.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Le Chat.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Dérapages.
22.40 Friends. Celui qui vit sa vie.
23.05 Fawlty Towers. The Keeper and the Corpse.

Eurosport

20.30 Football. En direct. Tournoi International aux îles Canaries : 2e demi-finale (120 min). 633330
22.30 et 1.00 Rallye raid. 5e étape du Dakar : Tombouctou - Gao.
23.00 Triathlon. Pro Tour 96. L'Ironman d'Hawaii : 15e manche.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Je vous aime. Film de Claude Berri (1980, 120 min), avec Catherine Deneuve. *Comédie dramatique.*

RTL 9

22.20 Immediate Family. Film de Jonathan Kaplan (1990, 100 min), avec Glenn Close. *Comédie dramatique.*

TMC

22.35 La Bohème. Film de Luigi Comencini (1988, 105 min), avec Barbara Hendricks. *Opéra.*

► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Internet et ses révolutions

Enquête dans le cyberespace. Quels sont les enjeux et l'avenir du réseau ? Comment les Indiens du Chiapas l'ont-ils mis à profit ? Réponses sur Arte

EN METTANT sur pied un réseau qui permet de relier tous les ordinateurs personnels du monde, sans tenir compte des frontières, les inventeurs d'Internet ont provoqué une nouvelle révolution industrielle et culturelle. Une révolution dont Arte retrace l'histoire et tente de cerner les enjeux dans une soirée thématique intitulée « La Révolution Internet ».

Le programme s'ouvre sur *Un monde digital, à quoi sert le Net ?*, une grande fresque de Martin Messonnier qui plonge le téléspectateur au cœur du cyberespace et superpose, pendant deux heures et demie, reportages et points de vue de spécialistes pour tenter de répondre aux grandes questions qui agitent les cybernautes et qui n'ennuieront pas ceux qui n'ont pas encore navigué. Le réseau crée-t-il de nouveaux espaces de liberté ? Internet doit-il être soumis à une censure ? Représente-t-il *un marché en expansion*, une affaire pleine d'avenir, ou se soldera-t-il par un échec économique ?

Un monde digital s'interroge également sur l'exploitation du réseau par les révolutionnaires d'aujourd'hui. *Cyber-guérilla*, le document de Nicolas Wadimoff diffusé en fin de soirée, en apporte l'illustration en montrant comment les zapatistes du Chiapas, dans le sud-est mexicain, ont su exploiter Internet au profit de leur cause.

Le 1er janvier 1994, les Indiens des montagnes chiapanèques, avec à leur tête le sous-commandant Marcos, s'emparent de *quatre villes de l'Etat du Chiapas* pour contraindre le gouvernement mexicain et le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis plus de soixante ans, d'améliorer leurs conditions de vie. L'action est insuffisante. Le commandant Marcos poursuit alors sa révolution sur le Net. Un premier *« Appel en faveur de la démocratie, de la justice et de liberté »* circule sur le réseau, d'autres communiqués suivront. Le combat des zapatistes contre l'oubli remporte une première victoire. Grâce au réseau, il obtient un écho planétaire que les télévisions mexicaines lui refusaient. Il suscite aussi un mouvement de solidarité.

Nicolas Wadimoff a enquêté sur le cheminement de l'information depuis le fin fond de la jungle, dans un monde sans télévision et le plus souvent sans électricité, jusqu'aux écrans des internautes.

« CYBER-GUÉRILLA »

A San Cristobal de las Casas, l'Eglise catholique utilise Internet pour diffuser des rapports sur les violations des droits de l'homme. Elle sert de relais, tout comme le quotidien de Mexico, *La Jornada*, qui met automatiquement sur le Net les communiqués reçus par sa rédaction. Et puis il y a les sympathisants, aux *Etats-Unis ou ailleurs*. A vingt ans, Justin Paulson consacre son temps libre à alimenter le site qu'il a créé pour le Chiapas en regroupant toutes les informations fiables, éparpillées sur Internet. Mais *Cyber-guérilla* effleure à peine la question de la désinformation. Et passe sous silence le fait que, au moment de l'intervention de l'armée mexicaine en février 1995, le réseau avait véhiculé de fausses informations faisant état de massacres, de bombardements, de viols et d'hôpitaux submergés de blessés.

Il n'en reste pas moins qu'Internet a permis d'« internationaliser » le conflit du Chiapas sans que le sous-commandant Marcos ait besoin d'appeler à un soulèvement armé. *Mais, dans d'autres* lieux et dans d'autres circonstances, Internet peut devenir une arme dangereuse, multipliant la puissance des terroristes et des mafieux. C'est pour cette raison que le site de l'ETA, le mouvement indépendantiste basque, a été fermé en février 1996. Moins coûteuses, plus rapides, et donc plus efficaces que le fax ou le téléphone pour toucher un maximum de personnes en tout point du globe, les autoroutes de l'information deviennent petit à petit un refuge pour les protagonistes de conflits. Ils sont déjà nombreux, aux côtés des zapatistes, à inonder Internet.

Florence Hartmann

★ **« La Révolution Internet », Arte, *jeudi 9 janvier à 20 h 45.***

La nasse *par Agathe Logeart*

SON COPAIN n'a pas tenu la distance. Malade, on nous l'avait dit. Ecœuré, on l'a supposé. Il était tard. Depuis longtemps, « Le Monde de Léa » (TF 1) ronronnait sous la houlette de Paul Amar, à qui les vacances avaient bien profité et qui nous offrait un teint bronzé du plus bel effet.

On parlait des couacs de l'hôpital, ratés de la carte hospitalière, maladies contractées lors de l'hospitalisation en plus de celles dont l'on souffrait déjà, exclusion des soins des plus démunis. Contradictions entre les faits et les promesses, la réalité et les belles paroles : Jacques Barrot, ministre en charge du dossier, faisait face à sa manière, gentille et un tantinet brouillonne. A une femme qui avait accouché dans sa voiture parce qu'on lui avait supprimé la maternité de sa ville et que son bébé n'avait plus le temps d'attendre, il parlait de sa petite Marie de sept ans pour bien nous convaincre qu'il était certes ministre, mais homme et père avant tout. A la surveillante d'une des rares structures hospitalières publiques qui accueille sans ségrégation ceux qui n'ont aucune couverture sociale plutôt que de les renvoyer à la rue ou vers des associations caritatives, qui s'indignait d'une circulaire récente lui enjoignant d'exclure des soins les étrangers en situation irrégulière, il promettait de *« regarder ça personnellement de très près »*.

Bref, il faisait ce qu'il pouvait, c'est-à-dire apparemment pas grand-chose, étalant une bonne volonté qu'on ne lui chipotera pas et faisant de grands moulinets avec les bras pour avoir l'air de se rendre utile. C'est à ce moment qu'est venu le tour d'une jeune femme prénommée Nancy de parler de son cas. Vingt-deux ans, SDF, n'ayant donc pas droit au RMI, elle vient de passer un bon bout de temps à dormir dans une voiture en panne avec ce compagnon qui a préféré quitter le plateau. Depuis la veille, parce que celui-ci est gravement malade, on leur a offert la possibilité de dormir à l'hôtel pour trois mois. Nancy aussi a été malade. Rejetée par l'hôpital, elle a attendu que ça se passe. Pas juste, pas normal, en contradiction avec de belles et bonnes lois qui ne sont pas appliquées : on le lui a expliqué, et ça lui faisait une belle jambe.

Elle a alors levé le doigt comme à l'école et dit d'une petite voix pleine d'incompréhension : *« Je voudrais demander : pour moi, y'aurait rien du tout pour m'aider à m'en sortir ? »* Un ange est passé, ricochant du teint ensoleillé de Paul Amar à la mine embarrassée du ministre, qui lui a conseillé en désespoir de cause de s'adresser au SAMU social, nouvelle panacée , ou, mieux encore, directement à lui. *« Pointez-vous, venez me voir au ministère ! »* C'est ce qu'il conseille, dit-il, à chaque fois qu'il croise un pauvre sur un plateau de télévision. Dit-il toujours *« pointez-vous »*, le ministre, quand il donne un rendez-vous, ou réserve-t-il cette familiarité aux indigents ? On se le demandait tristement en observant la nasse de l'impuissance se refermer ainsi douloureusement sur lui.

JEUDI 9 JANVIER

TF 1

12.15 Cuisinez comme un grand chef. La galette.
12.20 Le Juste Prix. Jeu.
12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Exposition. La nuit.
16.05 Karine et Ari. Série. Extra-lucide.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.25 Melrose Place. Une question d'argent.
18.05 Flipper. Série. Le retour de Scott.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

JULIE LESCAUT
L'enfant témoin.
Téléfilm (○) de Bettina Woernle, avec Véronique Genest, Jérôme Anger (100 min). 482712
Un industriel allemand est abattu dans une chambre d'hôtel. Son fils de neuf ans a vu les assassins...

22.25

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini.
Invitée : Sophie Favier (100 min). 6240267
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Comment ça marche la banque et à quoi ça sert ? Invité : Jean-Claude Trichet (25 min). 59768
0.30 et 1.10, 2.55, 4.00 TF 1 nuit.
0.40 Cas de divorce. Série.
1.20 *Raid contre la Mafia. Téléfilm* de Luigi Perelli, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [4/6] (95 min). 99401395 3.05 et 4.10, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire. (rediff.). 5.00 Musique. Concert (15 min).

France 2

12.20 et 4.05 Pyramide. Jeu.
12.50 et 13.40 Météo.
12.55 Rapport du Loto. Jeu.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 L'As de la Crime. Série.
15.45 Tiercé. A Cagnes.
15.55 et 5.40 La Chance aux chansons. [1/2] On chante Ferrat, on chante Ferré.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 Le Prince de Bel Air.
17.45 C'est cool ! Série.
18.20 Studio des artistes. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.10 Studio Gabriel. Invité : Marc Jolivet.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin.
La guerre des pierres.
L'accompagnement.
Post-scriptum : les bistrots (première diffusion le 1er octobre 1992 (120 min). 676335

22.55

TARATATA
Divertissement présenté par Alexandra Kazan.
Invités : Lionel Richie, Fine Young Cannibals, Garry Christian, Tribal Jam (65 min). 8395809
0.10 Journal, Météo.
0.25 Dakar - Agadès - Dakar. Magazine présenté par Gérald Holtz. Le bivouac (50 min). 4005316
1.45 Trilogie pour un homme seul. Documentaire. 2.40 Un pays, une musique : Brésil. Documentaire. 3.25 24 heures d'info. 3.40 Les Z'amours (rediff.). 4.40 La Compète. Zizanie. 5.00 Chip et Charly. Le collier de madame Loupina (30 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert ! Invité : Dave.
14.30 Grand-Père Jack. Téléfilm de Bradford May (100 min). 2877422
16.10 Couleurs pays. Evasion.
16.40 Les Minikeums.
17.35 La Piste du Dakar.
17.55 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La Vie interdite*, de Didier van Cauwelaert.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.

20.55

LES DENTS DE LA MER ■ ■
Film de Steven Spielberg, avec Roy Scheider, Robert Shaw (1975, 125 min). 4536644
Une station balnéaire est terrorisée par un requin qui s'attaque aux baigneurs.
23.00 Journal, Météo.

23.35

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Mariou. L'ironie du sort. Janine Matillon (*Les Deux Fins d'Orimita Karabegovic*) ; Marie Darrieussecq (*Truismes*) ; Xavier Bazot (*Un fraisier pour dimanche*) (50 min). 783064
0.25 Saga-cités. Magazine (rediff., 30 min). 78949
0.55 Espace francophone. [15] Ecrans francophones (25 min). 8818958
1.25 Capitaine Furillo. Série. La Vierge et la dinde de Noël. 2.10 Musique graffiti. Magazine. Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Vladimir Ashkenazy (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. Les bistrots sont-ils mourants ? Invité : Jean-Marie Gourio. 12.25 Le Jardin des délices. L'huître. 12.30 Nouveaux Horizons. 12.55 Attention santé. 13.00 Signes de vies (rediff.). 13.35 Un auteur, une œuvre. *La Fortune des Rougon*. [3/5] Le salon jaune. 14.30 Arrêt sur images. 15.30 Le Journal de la création (rediff.). *16.00* Teva. 17.00 Jeunesse. Cellulo. Alf. 17.55 Missions extrêmes. Trains de rêve en Afrique. 18.25 Le Monde des animaux. Etats de crise : S.O.S. vautours. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. Le gentilhomme au vert manteau [23/39].
19.30 7 1/2. Magazine.
19.55 ▶ Palettes. Documentaire d'Alain Jaubert. *Francis Bacon (1909-1992) (35 min).* 4836151
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA RÉVOLUTION INTERNET
Réalisée en collaboration avec Nirvanet (www.nirvanet.fr) et relayée en ligne par le site Internet d'Arte (www.arte-tv.com).
Rediffusion partielle de la soirée du 19 novembre 1996.
20.45 Un monde digital : à quoi sert le Net ? Documentaire de Martin Messonnier (rediff., 155 min). 11610625
L'histoire du réseau, ses applications éducatives et ludiques, le cybersexe, la censure, la publicité, le piratage... l'avenir du Net. Un dossier remarquable.
23.20 Cyber-Guérilla. Documentaire de Nicolas Wadimoff (35 min). 3939460
Peut-on imaginer des révolutions virtuelles ? L'exemple des zapatistes.
● Lire ci-dessus.
23.55 Biblio.
0.00 La Grande Combine (The Fortune Cookie) ■ ■ Film de Billy Wilder, avec Walter Matthau, Jack Lemmon (1966, v.o., rediff., 125 min). 8350749
Une dénonciation du cynisme et de l'esprit de lucre par le biais d'une comédie burlesque et parfois grinçante. Rediff. du vendredi 3 janvier.
2.05 Court-circuit (rediff, 25 min). 4763731

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série. L'excursion.
13.20 Un enfant disparaît. Téléfilm de Michael Tuchner (*100 min*). *4165996*
15.00 Les Rues de San Francisco. Série. Au milieu des étrangers.
16.50 Télé casting. Magazine.
17.10 et 2.25 Faites comme chez vous. Invité : Franckie Vincent.
18.00 Bugs. Série. Parmi les morts.
19.00 Code Quantum. Série. La cavale infernale.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 Passé simple. 1963 : les gueules noires.

20.45

GRAINES DE STAR
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq en direct du Pavillon Baltard. Invités : Maurane, Elie Kakou, Sara Marshall, Dany Brillant, 2 Be 3, Nadya (135 min). 450248

23.00

PSYCHOSE 4
Téléfilm (Δ) de Mick Garris, avec Anthony Perkins (100 min). 7305511
Norman Bates, victime de dédoublement de la personnalité, sombre dans la démence. Pendant ses crises, il revit l'enfer qu'a été sa jeunesse, marquée par une mère folle et possessive.
0.40 Sliders : les mondes parallèles. Série (○). Un monde sans maladie.
1.25 Best of trash. 3.10 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.40 Coulisses : Dee Dee Bridgewater. Documentaire. 4.05 Femmes dessus-dessous. Documentaire. 5.00 Hot forme. Magazine (rediff.). 5.25 Culture pub. Magazine (rediff., 35 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille. Magazine.
13.35 En avoir (ou pas) ■ Film de Laetitia Masson (1995, 85 min). 5203083
15.00 Le Journal du cinéma. Magazine (rediff.).
15.25 Des anges et des insectes. Film de Philip Haas (1994, 110 min). 5553880
17.20 Alien, l'univers des insectes. A la conquête de la planète (30 min). 69286
17.45 Il était une fois... les explorateurs.
18.15 Jungle show.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. *Invités : Pierre Richard,* Georges Wolinski, Leah Andreone.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

I LIKE IT LIKE THAT
Film de Darnell Martin, avec Lauren Velez, Jon Seda (1994, 100 min). 616557
La vie d'une famille afro-portoricaine dans le quartier du Bronx, à New York.
22.15 Flash d'information.

22.25

L'EXPERT ■
Film de Luis Llosa, avec Sylvester Stallone, Sharon Stone (1994, v.o., 105 min). 1482373
A Miami, un tueur à gages est engagé par une femme pour abattre les trois hommes qui, autrefois, ont tué ses parents.
0.15 Chez nous. Court métrage de Brigitte Cornand. Dans la maison de Pierre et Gilles (20 min). 354923
0.35 Diva ■ Film de J.-J. Beineix (1980, 110 min). 2515381
2.25 Les Coulisses du cinéma animalier (51 min). 8160652

Radio

France-Culture

19.32 Perspectives scientifiques. L'ophtalmologie.
20.00 Le Rythme et la Raison. Daniel Mermet. Du savant au populaire [4/5].
20.30 Lieux de mémoire. A l'occasion des entretiens du Patrimoine. Les Monuments Historiques [4/5]
21.32 Fiction : L'Enfant des quatre vents Khaul Gibran. Extraits des textes de Khalil Gibran.
22.40 Nuits magnétiques. Au nom de Séléné. Jeux de lune sur l'eau tranquille [3].
0.05 Du jour au lendemain. Isabelle Stengers (La guerre des sciences). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Visite du général de Gaulle à Grenoble le 8 avril 1945 à Nice. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Légende d'un siècle. Les grandes voix noires américaines. Songs of love ; 2.24 Agora. Georges Raillard pour La syllabe noire de Tàpies (André Dimanche) ; 2.52 Luigi Nono à Paris ; 4.23 La Musique et les Hommes. Thomas Mann et la musique.

France-Musique

19.05 Jazz musique. Autour d'un disque. Keith Jarrett : Mysteries, the Impulse Years (1975-1976).
20.00 Concert. Salon romantique. Jean-Bernard Pommier, piano. Œuvres de van Beethoven : Sonate pour piano nº 2 en la majeur op. 2 nº 2, Sonate pour piano nº 14 en ut dièse mineur op. 27 nº 2 (Claire de lune), Sonate pour piano nº 32 en ut mineur op. 111.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Ravel, Moussorgski, Beethoven, Strauss.
0.00 Tapage nocturne. Ravi Prasad, portrait sonore. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Kandinski et les couleurs de la musique. Pièces pour orchestre op. 16 de Schoenberg, par l'Orchestre Symphonique de Chicago. Dir. Daniel Barenboïm ; Fin de l'acte I, de Lohengrin de Wagner ; Suite du Coq d'or de Rimski-Korsakov, par l'Orchestre symphonique de Londres ; Silhouetten op. 53 de Reger ; Sinfonietta de Zemlinski.
22.45 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Schoenberg, Hartmann, Moussorgski. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Quai des brumes ■ ■ ■ Film de Marcel Carné (1938, N., 90 min). 60479557
21.30 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 C'est à suivre (France 2 du 6/01/97).
0.00 Courants d'art.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Ecstasy : danse avec la mort.
21.15 La vérité ment à Rostock.
22.35 Thierry, portrait d'un absent.
23.35 La Vie secrète des machines. [2/18] La machine à laver.
0.00 Missions aériennes au Vietnam. [1/6] La contre-insurrection.

Paris Première

20.00 et 0.55 20 h Paris Première. Invitée : Calixthe Beyala.
21.00 Europe 51 (The Greatest Love) ■ ■ ■ Film de Roberto Rossellini (1951, N., v.o., 110 min). 47072489
22.50 et 1.55 Le J.T.S.
23.20 Concert international de Prague. Par l'orchestre symphonique de Prague, dir. Sir Georg Solti. Avec Murray Perahia, Gabriela Benackova. Enregistré au Château de Prague en 1994 (95 min). 67464064

France Supervision

20.20 CinéActu.
20.30 Monsieur. Film de Jean-Paul Le Chanois (1964, 90 min). 38653002
22.00 L'Ecume des jours ■ Film de Charles Belmont (1968, 110 min). 51584151
23.50 Compagnon de brousse. Documentaire.

Ciné Cinéfil

20.30 Le Chien jaune. Film de Jean Tarride (1932, N., 90 min). 2151002
22.00 Marie-Octobre ■ ■ Film de Julien Duvivier (1958, N., 100 min). 1857828
23.40 Le Club.

Ciné Cinémas

20.30 Prince Vaillant ■ ■ Film de Henry Hathaway (1954, 95 min). 1839422
22.05 Intervista ■ ■ Film de Federico Fellini (1986, v.o., 110 min). 99738828
23.55 Violence et Passion ■ ■ ■ Film de Luchino Visconti (1974, 115 min). 96204422

Série Club

20.50 Section contre-enquête. Jeux dangereux.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Chasse au crime. La poupée qui tue.
23.00 Flash. Un jeu d'enfant.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Mort en magasin.

Canal Jimmy

20.35 Les Nuits de la pleine lune ■ ■ ■ Film d'Eric Rohmer (1984, 100 min). 18589199
22.15 Let's Get Lost ■ ■ Film de Bruce Weber (1988, N., v.o., 120 min). 26417151
0.15 Souvenir. A bout portant : Johnny Hallyday (26 septembre 1974).

Eurosport

20.30 Basket-ball. En direct. Euroligue. 2e tour préliminaire (120 min). 111731
22.30 et 1.00 Rallye raid. 6e étape du Dakar : Gao - Tahoua.
23.00 Football. Tournoi international aux îles Canaries. Match pour la 3e place (120 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.10 Mediterraneo. Film de Gabriele Salvatores (1991, v.o., 90 min), avec Diego Abatantuono. *Comédie.*

RTL 9

20.30 Boyz'n the Hood : la loi de la rue. Film de John Singleton (1991, 115 min), avec Laurence Fishburne. *Comédie dramatique.*
22.25 L'Empereur du Nord. Film de Robert Aldrich (1972, 120 min), avec Lee Marvin. *Drame.*

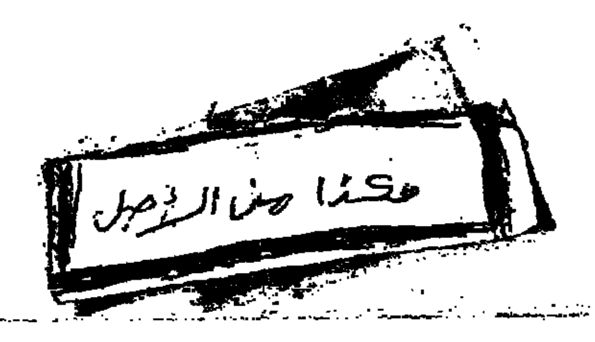
TMC

20.35 Nana. Film de Christian-Jaque (1955, 125 min), avec Charles Boyer. *Drame.*

TSR

21.15 Geronimo. Film de Walter Hill (1993, 115 min), avec Jason Patric. *Aventures.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ *Ne pas manquer.*
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
JEUDI 9 JANVIER 1997

Sauvetages

par Pierre Georges

UNE IMAGE exceptionnelle et pourtant déjà banale. La mer. Un bateau blanc quille par dessus mât. Un homme arrimé tant bien que mal au gouvernail. Et surtout, surtout, derrière, une vague immense, énorme, monstrueuse, dix, quinze, bons mètres de haut à vue de nez et de crainte, une déferlante tellement énorme qu'elle donnait l'impression de vouloir submerger même le journal qui en publiait la photographie et ses lecteurs.

C'était la « Une » de *L'Equipe* mardi matin. En simple terrien, ignorant de ces choses, naufragé par procuration et stupéfait devant cette manière de photo à la Géricault, on est resté sans mot. Sans autre mot en tout cas que ceux, un peu bêtas, de l'ébahissement : *« Comment est-ce Dieu possible ? »*

L'océan Indien, certes pas un lac, est plein ces temps-ci de ces *« carcasses de vaisseaux naufragés »* chantées par Lamartine. Et les sauveteurs australiens ne chôment pas qui volent, en maugréant peut-être, mais volent tout de même et bonnement au secours des naufragés du Vendée Globe Challenge. Un, deux, trois voiliers chavirés. Une, deux, trois vies en danger.

L'océan épargnera ou libérera ceux auxquels il voudra bien accorder sa grâce. Pour le premier, Raphaël Dinelli, c'est fait. L'homme a mis pied à terre à Hobart, arraché à son destin par la belle conjuration des sauveteurs, aviateurs australiens et navigateur anglais. Il avait, rapportent les dépêches, ses trois balises Argos à la main, ses trois grâces, justement, de marin. Et, les montrant, il a simplement dit : *« Ça, c'est ma vie. »*

Pour le second, un autre Français, Thierry Dubois, cela va sans doute se faire. *L'Equipe* encore, en « Une » toujours, publie une autre photographie, comme dans un naufrage-feuilleton. Et l'on y voit le jeune navigateur barbu, debout, le pouce en l'air, à bord d'un radeau de survie orange et jaune, salut tombé du ciel australien, déjà dans l'antichambre des rescapés.

Pour le troisième, enfin, l'Anglais Tony Bullimore, on ne sait rien et redoute tout. Est-il encore dans son voilier, lui aussi culbuté ? N'y est-il plus et déjà en son grand cimetière marin ? La suite et les sauveteurs le diront.

Secours obligent en effet. Et, pour le reste, cette vague et rituelle polémique qui enfle et gonfle sur la folie de ces gens-là et les risques insensés qu'ils pourraient prendre et faire prendre à leurs sauveteurs, on ne s'en mêlera pas. A reprendre le mot de Dinelli, c'est leur vie. Et elle semble suffisamment belle pour ne pas leur marchander leur destin. Que les navigateurs naviguent et que les sauveteurs sauvent paraît assez dans l'ordre des océans et de l'aventure.

Aventure toujours, la tentative de tour du Monde en ballon du très médiatique patron de Virgin, Richard Branson. L'affaire a tourné court. L'engin, le *Virgin Challenger*, immense outre gonflée à l'hélium, a décollé mardi au Maroc et atterri mercredi en Algérie. Incident technique, problème de sustentation, comme l'on dit ? En tout cas, voici le Tour du monde en dix-huit jours ou en cinq semaines remis à plus tard. Et Jules Verne toujours seul en tête.

Le nationaliste corse Jean-Michel Rossi est placé en garde à vue à Paris

Responsable au FLNC-canal historique, il s'est constitué prisonnier à L'Ile-Rousse

L'UN DES TROIS principaux responsables du mouvement A Cuncolta naziunalista, vitrine légale du FLNC-canal historique, Jean-Michel Rossi, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de L'Ile-Rousse (Haute-Corse), mardi soir 8 janvier, à l'issue d'une série d'interpellations opérées dans son entourage depuis la veille. En se rendant à la justice, M. Rossi, rédacteur en chef d'*U Ribombu*, l'hebdomadaire de la Cuncolta, suit l'exemple du secrétaire national de cette organisation, François Santoni, dont la reddition était intervenue le 15 décembre après l'interpellation de sa compagne Marie-Hélène Mattei. Aussitôt placé en garde à vue, M. Rossi devait être transféré à Paris dans la journée de mercredi, afin d'être entendu par les enquêteurs chargés de la lutte antiterroriste.

Paradoxalement, la prison peut aujourd'hui apparaître à M. Rossi, comme auparavant à M. Santoni, comme un lieu de moindre insécurité, dans une période où leurs positions ont été considérablement affaiblies par la traque policière engagée depuis plusieurs semaines en Corse. Le responsable d'*U Ribombu*, qui avait participé à la création du FLNC en 1976 et a passé sept années en prison entre 1983 et 1993, avait certes échappé à l'interpellation projetée lundi par les policiers à son domicile de L'Ile-Rousse. Mais son plus fidèle garde du corps, Jean-Dominique Allegrini, figure parmi les huit nationalistes interpellés depuis lundi et conduits dans les locaux parisiens de la division antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire. Proche de M. Rossi, une militante de la Cuncolta a elle aussi été placée en garde à vue sur l'île, sans être transférée à Paris.

La vague d'interpellations opérée lundi et mardi, en Haute-Corse et en région marseillaise, s'est inscrite dans le cours de l'information judiciaire confiée au juge parisien antiterroriste Jean-François Ricard et relative à l'attentat – un mitraillage suivi d'un jet de grenade – commis le 27 octobre contre l'hôtel Pascal Paoli à Aregno (Haute-Corse), qui avait été revendiqué par le FLNC-canal historique. Les investigations policières vont aussi se prolonger afin d'établir la participation de certaines des personnes interpellées à des attentats perpétrés, ces derniers mois, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Mercredi matin, seize personnes proches de la Cuncolta – dont les huit transférées à Paris – étaient maintenues en garde à vue. Lors des premières perquisitions effectuées en Corse, des fusils de chasse à canon scié et des fusils à pompe ont été saisies. En région marseillaise, les enquêteurs ont placé sous scellés six pistolets automatiques, deux revolvers et une grenade quadrillée.

Le dernier des trois responsables d'A Cuncolta à ce jour en liberté, Charles Pieri, a vivement réagi aux dernières interpellations, en déplorant au passage que certaines aient eu lieu en présence de caméras de la télévision. *« En faisant le choix de la répression à outrance, le premier ministre veut faire croire, avec des opérations policières à grand renfort médiatique, que le gouvernement s'occupe du problème corse, nous a-t-il déclaré, mais il y a danger dans la mesure où l'on peut se retrouver à l'aube d'une escalade avec tout ce que cela peut impliquer. »*

Erich Inciyan et Michel Codaccioni

La fraude prive les Russes de télématique américaine

AMERICA ON LINE (AOL), le premier prestaire mondial de services télématiques en ligne, a décidé de déconnecter ses abonnés de quarante villes de l'ex-Union Soviétique, essentiellement en Russie. Cette mesure, effective depuis le 14 décembre, a été prise par l'entreprise américaine car un nombre important d'utilisateurs de ses services exploitait des numéros volés de cartes de crédit. Les services en ligne n'ont pas été fermés mais les numéros téléphoniques permettant d'y accéder ont été bloqués. Pour se connecter, les abonnés d'AOL doivent aujourd'hui passer par un prestataire russe comme Glasnet, Russian Online ou Matrix. Ce qui leur impose de contracter un nouvel abonnement.

AOL a décidé d'ouvrir une enquête pour déterminer si de faux numéros de cartes bancaires ont été utilisés également pour ouvrir des comptes d'abonnés. Des mots de passe pourraient aussi avoir été volés afin d'accéder aux comptes d'abonnés payants. Les utilisateurs de numéros frauduleux achetaient des heures de connexion à AOL et ne payaient que le coût des communications locales, quel que soit leur lieu d'appel dans le pays. Ce système était très utilisé par les hommes d'affaires américains pour accéder à leur courrier électronique et à Internet lors de leurs visites en Russie. En attendant les résultats de son enquête, AOL n'annonce pas de date de rétablissement de ses services en Russie. La société tient, au préalable, à *« comprendre la nature du problème »*.

UNE PRÉOCCUPATION PERMANENTE

La fraude est devenue une préoccupation permanente de l'entreprise. Selon le *Wall Street Journal*, AOL a créé en décembre une nouvelle division, Integrity Assurance, chargée de faire le ménage au sein des abonnés. Lors de sa dernière action d'assainissement, l'entreprise aurait bloqué l'accès à 2 000 utilisateurs. Un nombre limité si on le compare à celui des abonnés d'AOL : 6 millions.

Mais il est notable que la première victime de telles pratiques soit soit un prestataire de service en ligne et non un fournisseur d'accès à Internet. AOL, comme Compuserve ou Prodigy, fait partie des pionniers de la télématique américaine. Elle facilite l'accès aux différents services (messageries, forums, sites commerciaux, achats en ligne...) mais, en échange, elle fait payer la connexion à la durée, selon un principe identique à celui du Minitel. A l'opposé, les prestataires d'accès à Internet facturent un abonnement mensuel forfaitaire, nettement moins coûteux. D'où une tentation de fraude sans doute plus faible. Ce phénomène apparaît au moment où les prestataires de services en ligne ont de plus en plus de mal à justifier leurs tarifs.

Par ailleurs, les détournements de numéros de cartes bancaires dans les services en ligne surviennent au moment précis où le commerce électronique se concrétise. Le cryptage garantit aujourd'hui un niveau de sécurité élevé sur Internet. Pour l'utilisateur, le risque de se faire voler son numéro de carte de crédit lors d'une transaction devient de plus en plus faible. En revanche, les commerçants ou les prestataires de services ne sont pas à l'abri des faux numéros ou des numéros volés. Ce problème risque donc de retarder le développement du commerce électronique.

Michel Alberganti

Marée noire sur les côtes japonaises

TOKYO. *Le pétrole qui s'échappe d'un tanker russe qui s'est cassé en deux par gros temps, jeudi 2 janvier, dans la mer du Japon, à 400 kilomètres à l'ouest de Tokyo, menace de provoquer un véritable désastre écologique. Une partie du Nakhoda, bâtiment en service depuis vingt-six ans, repose par 1 800 mètres de profondeur, mais la proue du bateau flotte à la surface et se trouve à 200 mètres de la côte. Elle renfermerait encore 2 800 tonnes de brut qui s'échappe peu à peu dans la mer, estiment les experts de l'Agence de la sécurité maritime. Le nord-ouest de cet archipel abrite de nombreuses réserves piscicoles et de coquillages, directement menacées par l'avance de la nappe de pétrole. Le mauvais temps qui sévit en mer du Japon entrave les efforts des gardes-côtes pour stopper l'étalement des 3 700 tonnes de pétrole brut déjà échappées du tanker. – (AFP, Reuter.)*

Les ayants droit de Guy Debord rompent avec Gallimard

QUELQUE DEUX ANS après le suicide, le 30 novembre 1994, de l'écrivain et fondateur de l'Internationale situationniste Guy Debord, sa veuve, Alice Debord, et Patrick Mosconi, chargé de l'établissement de son œuvre, décident de quitter les éditions Gallimard. Dans un communiqué transmis à l'AFP mardi 7 janvier, ils font savoir qu'Antoine Gallimard, PDG des éditions du même nom, *« ne sera plus l'éditeur de Guy Debord mais seulement le diffuseur-distributeur des titres acquis par contrat dans le passé »*. Un conflit était apparu entre Gallimard et les ayants droit après la publication, dans la « Série noire », d'un roman policier, *Locus Blocus* de Bertrand Delcourt, faisant apparaître l'auteur de *La Société du spectacle* sous le nom de « Guy Bordeux ». Les éditions Gallimard, qui publiaient Guy Debord depuis 1992, prévoyaient notamment des rééditions et des éditions d'inédits.

DÉPÊCHES

■ **CAMBODGE : environ 900 membres d'une faction des Khmers rouges** se sont ralliés aux forces gouvernementales, ont annoncé, mercredi 8 janvier, des sources militaires cambodgiennes. Ces nouvelles défections font suite à celles d'un grand nombre de guérilleros au cours des six derniers mois. – *(AFP.)*

■ **MEURTRE : un jeune homme de vingt-deux ans, sans domicile fixe, a été tué par balles**, mardi 7 janvier, dans une cité HLM de Fontaines-sur-Saône (Rhône), près de Lyon. Son corps, atteint d'une balle dans la poitrine, a été découvert, vers 20 heures, par des voisins, sur un palier du cinquième étage d'un immeuble de ce quartier où il avait vécu autrefois. On ignore les circonstances du drame.

■ **DAKAR 97 : la quatrième étape du Rallye raid Dakar-Dakar reliant Nara à Tombouctou (Mali) a été « neutralisée »**, mardi 7 janvier, entre le 169e et le 342e kilomètre, à partir duquel un deuxième départ a été donné. L'extrême affluence des spectateurs rendait en effet dangereux le bord de piste sur le tronçon de cette étape qui aurait dû être la plus longue de l'épreuve (666 kilomètres). Chez les motards, le Français Stéphane Peterhansel reste en tête. Chez les automobilistes, Bruno Saby, vainqueur de l'étape, est le nouveau leader.

Tirage du Monde daté mercredi 8 janvier 1997 : 477 433 exemplaires 3

L'inquiétude grandit sur le sort du Britannique naufragé dans le Vendée Globe

LES NOUVELLES sur le sort de Tony Bullimore, l'un des deux concurrents du Vendée Globe qui ont fait naufrage, dimanche 5 janvier, au large de l'Australie, sont devenues inquiétantes. La balise de détresse qui était localisée à l'intérieur de l'*Exide Challenger* a cessé d'émettre, mardi 7 janvier à partir de 18 heures (heure française).

Philippe Jeantot, l'organisateur de la course en solitaire autour du monde, estime qu'il peut y avoir plusieurs explications : *« Tony a peut-être voulu communiquer avec nous, mais je ne m'explique pas pourquoi il n'a pas rallumé sa balise. C'est la seule à pouvoir nous donner sa position, alors que l'autre dérive loin de son bateau, sans doute arrachée du pont au moment du chavirement. Il se peut également qu'en déplaçant cette balise à l'intérieur de la coque, il l'ait empêchée de transmettre un signal capable d'émettre pendant plusieurs semaines. »*

Alors que le mauvais temps est revenu mercredi sur la zone du naufrage après une période d'accalmie, Philippe Jeantot estime qu'en marin expérimenté (*Le Monde* du 8 janvier), Tony Bullimore est encore à l'abri, dans sa coque, renversée et à moitié submergée.

THIERRY DUBOIS HÉLITREUILLÉ ?

Les opérations de secours aux deux navigateurs naufragés se sont poursuivies, mercredi, dans l'océan Indien. La marine australienne, qui organise les sauvetages, estimait que Thierry Dubois pourrait être hélitreuillé quelques heures après le lever du jour, jeudi 9 janvier, c'est-à-dire dans la nuit de mercredi à jeudi en France. Dans la première communication établie mardi avec les aviateurs de la marine australienne, Thierry Dubois a affirmé avoir *« un peu froid »*, mais avoir suffisamment à boire et à manger pour attendre l'arrivée de l'hélicoptère dans son canot de survie, un radeau gonflable recouvert d'une petite tente.

En revanche, les services de secours ont continué sans succès à tenter d'entrer en contact avec Tony Bullimore. Des sonars ont été largués à proximité de l'épave flottante pour tenter de discerner des signes de vie à l'intérieur de la coque. Ils étaient précédés d'explosions déclenchées volontairement au moment où la bouée touchait l'eau, destinées à indiquer à Tony Bullimore que les secours sont en cours.

La frégate porte-missiles *HMAS Adélaide*, qui a deux hélicoptères Seahawk à son bord, a rencontré mercredi une mer *« épouvantable et se détériorant encore »* sur sa route vers le sud. Les autorités australiennes ont décidé que le Seahawk, qui décollera jeudi de la frégate, ne devrait porter secours qu'à Thierry Dubois. L'autonomie de l'hélicoptère n'est que de 750 milles, environ 1 390 kilomètres. Elle ne lui permettra pas de faire davantage que l'aller-retour entre le naufragé et la frégate.

Christophe de Chenay

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 8 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18896,20	−2,83	−3,51
Honk Kong index	13420,20	−0,18	−0,23

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 07/01	Var. en % 06/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2301,69	−0,22	−0,61
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+0,06
Milan MIB 30	—	—	−12,29
Francfort Dax 30	2879,09	−0,08	−0,33
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−1,49
Madrid Ibex 35	—	—	+0,13
Amsterdam CBS	—	—	+0,82